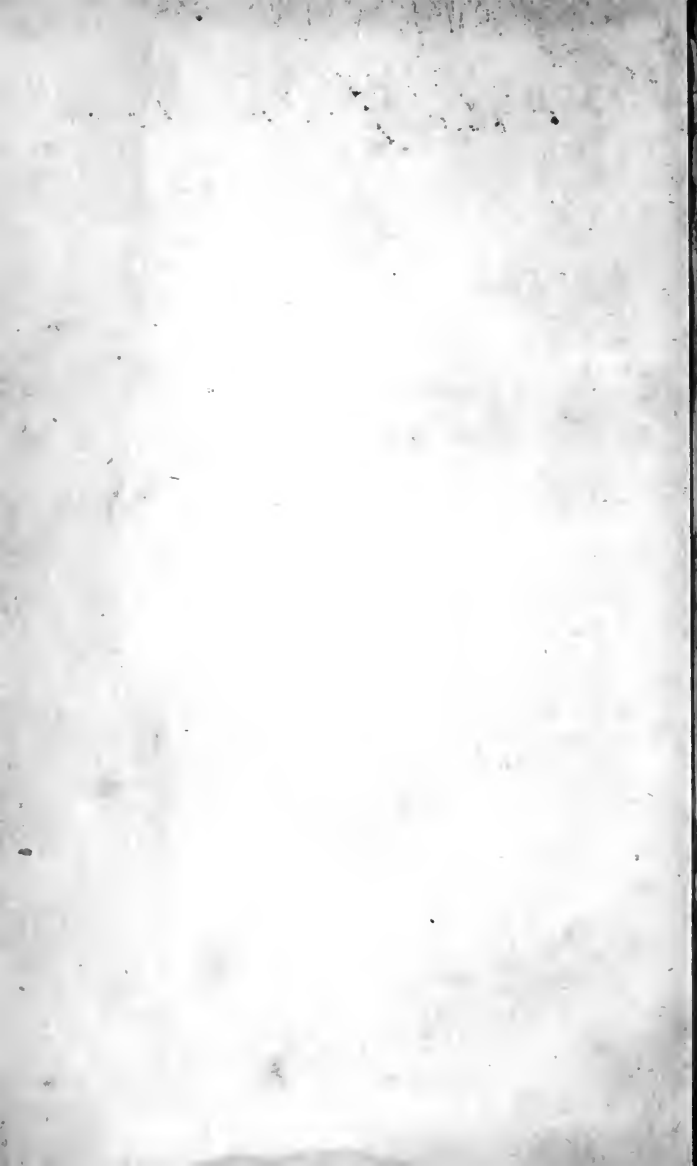


St. Rev. J. O'Mahony





HISTOIRE

DES

VARIATIONS

DES

ÉGLISES PROTESTANTES.

DÉFENSE

DE CETTE HISTOIRE.

AVERTISSEMENTS

AUX PROTESTANS,

ET INSTRUCTIONS PASTORALES

Sur les promesses de J. C. à son Église.

Par Messire JACQUES-BÉNIGNE BOSSUET,
Evêque de Meaux, Conseiller du Roi en ses
Conseils, & ordinaire en son Conseil d'Etat,
Précepteur de Monseigneur le Dauphin, &c.

Nunquam Fides Christiana & Ecclesia Catholica variavit,
S. Aug. l. i. cont. Julian. c. VI, n. 63.

TOME PREMIER.

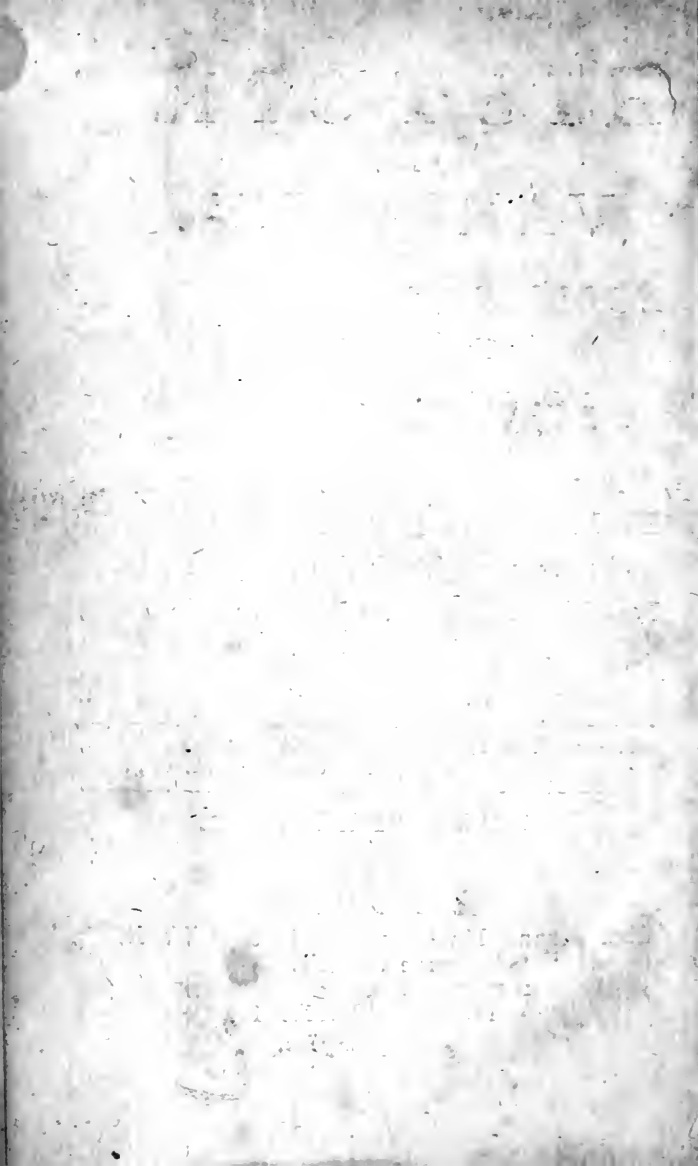


A R O U E N,

Chez PIERRE MACHUEL, Hôtel Saint-Wandrille,
rue Ganterie.

M. DCC. LXXXII.

Avec permission.





P R É F A C E

DE L'ÉDITEUR.

LE principal devoir d'un Éditeur chargé de publier des ouvrages importants sur la Religion, est de donner une idée juste & substantielle, en quelque sorte, de la Doctrine qu'ils contiennent. Un lecteur qui connoît d'avance l'objet de l'Auteur, & les principes qu'il établit, lit toujours l'ouvrage avec plus d'intérêt, & en tire un plus grand profit. C'est le but qu'on se propose dans cette Préface, après quoi l'on passera naturellement à l'Histoire littéraire des ouvrages compris dans cette édition, & au précis de chacun, & l'on dira en peu de mots ce qu'on a cru devoir faire pour rendre l'édition plus parfaite & plus complete que toutes celles qui ont paru jusqu'à présent.

» L'invariabilité fut toujours le
 » caractère distinctif de la Foi Chrétienne & de l'Eglise Catholique «.

I.
 Invariabilité de l'Eglise Catho-

lique dans la
Doctrine.

S. Auguft.

*l. 1, contra
Julian. c. vj,
n. 23.*

Ce principe de Saint Auguftin , & de tous les saints Docteurs , depuis la naiffance du Chriftianifme , eft celui que le grand Boffuet incurque & développe dans tous fes écrits de controverfe , & plus particulièrement dans fon *Hiftoire des Variations des Eglifes Proteftantes* , & dans les ouvrages faits en défenfe de cette Hiftoire. Il fuit de ce principe lumineux , que la Foi Chrétienne & l'Eglife Catholique ne font pas des ouvrages humains. C'eft la conféquence à laquelle aucun esprit raifonnable ne peut fe refufer. En effet, la conftance inébranlable de l'Eglife Catholique , à n'enseigner, depuis fon établiffement jufqu'à nos jours , fans le moindre changement , fans la plus légère altération , que la même Doctrine enseignée d'abord par les Apôtres , qui l'avoient reçue immédiatement de Jefus-Chrift leur maître , eft un de ces miracles vifibles & frappans , où l'on ne peut méconnoître la main de Dieu. Lui feul eft affez puiffant pour communiquer à une fociété nombreufe d'hommes inconstans & variables par eux-mêmes , le caractère divin de fon immutabilité.

Observons que ce n'eft pas feule-

ment dans des tems de paix & sous des Empereurs Chrétiens qui respectoient l'Eglise & qui la protégeoient, qu'elle fait paroître son admirable constance à suivre, sans s'écarter d'un seul point, la Doctrine une fois prêchée par les Apôtres. Elle montre encore davantage, en quelque sorte, son inflexible fermeté, lorsqu'attaquée de tous les côtés, par les Juifs, par les Païens, par les Hérétiques, & dans son propre sein par les faux freres, elle est obligée de combattre à droite & à gauche, jusques sous le couteau des persécuteurs, & de soutenir contre tant d'ennemis du dedans & du dehors, une guerre beaucoup plus pénible & plus dangereuse que celle qu'elle avoit avec les Princes idolâtres, qui versoit son sang.

On ne conçoit pas, quand on se borne à faire attention au degré de force & de stabilité que peuvent avoir les choses humaines les plus solides & les mieux cimentées, que l'Eglise composée d'hommes fragiles, ait pu résister à des assauts si violens & si multipliés. Nous le concevons sans peine, si nous considérons la source d'où lui vient une vigueur plus qu'hu-

II.
Cause de
cette inva-
riabilité.

iv P R E F A C E

maine , une fermeté toute divine.

*Collect. tom.
iii , p. 248.*

Cette Eglise toujours attaquée & jamais vaincue , disoit le savant Bossuet ; dans son admirable discours sur l'Histoire universelle , » est un miracle perpétuel , & un témoignage » éclatant de l'immutabilité des con- » seils de Dieu. Au milieu de l'agi- » tation des choses humaines , elle se » soutient toujours avec une force » invincible ; en sorte que par une suite » non interrompue , depuis près de » dix-sept (ou plutôt de dix-huit) » cents ans , nous la voyons remonter » jusqu'à J. C. , dans lequel elle a ré- » cueilli la succession de l'ancien peu- » ple , & se trouve réunie aux Prophe- » tes & aux Patriarches.

*Mat. xxviii,
19 , 20.*

C'est de son divin Fondateur & de son Chef que découle dans elle son éternelle invariabilité. Jesus-Christ , en ordonnant à ses Apôtres *de prêcher son Evangile à toute créature ;* leur avoit promis en même tems *qu'il seroit avec eux tous les jours ;* & non-seulement *avec eux* , mais encore , comme les paroles de la promesse le montrent évidemment , avec leurs successeurs dans la prédication de l'Evangile , *jusqu'à la consommation du siècle ;* qu'il

les assisteroit , qu'il les dirigeroit par son Esprit , & par conséquent qu'il les garantiroit de tous les accidens auxquels la nature humaine est sujette , & les empêcheroit de changer , d'altérer & de corrompre en rien le Code de Doctrine qu'il leur avoit donné , & dont il les faisoit dépositaires. Cette promesse & cette assistance de *tous les jours* , sont la source & la cause infail- lible de l'inébranlable fermeté de l'E- glise Catholique , dans la Doctrine une fois prêchée. Sans cette promesse & sans cette assistance journaliere , l'E- glise , comme toutes les autres socié- tés , seroit changeante , incertaine , toujours occupée à corriger , à recti- fier , à rendre plus intelligibles , plus populaires , les différens points de sa Doctrine , & sur-tout ses dogmes ca- pitaux , ses mysteres sublimes , qui pa- roissent ne pas s'accorder avec la rai- son , ou même la contredire.

Pourquoi ne le fait-elle pas ? sinon parce qu'elle a Jesus - Christ au mi- lieu d'elle , qui l'instruit & la convainc entre autres choses , de cette impor- tante vérité : que sa doctrine vient immédiatement de Dieu , & que les œuvres de Dieu ont toujours , & du

III.

Sa parfaite
soumission à
la Doctrine
venue de Je-
sus-Christ.

premier coup, toute leur perfection. On peut tenter, dans l'espérance du succès, de retoucher, de remanier, de corriger & de perfectionner les systêmes des Philosophes anciens & modernes les mieux suivis, les mieux pensés, les plus solidement prouvés. Mais entreprendre la même chose sur une Doctrine dont Dieu même est auteur, & dont Jesus-Christ & ses Apôtres ont été les premiers prédicateurs, ce seroit une audace affreuse, dont l'Eglise, conduite par l'esprit de Jesus-Christ, ne peut avoir que de l'horreur. Cet Esprit divin lui dit sans cesse & lui persuade, que sa doctrine venant de Dieu, il ne lui reste qu'à s'en instruire avec un saint empressement; qu'à la suivre de point en point, avec une soumission entière, sans raisonner, sans disputer, sans vouloir tout comprendre; qu'à s'en nourrir, qu'à s'en rassasier avec délices & sans craindre la satiété; qu'à la prêcher hautement & avec zele, sans se mettre en peine des railleries insipides des libertins & des prétendus esprits forts, qui ne veulent croire que ce que leur foible raison conçoit, & des critiques

fastidieuses des hérétiques, qui non moins audacieux que les esprits forts, veulent accommoder les dogmes à leurs préjugés, au lieu de corriger leurs préjugés sur les dogmes reçus.

Les fruits que l'Eglise recueille de son invariable fermeté dans la Doctrine reçue, sont infiniment précieux & abondans. Premièrement sa fermeté la met à l'abri de toute erreur. Il n'est pas possible qu'il s'en glisse aucune dans une Doctrine qu'on se fait un devoir étroit de suivre toute entière, sans la moindre altération, & dans laquelle on ne se croit pas permis, sous quelque prétexte que ce soit, d'y changer quelque chose, d'y ajouter ou d'en retrancher. Toute innovation dans la Doctrine est donc impossible à l'Eglise Catholique, puisque par sa propre constitution, & par l'idée qu'elle a d'elle-même, elle ne peut ni faire de nouveaux articles de Foi, ni abandonner aucun de ceux qui lui sont transmis par une tradition non interrompue, ni changer ou modifier ceux dont J. C. & les Apôtres l'ont instruite. Sa Doctrine étant toujours la même, elle enseigne aujourd'hui ce qu'elle ensei-

IV.
Son invariableté l'a
met à l'abri
de toute erreur.

gnoit hier ; c'est-à-dire , ce qu'elle enseignoit dans tous les siècles passés, en remontant jusqu'aux Apôtres & à Jesus-Christ.

Il ne faut pas conclure de là que sa Doctrine soit toujours claire , manifeste , apperçue aisément de tout le monde. Une lumière pure & sans nuages est la prérogative de l'Eglise du Ciel. Ici bas , elle éprouve des obscurcissements. Les hommes font des gloses sur sa Doctrine , l'interpretent , la commentent les uns d'une façon , les autres d'une autre , forment mille & mille difficultés , & disputent entr'eux avec tant de contention , de subtilités , de raffinement , que la vérité semble quelquefois , je ne dis pas seulement obscurcie , mais comme noyée & perdue.

Cependant la vérité dont on dispute, subsiste toujours la même , & l'Eglise la conserve aussi pure qu'elle est sortie de la bouche de Jesus-Christ , pour la manifester avec plus d'éclat en quelque sorte , qu'elle n'en avoit , avant que les nuages des disputes l'eussent obscurcie. L'Eglise , dit admirablement Saint Augustin , fait profiter des disputes qui s'élevent au sujet

de sa Doctrine. » Plusieurs choses
 » qui appartiennent à la Foi Catho-
 » que , étant agitées par des hérési-
 » ques artificieux & subtils , donnent
 » lieu à ceux qui doivent les défendre
 » contr'eux , de les considérer plus
 » soigneusement , de les pénétrer &
 » de les comprendre plus clairement ;
 » de les enseigner & de les inculquer
 » plus vivement ; de sorte que la
 » question émue par les ennemis de
 » l'Eglise , est pour elle une occasion
 » d'apprendre « non de nouvelles vé-
 » rités , ce qui est impossible , mais de
 » nouvelles manières de les exposer ;
 » de sorte qu'elle se confirme par là de
 » plus en plus dans les vérités qu'elle
 » fait déjà , qu'elle s'y rend plus atten-
 » tive , & qu'en les mettant dans un
 » plus grand jour , elle les défend avec
 » plus de force.

Secondement , outre que sa persé-
 » vérance à ne se jamais écarter d'une
 » seule ligne de son ancienne Doctrine ,
 » est un bouclier qui la garantit certai-
 » nement de tous les traits de l'erreur ,
 » elle lui donne encore la facilité de
 » reconnoître d'un seul coup d'œil tou-
 » tes les innovations que les hérési-
 » ques s'efforcent d'introduire , en pal-

V.
 Lui fait
 reconnoître
 les erreurs
 qu'on veut
 introduire.

* P R E F A C E

liant , en couvrant leurs nouveautés profanes de dehors quelquefois spécieux , & de vraisemblances habilement imaginées. Elle n'a qu'à confronter les nouveaux dogmes avec son ancienne Doctrine. Dans cette confrontation , tout est à gagner pour la vérité , tout est à perdre pour l'erreur. Il ne s'agit pas de raisonner , mais de voir. La seule exposition de la Doctrine de l'Eglise , & de celle des nouveaux Docteurs , suffit pour découvrir tout d'un coup les écarts , les excès , les absurdités des novateurs , l'inconséquence de leurs raisonnemens , la fausseté , le peu de consistance de leurs principes. Par là se manifeste l'énorme différence qui se trouve essentiellement entre la Doctrine inventée & la Doctrine venue de Dieu. L'une , auguste & majestueuse , mais lumineuse , facile & par-tout clairement énoncée , parle des plus hautes vérités , des mysteres les plus profonds , d'une maniere si simple , & cependant si ferme & si tranchante , qu'on ne peut s'empêcher de l'admirer & de se dire à soi-même : cette Doctrine vient de Dieu ; celui qui nous l'annonce en parle avec tant

d'affurance & d'une maniere si naturelle , qu'on voit bien qu'elle lui est familiere , qu'il la comprend à fond , & que c'est dans le sein de Dieu , dans son propre sein qu'il a puisé ces grandes vérités , auxquelles l'esprit humain le plus sublime ne peut atteindre. L'autre , superbe , insolente , alambiquée , & ne s'entendant pas elle-même , fait tout ce qu'elle peut pour ôter aux vérités leur sublimité , aux mysteres leur vénérable obscurité. C'est que ceux qui l'ont inventée , voulant assortir la hauteur de la Doctrine divine à la petitesse de leur esprit , jettent toute la religion dans un cahos confus qu'on ne peut débrouiller.

Ce n'est pas assez que l'Eglise Catholique apperçoive les innovations & s'en garantisse , il faut encore qu'elle sache convaincre les novateurs & les réfuter invinciblement. Elle trouve un moyen efficace de faire l'un & l'autre dans sa fermeté même à conserver le dépôt sacré de ses dogmes. Comme la vérité est toujours ancienne , & la fausseté toujours nouvelle , elle confond d'un seul mot les inventeurs & les défenseurs des hérésies. Elle n'a qu'à leur

VI.

Lui fait réfuter toutes les hérésies.

montrer l'époque honteuse de leur origine, la date récente de leur doctrine. Vous êtes d'aujourd'hui, leur dit-elle, vous n'étiez pas hier : vous ne pouvez nommer un Apôtre, un disciple des Apôtres, un successeur de leurs disciples, ou même qui que ce soit dans tous les siècles passés, qui ait été de votre croyance. Votre innovation est donc prouvée. Votre erreur est donc certaine & manifeste. Pourquoi venez-vous me troubler dans mon ancienne possession ? Vous n'êtes venus qu'après moi ; vos titres sont trop modernes, & les miens de trop vieille date, pour que vous soyez en droit de me disputer un bien que je possède par une succession non interrompue depuis les Apôtres & depuis Jesus-Christ même. Ce que Jesus-Christ, ce que les Apôtres croyoient & enseignoient autrefois, je le crois & je l'enseigne aujourd'hui : les successeurs immédiats des Apôtres, & ceux qui leur ont succédé jusqu'à nos jours, ont cru, ont enseigné la même chose : vous vous élevez contre l'antiquité : votre Doctrine vient de vous : c'est une Doctrine des hommes, & non celle de Jesus-Christ.

donc elle est fausse : donc, par cela seul qu'elle porte sur le front l'empreinte de la nouveauté, elle se réfute elle-même : elle vous convainc d'erreur & de contredire tous les Chrétiens de tous les siècles, tous les Pères, tous les Saints Martyrs, tous les Apôtres, & Jésus-Christ.

C'étoit ainsi que le célèbre Vincent de Lerins & les autres défenseurs de la Doctrine Catholique, dont je ne fais presque que copier les paroles, confondoient les hérétiques de leur tems. Ils leur opposoient cet argument de prescription, qu'ils jugeoient être sans réplique, & qui l'est en effet. Par cet argument fondé sur l'invariabilité dans la Foi de l'Eglise Catholique, tous les hérétiques passés, présens & à venir ont été, sont & seront toujours manifestés & terrassés.

Si l'Eglise Catholique est invariable dans sa Foi, parce que sa Doctrine vient de Dieu, & que Jésus-Christ étant tous les jours avec elle, lui communique l'immobilité de son essence divine, il faut par la raison contraire que le caractère de l'hérésie, qui vient des hommes, & qui n'a point de promesses, soit de changer,

VII.

Perpétuelle
variabilité
des hérésies,
& pourquoi?

de varier perpétuellement. L'hérésie, foible production de l'esprit humain, se ressent nécessairement du vice de son origine. La raison & l'expérience concourent à faire voir que l'instabilité lui est tellement naturelle, qu'il est même impossible qu'elle ait une consistance ferme & durable. Comment une Doctrine enfantée par l'imagination d'un homme qui n'a ni principes certains, ni liaison suivie, & qui n'est, à la bien prendre, composée que de pièces rapportées, & mal assorties, pourroit-elle avoir la solidité que Dieu donne à ses ouvrages? Changeante & variable par sa propre constitution, quelque effort que fasse l'hérésie, quelque application qu'elle apporte à bien cimenter, à bien lier par des raisonnemens fondés sur de faux principes, les différens articles de sa Doctrine, il faut qu'elle se démente bientôt, qu'elle se contredise, qu'elle se réfute elle-même. Jamais on ne vit les Sectateurs d'une hérésie, suivre en tout point la Doctrine de son auteur, & marcher toujours sur la même ligne que lui. Que dis-je! jamais les Auteurs mêmes des hérésies

ne se sont tenus à leurs premières inventions. Peu sûrs d'eux-mêmes & de leurs dogmes, ils se laissent aisément emporter à tous les vents des opinions humaines ; jamais ils ne sont satisfaits de leurs premières idées. Il les remanient, ils les retouchent, ils les corrigent sans cesse, & meurent sans avoir pu, le plus souvent, se fixer à aucune ; par où se vérifie cette parole de l'Apôtre Saint Paul : » qu'ils » apprennent toujours, sans pouvoir » jamais parvenir à la connoissance de » la vérité «.

Ephes. iv,
14.

2. Tim.
ij, v. 7.

Chaque disciple d'un novateur croit avoir le même droit d'innover que son chef, & de changer quelque chose dans la Doctrine inventée, soit pour insinuer plus doucement les erreurs par des palliatifs, soit pour leur donner par des équivoques un certain air de vérité, propre à séduire un grand nombre de personnes. On retouche un article, on en change un autre, on ajoute, ou bien on retranche à celui-ci, on supprime celui-là, puis on le rétablit avec quelques corrections, ou l'on travaille à lui en substituer un autre tout nouveau. Quelle raison auroit-on, dans

VIII.
Les disciples des novateurs non moins en droit d'innover que leur chef.

la nouvelle Secte , de contester ce droit aux disciples d'un novateur , qu'on avoue n'avoir pas été infail-
 lible , & dont par conséquent il est permis d'examiner la doctrine , de la critiquer , de la réformer , de la rendre meilleure , mieux suivie , plus conséquente ? Telle est la source intarissable des éternelles variations des hérésies , tantôt sur un point , tantôt sur un autre , sans qu'elles puissent jamais être uniformes & stables. L'un donne à cet article un tel sens , l'autre croit devoir lui donner un autre sens diamétralement opposé : chacun s'explique à sa manière & comme il est affecté : s'il s'éleve des débats sur les diverses explications , nulle autorité ne peut les faire cesser : on s'explique encore : on donne les explications des explications , sans pouvoir se concilier sur rien : on ne s'entend même pas : cent partis se forment dans un parti.

IX.
 Confessions
 de Foi des
 hérétiques
 nécessaire-
 ment discor-
 dantes en-
 elles.

De là cette multitude presque infinie de Confessions de Foi des Ariens , des Nestoriens , des Eutychéens , des Pélagiens & d'autres hérétiques , le plus souvent contradictoires les unes aux autres , toujours entortillées ,
 toujours

toujours captieuses , toujours équivoques & dressées de façon à faire donner dans le piège ceux qui ne sont pas assez habiles pour l'appercevoir & pour l'éviter. Quelle pitié que des hommes qui se disent Chrétiens , se fassent une occupation sérieuse du soin de surprendre la simplicité d'autres Chrétiens , & de se rendre savans dans l'art des ambiguïtés & des mots à double entente ! Quoi ! vous vous applaudissez d'avoir trouvé des locutions parfaitement assorties à vos dogmes impies , dont les Catholiques ne savent pas saisir le vrai sens , & qu'ils interprètent d'une manière conforme à la véritable Foi ! Ce qui fait le sujet de votre triomphe , est une conviction de votre duplicité & vous couvre de honte. Telle fut pourtant la formule de Rimini , ce grand chef-d'œuvre de l'artifice des Ariens , qui tromperent indignement les Evêques catholiques , en leur faisant accroire , par des termes susceptibles de diverses explications , qu'ils admettoient la Foi de Nicée. Ils disoient dans leur Confession de Foi , que *Jésus-Christ n'étoit pas créature comme les autres créatures* ; ce que les Catholiques enten-

doient bénignement en ce sens , que Jesus-Christ étant d'un ordre différent de toutes les créatures & Dieu par essence , ne devoit pas être mis comme les autres hommes au rang des créatures ; au lieu que les Ariens en concluient avec plus de justesse , que Jesus-Christ étoit créature , d'un ordre à la vérité différent des autres créatures , mais pourtant simple créature ; ce qui renfermoit tout le blasphème de l'hérésie Arienne. Je me suis un peu étendu sur ce point , pour donner un échantillon des misérables subtilités auxquelles se livrent les hérétiques , lorsque repoussés par l'Eglise qui s'oppose à leurs nouveautés , ils tâchent de se maintenir en affectant de parler comme elle dans le tems même qu'ils contredisent davantage sa Doctrine. C'est en cela que les livres des hérétiques sont principalement dangereux. Il est rare qu'on y voie les erreurs crûment exposées. Les hérétiques ont un jargon qui ressemble quelquefois si fort au langage catholique , que ceux qui ne sont pas au fait , n'y voient rien de repréhensible , & avalent le poison caché sous des paroles ambiguës.

Je dis la même chose des Protestans, dont Luther est la tige malheureusement féconde en Sectes innombrables, qui s'entre-combattent, s'entre-détruisent, s'entre-anathématisent, & qui n'ont pas plus de concert & d'union entr'elles qu'avec l'Eglise Catholique. Jamais on ne vit plus de Confessions de Foi, jamais moins d'uniformité dans les dogmes, & de stabilité dans ceux qu'on avoit d'abord adoptés. On fait, on défait, on refait, on défait encore. Rien n'est fixe & suivi. C'est un tableau toujours mouvant & toujours changeant. » On s'é-
 » gare sans fin, dit Saint Jean Chry-
 » sostome, quand on a une fois com-
 » mencé à s'égarer ». A voir ces étonnantes variations de nos Réformés dans leurs Confessions de Foi, on diroit que les auteurs de ces Confessions, ou n'entendoient pas leur propre Doctrine, ou, ce qui est beaucoup plus certain, qu'ils ne cherchoient qu'à esquiver les objections de leurs adversaires, qu'à les perdre dans un dédale de difficultés abstruses, qu'à couvrir leurs nouveaux dogmes de ténèbres plus épaisses que celles de l'Égypte, qu'à surprendre par des

X.
 Multiplicité
 des Confes-
 sions de Foi
 Protestan-
 tes.

S. Chryf.
 Hom. v. &
 2. ad Tim.

équivoques, ceux qui ne favoient pas les démêler ; qu'à multiplier, qu'à embarrasser les disputes, afin de les rendre interminables.

XI.
La Confession de Foi d'Ausbourg détruite par les différens partis des Protestans.

La Confession de Foi d'Ausbourg, adoptée d'abord unanimement de tout le parti, est bientôt après altérée, contredite, réfutée, détruite de fond en comble dans le parti même, où l'esprit de dissension cause une guerre intestine & cruelle. Ce parti divisé presque aussi-tôt en deux grandes branches, ne tarde pas à se subdiviser en une infinité de rameaux, dont chacun produit, l'un deux, l'autre trois, quatre & cinq Confessions de Foi, toutes différentes les unes des autres, & où l'on voit que l'esprit de l'homme, l'animosité, l'envie de dominer, agissent seuls ; & que l'esprit de Dieu, la charité sincere, la soumission due à l'autorité légitime, n'y ont pas la moindre part. Le recueil de ces Confessions de Foi, imprimé à Geneve, & dans lequel un grand nombre sont omises, forment un volume considerable par son épaisseur. La Doctrine qu'il contient est découfue, se dément, se contredit sur tous les points, n'a ni justesse, ni liaison, & n'est, à le

bien prendre , qu'un tissu d'inconféquences. Je crois , pour moi , que si nos freres errans cherchoient de bonne foi la vérité , & apportoitent à cette recherche un esprit de candeur & de simplicité , qui devroit être celui de Chrétiens réformés & de réformateurs , les livres & les disputes de controverse deviendroient inutiles , & qu'il ne faudroit que leur opposer ce recueil de tant de Confessions de Foi qui se contrarient , pour leur ouvrir les yeux sur les écarts multipliés de leurs auteurs , & pour les ramener au sein de l'Eglise Catholique :

Les Protestans de nos jours , ainsi que ceux du tems de Luther & de Calvin , étrangement divisés entre eux sur les principaux points de la Doctrine Chrétienne , ne s'accordent que sur deux choses. Premièrement , tous blasphément également l'Eglise Catholique , de laquelle ils se sont séparés , & lui contestent l'autorité qu'elle a reçue de Jesus-Christ , de décider infailliblement les questions de Foi. Ils aiment mieux , par un travers d'esprit qu'on ne peut concevoir , confier à chaque particulier le droit de régler sa Foi comme

XII.

Les points sur lesquels s'accordent les Protestans désunis sur tous les autres.

il l'entend, que de les obliger à se soumettre aux Pasteurs, ou même aux Synodes les plus nombreux; ce qui est manifestement substituer les horreurs de l'anarchie, au sage gouvernement d'une autorité légitime.

Secondement, tous les Ministres sont unanimes à faire de l'Eglise qu'ils ont quittée, des peintures odieuses, hideuses, & les moins ressemblantes, afin d'entretenir l'esprit de schisme & d'enflammer de plus en plus, contre cette Eglise, la haine des peuples séduits. Ce n'est point assez pour eux de dire que l'Eglise a besoin d'être réformée. S'ils ne disoient que cela, la dispute seroit bientôt terminée. On convient, dans l'Eglise Catholique, qu'il faut réformer les abus qui s'y sont glissés: que rien n'est plus desirable qu'une bonne & salutaire réformation, non dans la Doctrine, qui n'en est pas susceptible, étant, selon les promesses de Jesus-Christ, à jamais immuable; mais dans les mœurs & dans la discipline. Les plus grands hommes de l'Eglise, avant Luther, un Saint Bernard, un Cardinal Pierre d'Ailly, un Gerson, un nombre infini d'autres, desiroient

avec ardeur cette réformation , & tâchoient par leurs vœux , leurs soupirs & leurs exemples , de hâter les momens marqués de Dieu , pour l'entreprendre & pour la consommer. Les plus saints Conciles , ceux de Constance & de Basle , non-seulement la demandoient , mais même y travailloient avec ardeur. C'est donc mal à propos que les Protestans nous répetent sans cesse que l'Eglise a besoin de réformation. Nous le savons aussi bien qu'eux , & nous osons le dire , nous desirons plus qu'eux que Dieu procure promptement à l'Eglise les moyens de travailler efficacement à cette bonne œuvre , & de réformer tout ce qui peut , tout ce qui doit l'être ; c'est-à-dire , les mœurs corrompues , les pratiques superstitieuses & les autres abus , non par le schisme , qui ne réforme rien , & qui perd tout ; non par des clameurs indécentes , par des invectives & par des outrages ; mais par de bonnes loix , par des décrets & par des Canons puisés dans la plus pure antiquité & revêtus de l'autorité légitime.

Qu'ont fait les Protestans ? Ils ont

commencé leur prétendue réformation par un schisme avec l'Eglise, qu'ils vouloient réformer ; puis sans s'embarasser de la réforme des mœurs, dont on ne voit pas le moindre vestige parmi eux, ni de la discipline, qui de leur propre aveu est ruinée dans leurs Eglises, ils ont voulu réformer la doctrine ; c'est-à-dire, altérer, changer les Dogmes anciennement reçus, & y substituer leurs propres idées : mais voyant que l'Eglise s'opposoit, comme un mur d'airain, à leurs innovations, ils ont cru que pour la rendre odieuse & autoriser leur séparation, il falloit dire qu'elle étoit anti-chrétienne, idolâtre, abominable, la grande Babylonne, la prostituée, & son Chef le sanglier qui ravage la vigne, l'homme de péché, l'Antechrist, & accumuler tant contr'elle que contre le Pape, tous les noms affreux dont l'Ecriture s'est servie pour caractériser les hommes les plus impies, & celui sur-tout, qui dans les derniers tems doit former la grande apostasie, s'élever contre Dieu, & se dire Dieu. Comment de si grands excès qui, dans le vrai, ne sont que des injures & qu'on lit
 pourtant

pourtant à chaque page , dans les écrits de Luther , de Calvin , de Beze , des autres Protestans les plus autorisés , & jusques dans les Confessions de Foi & les Catéchismes du parti , ne détrompent-ils pas les peuples ! Comment ne voient-ils pas par là , ce qui est aussi clair que le jour , & que Melancton même , le plus modéré & le plus sincere de tous les Réformateurs , avouoit ingénument , que les désordres , les abus , les erreurs mêmes , que leurs Auteurs imputoient à l'Eglise , n'étoient que le prétexte dont ils couvroient leur révolte , & que l'esprit d'indépendance , l'amour de la nouveauté , la vaine gloire d'être chefs de parti , étoient les véritables motifs qui leur faisoient secouer le joug salutaire de l'autorité de l'Eglise & du Pape , pour se précipiter dans le schisme & dans l'hérésie ? En faut-il davantage pour desillier les yeux de ceux que les préjugés & les engagements de la naissance & de l'éducation tiennent encore dans les filets de l'erreur & du schisme ; & pour les convaincre une bonne fois de l'injustice de leur rupture , & de la

nécessité où ils sont de se réunir à l'Eglise qu'ils ont quittée mal à propos?

XIII.
But de
l'Histoire
des Varia-
tions.

C'étoit le but que se proposoit le savant Evêque de Meaux, en composant son *Histoire des Variations des Eglises Protestantes*, & les ouvrages qu'il fit depuis en défense de cette Histoire, qui sont réunis dans la nouvelle Edition que nous présentons au Public. Il espéroit qu'en prouvant deux choses aux Protestans : la première, que l'Eglise, par sa constitution, ne varie jamais & ne peut varier : la seconde, que la constitution même de la Réforme, la rend nécessairement variable, & qu'en effet, dès son origine & dans tous les tems qui l'ont suivie jusqu'à nos jours, elle a honteusement & perpétuellement varié, non par le fait de quelques particuliers sans conséquence, mais par celui de ses chefs, mais même en corps d'Eglise, dans ses Synodes, dans ses Symboles, dans ses Confessions de Foi; il espéroit, dis-je, qu'en faisant, pour ainsi dire, toucher au doigt & à l'œil ces deux points essentiels, il les convaincroit que leurs Docteurs les ont séduits par des mensonges artificieux.

par des calomnies atroces & manifestes , par des promesses trompeuses & illusoires ; & qu'au lieu de les conduire infailliblement à J. C. ainsi qu'ils les en flattoient , ils les ont prodigieusement écartés de la vraie voie qui conduit à lui. Comment espérer d'aller à Jesus-Christ par la rupture avec son Eglise , par l'innovation dans les dogmes dont il l'a instruite , & sur-tout par la croyance de points aussi absurdes que le sont ceux de l'inamissibilité de la justice & de la certitude du salut ? C'est principalement par cette Doctrine insensée , & dont nos peres n'avoient jamais entendu parler , que les premiers chefs du Protestantisme ont précipité leurs disciples dans un abyme sans fond , dont ils ne peuvent sortir , si la grace de Jesus-Christ ne touche puissamment leur cœur , & ne leur inspire de se jeter enfin entre les bras de l'Eglise , cette tendre mere , qui depuis si long-tems pleure leur perte avec les gémissemens & la douleur de Rachel.

Après avoir exposé le fond de la Doctrine de notre grand Auteur , sur les deux points principaux de

l'invariabilité de l'Eglise Catholique dans la Doctrine qu'elle possède en propre, comme un héritage qui lui vient de Jesus - Christ & des Apôtres, & de la perpétuelle instabilité dans l'enseignement des dogmes de la foi, de toutes les sectes séparées du tronc de l'unité par le schisme & par l'hérésie, & fait connoître le plan général du Prélat, & le but où son amour pour ses freres le faisoit tendre dans tous ses écrits de controverse, & plus particulièrement dans ceux qui forment les cinq volumes de cette édition; je dois présenter en abrégé l'Histoire littéraire de ces derniers, & en tracer un précis le plus court qu'il me sera possible.

XIV. La publication du traité de l'*Exposition de la Doctrine de l'Eglise Catholique*, faite pour la première fois en 1671, & dont les éditions, soit en François, soit en langue étrangere, se sont multipliées à l'infini, avoit jetté l'alarme dans le camp des Protestans & dérouté leurs Chefs. Les Ministres de la Réforme sentoient la pesanteur du coup qui leur étoit porté, & ne voyoient aucun moyen

Occasion de cette Histoire : *Exposition de la Doctrine de l'Eglise Catholique.*

de l'esquiver. Ce livre, tout petit qu'il est, mettoit en poudre le principal argument dont ils se servoient pour entretenir la prévention des peuples, & nourrir leur haine contre l'Eglise Catholique. Ils ne représentoient sa Doctrine, dans leurs livres, dans leurs prêches, dans leurs Catéchismes, dans leurs entretiens ordinaires, que comme une Doctrine de démons, qu'ils disoient tissue d'erreurs si monstrueuses sur les points capitaux, qu'elle étoit plus digne de Païens grossiers que de véritables Chrétiens : ces calomnies se trouvoient réfutées & totalement détruites, par l'exposition simple, naturelle, dégagée de tout ornement, que l'Auteur de ce livre faisoit sans dispute, sans aigreur, sans aucune discussion. Les plus sinceres d'entre les Protestans ouvrirent les yeux en le lisant, reconnurent qu'on les avoit trompés, qu'on avoit calomnié notre Doctrine; & Dieu bénissant le travail & les pieuses intentions de son serviteur, ils vinrent en foule à l'Eglise Catholique faire abjuration de leur schisme & de leur hérésie. Les Ministres dé-

concertés d'un succès si rapide , craignirent une défection générale de tout le parti. Ils imaginèrent le moyen dont je vais parler , pour retenir sous leurs étendarts ceux qui ne les avoient pas encore quittés.

XV.

Fables débitées par les Protestans au sujet du livre de l'*Exposition*.

Ils dirent que l'Evêque de Meaux avoit plutôt déguisé & couvert d'un voile artistement tissu les erreurs de son Eglise , qu'exposé sa véritable Doctrine : que dans une première édition de son livre , le déguisement & l'artifice avoient encore été poussés plus loin ; puisque l'Auteur s'y rapprochoit tellement des Protestans , qu'on ne voyoit presque pas de différence entre leurs dogmes & ceux qu'il exposoit comme étant ceux de l'Eglise Catholique ; mais que les plus accrédités de cette Eglise , choqués & scandalisés de ce qu'un Evêque de leur Communion donnoit gain de cause aux Protestans , sur presque tous les chefs de controverse , l'avoient contraint de retirer tous les exemplaires de son livre , & d'en composer un autre si différent du premier , qu'on eût dit que les deux éditions venoient de deux Auteurs , dont les sentimens

étoient opposés & quelquefois contradictoires : que malgré tous les soins de l'Auteur , & de ceux qui s'étoient chargés de faire une enquête exacte , quelques exemplaires de la première édition étoient tombés entre des mains Protestantes , pour être une preuve des variations de cet Evêque , & du peu de confiance de sa doctrine : que le livre , tout réformé qu'il étoit , contenoit beaucoup de maximes contraires à la croyance Romaine : qu'il n'éviteroit pas la censure des Théologiens , & en particulier de la Sorbonne : qu'enfin on ne pouvoit croire raisonnablement que la Doctrine Catholique fût fidèlement exposée dans ce livre , avant que *l'oracle de Rome* en eût porté son jugement.

Ce roman assez bien circonstancié pour paroître vraisemblable , couroit de bouche en bouche dans tout le parti , & s'y racontoit comme une histoire certaine & avérée. Voici dans l'exacte vérité ce qui s'étoit passé au sujet du livre de *l'Exposition*. L'Auteur l'avoit d'abord composé pour servir à l'instruction d'un petit nombre de personnes en-

gagées dans le Calvinisme, & surtout de Messieurs de Turenne & de Dangeau. Il s'en fit beaucoup de copies qui coururent dans le public. On conçoit aisément que toutes n'étoient pas exactes, & qu'il s'étoit glissé dans plusieurs un grand nombre de fautes & de contresens. Cependant ces copies manuscrites, quoique fort défectueuses, produisirent des fruits abondans & des conversions; ce qui détermina l'Auteur à publier authentiquement son livre. Mais il crut ne le devoir faire qu'après s'être assuré, par le témoignage des ses savans amis, que la Doctrine en étoit exacte dans tous les points. Afin d'y parvenir plus aisément, il en fit imprimer un certain nombre d'exemplaires, pour les distribuer à ceux qu'il établissoit ses juges, en les priant de le traiter à la dernière rigueur. Presque tous ces exemplaires lui revinrent avec des éloges sur l'exactitude, la précision & la netteté de sa Doctrine. Plusieurs étoient accompagnés de quelques notes critiques, non sur le fond des choses, mais sur des locutions, qu'on jugeoit ou obscures, ou peu élégantes, ou

peu françoises, & sur des tours de phrases auxquels on croyoit pouvoir en substituer de plus heureux : en un mot toutes les notes étoient purement grammaticales, & l'Auteur en profita pour perfectionner son ouvrage. Deux ou trois exemplaires qui ne lui revinrent pas, tomberent apparemment entre les mains des Protestans; & c'est ce qu'ils appellent fort mal à propos la premiere édition de l'Exposition. Quoi qu'il en soit de cette édition prétendue faite, non pour le Public, mais pour des Censeurs choisis par l'Auteur même, elle n'étoit différente en rien de celle que les mêmes Protestans appellent la seconde, sinon dans un petit nombre de mots mieux choisis, de phrases mieux tournées, & de légères corrections que l'Auteur avoit faites sur les avis de ses amis, & plus encore sur ses propres réflexions.

S'il étoit vrai que l'imprimé du traité de l'Exposition, tombé entre les mains des Protestans, fût aussi différent qu'ils le disoient de l'édition authentique, il leur étoit facile de convaincre l'Auteur, & de le couvrir de confusion. Il ne falloit

que montrer cet imprimé, & le répandre par le moyen de l'impression. Les Protestans ne l'ont pas fait, parce qu'ils étoient dans l'impuissance de soutenir leur roman. Au reste, ce que je viens de dire, est un extrait fidele de ce que j'ai lu écrit de la main du savant Prélat, qui se proposoit de le mettre à la fin du troisieme *Avertissement aux Protestans*. Jene fais pourquoy ce morceau manque dans toutes les éditions faites en France. Je crois l'avoir vu dans une édition de Hollande. J'espere que les Révérends Peres Bénédictins n'oublieront pas de l'insérer à la place qui lui convient, dans l'édition complete qu'ils préparent des Œuvres de Bossuet. Ils ont sans doute entre les mains l'original de cette piece, que je certifie avoir vue autrefois, & remise à M. Bossuet, Evêque de Troyes, qui me l'avoit confiée.

XVI.
Ecrits contre ce livre.

Le livre de l'*Exposition* mit en rumeur, comme je l'ai déjà dit, tout le parti Protestant. Les plus habiles travaillerent promptement à le réfuter. Parmi ces prétendus réfutateurs, dont la plupart ne savoient que balbutier & dire des injures, l'Auteur

distingua M. de la Bastide, gentilhomme du Rouergue : son ouvrage lui parut mériter une réponse précise. C'étoit celui de tous les adversaires du Prélat, qui parloit le plus affirmativement des deux éditions du livre de l'*Exposition*, & des *Variations* de l'Evêque de Meaux. Le mot *Variations*, souvent répété par M. de la Bastide, fit naître à notre Auteur l'idée de mettre une Préface à la tête de son livre, & de montrer combien il étoit ridicule aux Protestans de relever avec emphase quelques légers changemens dans les mots & dans le style d'un livre, & d'accuser, pour cela, l'Auteur d'inconstance & de variation, pendant qu'il pouvoit aisément les convaincre d'avoir cent & cent fois varié sur le fond, & sur la substance des dogmes.

Il avoit alors sous les yeux le gros Recueil dont j'ai déjà parlé des Confessions de Foi Luthériennes & Calvinistes, imprimé à Geneve sous ce titre : *Syntagma confessionum fidei*, &c. que les Collecteurs disoient être » un corps entier de la sainte
» Théologie, & les registres authentiques

*Syntagm.
&c. Præfat.*

» ques auxquels il falloit avoir recours
 » pour connoître la Foi ancienne &
 » primitive «. Rien n'étoit plus ridi-
 cule que de prétendre trouver l'ex-
 position exacte de la Foi primitive
 dans cet amas confus de Confessions
 de Foi discordantes, qui se condam-
 noient les unes les autres sur plusieurs
 articles de Foi, & qui prêtoient le
 flanc à tous les genres d'attaques qu'on
 voudroit leur livrer.

XVII.

Comment
 l'Auteur est
 engagé à fai-
 re l'Histoire
 des Varia-
 tions.

L'Auteur s'aperçut bientôt que
 la matière étoit très-abondante, &
 qu'elle grossissoit trop considéra-
 blement sous sa plume, pour en faire
 la simple Préface d'un livre aussi
 court qu'est celui de l'*Exposition*. Il
 prit donc le parti de la traiter à part,
 & de composer une *Histoire* détail-
 lée des *Variations des Eglises Pro-*
testantes.

Mém. mss.
 de M le
 Dieu, Se-
 cré. de M.
 Bossuet.

Il y travailla dès 1682, & s'en
 occupa presque uniquement pendant
 l'année 1683; mais les ordres de
 Louis XIV l'obligèrent alors de sus-
 pendre ce travail, pour prendre en
 main la *défense des IV fameux articles*
de l'assemblée générale du Clergé de
France en 1682, qu'il avoit lui-même
 dressés. Ce grand ouvrage, dont je

DE L'ÉDITEUR. xxxvii

publiai en 1745, une édition exacte, calquée sur l'original de l'Auteur, avec une version françoise, ne lui donna point de relâche pendant les années 1684 & 1685; après quoi il reprit l'*Histoire des Variations*. Il fut encore souvent obligé de l'intrompre, parce-qu'il falloit, comme il le disoit lui-même, *aller au plus pressé*. Je n'entrerai pas dans le détail de toutes les causes de ces interruptions; cela me meneroit trop loin, & grossiroit beaucoup cette Préface, que je m'étois proposé de faire courte, & qui devient d'une certaine étendue, à cause de l'importance & de l'abondance des matieres dont je suis obligé de parler. Je laisse aux sçavans Bénédictins, chargés par le Gouvernement de donner une édition complete des *Œuvres* du docte Prélat, à faire ce détail, qui sera d'autant plus intéressant, qu'on y verra que le grand Bossuet menoit une vie toujours occupée, toujours laborieuse, toujours utile à l'Eglise dont il étoit le défenseur, & aux peuples confiés à ses soins.

Je dirai seulement en deux mots, que les oraisons funebres de Madame

xxxviii *P R E F A C E*

Anne de Cleves, Princesse Palatine, de M. le Tellier, Chancelier de France, & du Prince de Condé, prononcées en 1685, 1686 & 1687, jointes aux Conférences amiables qu'il faisoit trois fois la semaine aux Protestans de son Diocèse, à la composition de son Instruction vraiment Pastorale, pour engager les nouveaux convertis à faire leurs Pâques, à celle d'un nouveau Catéchisme & d'un nouveau livre d'Heures, ou de Prières ecclésiastiques, qu'il fut obligé de publier, afin de subvenir aux besoins pressans de son Troupeau, & à plusieurs autres travaux du saint Ministère, furent pour ce Prélat une distraction presque continuelle de l'Histoire des Variations. Cependant il ne perdit jamais de vue cet ouvrage. Il y employoit, dit M. le Dieu, son secrétaire de confiance, tous les momens qu'il pouvoit dérober à ses autres occupations.

Mém. mss.

XVIII.
Railleries
des Protestans sur le long retardement de cette Histoire. Succès de l'ouvrage.

Le long retard de la publication de cet ouvrage, causé, comme on vient de le voir, par des circonstances inévitables & par la nécessité des devoirs d'état tout à fait indispensables, étoit le sujet des insipides rail-

leries des Ministres. Ils disoient que le livre de l'Évêque de Meaux, étoit le siege de Troye : que le Prélat menaçoit la Réforme, depuis dix ans, de lui porter un coup dont elle ne pourroit jamais se relever : que cette menace pleine d'ostentation s'étoit évanoüie : que l'Auteur, après plusieurs essais infructueux, s'étant trouvé dans une impuissance absolue de convaincre les Eglises Réformées de variation dans la Foi, avoit sagement supprimé son ouvrage, dans la crainte de s'exposer à la risée publique, en ne faisant que répéter les argumens usés des controversistes.

La publication du livre fut pour eux un coup de foudre. Les plus sensés d'entre les Catholiques, & même d'entre les Protestans, le jugerent d'une force accablante : les preuves leur parurent portées à une telle évidence, qu'ils ne voyoient aucun lieu à des répliques raisonnables. On peut assurer qu'en effet le livre est demeuré sans réponse ; car on ne doit pas appeler des réponses, les écrits où les Ministres contens d'accumuler beaucoup d'injures contre l'Auteur, ne réfutent aucuns des faits dont son

livre est rempli , n'ébranlent pas ; n'effleurent même pas la moindre de ses preuves. Leurs réponses ne lavent la Réforme d'aucune des accusations faites contre elle , en très-grand nombre : elles ne la justifient sur aucun point , & se bornent presque toutes entières à des récriminations scandaleuses & calomnieuses contre l'Eglise ancienne , que ces Réformés osent accuser d'avoir varié comme eux dans ses Confessions de Foi. Etrange idée de ces hommes nouveaux , & auteurs de tant de nouveautés dans la doctrine ! Ils se glorifient d'être les restaurateurs de la Foi ancienne & primitive , & cependant ils donnent à l'ancienne Eglise , sur laquelle ils prétendent se réformer & réformer la Foi reçue , un caractère d'incertitude , d'instabilité , d'inconséquence , qui la rendroit tout à fait méprisable , si l'accusation étoit tant soit peu fondée. Le savant Prélat vengea l'honneur des premiers siècles de l'Eglise , des insultes de ces téméraires & ignorans écrivains , par des ouvrages si solides qu'ils sont demeurés sans aucune sorte de réplique. J'en parlerai dans la suite. Il est tems de donner

ner une idée juste de l'*Histoire des Variations* ; je pense qu'un précis fort court des extraits que j'en avois faits autrefois pour mon propre usage , remplira pleinement cet objet.

L'Auteur partage son histoire en quinze livres , à la tête desquels il met une Préface qui mérite une attention particulière , & qu'il faut étudier.

XIX.
Division
de l'*Histoire
des Variations* , en
quinze li-
vres. Précis
de la Préfa-
ce de l'Au-
teur.

Il y prouve que le caractère de mutabilité est inhérent à toute hérésie , & que par conséquent la nouvelle Réforme a ce vice radical , dont il convainc en particulier les deux grands corps qui la composent des Luthériens & des Calvinistes , sans parler des sectes abominables forties de son sein ; telles que sont les Anabaptistes , les Sociniens & autres.

» Les contradictions , disoit le Pré-
» lat dans une autre occasion , sont
» un accident inséparable de la mala-
» die qu'on appelle erreur , & de
» celle qu'on appelle vaine & fausse
» subtilité. Quiconque est atta-
» qué de ces maladies , quoi qu'il fasse ,
» ne peut jamais éviter de se contre-
» dire «. Il soutient que l'Eglise Ca-
tholique n'a jamais varié , & défie

Réponse à
IV. Lettres
de M. de
Cambr. Col-
lec. Tom.
vj , p. 538.

tout le Protestantisme de prouver le contraire, par un fait positif, sur un seul point de Doctrine. Il déclare que dans toute son histoire, il ne veut pas employer d'autres pieces justificatives de la vérité des faits qu'il avance, que les actes publics des Protestans, les décisions de leurs Synodes, leurs Confessions de Foi, leurs Catéchismes ; & promet que son ouvrage, qui, du premier coup d'œil, pourroit paroître contentieux, sera plus tourné dans le fond à la paix qu'à la dispute. J'ose assurer que toutes les personnes équitables trouveront qu'il a tenu parole.

X X.
 Précis du
 premier li-
 vre.

On voit dans le premier livre, que la jalousie de l'Ordre des Augustins, dont étoit Luther, contre celui des Jacobins, chargé spécialement par le Pape de prêcher les Indulgences, fut l'occasion de la nouvelle hérésie, qui trouvoit en Allemagne les esprits disposés à la recevoir. Luther prêcha d'abord contre les abus des Indulgences, ensuite contre les Indulgences mêmes ; d'où passant à la matière de la justification, il établit l'erreur de la Justice imputative, qui fut depuis le dogme fondamental de

sa Secte. L'Auteur représente au naturel les incertitudes & les variations de Luther, qui blâmoit hautement les Vaudois d'avoir quitté l'Eglise, & qui promettoit d'être jusqu'à la mort un fils humble & obéissant à l'Eglise & au Pape; après quoi vinrent ses emportemens & ses fureurs contre le Pape & l'Eglise Catholique, ses bouffonneries, ses platitudes, ses folles prophéties démenties par l'événement, ses entreprises inouïes, sa hardiesse à s'attribuer sans miracles & sans aucune sorte de preuve, une mission extraordinaire, & le droit de consacrer un Evêque, quoiqu'il ne fût que Prêtre; son orgueil insupportable par lequel il se croyoit au-dessus de tous les Peres, de tous les Conciles, de tous les Docteurs de son tems & des siècles passés; ses déclamations véhémentes & fanatiques, dont il ne résultoit point d'autre fruit que de porter le peuple séduit à briser les images des Saints & de Jesus-Christ même, comme si elles eussent été des idoles; à piller les maisons des Ecclesiastiques, à les assassiner, à se révolter contre les puissances légitimes.

Dans le second livre, l'Auteur expose la théologie versatile de Luther, qui n'avoit point d'autre boussole que sa haine contre le Pape & les Papistes; c'est-à-dire les Catholiques. Ce Réformateur nie le dogme de la transsubstantiation, puis le regarde comme indifférent, & tout à coup le condamne comme abominable; après quoi il permet à quelques Eglises Protestantes d'Italie de le croire. Notre Historien parle incidemment des violentes invectives de Luther contre le Roi d'Angleterre, de l'*impanation* & de l'*invination* inventées par Osiandre, l'un de ses disciples, & s'étend davantage sur les démêlés presque tragiques de ce chef de la Réforme, avec Carlostad, au sujet de l'interprétation de ces paroles : *ceci est mon corps*. Il passe ensuite à la révolte des paysans & des Anabaptistes, dans laquelle Luther joua un personnage variable & extravagant; à son mariage avec une religieuse; à ses sermons scandaleux sur la chasteté; à ses démêlés pleins de fureur avec Erasme; à la querelle sacramentaire qui divisa la Réforme en deux corps presque

égaux. Dans cette querelle, Zuingle & Écolampade paroissent avec éclat, & contredifent ouvertement Luther; ce qui n'empêche pas le Landgrave de Hesse de prendre les armes en faveur du nouvel Évangile, & les partis divisés de se réunir pour protester ensemble contre le décret de Spire, qui les condamnoit. C'est de là que leur est venu le nom de Protestans, qui leur est resté. Ce livre est terminé par le récit de la convocation d'une Diète à Aufbourg, où les Protestans de chaque parti présenterent leurs différentes Confessions de Foi.

Le troisieme livre contient l'Histoire de la célèbre Confession d'Aufbourg, & de son apologie, composées l'une & l'autre par Mélancton, & adoptées par tout le Luthéranisme. L'article de la Cene est exprimé diversement dans quatre éditions de la Confession, également revêtues de l'autorité publique, sans qu'on puisse deviner laquelle des quatre leçons est la primitive; & l'apologie exprime ce même article d'une cinquieme maniere; ce qui prouve les incertitudes des Luthériens, dès le premier pas. Les Con-

XXII.
Du troisieme livre.

fessions de Foi multipliées des Sacramentaires, ne sont pas plus précises sur cet article que celle d'Aufbourg, & souffrent, comme elle, divers sens dont quelques-uns sont favorables à la transsubstantiation. Celle d'Aufbourg traite toutes les controverses, rétracte sur le libre arbitre les sentimens de Luther, & établit le demi-Pélagianisme: Elle cherche querelle à l'Eglise sur la gratuité de sa justification, le mérite des bonnes œuvres, la médiation de Jesus-Christ, & sur plusieurs autres points. Elle soutient contre les Anabaptistes la nécessité du baptême & l'amissibilité de la Justice; & cependant elle embrouille la matiere & se contredit en adoptant la *Foi spéciale* de Luther & son nouveau dogme de la certitude du salut: On ne voit dans cette Confession qu'un esprit contraire & chicaneur, & nulle équité. Il eût été facile aux Luthériens de se concilier avec les Catholiques sur presque tous les points, si les premiers, au lieu d'imputer à l'Eglise des erreurs grossieres qu'elle n'avoit pas, eussent voulu prendre sa doctrine dans un sens droit &

précifément telle qu'elle l'enseigne.

L'Auteur parle dans le livre suivant du décret rigoureux de la diete d'Aufbourg contre les Protestans. Ceux-ci voyant que les prophéties de Luther contre la Papauté, qui, selon lui, devoit tomber d'un seul souffle, n'avoient pas un effet assez prompt, songerent à se liguier & à prendre les armes; mais la querelle sacramentaire empêchoit de bien cimenter la ligue. Bucer, plus subtil que Scot & tous les Scotistes, se chargea de négocier un accord entre les deux partis. A force d'expressions équivoques, il vint à bout d'en faire un plâtre, & qui n'étoit que dans les mots. Les Suisses plus francs que tous les autres Sacramentaires, furent les seuls qui n'y consentirent pas. L'Auteur, après avoir raconté la conférence de Luther avec le diable, duquel il apprit que les Messes privées étoient une impiété, revient à la dispute sacramentaire, & aux ambiguités de Bucer, qu'il expose dans un grand détail. Mélancton même, que la Réforme regardoit comme l'homme le plus judicieux de tout le parti, se livroit à l'esprit entortillé de Bucer, & se perdant avec

XXIII.
Du quatrième
livre.

Ratramne , dans des raisonnemens alambiqués , commençoit à douter de la présence réelle qu'il avoit si bien établie dans la Confession d'Ausbourg ; pendant que les Sacramentaires s'en rapprochoient en apparence. Il demandoit un nouvel examen de l'article de la Cene ; mais Luther , sans permettre aucune discussion , fit une nouvelle Confession de Foi , à Smalcalde , où il dit nettement , que *le pain est le Corps de Jesus-Christ*. Cette expression que les Catholiques mêmes pourroient admettre en un bon sens , contredit sa Doctrine de la consubstantiation. Mélancton fut contraint de signer cet article , & tous les autres dressés en même tems. Il eut pourtant la hardiesse de faire sur celui du Pape , une restriction favorable à sa supériorité sur les autres Evêques.

XXIV.
Du cinquième
me livre.

L'histoire des articles de Smalcalde conduit naturellement l'Auteur à peindre les agitations , les angoisses , les regrets & les incertitudes de Mélancton. Epris des spécieux dehors de la Réforme & de la trompeuse apparence de la justice imputative , il s'attache à Luther , dont
pourtant

pourtant il défapprouve les emportemens, qu'il n'excuse qu'en difant avec Erasme : que *le monde endurci avoit besoin d'un maître aussi rude*. Bientôt après il reconnoît que les grands succès de Luther avoient moins pour cause le zele de la Religion, que l'esprit de licence & d'indépendance : que la Réforme, ou tomberoit dans l'anarchie, ou s'assujettiroit à des tyrans insupportables : qu'au lieu d'un Pape ecclésiastique, elle se donneroit des Papes laïques, comme elle fit en effet : que la réformation des mœurs reculoit au lieu d'avancer, parce qu'on méprisoit toute autorité, & qu'on enseignoit des monstres de Doctrine, comme par exemple : *que les bonnes œuvres sont contraires au salut*. Mélancton, pendant près de cinquante ans, se vit violenté, tantôt par Luther, tantôt par d'autres qui s'érigeoient en maîtres & en tyrans dans le parti, & n'osa jamais s'expliquer nettement sur la Doctrine ; contraint, comme il le disoit assez ingénument, *d'accommoder ses dogmes à l'occasion*. Sa Doctrine & sa conduite furent toujours contradictoires. L'impossibilité où il se trouva de réunir des choses

I P R E F A C E

inalliables , lui causa des troubles qu'il disoit *incroyables & les douleurs de l'enfer*. Cet homme , estimable par beaucoup d'endroits , fait pitié , quand on le voit , après avoir perdu la vraie boussole de l'autorité légitime , mettre son espérance dans des miracles imaginaires , dans des visions de fanatiques , & jusques dans les folies de l'astrologie judiciaire. Le savant Auteur compatit à ses malheurs , déplore ses foiblesses , & s'étonne de ce qu'ayant si bien connu la cause du mal , il n'a pas employé le seul remede efficace qu'il avoit dans ses mains , de revenir à l'unité.

XXV.
Du sixieme
livre.

L'histoire de la dispense donnée par Luther & par les autres Chefs de la Réforme , au Landgrave de Hesse , d'épouser une seconde femme , du vivant de sa premiere , occupe une grande partie du sixieme livre. On y voit ces prétendus Réformateurs , qui ne parloient jamais de sens rassis des dispenses données par les Papes , qui répétoient sans cesse que ces dispenses anéantissoient l'ancienne discipline , & que les jeûnes & les abstinences étoient des pratiques judaïques , donner une dispense

contraire à la loi de l'Évangile, & l'appuyer sur une pratique judaïque. Rien n'est plus curieux que les motifs de la demande du Landgrave, & les raisons sur lesquelles les nouveaux Docteurs se fondent pour l'accorder, en recommandant néanmoins de tenir la chose secrète, & de faire passer la seconde femme pour une concubine, de peur que les Protestans ne fussent traités de *Mahométans* ou d'*Anabaptistes* qui se font un jeu du mariage. Luther croit que Henri VIII, Roi d'Angleterre, auroit mieux fait de prendre Anne de Boulen pour sa seconde femme, que de faire casser son premier mariage. C'étoit par principes qu'on autorisoit dans le parti les doubles mariages.

La Réforme ayant besoin, selon Luther, de *Princes régens vertueux*, il falloit tout accorder au pieux Landgrave. Ce Prince obtint de lui de supprimer dans la messe, l'élévation de l'hostie. Cette nouvelle variation de Luther fit croire qu'il embrassoit la Doctrine Sacramentaire; ce qui le mit dans une fureur inexprimable contre ces Sectaires de sa Secte. Buczer fit de nouveaux efforts

pour concilier tout, & engagea Luther dans de nouvelles variations. Ce Chef de Réformateurs fut inconséquent toute sa vie. Les Théologiens de Wittemberg changerent sa Doctrine après sa mort, & y revinrent presque aussitôt ; l'esprit de la Réforme étant de varier toujours. L'Auteur termine ce livre par l'histoire des dernières theses de Luther, qu'on prendroit pour l'ouvrage, ou d'un frénétique, ou d'un homme qui s'immole à la risée publique.

XXVI.
Du septième
livre.

Bossuet passe ensuite à l'histoire de la Réformation Anglicane, occasionnée par les amours impures de Henri VIII, & commencée par ce Prince, qui se déclara Chef suprême de l'Eglise de son Royaume. Ce nouveau dogme, pour lequel il répandit le sang des plus gens de bien, & de ses meilleurs sujets, est le seul qu'il ait introduit ; & l'Angleterre ne fit pendant sa vie aucun autre changement à la Doctrine Catholique. Henri se contenta de supprimer beaucoup de monasteres, dont il vendit les fonds à sa Noblesse. Dans ce morceau tout à fait intéressant de l'histoire, on doit faire une attention

particulière au personnage que joue Cranmer, tout à la fois Luthérien, marié, cachant son mariage, sacré Archevêque de Cantorbery, suivant le Pontifical Romain, soumis au Pape par son serment, disant la messe sans y croire, ordonnant des Prêtres pour la dire, & pratiquant pendant treize ans, avec une dissimulation accommodée au tems & au sentiment du Prince, une religion qu'il croyoit le comblé de l'abomination, de l'idolâtrie & du sacrilège. Cet Archevêque se prêta volontiers à tout ce que voulut Henri VIII, & cassa tous les mariages qui lui déplaisoient. Sous Edouard VI, fils & successeur de Henri, il leva le masque, abrogea la messe, fit un nouveau rituel, & réforma, à la Luthérienne, la doctrine tenue jusqu'alors par les Anglois. Il abjura jusqu'à deux fois, sous le regne de Marie, toutes ses erreurs, dans l'espérance de sauver sa vie; ce qu'il n'obtint pas. L'Auteur finit ce livre par un parallèle bien frappé de la conduite variable & dissimulée de cet Archevêque, avec la fermeté & la noble franchise de Saint Thomas

de Cantorbéry , l'un de ses prédé-
cesseurs.

XXVII.
Du huitie-
me livre.

Il revient ensuite à la ligue redou-
table de Smalcalde entre les Prin-
ces Protestans , & aux theses où
Luther ne respirant que la fureur ,
exhortoit à prendre les armes contre
le Pape, qu'il traitoit de *bête féroce* ,
& de *chef de brigands*. Ces Princes
avoient promis à Herman , Arche-
vêque de Cologne , le plus ignorant
des hommes , qui venoit de réformer
son Diocèse , à la nouvelle mode ,
de le soutenir contre le Pape &
l'Empereur. Mais la guerre ne leur
fut pas heureuse. L'Empereur les
battit près de l'Elbe , fit prisonniers
l'Electeur de Saxe & le Landgrave
de Hesse , les deux héros de la Ré-
forme , & publia le formulaire de
Doctrines , appelé l'*Interim*. Ce for-
mulaire , qui n'étoit que pour les
Protestans , & non pour les Catho-
liques , déconcerta les principaux
Ministres : ils n'étoient pas d'humeur
de sacrifier leur vie pour la nou-
velle Religion. Tous abandonnerent
leurs Eglises. Bucér , après avoir fait
une nouvelle Confession de Foi , non
moins alambiquée que les premières ,

quitta son Eglise & vint en Angleterre, où il ne put faire changer les articles de Doctrine que Pierre Martir, pur Zuinglien, avoit fait approuver à Edouard. Osiandre se sauva dans la Prusse, qu'il troubla par sa Doctrine monstrueuse sur la justification. D'autres disputes, entr'autres celles d'Illicic, sur les cérémonies indifférentes, & sur l'ubiquité, déchirèrent le fond de la Réforme, dans laquelle on vit naître chaque jour de nouvelles Confessions de Foi, qu'on disoit explicatives de celle d'Ausbourg, & qui la contredisoient en effet. La Conférence tenue à Wormes, pour concilier les partis, n'aboutit qu'à manifester davantage leur désunion. On ne put s'accorder qu'à dire, que *les bonnes œuvres ne sont pas nécessaires au salut*. Après la condamnation des Zuingliens par les Luthériens, dans le Synode d'Iene, ces derniers s'assemblerent à Francfort, pour convenir d'une commune formule de Foi sur l'Eucharistie. On en fit une contradictoire à la Confession d'Ausbourg. Dans une autre assemblée à Naumbourg, au sujet de la vraie édition de la Confession d'Ausbourg, on

laissa la chose dans l'incertitude. L'ubiquité gagna presque tout le Luthéranisme, aussi-bien que le demi-Pélagianisme, qu'on trouve établi dans le fameux livre intitulé *la Concorde*, publié par les Protestans.

XXVIII.
Du neuvième livre.

Les Calvinistes composent le second parti de la Réforme. Calvin, leur chef, presque aussi fameux que Luther, établit en dogme l'inamissibilité de la justice, la certitude du salut, la non-nécessité du baptême, parce que, disoit-il, les enfans des Fideles naissent dans l'alliance; & sur l'Eucharistie ne s'éloigna pas moins de Luther que de Zuingle. Les subtilités de Bucer ne sont rien en comparaison de celles de Calvin, qui se sert des expressions les plus fortes pour la réalité, qu'il détruit ensuite par d'autres expressions très-précises. Ce Réformateur abolit aussi les cérémonies, & fit de grands progrès, sur-tout en France; ce qui le remplit de vanité. Il se loue avec plus d'indécence que Luther même, & parle avec le plus insolent mépris de tous ses adversaires, & des Saints Peres. Le célèbre Auteur fait très-bien voir que ses livres sont

pleins de contradictions. Il ne faut, pour s'en convaincre, que lire son catéchisme, & les trois Confessions de Foi dressées, ou par lui, ou de son consentement, pour tâcher de satisfaire les Luthériens, les Zuingliens, & ceux de son propre parti. Calvin ne voulut point assister au Colloque de Poissi, où il envoya Beze, le plus savant de ses disciples, qui fit frémir tous les assistans, par son discours impie. Les Calvinistes présentèrent dans ce Colloque différentes formules de Foi, conçues en termes vagues & ambigus, au lieu que les Catholiques s'expliquèrent nettement. Beze & les siens biaisèrent sur la demande qu'on leur fit d'adopter la Confession d'Ausbourg, qu'ils n'osoient rejeter tout à fait, dans la crainte de se brouiller avec les Luthériens & les Princes Allemands, dont ils croyoient avoir besoin, comme on le peut voir au long dans l'ouvrage même.

L'Auteur revient à la réformation Anglicane, continuée par la Reine Elisabeth. Cette Princesse changea peu les cérémonies. Elle auroit bien voulu conserver les images :

XXIX.
Du dixième
livre.

mais on lui persuada de défendre d'en garder même dans les maisons. Elle permit de croire ce qu'on voudroit de la présence réelle. Ce dogme, cru sous Henri VIII, rejeté sous Edouard VI, rétabli sous Marie, devint indifférent sous Elisabeth. Cette Princesse n'accepta qu'avec répugnance le titre de Chef suprême de l'Eglise Anglicane, qu'elle trouvoit ridicule pour un Roi, & plus encore pour une Reine. La plus grande partie du Clergé, à la tête duquel étoit Parker, Archevêque de Cantorbery, subit ce joug honteux. Le Parlement se réserva le droit de prononcer sur la Doctrine, & ordonna de consacrer les Evêques suivant la formule de la Liturgie d'Edouard. L'Ecosse embrassa la Réforme d'Elisabeth; & les deux Eglises qui faisoient bande à part, n'étant ni Catholiques, ni Luthériennes, ni Calvinistes, s'accorderent à rejeter le nouveau dogme de l'inamissibilité de la justice.

Pendant qu'Elisabeth travailloit à sa réformation, les Calvinistes agitoient la France par des factions: Bientôt las de souffrir & de vanter leur patience, ils décidèrent que la

guerre civile pour la Religion, étoit juste. La conjuration d'Amboise fut tramée par maxime de Religion, & les premières guerres civiles, sous Charles IX, furent résolues par les Ministres. Toute la Réforme, à l'exception de deux ou trois hommes, que Beze appelle de *mal-honnêtes gens*, concourut à la révolte, & les Ministres furent plus ardens que tous les autres à s'opposer à la paix, que les Princes conclurent contre leur avis. L'assassinat du Duc de Guise par Poltrot, fut regardé comme un acte héroïque de Religion. Les Protestans posoient pour maxime indubitable, que les Princes n'avoient pas droit de punir les hérétiques, ou, comme ils s'exprimoient, les *mal-sentans*, mais seulement les *malfaiteurs*: en quoi ils contredisoient Luther & Calvin, & la Doctrine-pratique de ce dernier. L'Auteur parle ensuite d'une nouvelle Confession de Foi Helvétique, où la justice imputative parut pour la première fois, & où les Suisses érigerent en dogme l'inamissibilité de la justice & la certitude du salut. Les Réformés de Pologne varièrent aussi dans le même tems.

Après avoir détesté la réalité , tant ;
disoient-ils , selon la *réverie* des Catho-
liques , que selon la *folie* des Luthé-
riens , ils se réunirent à ces derniers
qu'ils venoient de condamner comme
des *mangeurs de chair humaine*. Les
Vaudois se joignirent à eux & aux
Luthériens.

XXX.
Du onziè-
me livre.

La réunion des Vaudois avec les
Luthériens , donne occasion à l'Auteur
de faire l'histoire des Albigeois , des
Vaudois , des Wicléfites , des Hussites
& des Freres de Pologne , que les Pro-
testans se donnoient pour prédéces-
seurs. Cette histoire fort abrégée , n'est
pas susceptible d'analyse. Il suffit de
dire , en deux mots , que le docte Pré-
lat démontre que les Albigeois étoient
de purs Manichéens , & que les Vau-
dois , très-différens des premiers , ne
nioient ni la transsubstantiation , ni la
vertu d'aucun autre sacrement : qu'ils
erroient sur des points très-différens ,
qu'on peut voir dans l'ouvrage même :
qu'ils ne commencèrent à nier la pré-
sence réelle , que quand ils cessèrent
d'être Vaudois , par leur jonction aux
Protestans : que les Freres de Boheme
firent une Secte séparée de celle de
Wicléf : que ces Sectes , ainsi que

celles des Calixtins & des Taborites , avoient des erreurs particulieres , très-distinctes de celles des Réformés , & qu'elles n'étoient unanimes qu'à dire beaucoup de mal du Pape , des Evêques , & des autres Ministres de l'Eglise Catholique , en quoi les Luthériens & les Calvinistes les imiterent.

Il s'agit dans le douzieme livre , des nouvelles variations des principales Eglises Calvinistes de France , qui crurent devoir changer le mot *substance* , qu'on lit dans la Profession de Foi présentée par le corps des Calvinistes à Charles IX. Le Synode de la Rochelle condamna ces Réformateurs de la Réforme, en termes si embrouillés , qu'ils ne présentent aucun sens. Les Suisses s'étant plaints de cette condamnation , Beze leur répondit au nom du Synode , que le décret ne les regardoit pas , mais *seulement* la France. Cette réponse n'ayant pas encore satisfait les Suisses , on réforma le décret , de façon que le mot de *substance* étoit réduit à rien. Les Calvinistes après cette belle opération synodale , firent tous leurs efforts pour se réunir aux Luthériens ,

XXXI.

Du douzieme livre.

en adoucissant & en changeant leur Confession de Foi. Ils chargerent quatre députés, auxquels ils joignirent M. de Turenne, d'en dresser une qui fût au goût des Luthériens. Mais toutes leurs tentatives jusqu'à nos jours, ont été infructueuses. Le reste du livre comprend l'histoire de la dispute de Piscator, sur la justice imputée. Les Synodes ne firent que varier, & l'on peut assurer qu'ils embrouillèrent la question plutôt que de l'éclaircir. Le résultat d'un grand nombre de Synodes tenus à cette occasion, fut de *diffimuler* les choses dont on ne pouvoit convenir, afin de réunir, autant qu'il seroit possible, les différens partis de la Réforme.

XXXII.
Du treizieme livre.

Le livre suivant contient l'Histoire des Variations des Protestans sur l'Antechrist, depuis Luther jusqu'à nos jours. Luther, dans les articles de Smalcalde, érigea en dogme, que le Pape étoit l'Antechrist. Mélancton & le gros des Luthériens rejeterent ce nouvel article de Foi, qu'on ne trouve dans aucune de leurs nombreuses Confessions de Foi. Les Calvinistes renouvelèrent cet article dans le Synode de Gap, & dirent pour

la première fois, qu'il étoit le fondement de leur Réforme. Ils l'appuyèrent sur des textes de Daniel, de Saint Paul & de l'Apocalypse, produits en l'air, & entendus de travers. Grotius, Hammond, & d'autres savans Protestans s'en moquerent. Leur autorité n'empêche pas le Ministre Jurieu, fameux par ses visions apocalyptiques & par ses prophéties, de dire que ceux qui en doutent ne sont pas Chrétiens. Ce Ministre calcule après Joseph Mede, autre visionnaire, avec lequel il ne s'accorde pas toujours, le tems où les Papes ont commencé d'être des Antechrists, & celui où leur puissance sera exterminée. Saint Grégoire le Grand, & même Saint Léon, ont été, selon Jurieu, des Antechrists. Les rêveries de ce Ministre, que l'Auteur raconte avec exactitude, ne peuvent être analysées, il faut les lire dans l'ouvrage. J'observerai seulement que les Protestans se sont toujours principalement servis de ces visions absurdes pour exciter la haine du peuple contre l'Eglise Romaine, & pour le nourrir dans la vaine espérance de voir bientôt la destruction de cette Eglise.

XXXIII. Le quatorzieme livre commence
 Du qua- par le récit de la dispute d'Arminius
 torzieme li- & de Gomar. Ce dernier, rigide Cal-
 vre. viniste, soutenoit tous les excès de
 sa Secte, qu'Arminius vouloit corri-
 ger par d'autres excès. Le fameux
 Synode de Dordrecht, assemblé pour
 décider entre les contendans, donna
 gain de cause à Gomar, & sui-
 vit dans cette affaire une procédure
 qui justifie celle de l'Eglise Romaine
 contre les Protestans. A la fin le Pé-
 lagianisme des Arminiens fut toléré.
 Ce Pélagianisme fit des progrès ra-
 pides dans le Calvinisme, & s'y
 maintient encore. Il s'agit ensuite du
 décret de Charenton pour recevoir
 les Luthériens à la communion, fait
 par les Calvinistes, dans la vue inté-
 ressée de se concilier le grand Gusta-
 ve. Ils tolerent dans les Luthériens
 le dogme de la présence réelle, qu'ils
 disent abominable dans les Catholi-
 ques. On est forcé d'avouer dans le
 décret de Charenton, sur les points
 fondamentaux & non fondamentaux,
 que l'Eglise Romaine est une vraie
 Eglise. Le Colloque de Cassel, dont
 il est ensuite parlé, où les Luthériens
 se concilient avec les Calvinistes,
 change

change tout l'état des controverses, parce que les deux partis s'accordent à remanier la Doctrine de Luther & de Calvin, principalement sur la grace universelle & résistible, qui prévaut en France, malgré la décision contraire du Magistrat de Genève, & celle des Suisses, pleine d'ignorance. L'Auteur finit par des réflexions sur le serment du *Test*, où les Anglois ne condamnent l'Eglise Romaine que par une erreur manifeste.

Le livret intitulé : *Consultation amiable sur la paix entre les Protestans*, publié par le Ministre Jurieu, engagea le savant Prélat à faire une addition importante au quatorzieme livre de son Histoire, que celui qui s'étoit chargé d'abord du soin de cette édition, a mis mal à propos à la fin du quinzieme livre. Quoiqu'il en soit, Jurieu, dans sa Consultation, reproche avec raison à Luther & à Calvin d'horribles blasphèmes, & aux deux partis, des erreurs capitales; après quoi il propose une compensation de dogmes & une tolérance mutuelle de leurs erreurs réciproques. Pour y parve-

XXXIV.
De l'addition au quatorzieme livre.

lxvj *P R E F A C E*
nir plus sûrement , il croit qu'il faut
faire les Princes juges souverains de la
religion. Il pense pourtant que l'ac-
cord qu'il propose ne sera que plâtré,
& qu'au fond les deux partis sont
irréconciliables.

XXXV.
Du quin-
zieme livre.

Ce livre est peut-être le plus im-
portant de tout l'ouvrage. L'Auteur
avoit réservé la matiere de l'Eglise,
pour la traiter de suite , & pour faire
voir sous un seul point de vue les
étranges variations des Protestans sur
un article si considérable. L'impossi-
bilité absolue où ils sont de trouver,
avant la Réforme , une autre Eglise
que la Catholique , les met dans la
nécessité de renoncer à toutes leurs
Confessions de Foi, dans lesquelles on
reconnoît une Eglise toujours visible,
pour imaginer une Eglise invisible &
cachée. Cette idée , loin de leur réus-
sir, fut la source d'une infinité de dif-
ficultés qui parurent insolubles à tous
leurs Synodes. Ils abandonnent enfin
cette idée chimérique, & reconnois-
sent qu'avant la Réforme on se sauoit
sous le Ministère Romain; mais il suit
de là , par les principes du Ministre
Claude , qu'on s'y sauve encore. Ce
Ministre , pour éviter cette confé-

quence démontrée vraie, se jette dans un labyrinthe inextricable, & varie honteusement sur ce qu'il avoit dit de la visibilité de l'Eglise. Le Ministre Jurieu vient à son secours, & compose de son chef une Eglise Catholique, de toutes les sociétés Chrétiennes, dans laquelle il met l'Eglise Romaine comme les autres, malgré l'idolâtrie & l'antichristianisme qu'il lui reproche. Ce seul aveu détruit tout ce que ce Ministre avoit dit contre nous. L'Auteur fait voir les inconvéniens sans nombre de cette Doctrine absurde, qui non-seulement est nouvelle, mais encore qui établit l'indépendantisme, qui compose l'Eglise de Sectes schismatiques & hérétiques, qui pose des principes pour sauver les hommes dans une Communion Socinienne, & même Juive ou Mahométane. Il faut voir dans l'ouvrage les absurdités, les contradictions, les faux raisonnemens du Ministre. Il est contraint de reconnoître que le sentiment universel de l'Eglise est une règle certaine de la Foi; d'où suit, malgré ses chicanes & ses faux-fuyans, son infailibilité dans les dogmes. Ses aveux forcés détruisent le premier

fondement de la Réforme, qui consistoit à dire que la Foi se formoit sur les Ecritures. Le Ministre reconnoît qu'elle peut se former, & qu'en effet elle se forme quelquefois sans les Ecritures. L'Auteur considère ensuite les Sectes des Anabaptistes, des Soci-niens & autres, sortis de la Réforme, & demande qu'on juge de l'arbre par les fruits. Il entre dans le détail des absurdités inouïes du nouveau système de l'Eglise, auxquelles il oppose la stabilité de l'Eglise Catholique, & finit en priant Dieu de réunir à l'unité tous ses enfans égarés.

XXXVII.
Caractere
de l'Histoire
des Variations,
& son
succès.

Cette Histoire a toutes les qualités qui peuvent la rendre recommandable, soit qu'on considère l'importance des matieres que l'Auteur traite, soit qu'on examine la marche, la méthode, le ton, les réflexions. Les questions de controverse étoient familières au grand Bossuet; jamais personne ne les posséda plus à fond. Dès sa jeunesse, il s'étoit accoutumé à combattre les Protestans, & à remporter sur eux des victoires. Il s'étoit aussi rompu au style historique, & son admirable *discours sur l'Histoire universelle*, est

DE L'ÉDITEUR. Ixix

un chef-d'œuvre, qui ne pouvoit sortir que de la plume d'un très-grand maître. Il semble en effet que Bossuet, supérieur à tous les écrivains de son siècle, en beaucoup de genres de littérature & de savoir, étoit supérieur à lui-même dans le genre historique. Personne n'étoit donc plus capable que lui d'écrire cette Histoire, de bien peindre tous les acteurs qui paroissent sur la scène, de mettre un bel ordre dans la narration, de débrouiller les faits obscurs, de jeter de l'intérêt & de l'agrément sur ceux qui semblent moins importans, & de donner à tous un caractère de noblesse, de candeur & de vérité. Aussi l'Histoire des Variations, qui n'est pas moins travaillée, ni écrite avec moins de soin & d'exactitude que le *discours sur l'Histoire universelle*, a-t-elle eu le même succès. Qui pourroit exprimer quelle fut la joie des Catholiques quand ils virent paroître cet ouvrage attendu depuis si long-tems ? Avec quel empressement ils se le procurerent ? Avec quelle avidité ils le lurent ? Avec quelle reconnoissance ils remercièrent l'Auteur d'avoir plei-

nement vengé l'Eglise des insultes de ses ennemis & réduit au silence tous les calomniateurs , tous les Ministres & le Protestantisme entier ? Un grand nombre d'éditions promptement enlevées , rendent celle-ci nécessaire. L'hérésie seule frémit , en voyant paroître un ouvrage qui la fait tomber.

XXXVII.
Réponse du
Ministre Bas-
nage à l'His-
toire des Va-
riations.

On s'attendoit que les Ministres confus auroient au moins la sagesse de se taire , puisqu'ils n'avoient rien de bon à dire pour la défense de la Réforme. Mais quelle cause est assez mauvaise , assez désespérée pour ne point trouver d'avocats ? Les Ministres Basnage & Jurieu se chargerent de répondre à l'Histoire des Variations. Pour rendre leurs réponses solides , il falloit , ou nier les faits , ou montrer qu'ils ne prouvoient rien. Mais comment , sans la plus grande impudence , nier , ou même suspecter des faits consignés dans les actes les plus authentiques de la Réforme , & attestés par des témoins irréprochables , par les Réformateurs eux-mêmes , & par ceux qui tenoient le premier rang dans le parti ? Dire que ces faits ne prouvent

DE L'ÉDITEUR. Ixxj

rien , ce seroit avancer une chose absurde , puisqu'il ne faut qu'un peu de sens commun pour se convaincre qu'une religion toujours inconstante & variable , où chacun a la liberté d'altérer , de refondre , de changer les dogmes reçus , & de les accommoder à sa façon de penser , sans qu'une autorité soit en droit d'arrêter cette licence , n'est pas & ne peut être la Religion , qui , selon les promesses de Jesus - Christ , doit avoir une stabilité éternelle. Ces deux Ministres ne prirent pas ces moyens de défense , qui n'auroient servi qu'à manifester plus certainement l'état déplorable de leur cause , & à les faire succomber dès le premier choc. Ils aimèrent mieux en choisir d'autres , qui leur parurent plus assortis au genre d'attaque que Bossuet avoit choisi. Je dirai dans la suite comment s'y prit le Ministre Jurieu. Quant au Ministre Basnage , il eut recours au moyen dont les mauvais plaideurs font ordinairement usage dans un désespoir de cause. Il crut que la récrimination , qui pourtant n'innocente jamais un coupable , lui fourniroit plus qu'aucun autre moyen

Ixxij **P R E F A C E**

de raisons spécieuses & propres à jetter de la poudre aux yeux. Le Ministre Burnet avoit annoncé long-tems auparavant cette réponse de son confrere, en avertissant qu'on en *préparoit une dure à M. de Meaux*. Elle vint enfin cette réponse, avec toutes les duretés, toutes les malhonnêtetés & toutes les injures promises. Cette façon de se défendre n'est pas fort honorable.

XXXVIII.
Défense
de l'Histoire
des Varia-
tions.

Dès que le Prélat l'eût lue, il suspendit ses *Avertissemens aux Protestans sur les Lettres du Ministre Jurieu*, dont il avoit déjà publié le cinquieme, pour défendre son Histoire contre les attaques de ce nouvel adversaire. Deux faits principaux en étoient l'objet : l'un, les guerres civiles & les assassinats autorisés par la Réforme : l'autre, la polygamie du Landgrave de Hesse, approuvée par Luther & par les principaux Réformateurs. Sur le premier fait, le Ministre soutient deux choses : la premiere, que l'Eglise ancienne étoit d'avis qu'on pouvoit, pour défendre la Religion, exciter des révoltes & commettre des assassinats. Il cite pour exemple la révolte contre l'Empereur Anastase, dont

dont il fait auteur Macédonius, Patriarche de Constantinople, & le meurtre de Julien l'Apostat, qu'il prétend avoir été commis par un Soldat Chrétien, en vue de rendre à la Religion, persécutée par ce Prince, un service important. La seconde chose qu'il soutient, est que les geurrès civiles des Protestans étoient justes & légitimes. Sur ce dernier point, il n'est pas ferme un seul instant, & paroît si peu sûr de la bonté de ses preuves, en faveur de la justice & de la légitimité de ces guerres, qu'il fait tous les efforts imaginables pour en disculper les Calvinistes. Ainsi sur ce point il se réfute lui-même. Les exemples anciens ont une apparence plus imposante. Mais outre que des faits particuliers, quand on les supposeroit vrais, ne prouvent rien, & ne peuvent inculper toute l'Eglise, l'Auteur n'a pas beaucoup de peine à les lui arracher. Il démontre, par le témoignage uniforme des écrivains contemporains, que le Patriarche Macédonius & son clergé, ne trempèrent en aucune sorte dans la révolte contre Anastase; & que ce qu'avance le

Ministre, du Soldat Chrétien meurtrier de l'Empereur Julien, est un conte fait à plaisir, qui n'a pas le plus léger fondement dans l'histoire. Il donne ensuite des preuves sans réplique, que la conjuration d'Amboise, les guerres civiles, l'assassinat du Duc de Guise, &c. ont été du fait de la Réforme, & que rien ne fut entrepris qu'à l'instigation des Ministres & par l'autorité des Synodes.

La récrimination est encore l'unique moyen employé par Basnage, pour justifier l'approbation que donnerent les Chefs de la Réforme à la polygamie du Landgrave de Hesse. Il objecte certaines dispenses données par les Papes, & n'a pas honte de comparer la dispense de Jules II, au sujet du mariage de Henri VIII, avec la veuve de son frere, à celle par laquelle les Réformateurs permirent au Landgrave d'avoir deux femmes à la fois. L'Auteur fait voir l'énorme différence qui se trouve entre les dispenses des Papes, objectées par le Ministre, & qui d'ailleurs sont désapprouvées par l'Eglise & par les Papes mêmes, & celle donnée au Landgrave en conséquence de l'avis

commun & bien réfléchi des Chefs de la Réforme. Quant à la dispense de Jules II, il en démontre la justice, que même les plus sensés d'entre les Réformateurs ont reconnue. Cet écrit intitulé *premier Discours*, devoit avoir une suite. L'Auteur eut sans doute de bonnes raisons pour ne pas pousser plus loin la dispute avec Basnage.

Le second Ministre qui se mit sur les rangs, contre l'Histoire des Variations, fut le célèbre Jurieu, cet écrivain infatigable, ce hardi disputeur, cet homme redoutable dans son parti même, où personne n'osoit avoir des démêlés avec lui. M. Jurieu, plus emporté, plus dur, plus audacieux que Luther, plus vain, plus caustique, plus méprisant que Calvin, avoit quelque génie, une certaine facilité d'écrire, & le talent d'enfanter à la hâte des livres remplis d'inutilités, d'inexactitudes, de choses outrées, de paradoxes. Malheur à quiconque osoit le contredire, ou même ne lui pas applaudir ! Un torrent d'injures sortoit aussi-tôt de sa plume, contre le critique téméraire, ou le lecteur peu complaisant. Discoureur sans prin-

XXXIX.
Réponses
du Ministre
Jurieu à la
même His-
toire. Ca-
ractere de
cet écrivain.

cipes & sans suite, raisonneur sans logique, il parloit de tout au hazard: il décidoit de tout suivant les circonstances, sauf à changer d'avis si d'autres circonstances le demandoient. Il étoit d'ailleurs homme à révélations, à visions apocalyptiques, & même à prophéties, grand calculateur des tems futurs, où il voyoit clairement la destruction prochaine du Papisme. Tel étoit le champion de la Réforme, l'antagoniste du grand Bossuet, celui qui se croyant chargé par état, comme s'il eût été le Chef, le Pasteur universel, le Pape de la Réforme, le seul capable d'en rallier les troupes mises en déroute, & d'en rétablir les affaires désespérées, publia contre l'Histoire des Variations, un grand nombre de *Lettres* qu'il appella *Pastorales*.

XL.
Caractere
de ses ou-
vrages.

La façon d'écrire de Jurieu est toute décousue. Il passe subitement d'une question à l'autre, & puis à une autre, sans en approfondir aucune: son imagination ardente ne lui fournit que des idées qui s'effacent l'une l'autre: c'est un feu folet, un éclair d'un instant. Toujours prêt à quereller, à chicaner, à incidèr-

DE L'ÉDITEUR. lxxxvij

ter, c'est un bavard éternel. Jamais il ne triomphe davantage que quand son adverfaire l'a plus évidemment convaincu de raisonner mal, & de défendre une erreur par une autre erreur. Plus il multiplie ses discours, plus il se coupe & se contredit : ce qu'il donne dans un endroit comme un article de foi, il le donne dans un autre comme contraire à la foi ; semblable à ceux dont parle l'Apôtre Saint Paul » il n'entend ni
I. Tim. 12
» ce qu'il dit lui-même, ni les choses » dont il parle avec assurance « Fer-
I. Aver6.
2. iv. p. 3.
tile en invectives, en termes outrageans, il ne ménage ni Protestans ni Catholiques ; & sa plume envenimée ne distille que du fiel. Néanmoins, comme l'Auteur l'observe fort bien, » il n'y a personne contre qui il parle » plus que contre lui-même, tant sa doctrine est insoutenable ». Semblable au Ministre Basnage, mais plus chicaneur encore, il n'a presque recours qu'aux récriminations.

Jurieu, croyant ne pouvoir justifier la Réforme, que par le moyen odieux & désespéré d'impliquer la primitive Eglise dans des erreurs capitales & monstrueuses, franchit

hardiment le pas, & représente cette Eglise respectable à tous les Chrétiens, comme la plus pleine d'absurdités, la plus grossiere, la plus ignorante, la plus méprisable société qui fut jamais. De tel écrits ne méritoient aucune réponse. Ils se réfutoient assez eux-mêmes. Mais l'autorité qu'avoit le Ministre dans son parti, le ton qu'il y prenoit, & le peu de capacité de la multitude Protestante, disposée à prendre pour vraies les assertions les plus fausses, que son Ministre avançoit avec un air de suffisance & accompagnoit de chants de victoire, obligerent le célèbre Auteur à découvrir par des réponses nettes & précises les artifices de cet Auteur, ses déguisemens, ses évasions, les contradictions de sa Doctrine, avec celle de toutes les Eglises Réformées. C'est ce qu'il fait avec sa force & sa supériorité ordinaire dans ses *Avertissemens aux Protestans sur les Lettres du Ministre Jurieu contre l'Histoire des Variations.*

XLI.
Précis du premier Avertissement.

Il le convainc, dans le premier, de flétrir le Christianisme & d'autoriser le Socinianisme. Ce Ministre accuse l'Eglise d'avoir été, dès ses

us beaux jours, fort mal instruite
 des mysteres de la Trinité & de
 l'Incarnation. Son ignorance étoit si
 crasse, selon lui, qu'elle ne con-
 noissoit pas les fondemens de sa Foi,
 qu'elle croyoit Dieu muable, la Tri-
 nité informe, les trois Personnes
 divines inégales & non coéternelles,
 qu'elle mettoit le Verbe de Dieu
 au rang des choses faites, &c. que
 non-seulement les Chrétiens des qua-
 tre premiers siècles, mais même les
 Peres les plus éclairés, Saint Jus-
 tin, Saint Clément d'Alexandrie,
 Saint Cyprien, & d'autres, étoient
 imbus de ces dogmes impies : qu'en-
 fin la Foi sur les mysteres ne s'étoit
 formée que peu à peu & par par-
 celles, dans les Conciles généraux,
 depuis celui de Nicée jusqu'à celui
 d'Ephese. Cette matiere donne un
 vaste champ à la réfutation. L'Auteur
 venge l'Eglise primitive des insultes
 du Ministre, & prouve que si cette
 Eglise avoit été telle qu'il la repré-
 sente, elle n'auroit pas été Chrétien-
 ne. Il démontre aussi que cet écrivain,
 en disant que l'Eglise ancienne, quoi-
 que si étrangement corrompue dans
 la Doctrine, étoit pourtant remplie

de saints Martyrs & de saints Docteurs , donne gain de cause aux Sociniens , qui n'ont point d'autres erreurs que celles qu'il impute à l'Eglise des premiers siècles.

XLII.
Du second
Avertissement.

Dans le second avertissement , Bossuet fait voir Jurieu aux mains avec sa propre Secte. Le Ministre prouve fort bien que la Réforme , dans son origine & dans ses progrès , a été souillée des erreurs les plus impies ; & ce qu'il dit à ce sujet , l'oblige à parler contre ses principes en faveur de l'Eglise Catholique. Jurieu fait passer en revue devant lui , Luther & Mélancton , Calvin & Beze , les Luthériens & les Calvinistes , qui se convainquent réciproquement d'ériger en dogmes d'horribles blasphêmes ; d'ôter à l'homme sa liberté ; de faire Dieu auteur du péché , & non moins *prédestinateur* à la damnation qu'au salut. Le Ministre prétend que la Réforme s'est corrigée de ces erreurs. Mais l'Auteur fait voir qu'il tombe lui-même aussi profondément que Luther , dans l'abyme de la prédestination absolue au péché & à la damnation , & que la Réforme n'est revenue de cette erreur capitale ,

qu'en devenant demi-Pélagienne. Jurieu, tout à la fois *Prédestinateur* comme Luther, & demi-Pélagien comme les Calvinistes d'aujourd'hui, voudroit excuser le demi-Pélagianisme d'erreur mortelle. Mais ce qu'il en dit prouve, malgré lui, que cette erreur est en effet mortelle. Il demande enfin que les Luthériens & les Calvinistes fassent entre eux une compensation d'erreurs, & se tolèrent les uns les autres, ainsi qu'on l'a vu dans le précis de l'addition au quatorzième livre de l'Histoire des Variations. Un tel dénouement est digne de celui qui le propose.

L'Auteur prouve dans le troisième avertissement, que Jurieu est forcé de reconnoître l'Eglise Romaine pour véritable Eglise, dans laquelle on peut se sauver, malgré les idolâtries qu'il lui reproche. Ce Ministre avoue que Saint Léon & d'autres Saints Papes, qu'il traite d'Ante-christs, s'y sont sauvés. L'idolâtrie qu'il impute à l'Eglise, n'est rien autre chose que le culte qu'elle rend aux Saints, & qu'elle leur rendoit comme aujourd'hui dans le quatrième siècle. L'Auteur s'étend ensuite

XLIII.
Du troisième
Avertissement.

à faire voir que le Ministre , après avoir composé l'Eglise univèrselle de toutes les Sociétés Chrétiennes , ne peut , sans inconséquence de ses propres principes , refuser à l'Eglise Romaine d'être de l'Eglise univèrselle ; Jurieu est contraint d'avouer , que c'est par politique , & non par raison qu'il refuse à cette Eglise ce qu'il accorde libéralement à une société Arienne. C'est aussi malgré lui qu'il reconnoît que l'Eglise univèrselle est infallible ; ce qui le met dans la nécessité de répondre lui-même aux objections qu'il fait sur ce point. Il tombe , au sujet de la question des articles fondamentaux & non fondamentaux , dans des absurdités inconcevables. Quoi qu'il fasse pour se débarrasser , il est contraint de renvoyer les Fideles à l'autorité de l'Eglise & d'abandonner le principe primitif de la Réforme , qui consistoit à dire que l'Écriture seule peut régler la Foi. Le goût & le sentiment qu'il imagine pour faire former la Foi par les Écritures , est le pur fanatisme des Quakers. Le Ministre ne dit rien d'où l'on ne doive conclure , ou qu'il faut admettre

les Sociniens dans le corps de l'Eglise universelle, ou qu'il faut en exclure avec eux la Réforme même.

Cet avertissement devoit être suivi d'un autre sur l'idolatrie reprochée à l'Eglise Romaine, que l'Auteur ne publia pas, pour des raisons qu'on ne peut deviner. Il y substitua celui qui dans toutes les éditions est le quatrième. Il roule sur la sainteté & la concorde du mariage Chrétien, violées par la Réforme. Le Ministre Jurieu s'efforce en vain de rendre douteux le fait infame du Landgrave de Hesse. Il tâche ensuite de se sauver, en récriminant sur les dispenses des Papes, en accusant faussement l'Eglise de permettre les plus honteuses impudicités, & en confondant le divorce avec la polygamie. Les principes qu'il établit se détruisent les uns les autres, & lui-même il les contredit. Je ne dis rien des personnalités & des injures dont il accable l'Auteur. Je dois seulement observer que ses argumens ne servent pas plus que ses invectives à laver les Chefs de la Réforme, d'une honteuse prévarication, du violement d'un précepte positif de l'Evangile & de la Loi

XLIV.
Du quatrième
Avertissement.

primitive du mariage, enfin d'un crime énorme contre les bonnes mœurs; crime qui, malgré tous les entortillemens & les subtilités du Ministre, les couvre d'un éternel opprobre. Les paradoxes qu'on voit à toutes les pages, fournissent un vaste champ à des réfutations précises & sans réplique.

XLV.
Du cinquième
Avertissement.

La matiere est encore plus ample dans le cinquieme avertissement, où il s'agit de faire voir que le Ministre Jurieu renverse le fondement des empires, en établissant cette maxime: qu'on peut faire la guerre à son Prince & à sa Patrie, pour défendre sa Religion; & que la soumission des premiers Chrétiens n'étoit pas la pratique d'un précepte, mais d'un conseil accommodé au tems où ils vivoient, parce qu'alors ils n'étoient pas assez forts pour résister. Les exemples qu'il cite en faveur des guerres civiles de Religion, sont ceux de Jesus-Christ même, des Macchabées, de David, &c. L'Auteur prouve en détail, que Jurieu ne pouvoit choisir plus mal ses exemples, & fonder ses assertions sur des faits plus faux. Ce Ministre attaque ensuite le fondement de la puissance

souveraine, qu'il fait dépendre des volontés, ou plutôt des caprices de la multitude. Il dit, que la souveraineté appartient radicalement aux peuples, qui peuvent établir & déposer ceux qu'ils ont fait leurs souverains, & changer à leur gré, même sans raison, la forme du gouvernement, le peuple n'ayant pas besoin. (ce sont ses propres expressions) d'avoir raison pour valider ses actes. Ce flatteur perpétuel de la populace, était son système séditieux de textes de l'Écriture, qu'il falsifie, ou qu'il prend de travers, & cite des exemples, ou qui ne prouvent rien, ou qui prouvent le contraire de ce qu'il veut leur faire prouver. L'Auteur établit par des textes clairs & précis de l'Écriture, & par la tradition constante & uniforme, non-seulement de l'Église, mais de tout le genre humain, l'indépendance absolue des souverains de toute autre puissance que celle de Dieu. Les principes du Ministre sont si absurdes, & tendent si manifestement à la destruction de toute société, qu'il ne faut presque que les exposer pour les réfuter. La confusion des idées de cet Auteur,

qui quelquefois dit le pour & le contre dans la même page, & qui débite les plus palpables extravagances en s'applaudissant, montre un homme qui n'a rien de fixe dans l'esprit & qui parle pour parler.

XLVI.
Du sixième
Avertissement.

L'objet du sixième avertissement est le même que celui du premier, où l'Auteur avoit convaincu le Ministre d'avoir flétri le Christianisme & favorisé le Socinianisme. Jurieu ne pouvant se justifier pleinement de ces reproches bien mérités, essaya d'en diminuer au moins la difformité, & de reparoître sur la scène, couvert d'un masque un peu différent. Dans cette vue, il publia plusieurs Lettres sous ce titre : *Tableau du Socinianisme*. Mais soit mal-adresse, soit esprit de vertige & d'aveuglement, il tourna sa défense de façon qu'au lieu de se justifier, il fournit de nouvelles preuves de son mépris pour l'Eglise primitive, & de sa connivence avec le Socinianisme.

L'Auteur prouve trois choses dans cet avertissement. La première, que le Ministre renverse ses propres principes & le fondement de la Foi, par les variations qu'il attribue à

l'ancienne Eglise. Accablé sous le poids des difficultés contenues dans le premier avertissement, il les mit toutes à l'écart, & ne répondit à aucune. Il ne s'attacha, dans son *Tableau*, qu'à la dispute sur la Trinité, & s'y prit si mal, que son nouveau systême étoit aussi plein de blasphêmes que celui qu'il abandonnoit. Il dit, à la vérité, que les anciens Peres croyoient comme nous le mystere de la Trinité, & qu'on ne doit leur reprocher que de s'être mal exprimés, mais la maniere dont il prétend qu'ils expliquoient ce mystere, fait toucher au doigt & à l'œil qu'ils auroient erré sur le fond même du dogme; puisque selon lui, ils nioient la coexistence, la distinction, l'égalité, la consubstantialité des trois Personnes divines: qu'ils faisoient Dieu muable & corporel, la Trinité informe, les Personnes inégales. Il accuse même le Concile de Nicée de ces erreurs grossieres, & d'avoir admis deux naitivités du Verbe avant sa naissance du sein de Marie. L'Auteur n'a point de peine à justifier les Peres, & le Concile de Nicée, & à repousser les calomnies du

Ministre , que le savant Bullus & d'autres Protestans habiles avoient déjà réfutées d'avance.

Bossuet prouve en second lieu que le Ministre est contraint par ses propres principes d'approuver la tolérance universelle de toutes les Sectes qui se disent Chrétiennes. Pourquoi ne toléreroit-on pas ces Sectes errantes , & celles des Sociniens comme les autres , puisqu'on toléroit les anciens Peres , quoiqu'impliqués , selon le Ministre , dans des erreurs si palpables sur les points fondamentaux de la Doctrine Chrétienne , que celles des Sociniens ne le sont pas davantage , & que malgré ces erreurs capitales & monstrueuses ils se sanctifioient & se salvoient ? Cet argument bien développé , & prouvé dans toutes ses parties , est décisif.

La troisieme chose démontrée par l'Auteur , après avoir représenté au naturel l'état aétuel des controverses & de la Religion Protestante , est que la Réforme ne peut par sa propre constitution , & par ses principes , qu'être inconstante & variable , puisqu'aucune autorité n'a droit de la fixer & d'arrêter la licence des esprits ;

DE L'ÉDITEUR. lxxxix

esprits ; ce qui fait que tous les articles de foi le plus universellement reçus , s'y évanouissent les uns après les autres , & que l'indifférence des Religions est le seul point qui y demeure stable. Cette dernière partie du sixième Avertissement est fort étendue , & néanmoins si pleine de principes solides & de conséquences bien tirées , qu'on peut assurer avec confiance qu'il ne s'y trouve pas un seul mot inutile. L'Auteur fait voir vers la fin , que les Ministres Basnage & Burnet ne sont pas moins favorables à l'indifférence des Religions que le Ministre Jurieu , & que la tolérance & l'indifférence universelle sont , à proprement parler , de l'esprit & du fond de la Réforme ; de sorte qu'on peut dire du Protestantisme , ce que le Ministre Jurieu disoit fort bien du Socinianisme : *que c'est une Religion de plein pied , qui lève toutes les difficultés & applatit les hauteurs de la Foi.*

Cet avertissement qui , comme je l'ai déjà dit , devoit être le quatrième , ne parut point du vivant de l'Auteur. Je le publiai en 1753 , dans le troisième volume des œuvres pos-

XLVII.
D'un autre Avertissement.

thumes de Bossuet , sur une copie très-exacte , corrigée par l'Auteur même en plusieurs endroits , & dans laquelle tous les sommaires des chapitres sont écrits de sa propre main. L'ouvrage étoit achevé ; mais les derniers cahiers ne se sont pas trouvés. Ce qui reste suffit néanmoins pour prouver qu'il n'y eut jamais , ainsi que le dit l'Auteur , *d'idolatrie plus innocente & plus pieuse que la nôtre*. Il justifie pleinement le culte que l'Eglise rend aux Saints , à leurs reliques & à leurs images , qui n'est différent en rien de celui qu'on leur rendoit dans les siècles les plus purs du Christianisme. Il réfute si solidement le reproche tant de fois rebattu par les Ministres de notre idolatrie dans ce culte , que les Protestans équitables nous justifient eux-mêmes , & que les plus chicaneurs n'y peuvent rien repliquer de raisonnable.

XLVIII.

Ce qu'il convient de dire sur les injures & les calomnies du Ministre Juriéu.

Feu M. l'Abbé Perrault , éditeur de la collection des œuvres de Bossuet , excepté de la *Défense des IV. articles de l'assemblée du Clergé de France de 1682* , que je publiai en 1745 , & des trois volumes des *œuvres postumes*

de ce Prélat , qui parurent par mes soins en 1753 , étoit singulièrement touché des injures que le Ministre Jurieu vomit à tout propos contre l'Evêque de Meaux , & des calomnies atroces , par lesquelles il s'efforce de noircir sa réputation. Cet Abbé , que j'ai particulièrement connu , & dont j'estimois le défintéressement , la candeur , la franchise , la modestie , le zele , l'assiduité au travail , & même , jusqu'à certain point , la sagacité & la bonne critique , se plaint beaucoup dans son avertissement sur le quatrieme tome , des procédés malhonnêtes du Ministre , qui semble ignorer les devoirs les plus communs de la charité chrétienne , de la bienséance de sa profession , & même ce qu'on appelle l'usage du monde. Je n'ai pas cru devoir , à son exemple , former de longues plaintes sur les invectives & les platitudes dont ce Ministre assaisonne tout ses discours , pour deux raisons principales : la premiere , que cela ne faisoit pas la moindre sensation sur l'Auteur , qui regardoit au contraire ces calomnies & ces injures comme *des fleurs & des roses propres à composer*

ser la couronne d'un Chrétien & sur-tout d'un Evêque. C'est ainsi qu'il en parloit avec la même tranquillité que si le torrent d'acrimonie ne l'avoit pas eu pour objet. Ma seconde raison est, que cette façon basse & odieuse de disputer, ne fait rien au fond des choses, & sert plutôt à prouver qu'un homme n'en peut plus, pour me servir d'une expression familiere au savant Prélat, qu'à donner du poids à ce qu'il dit. D'ailleurs il faut, ce me semble, pardonner des plaintes, même mal fondées & trop âcres, à un plaideur qui perd son procès. Laissons-le exhaler sa bile coatre ses Juges, & plus encore contre l'Avocat qui met en poudre tous ses moyens de défense, & qui le réduit à un tel état qu'il ne peut jamais, je ne dis pas rétablir sa cause, mais lui donner quelque air de vraisemblance, devant des Juges équitables & sensés.

XLIX.

Pourquoi
l'on publie
les deux
Instructions
Pastorales
de Bossuet
sur les promesses de
Jesus Christ à
son Eglise.

Il ne me reste plus qu'à parler des deux *Instructions Pastorales* de Bossuet sur les promesses de Jesus-Christ à son Eglise, dont j'enrichis cette édition. Lorsque je fus chargé de veiller à son exécution, la distribution des matieres dans les cinq vo-

lumes étoit déjà faite , & l'impression trop avancée pour pouvoir déranger l'ordre qu'on avoit suivi. L'embarras fut de trouver une place convenable à ces deux excellens morceaux. Il étoit naturel de les mettre , ou à la tête de l'Histoire des Variations , ou à la fin des Avertissemens ; mais ces deux places étant occupées , il falloit , ou les supprimer entièrement , ou les insérer entre le cinquième & le sixième Avertissement , à la fin du quatrième volume , qui seul étoit assez mince pour supporter cette addition. Tout bien considéré , j'ai cru qu'on me pardonneroit aisément une petite irrégularité dans la forme , qui se trouve amplement compensée par le fond , je veux dire , par la grande utilité que les Lecteurs tireront de ces deux *Instructions Pastorales*.

Les promesses de Jesus-Christ à son Eglise , que l'Auteur explique dans ses deux Instructions , sont , à le bien prendre , la décision abrégée de toutes les controverses , qu'elles tranchent d'un seul mot. Il étoit donc important de ne pas séparer ces Instructions de l'Histoire des Variations.

LI.
Précis de
la première
Instruction
Pastorale.

L'Auteur expose dans la première, les promesses faites à l'Eglise, & distingue celles qui sont pour le Ciel, de celles qui s'accomplissent visiblement sur la terre. C'est à l'Eglise de la terre, que Jesus-Christ promet l'universalité des lieux & des temps, & une immuable durée; ce qu'il fonde sur sa promesse & sur son assistance toute puissante, marquée clairement dans les paroles de la promesse, que l'Auteur pese l'une après l'autre, & qui sont si claires, qu'elles n'ont pas besoin de commentaire. On peut toujours confondre les hérétiques, qui se séparent eux-mêmes, de quelque façon qu'ils le fassent, du tronc qui les vivifioit, en faisant remarquer le caractère, l'empreinte ineffaçable de la nouveauté qu'ils portent sur le front; au lieu que l'Eglise Catholique, qui remonte jusqu'à Jesus-Christ, en reçoit le caractère d'immutabilité que lui seul peut donner. Les divisions sur toutes sortes de points, sont irremédiables dans les Sectes séparées, faute de reconnoître l'autorité de l'Eglise, qui pourroit seule, à cause de l'assistance de Jesus-Christ & de son Esprit, décider finalement

lement & infailliblement les questions. Sans la soumission à une autorité infaillible, il faut nécessairement que l'esprit humain abandonné à lui-même, se jette dans toutes sortes d'absurdités, comme l'expérience de tous les siècles ne le prouve que trop. L'Auteur définit en deux mots l'Hérétique & le Catholique. L'un a une opinion, l'autre n'a point d'opinion particulière, & s'en tient, sans jamais innover, au sentiment de l'Eglise: l'un a changé sa croyance: l'autre ne change jamais, & l'on ne peut l'en convaincre par aucun fait positif. L'Auteur, après être entré dans quelque détail de certaines erreurs des Protestans, sur la manière d'expliquer l'Écriture, sur la communion sous les deux espèces, & sur le service divin en langue vulgaire, finit par une exhortation pathétique, tirée en partie de Saint Augustin, aux simples Fidéles, de coopérer avec leurs Pasteurs à la conversion des hérétiques, par la prière, la douceur, l'affabilité, la charité dans leurs discours, & en donnant le bon exemple à leurs frères errans, par une conduite sainte & irréprochable.

LII.
Précis de la
seconde Inf
truction.

La seconde Instruction Pastorale est la défense de la première, contre les attaques du Ministre Basnage, dans son *Traité des préjugés faux & légitimes*, &c. Le savant Bullus, & d'autres Protestans habiles, ne trouvent pas la moindre difficulté dans les paroles de la promesse de Jesus-Christ à son Eglise, dont en effet l'évidence faite aux yeux. Mais Basnage a la témérité inouïe de contester d'abord au divin Sauveur d'avoir pu donner en six lignes un remède contre toutes les erreurs. L'Auteur prouve que le fait qui paroît incroyable au Ministre est pourtant certain, & expose une seconde fois plus nettement encore que dans sa première Instruction, les paroles de la promesse; d'où il résulte que Jesus-Christ sera jusqu'à la fin du monde avec son Eglise, composée de Pasteurs qui baptiseront & enseigneront, & de peuples qui seront enseignés & baptisés. Le Ministre, au lieu de s'en tenir à la lettre de la promesse qui ne donne lieu à aucun doute raisonnable, incidente sur tous les mots, y fait des gloses arbitraires, les tord, les embrouille, les falsifie, les fait pa-

voitre absurdes par des interprétations équivoques, subtiles, alambiquées, & qui ne peuvent jamais venir dans l'esprit d'un homme qui cherche à s'instruire, & non à chicaner. Le Ministre compare l'Eglise Chrétienne & les promesses de Jesus-Christ à l'Eglise Judaïque, & aux promesses qu'a-voit cette Eglise, & conteste à l'une & à l'autre la visibilité & la perpétuité. L'Auteur montre aisément l'énorme différence qui se trouve tant entre ces deux Eglises qu'entre les promesses qui leur sont faites; ce qui n'empêche pourtant pas que l'Eglise Judaïque n'ait conservé, jusqu'au moment où sa destruction étoit marquée, sa visibilité, sa perpétuité, son sacerdoce, ses sacremens, son enseignement. L'Eglise Chrétienne doit à plus forte raison conserver ces avantages pendant toute sa durée, laquelle, selon la promesse, n'aura point d'autre borne que la fin des siècles. Le Ministre ne fait pas une seule difficulté qui ne porte à faux, ou qui ne soit un paradoxe & une absurdité, qu'il ne seroit nullement dangereux pour la Foi de laisser sans réponse. Mais le Prélat réfute tout d'une manière

précise & lumineuse. Pour donner un échantillon des paradoxes de Basnage, il suffit d'observer qu'il prétend que l'union des Eglises Chrétiennes, pour n'en composer qu'une seule Eglise Catholique, n'étoit pas du premier dessein de Jesus-Christ. Il dit aussi que les Eglises fondées par les Apôtres, n'avoient point entre elles de correspondance, & qu'elles régloient, indépendamment l'une de l'autre, leur discipline & leur doctrine, que le schisme n'est pas un crime; que les Samaritains étoient innocens, quoiqu'ils se fussent séparés de Juda, & qu'il en est de même de ceux qui se séparent de l'Eglise Romaine.

L'instruction est terminée par des réponses courtes, mais sans réplique, à quelques objections du Ministre, sur le fait de Pascale Radbert, sur le schisme des Grecs, sur la formule de Rimini, & sur la lecture de l'Ecriture-sainte. Basnage objectoit, au sujet de cette lecture, qu'elle devenoit inutile, s'il étoit vrai qu'il y eût dans l'Eglise une autorité assez infallible pour décider finalement toutes les controverses. L'Auteur fait voir combien cette lecture est utile à ceux qui la font avec

DE L'EDITEUR. c]

un esprit de docilité aux interprétations de l'Eglise, dépositaire des Ecritures, & juge naturel & nécessaire des sens dans lesquels on doit l'entendre; au lieu qu'elle devient dangereuse, lorsqu'on se donne la liberté de l'interpréter par son propre esprit, sans se laisser guider par une autorité légitime, comme il est aisé de s'en convaincre, pour peu qu'on considère les erreurs monstrueuses que les hérétiques de tous les tems prétendoient puiser dans des textes de l'Ecriture entendus de travers.

Cette Instruction Pastorale, publiée en 1700, est, ainsi que la première, un des fruits de la vieillesse du grand Bossuet; mais elles ne se ressentent en aucune sorte de la décadence de l'âge. On y voit le même feu, la même force de raisonnement, la même précision & la même éloquence que dans les écrits que Bossuet avoit composés dans un âge plus vigoureux. Le Ministre Basnage donne acte au public de son peu de discernement & de son mauvais goût, en disant, au sujet de la première Instruction Pastorale, que *les années ont diminué le feu de l'esprit & la vivacité du*

LIII.
Jugement
qu'on doit
porter de ces
derniers ou-
vrages de
Bossuet.

II. *Instruc.*
Past. n. 1.

style de l'Evêque de Meaux. C'est une insulte gratuite qu'il fait à ce grand Prélat, qui rapporte simplement ses paroles, sans daigner y faire la moindre réponse. Le Public répondit pour lui, & fut indigné de voir un Ministre encore assez jeune, insulter, par animosité & par esprit de parti, aux cheveux blancs d'un homme, qui toute sa vie avoit été, étoit encore & sera toujours, par ses savans écrits, le vainqueur des hérésies, le héros invincible de l'Eglise, celui dont on peut dire, à cause de l'étendue & de la profondeur de ses connoissances, avec plus de raison que Bellarmine le disoit autrefois du célèbre Tostat, Evêque d'Avila, qu'il est l'étonnement du monde : HIC EST STUPOR MUNDI.

LIV.
 On renvoie aux Editeurs de tout Bossuet le soin de faire connoître les éditions des ouvrages contenus dans ces cinq volumes.

Plusieurs personnes m'ont témoigné desirer de trouver ici une notice détaillée de toutes les éditions des ouvrages contenus dans les cinq volumes de cette édition ; mais ce seroit peut-être empiéter sur les droits des révérends Peres Bénédictins, éditeurs de la collection complète des Œuvres de Bossuet. Quoi qu'il en soit, je crois devoir leur abandon-

ner ce travail ; & je ne doute pas que le Public ne me fache gré de le renvoyer sur cet objet à ces Editeurs savans , actifs , laborieux & intelligens , plutôt que de l'occuper de mes propres recherches , qui pourroient n'être pas aussi complètes que je le présumerois. D'ailleurs il est tems de terminer cette préface.

M. l'Abbé le Queux , dont le zele & l'activité ne connoissoient aucune borne , dès qu'il s'agissoit de la gloire de Bossuet & de ses ouvrages , travailloit à procurer au Public cette édition dans le même tems qu'il étoit occupé du soin d'en donner une complète des œuvres de ce Prélat. La peine ne lui coûtoit rien , pourvu qu'il la prît pour Bossuet. Laborieux , infatigable , il ne consultoit que son zele , & se croyoit en état de tout entreprendre , pourvu que Bossuet en fût l'objet. Mais l'immensité du travail le fit enfin succomber. Par sa mort l'édition générale & cette édition particulière furent interrompues. Le Gouvernement jeta les yeux sur les révérends Peres Bénédictins pour exécuter la première , & j'applaudis de bon cœur à ce choix. Le Libraire

L V.
Ce qu'on a
fait pour la
perfection
de cette édi-
tion.

me pria de veiller sur la seconde , & de prendre pour l'exécution toutes les mesures convenables. Je m'en chargeai.

L'impression étoit déjà très-avancée. Je commençai par examiner avec attention le travail de M. l'Abbé le Queux. Je dois un tribut de louange à sa grande exactitude : il avoit pris la peine de collationner les éditions précédentes de l'Histoire des Variations sur l'exemplaire à l'usage de Bossuet , dans lequel on trouvoit beaucoup de corrections de la main même de l'Auteur , & de rectifier ce qui s'étoit glissé de défectueux dans les diverses éditions , par la négligence ou des copistes , ou des Imprimeurs. C'est ce qu'il dit lui-même dans un *Mémoire abrégé* , fait en forme de prospectus , qu'il publia en 1762 , p. 4. Quelque minutieux & désagréable que fût ce travail , il étoit essentiel que l'Éditeur l'entreprît ; & l'on doit avoir obligation à M. le Queux d'avoir à cet égard porté son attention jusqu'au scrupule. Je trouvai aussi quelques petites notes au bas des pages avec ces mots : *note de l'Éditeur* , que j'ai toutes conservées , à l'exception de

deux ou trois qui m'ont paru devoir être ou supprimées ou changées. Je suis persuadé que l'Auteur de ces notes auroit été de mon avis, s'il avoit pu savoir les raisons sur lesquelles je le fonde.

Après avoir mûrement examiné le travail de M. le Queux, il fallut prendre un parti sur ce qui restoit à faire. Je crus qu'il étoit important d'enrichir l'édition d'un *Avertissement aux Protestans*, qui n'avoit paru que dans le troisieme volume des *Œuvres posthumes de Bossuet*, & des deux *Instructions pastorales* de ce Prélat sur les *promesses de Jesus-Christ à son Eglise*, pour les raisons que j'ai dit plus haut. J'étois assuré de l'exactitude de l'*Avertissement*, que j'avois autrefois publié sur une copie très-authentique. Quant aux deux *Instructions pastorales*, j'eus le bonheur de trouver l'exemplaire dont l'Auteur s'étoit servi, & sur lequel il avoit, selon sa coutume, fait de sa main plusieurs corrections. Je n'ai donc eu qu'à conformer la nouvelle édition aux corrections de l'Auteur, & qu'à mettre au bas des pages quelques notes fort courtes pour avertir des changemens.

Deux choses beaucoup plus difficiles étoient encore à faire pour remplir le devoir d'un bon Editeur : la premiere , de donner à la tête du premier volume une idée-sommaire de la doctrine de l'Auteur dans les ouvrages qui composent cette édition , une histoire littéraire de ces mêmes ouvrages , & un précis fort court , mais clair , de ce qu'on trouve dans chacun. J'ai tâché dans cette Préface d'atteindre à ce but. C'est au Public à décider si j'ai bien ou mal réussi. J'attendrai son jugement avec respect.

La seconde chose nécessaire , étoit une *Table* raisonnée *des matieres* à la fin du cinquieme volume , ouvrage fatigant & ennuyeux , s'il en fut jamais , mais dont l'intérêt & la commodité du Public m'oblignoient à dévorer les dégoûts. J'ai donc composé cette *Table* avec tout le soin , toute l'exa^{ct}itude , toute la précision que j'y pouvois apporter. Je me croirai bien dédommagé de ma peine , si les Lecteurs tirent de ce travail autant d'utilité que je le desire. Je souhaite encore davantage que cette édition d'excellens ouvrages sortis de la plume de Bossuet , le dernier des Peres

de l'Eglise & l'un des plus savans , réveille le goût pour les bonnes choses & pour les écrits solides sur la Religion. Je souhaite enfin qu'ils servent à ouvrir les yeux de nos freres errans , que l'obstination ou les préjugés retiennent encore dans le schisme & dans l'hérésie. Dieu leur fera certainement la grace de revenir au sein de l'unité , s'il daigne toucher leurs cœurs & leur inspirer de ne point apporter de prévention , d'humeur , de partialité , à la lecture de ces beaux ouvrages , composés dans un esprit de paix & d'amour fraternel , & qui sont si propres , par la simplicité & la netteté des idées , à porter la lumière & la conviction dans les ames droites.





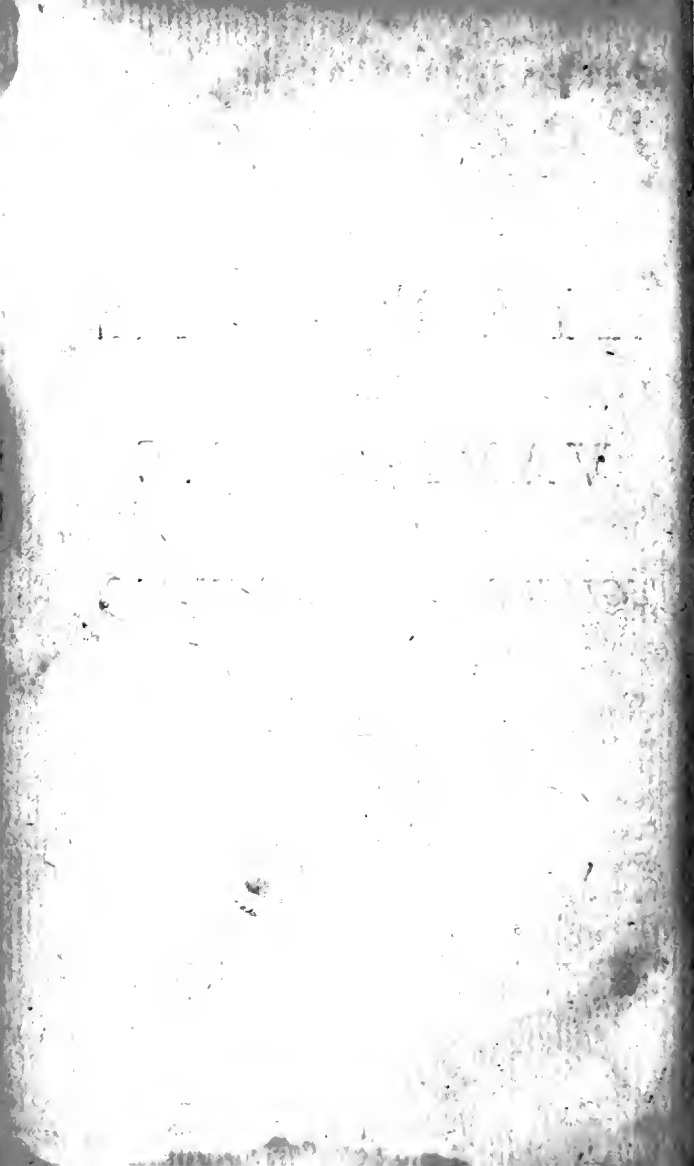
HISTOIRE

DES

VARIATIONS

DES

EGLISES PROTESTANTES.





P R E F A C E

DE L'AUTEUR.

D E S S E I N

D E L' O U V R A G E.

Idée générale de la Religion Protestante & de ses variations : que la découverte en est utile à la connoissance de la véritable doctrine, & à la réconciliation des esprits : les Auteurs dont on se sert dans cette Histoire.

SI les Protestans savoient à fond comment s'est formée leur Religion, avec combien de variations & avec quelle inconstance leurs Confessions de Foi ont été dressées, comment ils se sont séparés premièrement de nous, & puis entre eux; par combien de subtilités, de détours & d'équivoques ils ont taché de réparer leurs divisions, & de rassembler les membres épars de leur Réforme désunie: cette Réforme, dont ils se vantent, ne les contenteroit guere; & pour dire franchement ce que je pense, elle ne leur inspireroit que du mépris. C'est donc ces variations, ces subtilités, ces équivoques, &

I
Idée générale de la Religion Protestante, & de cet ouvrage.

ces artifices, dont j'entreprends de faire l'histoire. Mais afin que ce récit leur soit plus utile, il faut poser quelques principes dont ils ne puissent disconvenir, & que la suite d'un récit, quand on y sera engagé, ne permettroit pas de détruire.

II.

Les variations dans la Foi, preuve certaine de fausseté. Celles des Ariens. Fermeté de l'Eglise Catholique.

Lorsque parmi les Chrétiens, on a vu des variations dans l'exposition de la Foi, on les a toujours regardées comme une marque de fausseté & d'inconséquence (qu'on me permette ce mot) dans la Doctrine exposée. La Foi parle simplement : le Saint-Esprit répand des lumieres pures, & la vérité qu'il enseigne a un langage toujours uniforme. Pour peu qu'on sache l'histoire de l'Eglise, on saura qu'elle a opposé à chaque hérésie des explications propres & précises, qu'elle n'a aussi jamais changées ; & si l'on prend garde aux expressions par lesquelles elle a condamné les hérétiques, on verra qu'elles vont toujours à attaquer l'erreur dans sa source, par la voie la plus courte & la plus droite. C'est pourquoi tout ce qui varie, tout ce qui se charge de termes douteux & enveloppés a toujours paru suspect, & non-seulement frauduleux, mais encore absolument faux ; parce qu'il marque un embarras que la vérité ne connoit point. C'a été un des fondemens sur lesquels les anciens Docteurs

Docteurs ont tant condamné les Ariens, qui faisoient tous les jours paroître des Confessions de Foi de nouvelle date, sans pouvoir jamais se fixer. Depuis leur première Confession de Foi, qui fut faite par Arius, & présentée par cet hérésiarque à son Evêque Alexandre, ils n'ont jamais cessé de varier. C'est ce que Saint Hilaire reproche à Constance, protecteur de ces hérétiques; & pendant que cet Empereur assembloit tous les jours de nouveaux Conciles pour réformer les Symboles, & dresser de nouvelles Confessions de Foi, ce Saint Evêque lui adresse ces fortes paroles: » La même chose » vous est arrivée qu'aux ignorans architectes; à qui leurs propres ouvrages déplaisent toujours; vous ne faites que bâtir & détruire: au lieu que l'Eglise Catholique, dès la première fois qu'elle s'assembla, fit un édifice immortel, & donna dans le Symbole de Nicée, une si pleine déclaration de la vérité, que pour condamner éternellement l'Arianisme il n'a jamais fallu que la répéter «.

*Ad Const.
Aug. p. 296.*

Ce n'a pas seulement été les Ariens qui ont varié de cette sorte: toutes les hérésies, dès l'origine du Christianisme, ont eu le même caractère; & long-tems avant Arius, Tertullien avoit déjà dit: » Les hérétiques

III.
Caractère
des hérésies,
d'être variables. Passage célèbre de Tertullien.

De præsc. » varient dans leurs regles, c'est-à-dire, dans
 c. 42. » leurs Confessions de Foi : chacun parmi eux
 » se croit en droit de changer, & de modi-
 » fier par son propre esprit ce qu'il a reçu,
 » comme c'est par son propre esprit que
 » l'Auteur de la Secte l'a composé : l'héré-
 » sie retient toujours sa propre nature, en
 » ne cessant d'innover ; & le progrès de la
 » chose est semblable à son origine. Ce qui a
 » été permis à Valentin l'est aussi aux Valen-
 » tiniens ; les Marcionites ont le même
 » pouvoir que Marcion ; & les auteurs d'une
 » hérésie n'ont pas plus de droit d'innover,
 » que leurs sectateurs : tout change dans les
 » hérésies, & quand on les pénètre à fond,
 » on les trouve dans leurs suites différentes
 » en beaucoup de points de ce qu'elles ont
 » été dans leur naissance «.

IV. Ce caractère de l'hérésie a toujours été
 remarqué par les Catholiques ; & deux
 saints Auteurs du huitième siècle ont écrit
 que *l'hérésie en elle-même est toujours une nou-
 veauté, quelque vieille qu'elle soit ; mais que
 pour se conserver encore mieux le titre de nou-
 velle, elle innove tous les jours, & tous les jours
 elle change sa doctrine.*

V. Mais pendant que les hérésies toujours va-
 riables ne s'accordent pas avec elles-mêmes,
 & introduisent continuellement de nouvel-
 Caractère d'immutabilité dans la

les regles, c'est-à-dire, de nouveaux Symboles; dans l'Eglise, dit Tertullien, *la regle de la Foi est immuable, & ne se réforme point.* C'est que l'Eglise, qui fait profession de ne dire & de n'enseigner que ce qu'elle a reçu, ne varie jamais; & au contraire l'hérésie, qui a commencé par innover, innove toujours, & ne change point de nature.

De là vient que Saint Chrysostome traitant ce précepte de l'Apôtre: *évitez les nouveautés profanes dans vos discours*, a fait cette réflexion: *évitez les nouveautés dans vos discours; car les choses n'en demeurent pas là: une nouveauté en produit une autre; & on s'égaré sans fin quand on a une fois commencé à s'égarer.*

Deux choses causent ce désordre dans les hérésies: l'une est tirée du génie de l'esprit humain, qui depuis qu'il a goûté une fois l'appas de la nouveauté, ne cesse de rechercher avec un appétit déréglé cette trompeuse douceur: l'autre est tirée de la différence de ce que Dieu fait d'avec ce que font les hommes. La vérité catholique venue de Dieu, a d'abord sa perfection: l'hérésie, foible production de l'esprit humain, ne se peut faire que par pieces mal assorties. Pendant qu'on veut renverser, contre le

Foi de l'Eglise Catholique. De virg. vel. 1.

VI.

Principe d'instabilité dans les Doctrines nouvelles. S. Paul, S. Chrysostome. Hom. 5. in 2. ad Tim.

VII.

Deux causes d'instabilité dans les hérésies.

Proverb.
xxij. 28.

précepte du Sage , *les anciennes bornes posées par nos peres*, & réformer la Doctrine une fois reçue parmi les Fideles, on s'engage sans bien pénétrer toutes les suites de ce qu'on avance. Ce qu'une fausse lueur avoit fait hazarder au commencement, se trouve avoir des inconvéniens qui obligent les Réformateurs à se réformer tous les jours : de sorte qu'ils ne peuvent dirent quand finiront les innovations, ni jamais se contenter eux-mêmes.

VIII.
Quelles variations on prétend montrer dans les Eglises Protestantes.

Voilà les principes solides & inébranlables par lesquels je prétends démontrer aux Protestans la fausseté de leur Doctrine dans leurs continuelles variations, & dans la maniere changeante dont ils ont expliqué leurs dogmes, je ne dis pas seulement en particulier, mais en corps d'Eglise, dans les livres qu'ils appellent symboliques, c'est-à-dire, dans ceux qu'on a faits pour exprimer le consentement des Eglises, en un mot, dans leurs propres Confessions de Foi, arrêtées, signées, publiées, dont on a donné la Doctrine comme une Doctrine qui ne contenoit que la pure parole de Dieu, & qu'on a changées néanmoins en tant de manieres dans les articles principaux.

IX.
Le parti Protestant divisé en deux corps principaux.

Au reste, quand je parlerai de ceux qui se sont dits Réformés en ces derniers siècles, mon dessein n'est point de parler des

Sociniens, ni des différentes sociétés d'Anabaptistes, ni de tant de diverses sectes qui s'éleverent en Angleterre & ailleurs dans le sein de la nouvelle Réforme ; mais seulement de ces deux corps, dont l'un comprend les Luthériens, c'est-à-dire, ceux qui ont pour regle la Confession d'Ausbourg, & l'autre suit les sentimens de Zuingle & de Calvin. Les premiers, dans l'institution de l'Eucharistie, sont défenseurs du sens littéral, & les autres du sens figuré. C'est aussi par ce caractère que nous les distinguerons principalement les uns des autres, quoiqu'il y ait entre eux beaucoup d'autres dé mêlés très-graves & très-importans, comme la suite le fera paroître.

Les Luthériens nous diront ici qu'ils prennent fort peu de part aux variations & à la conduite des Zuingliens & des Calvinistes ; & quelques-uns de ceux-ci pourront penser à leur tour que l'inconstance des Luthériens ne les touche pas ; mais ils se trompent les uns les autres, puisque les Luthériens peuvent voir dans les Calvinistes les suites du mouvement qu'ils ont excité ; & au contraire, les Calvinistes doivent remarquer dans les Luthériens le désordre & l'incertitude du commencement qu'ils ont suivi ; mais sur-tout les Calvinistes ne peuvent nier

X.

Que les variations de l'un des partis est une preuve contre l'autre, principalement celles de Luther & des Luthériens.

qu'ils n'aient toujours regardé Luther & les Luthériens comme leurs auteurs ; & sans parler de Calvin , qui a souvent nommé Luther avec respect , comme le Chef de la Réforme , on verra dans la suite de cette Histoire , tous les Calvinistes (j'appelle ici de ce nom le second parti des Protestans) Allemands , Anglois , Hongrois , Polonois , Hollandois , & tous les autres généralement assemblés à Francfort , par les soins de la Reine Elisabeth , après avoir reconnu *ceux de la Confession d'Ausbourg* , c'est-à-dire les Luthériens , *comme les premiers qui ont fait renaître l'Eglise* , reconnoître encore la Confession d'Ausbourg , comme une piece commune de tout le Parti , qu'ils ne veulent pas contredire , mais *seulement la bien entendre* ; & encore dans un seul article , qui est celui de la Cene : nommant aussi pour cette raison parmi leurs peres , non-seulement Zuingle , Bucer & Calvin , mais encore Luther & Melancton ; & mettant Luther à la tête de tous les Réformateurs.

Qu'ils disent après cela que les variations de Luther & des Luthériens ne les touchent pas : nous leur dirons au contraire que , selon leurs propres principes & leurs propres déclarations , montrer les variations & les inconstances de Luther & des Luthériens , c'est montrer l'esprit de vertige

Liv. xij.
A. Auth.
Blond. pag.
65.

dans la source de la Réforme & dans la tête où elle a été premièrement conçue.

On a imprimé à Geneve, il y a longtemps, un recueil de Confessions de Foi, où, avec celle des défenseurs du sens figuré, comme celle de France & des Suisses, sont aussi celles des défenseurs du sens littéral, comme celle d'Ausbourg, & quelques autres; & ce qu'il y a de plus remarquable, c'est qu'encore que les Confessions qu'on y a ramassées soient si différentes, & se condamnent les unes les autres en plusieurs articles de Foi, on ne laisse pas néanmoins de les proposer dans la Préface de ce Recueil, » Comme un corps entier de la » saine théologie, & comme des registres » authentiques, où il falloit avoir recours » pour connoître la Foi ancienne & primitive «. Elles sont dédiées aux Rois d'Angleterre, d'Ecosse, de Dannemark & de Suede, & aux Princes & Républiques par qui elles sont suivies. N'importe que ces Rois & ces Etats soient séparés entre eux de communion aussi-bien que de croyance. Ceux de Geneve ne laissent pas de leur parler comme à des Fideles éclairés dans ces derniers temps, par une grace singuliere de Dieu, de la véritable lumiere de son Evangile, & ensuite de leur présenter à tous ces Confessions de Foi, comme un monument éternel de

XI.
Recueil de
Confessions
de Foi, imprimé à Geneve.
*Syntagma.
Conf. fidei,
Gen. 1634.*

Ibid. Præf.

la piété extraordinaire de leurs ancêtres.

XII.
Les Calvinistes approuvent les Confessions de Foi des Luthériens, du moins comme n'ayant rien de contraire aux points fondamentaux.

C'est qu'en effet ces doctrines sont également adoptées par les Calvinistes, ou absolument comme véritables, ou du moins comme n'ayant rien de contraire au fondement de la Foi: & ainsi quand on verra dans cette Histoire la Doctrine des Confessions de Foi, je ne dis pas de France ou des Suisses, & des autres défenseurs du sens-figuré, mais encore d'Ausbourg, & des autres qui ont été faites par les Luthériens, ou ne la doit pas prendre pour une Doctrine étrangere au Calvinisme; mais pour une Doctrine que les Calvinistes ont expressément approuvée comme véritable, ou en tout cas épargnée comme innocente dans les actes les plus authentiques qui se soient faits parmi eux.

XIII.
Les Confessions de Foi des Luthériens.

Je n'en dirai pas autant des Luthériens; qui, au lieu d'être touchés de l'autorité des défenseurs du sens-figuré, n'ont que du mépris & de l'aversion pour leurs sentimens: Leurs propres changemens les doivent confondre. Quand on ne feroit seulement que lire les titres de leurs Confessions de Foi dans ce recueil de Geneve, & dans les autres livres de cette nature, où nous les voyons ramassées, on seroit étonné de leur multitude. La première qu'on voit paroître

est

DE L'AUTEUR. CXXJ

est celle d'Ausbourg, d'où les Luthériens prennent leur nom. On la verra présenter à Charles V, en 1530; & on verra depuis qu'on y a touché & retouché plusieurs fois. Melancton, qui l'avoit dressée, en tourna encore le sens d'une autre manière, dans l'apologie qu'il en fit alors, souscrite de tout le parti: ainsi elle fut changée en sortant des mains de son auteur. Depuis, on n'a cessé de la réformer, & de l'expliquer en différentes manières; tant ces nouveaux Réformateurs avoient de peine à se contenter, & tant ils étoient peu stylés à enseigner précisément ce qu'il falloit croire.

Mais comme si une seule Confession de Foi ne suffisoit pas sur les mêmes matières, Luther crut qu'il avoit besoin d'expliquer ses sentimens d'une autre façon, & dressa en 1537, les articles de Smalcalde, pour être présentés au Concile que le Pape Paul III avoit indiqué à Mantoue: les articles furent souscrits par tout le parti, & se trouvent insérés dans le livre que les Luthériens appellent la *Concorde*.

Concord. p.
298. 730.

Cette explication ne satisfit pas tellement qu'il ne fallût encore dresser la Confession que l'on appelle *Saxonique*, qui fut présentée au Concile de Trente, en l'an 1551,

CXXIJ. P R E F A C E

& celle de Wittemberg, qui fut aussi présentée au même Concile en 1552.

Conc. p. 570.
778.

A tout cela il faut joindre les explications de l'Eglise de Wittemberg, où la Réforme avoit pris naissance; & les autres, que cette Histoire fera paroître en leur rang, principalement celle du livre de la Concorde, dans *l'abregé des articles*, & encore dans le même livre, les *explications répétées*, qui sont tout autant de Confessions de Foi, publiées authentiquement dans le parti, embrassées par des Eglises, combattues par d'autres, dans des points très-importans: & ces Eglises ne laissent pas de faire semblant de composer un seul corps, à cause que par politique, elles dissimulent leurs dissensions sur l'ubiquité & sur les autres matieres.

XIV.
Confessions
de Foi des
défenseurs
du sens figuré, ou du second parti
des Protestans.

L'autre parti des protestans n'a pas été moins fécond en Confessions de Foi. En même tems que celle d'Ausbourg fut présentée à Charles V, ceux qui ne voulurent pas en convenir, lui présentèrent la leur, qui fut publiée sous le nom de quatre Villes de l'Empire, dont celle de Strasbourg étoit la premiere.

Elle satisfit si peu les défenseurs du sens figuré, que chacun voulut faire la sienne: nous en verrons quatre ou cinq de la façon

DE L'AUTEUR. cxxiiij

des Suiffes. Mais fi les Ministres Zuingliens avoient leurs pensées, les autres avoient aussi les leurs; & c'est ce qui a produit la Confession de France & de Geneve. On voit à peu près dans le même tems deux Confessions de Foi sous le nom de l'Eglise Anglicane, & autant sous le nom de l'Eglise d'Ecosse. L'Electeur Palatin Frédéric III, voulut faire la sienne en particulier; & celle-ci a trouvé sa place avec les autres dans le recueil de Geneve. Ceux des Pays-Bas ne se sont tenus à pas une de celles qu'on avoit faites devant eux, & nous avons une Confession de Foi Belgique, approuvée au Synode de Dordrecht. Pourquoi les Calvinistes Polonois n'auroient-ils pas eu la leur? En effet, encore qu'ils eussent soufcrit la dernière Confession des Zuingliens, on voit qu'ils ne laissent pas d'en publier encore une autre au Synode de Czenger: outre cela, s'étant assemblés avec les Vaudois & les Luthériens à Sendomir, ils convinrent d'une nouvelle maniere d'expliquer l'article de l'Eucharistie, sans qu'aucun d'eux se départît de ses sentimens.

Je ne parle pas de la Confession de Foi des Bohémiens; qui vouloient contenter les deux partis de la nouvelle Réforme. Je ne parle pas des traités d'accord qui furent faits

XV.

Autres actes authentiques. Que ces variations prou-

vent la foi-
bleffe de la
Religion
Protestante.

entre les Eglises avec tant de variétés & tant d'équivoques : ils paroîtront en leur lieu , avec les décisions des Synodes nationaux , & d'autres Confessions de Foi faites en différentes conjonctures. Est-il possible , ô grand Dieu, que sur les mêmes matieres, & sur les mêmes questions on ait eu besoin de tant d'actes multipliés , de tant de décisions & de Confessions de Foi si différentes ! Encore ne puis-je pas me vanter de les savoir toutes , & j'en fais que je n'ai pu trouver. L'Eglise Catholique n'en eut jamais qu'une à opposer à chaque hérésie : mais les Eglises de la nouvelle Réforme , qui en ont produit un si grand nombre , chose étrange , & néanmoins véritable ! n'en sont pas encore contentes ; & on verra dans cette Histoire , qu'il n'a pas tenu à nos Calvinistes qu'ils n'en aient fait de nouvelles , qui aient supprimé ou réformé toutes les autres.

On est étonné de ces variations. On le fera beaucoup davantage quand on verra le détail & la maniere dont des actes si authentiques ont été dressés. On s'est joué , je le dis sans exagérer , du nom de Confession de Foi , & rien n'a été moins sérieux dans la nouvelle Réforme que ce qu'il y a de plus sérieux dans la Religion.

Cette prodigieuse multitude de Confes-

ffions de Foi a effrayé ceux qui les ont faites : on verra les pitoyables raisons par lesquelles ils ont tâché de s'en excuser : mais je ne puis m'empêcher ici de rapporter celles qui sont proposées dans la préface du recueil de Geneve, parce qu'elles sont générales, & regardent également toutes les Eglises qui se disent Réformées.

La premiere raison qu'on allegue pour établir la nécessité de multiplier ces Confessions, c'est que plusieurs articles de foi ayant été attaqués, il a fallu opposer plusieurs Confessions à ce grand nombre d'erreurs : j'en conviens, & en même tems, par une raison contraire, je démontre l'absurdité de toutes ces Confessions de Foi des Protestans; puisque toutes, comme il paroît par la seule lecture des titres, regardent précisément les mêmes articles; de sorte que c'étoit le cas de dire avec Saint Athanase: » pourquoi un nouveau Concile, » de nouvelles Confessions, un nouveau » Symbôle? Quelle nouvelle question s'étoit élevée »?

Une autre excuse qu'on apporte, c'est que tout le monde, comme dit l'Apôtre, doit rendre raison de sa Foi; de sorte que les Eglises répandues en divers lieux ont dû déclarer leur croyance par un témoi-

XVI.
Les Protestans ont eu honte de tant de Confessions de Foi. Vains prétextes dont ils ont tâché de se couvrir.
Sint. Conf. Præf.

Athan. de Syn. & Ep. ad Afr.

gnage public: comme si toutes les Eglises du monde, dans quelque éloignement qu'elles soient, ne pouvoient pas convenir dans le même témoignage, quand elles ont la même croyance, & qu'on n'ait pas vu en effet, dès l'origine du Christianisme, un semblable consentement dans les Eglises. Où est-ce que l'on me montrera que les Eglises d'Orient aient eu dans l'antiquité une Confession différente de celle d'Occident? Le Symbole de Nicée ne leur a-t-il pas servi également de témoignage contre tous les Ariens? la définition de Calcédoine, contre tous les Eutychiens? les huit Chapitres de Carthage, contre tous les Pélagiens? & ainsi du reste.

Mais, disent les Protestans, y avoit-il une des Eglises réformées qui pût faire la loi à toutes les autres? Non sans doute: toutes ces nouvelles Eglises, sous prétexte d'éloigner la domination, se sont même privées de l'ordre, & n'ont pas pu conserver le principe d'unité: mais enfin, si la vérité les dominoit toutes, comme elles s'en glorifient, il ne falloit autre chose, pour les unir dans une même Confession de Foi, sinon que toutes entraissent dans le sentiment de celle à qui Dieu auroit fait la grace d'exposer la première la vérité.

Enfin nous lifons encore dans la Préface de Geneve, que fi la Réforme n'avoit produit qu'une feule Confession de Foi, on auroit pris ce consentement pour un concert étudié ; au lieu qu'un consentement entre tant d'Eglifes, & de Confessions de Foi fans concert, est l'œuvre du Saint-Esprit. Ce concert en effet seroit merveilleux : mais par malheur la merveille du consentement manque à ces Confessions de Foi ; & cette Histoire fera paroître qu'il n'y eut jamais dans une matiere si sérieuse une si étrange inconstance.

On s'est apperçu d'un si grand mal dans la Réforme, & on a vainement tenté d'y remédier. Tout le second parti des Protestans a tenu une assemblée générale, pour dresser une commune Confession de Foi. Mais nous verrons par les actes qu'autant qu'on trouvoit d'inconvénient à n'en avoir point, autant fut-il impossible d'en convenir.

Les Luthériens, qui paroissent plus unis dans la Confession d'Ausbourg, n'ont pas été moins embarrassés de ses éditions différentes, & n'y ont pas pu trouver un meilleur remede.

On sera fatigué sans doute en voyant ces variations, & tant de fausses subtilités de la nouvelle Réforme ; tant de chicanes

XVII.

Les Protestans des deux partis tentent vainement de se réunir sous une seule & uniforme Confession de foi.

Livre xij.

Livre iij. viij.

XVIII.

Combien ces variétés dégènerent

de l'ancien-
ne simplici-
té du Chris-
tianisme.

sur les mots ; tant de divers accommodemens ; tant d'équivoques & d'explications forcées sur lesquelles on les a fondées. Est-ce là , dira-t-on souvent , la Religion Chrétienne , que les Païens ont admirée autrefois comme si simple , si nette & si précise en ses dogmes ? *Christianam Religionem absolutam & simplicem* ? Non certainement , ce ne l'est pas. Ammian Marcelin avoit raison , quand il disoit que Constance , par tous ses Conciles & tous ses Symboles , étoit éloigné de cette admirable simplicité , & qu'il avoit affoibli toute la vigueur de la Foi , par la crainte perpétuelle qu'il avoit de s'être trompé dans ses sentimens.

*Ammian.
Marcel. lib.
xxj.*

XIX.

Pourquoi il faudroit beaucoup parler dans cette histoire de ceux que les Protestans appellent les Réformateurs.

Encore que mon intention soit ici de représenter les Confessions de Foi , & les autres actes publics où paroissent les variations , non pas des particuliers , mais des Eglises entières de la nouvelle Réforme ; je ne pourrai m'empêcher de parler en même tems des Chefs de parti qui ont dressé ces Confessions , ou qui ont donné lieu à ces changemens. Ainsi Luther , Melancton , Carlostad , Zuingle , Bucer , Ecolampade , Calvin , & les autres , paroîtront souvent sur les rangs : mais je n'en dirai rien qui ne soit tiré le plus souvent de leurs propres écrits , & toujours d'Auteurs non suspects.

de forté qu'il n'y aura dans tout ce récit aucun fait qui ne soit constant, & utile à faire entendre les variations dont j'écris l'Histoire.

Pour ce qui regarde les actes publics des Protestans, outre leurs Confessions de Foi & leurs Catéchismes, qui sont entre les mains de tout le monde, j'en ai trouvé quelques-uns dans le recueil de Geneve; d'autres dans le livre appellé *Concorde*, imprimé par les Luthériens en 1654; d'autres dans le résultat des Synodes nationaux de nos prétendus Réformés, que j'ai vus en forme authentique dans la bibliotheque du Roi; d'autres dans l'Histoire Sacramentaire, imprimée à Zurich, en 1602, par Hospinien, Auteur Zuinglien, ou enfin dans d'autres Auteurs Protestans: en un mot je ne dirai rien qui ne soit authentique & incontestable. Au reste, pour le fond des choses, on fait bien de quel avis je suis: car assurément je suis Catholique aussi soumis qu'aucun autre aux décisions de l'Eglise, & tellement disposé, que personne ne craint davantage de préférer son sentiment particulier au sentiment universel. Après cela, d'aller faire le neutre & l'indifférent, à cause que j'écris une histoire, ou de dissimuler ce que je suis, quand tout le monde le sait & que j'en fais gloire, ce

XX.

Pieces de cette Histoire, d'où tirées. Pourquoi il n'y a point d'histoire plus certaine ni plus authentique que celle-ci.

seroit faire au lecteur une illusion trop grossiere : mais avec cet aveu sincere , je maintiens aux protestans qu'ils ne peuvent me refuser leur croyance , & qu'ils ne liront jamais nulle Histoire , quelle qu'elle soit , plus indubitable que celle-ci ; puisque dans ce que j'ai à dire contre leurs Eglises & leurs Auteurs , je n'en raconterai rien qui ne soit prouvé clairement par leurs propres témoignages.

XXI.
Quelques
objections
qu'on peut
faire contre
cet ouvrage.

Je n'ai pas épargné ma peine à les transcrire ; & le lecteur se plaindra peut-être que je n'aie pas assez ménagé la sienne. D'autres trouveront mauvais que je me sois quelquefois attaché à des choses qui leur paroîtront méprisables : mais outre que ceux qui sont accoutumés à traiter les matieres de la Religion , savent bien que dans un sujet de cette importance & de cette délicatesse , presque tout , jusqu'aux moindres mots , est essentiel ; il a fallut considérer , non ce que les choses sont en elles-mêmes , mais ce qu'elles ont été , ou sont encore dans l'esprit de ceux à qui j'ai affaire ; & après tout on verra bien que cette Histoire est d'un genre tout particulier ; qu'elle a dû paroître avec toutes ses preuves , & munie ; pour ainsi dire , de tous côtés ; & qu'il a fallu hasarder de la rendre moins divertissante ,

pour la rendre plus convaincante & plus utile.

Quoique mon dessein me renferme dans l'histoire des Protestans, j'ai cru en certains endroits devoir remonter plus haut ; & ç'a été lorsqu'on a vu les Vaudois & les Hussites se réunir avec les Calvinistes & les Luthériens : il a donc fallu, en ces endroits, faire connoître l'origine & les sentimens de ces sectes, en montrer la descendance, les distinguer d'avec celles avec qui on a voulu les confondre, découvrir le Manichéisme de Pierre de Bruis & des Albigeois, & montrer comment les Vaudois sont sortis d'eux ; raconter les impiétés & les blasphêmes de Wiclef, dont Jean Hus & ses disciples ont pris naissance ; en un mot révéler la honte de tous ces sectaires à ceux qui se glorifient de les avoir pour prédécesseurs.

Quant à la méthode de cet ouvrage, on y verra marcher les disputes & les décisions dans l'ordre qu'elles ont paru, sans distinction des matieres, parce que les tems mêmes m'invitoient à suivre cet ordre. Il est certain que par ce moyen les variations des protestans & l'état de leurs Eglises sera mieux marqué. On verra aussi plus clairement, en mettant ensemble sous les yeux les circonstances des lieux & des tems, ce

XXII.

Qu'il y a des choses qu'il a fallu reprendre de plus haut, comme l'Histoire des Vaudois, des Albigeois, de Jean Wiclef, & de Jean Hus.

Livre xj.

XXIII.

Pourquoi on suit l'ordre des tems sans distinction des matieres.

qui pourra servir à la conviction ou à la défense de ceux dont il s'agit.

XXIV. Toute la matière de l'Eglise traitée ensemble. Etat présent de cette fameuse dispute, & à quels termes elle est réduite par les Ministres Claude & Jurien.
Livre xv.

Il n'y a qu'une controverse dont je fais l'histoire à part ; & c'est celle qui regarde l'Eglise : matière si importante, & qui seule pourroit emporter la décision de tout le procès, si elle n'étoit aussi embrouillée dans les écrits des Protestans, qu'elle est claire & intelligible en elle-même. Pour lui rendre sa netteté & sa simplicité naturelle, j'ai recueilli dans le dernier livre tout ce que j'ai eu à raconter sur cette matière, afin qu'ayant une fois bien envisagé la difficulté, le lecteur puisse appercevoir pourquoi les nouvelles Eglises se sont senties obligées à tourner successivement de tant de côtés ce qui dans le fond ne pouvoit jamais avoir qu'une même face. Car enfin tout se réduit à montrer où étoit l'Eglise avant la Réforme. Naturellement on la doit faire visible selon la commune idée de tous les Chrétiens, & on été allé là dans les premières Confessions de Foi, comme on le verra dans celles d'Ausbourg & de Strasbourg, qui sont dans chaque parti des Protestans les deux premières. On s'obligeoit, par ce moyen, à montrer dans sa croyance, non pas des particuliers répandus deçà & delà, & encore les uns sur un point, & les autres sur un

autre ; mais des corps d'Eglise, c'est-à-dire , des corps composés de Pasteurs & de peuples : & on a long-tems amusé le monde en disant, qu'à la vérité l'Eglise n'étoit pas toujours dans l'éclat ; mais qu'il y avoit du moins dans tous les tems , quelque petite assemblée où la vérité se faisoit entendre. A la fin , comme on a bien vu qu'on n'en pouvoit marquer , ni petite ni grande , ni obscure ni éclatante , qui fût de la croyance Protestante ; le refuge d'Eglise invisible s'est présenté très à propos , & la dispute a roulé long-tems sur cette question. De nos jours on a reconnu plus clairement que l'Eglise réduite à un état invisible étoit une chimere inconciliable avec le plan de l'Ecriture & la commune notion des Chrétiens ; & on a abandonné ce mauvais poste. Les Protestans ont été contraints à chercher leur succession jusques dans l'Eglise Romaine. Deux fameux Ministres de France ont travaillé à l'envi à sauver les inconvéniens de ce systéme , pour parler dans le style du tems : on entend bien que ces deux Ministres sont Messieurs Claude & Jurieu. On ne pouvoit apporter ni plus d'esprit , ni plus d'étude , ni plus de subtilité & d'adresse , ni en un mot plus de tout ce qu'il falloit pour se bien défendre : on ne pouvoit non plus faire meilleure con-

tenance, ni renvoyer leurs adversaires d'un air plus fier & plus dédaigneux avec les petits esprits, & avec les Missionnaires tant méprisés par les Ministres: toutefois la difficulté qu'on vouloit faire paroître si légère, à la fin s'est trouvée si grande, qu'elle a mis la division dans le parti. Il a enfin fallu reconnoître publiquement qu'on trouvoit dans l'Eglise Romaine, comme dans les autres Eglises, avec la suite essentielle du vrai Christianisme, même le salut éternel; secret que la politique du parti avoit tenu si caché depuis long-tems. Au reste, on nous a donné tant d'avantage, il a fallu se jeter dans des excès si visibles, on a si fort oublié & les anciennes maximes de la Réforme, & ses propres Confessions de Foi, que je n'ai pu m'empêcher de raconter ce changement dans toute sa suite. Que si je me suis attaché à tracer ici avec soin le plan de ces deux Ministres, & à faire bien connoître l'état où ils ont mis la question; c'est de bonne foi que j'ai trouvé dans leurs écrits, avec les tours les plus adroits, toute l'érudition & toutes les subtilités que j'avois pu remarquer dans tous les auteurs que je connois, soit Luthériens ou Calvinistes: & si parmi les Protestans on s'avisoit de les dédire, sous prétexte des absurdités où on

les verroit pouffés, & qu'on voulût se réfugier de nouveau, ou dans l'Eglise invisible, ou dans les autres retraites également abandonnées; ce seroit comme le désordre d'une armée vaincue, qui consternée par sa déroute voudroit rentrer dans les forts qu'elle n'auroit pu défendre, au hazard de s'y voir bientôt forcée encore une fois; ou comme l'inquiétude d'un malade, qui après s'être long-tems inutilement tourné & retourné dans son lit, pour y trouver une place plus commode, reviendroit à celle qu'il auroit quittée, où peu après il sentiroit qu'il n'est pas mieux.

Je ne crains ici qu'une chose: c'est, s'il m'est permis de le dire, de faire trop voir à nos freres le foible de leur Réforme. Il y en aura parmi eux qui s'aigriront contre nous, plutôt que de se calmer, en voyant dans leur Religion un tort si visible; quoique, hélas! je ne songe point à leur imputer le malheur de leur naissance, & que je les plaigne encore plus que je ne les blâme. Mais ils ne laisseront pas de s'élever contre nous. Que de récriminations préparera-t-on contre l'Eglise, & que de reproches peut-être contre moi-même, sur la nature de cet ouvrage? Combien de nos adversaires me diront, quoique sans sujet, que je

XXV.

Quelles
plaintes les
Protestans
pourront faire,
& combien vaines.

fuis sorti de mon caractère & de mes maximes , en abandonnant la modération qu'ils ont eux-mêmes louée , & en tournant les disputes de religion à des accusations personnelles & particulieres ? Mais assurément ils auront tort. Si ce récit rend le procédé de la réforme odieux , les bons esprits verront bien qu'en cela ce n'est pas moi , mais la chose même qui parle. Il ne s'agit de rien moins que de faits personnels , dans un discours où je me propose d'exposer sur les matieres de la Foi , les actes les plus authentiques de la Religion Protestante. Que si on trouve dans leurs Auteurs , qu'on nous vante comme des hommes extraordinairement envoyés pour faire renaître le Christianisme au seizieme siecle , une conduite directement opposée à un tel dessein ; & qu'on voie en général , dans le parti qu'ils ont formé , tous les caracteres contraires à un Christianisme renaissant : les Protestans apprennent dans cet endroit de l'Histoire à ne point deshonnorer Dieu & sa providence, en lui attribuant un choix spécial qui seroit visiblement mauvais.

XXVI. Pour les récriminations , il les faudra es-
 Quelles ré- fuyez avec toutes les injures & les calom-
 criminations nies dont nos adversaires ont accoutumé de
 leur peuvent nous charger ; mais je leur demande deux
 être permi- nous charger ; mais je leur demande deux
 ses. conditions

DE L'AUTEUR. cxxxvij

conditions qu'ils trouveront équitables : la première, qu'ils ne songent à nous accuser de variations dans les matières de Foi, qu'après qu'ils s'en feront purgés eux-mêmes ; autrement il faut avouer que ce ne seroit pas répondre à cette Histoire, mais éblouir le lecteur, & donner le change : la seconde, qu'ils n'opposent pas des raisonnemens ou des conjectures à des faits constans ; mais des faits constans à des faits constans, & des décisions de foi authentiques à des décisions de foi authentiques. Que si par de telles preuves ils nous montrent la moindre inconstance, ou la moindre variation dans les Dogmes de l'Eglise Catholique, depuis son origine jusqu'à nous, c'est-à-dire, depuis la fondation du Christianisme, je veux bien leur avouer qu'ils ont raison : & moi-même j'effacerai toute mon Histoire.

Au reste, je ne prétends pas faire un récit sec & décharné des variations de nos Réformés. J'en découvrirai les causes : je montrerai qu'il ne s'est fait aucun changement parmi eux, qui ne marque un inconvénient dans leur doctrine, & qui n'en soit l'effet nécessaire. Leurs variations, comme celles des Ariens, découvriront ce qu'ils ont voulu excuser ; ce qu'ils ont voulu suppléer, ce qu'ils ont voulu déguiser dans

XXVII.
Cette Histoire est très-avantageuse pour la connoissance de la vérité.

leur croyance. Leurs disputes, leurs contradictions & leurs équivoques rendront témoignage à la vérité Catholique. Il faudra aussi de tems en tems la représenter telle qu'elle est, afin qu'on voie par combien d'endroits ses ennemis sont enfin contraints de s'en rapprocher. Ainsi, au milieu de tant de disputes, & des embarras de la nouvelle Réforme, la vérité Catholique éclatera par-tout, comme un beau soleil qui aura percé d'épais nuages; & ce traité, si je l'exécute comme Dieu me l'a inspiré, sera une démonstration de la justice de notre cause: d'autant plus sensible qu'elle procédera par des principes & par des faits constans entre les parties.

XXVIII. Enfin les altercations & les accommodemens des Protestans nous feront voir en quoi ils ont mis de part ou d'autre l'essentiel de la Religion, & le nœud de la dispute; ce qu'il y faut avouer, ce qu'il y faut du moins supporter selon leurs principes. La seule Confession de Foi d'Ausbourg avec son apologie, décidera en notre faveur beaucoup plus de points qu'on ne pense, & sans hésiter, ce qu'il y a de plus essentiel. Nous ferons aussi reconnoître au Calviniste, complaisant envers les uns, & inexorable envers les autres, que ce qui lui paroît

Et pour
faciliter la
réunion.

DE L'AUTEUR. CXXXIX

odieux dans le Catholique, sans le paroître de la même sorte dans le Luthérien, ne l'est pas au fond. Quand on verra qu'on exagere contre l'un ce qu'on favorise ou qu'on tolere dans l'autre, c'en sera assez pour montrer qu'on n'agit point par principes, mais par aversion; ce qui est le véritable esprit de schisme. Cette épreuve que le Calviniste pourra faire ici de lui-même, s'étendra plus loin qu'il ne croit. Le Luthérien trouvera aussi les disputes fort abrégées par les vérités qu'il reconnoît; & cet ouvrage, qui d'abord pourroit paroître contentieux, se trouvera dans le fond beaucoup plus tourné à la paix qu'à la dispute.

Pour ce qui regarde le Catholique, il ne cessera par-tout de louer Dieu de la continue protection qu'il donne à son Eglise, pour en maintenir la simplicité & la droiture inflexible, au milieu des subtilités dont on embrouille les vérités de l'Évangile. La perversité des hérétiques sera un grand spectacle aux humbles de cœur. Ils apprendront à mépriser avec la science qui enfle, l'éloquence qui éblouit; & les talens que le monde admire leur paroîtront peu de chose, lorsqu'ils verront tant de vaines curiosités & tant de travers dans les savans; tant de déguisemens & tant d'artifice dans la politesse

XXIX.

Ce que cette Histoire doit opérer dans les Catholiques.

cxl *P R E F A C E , &c.*

du style; tant de vanité, tant d'ostentation; & des illusions si dangereuses parmi ceux qu'on appelle beaux esprits; & enfin tant d'arrogance, tant d'emportement, & ensuite des égaremens si fréquens & si manifestes dans les hommes qui paroissent grands, parce qu'ils entraînent les autres. On déplorera les miseres de l'esprit humain, & on connoitra que le seul remede à de si grands maux est de savoir se détacher de son propre sens; car c'est ce qui fait la différence du Catholique & de l'hérétique. Le propre de l'hérétique, c'est-à-dire, de celui qui a une opinion particuliere, est de s'attacher à ses propres pensées; & le propre du Catholique, c'est-à-dire de l'universel, est de préférer à ses sentimens le sentiment commun de toute l'Eglise: c'est la grace qu'on demandera pour les errans. Cependant on fera saisi d'une sainte & humble frayeur, en considérant les tentations si dangereuses & si délicates que Dieu envoie quelquefois à son Eglise, & les jugemens qu'il exerce sur elle; & on ne cessera de faire des vœux pour lui obtenir des Pasteurs également éclairés & exemplaires; puisque c'est faute d'en avoir eu beaucoup de semblables que le troupeau racheté d'un si grand prix a été si indignement ravagé.

SOMMAIRE DES LIVRES.

LIVRE PREMIER.

LE commencement des disputes de Luther. Ses Agitations. Ses soumissions envers l'Eglise & envers le Pape. Les fondemens de sa réforme dans la justice imputée; ses propositions inouïes; sa condamnation. Ses emportemens, ses menaces furieuses, ses vaines prophéties, & les miracles dont il se vante. La Papauté devoit tomber tout à coup sans violence. Il promet de ne point permettre de prendre les armes pour son Evangile.

LIVRE SECOND.

LEs variations de Luther sur la Transsubstantiation. Carlostad commence la querelle Sacramentaire. Circonstance de cette rupture. La révolte des paysans, & le personnage que Luther y fit. Son mariage, dont lui-même & ses amis sont honteux. Ses excès sur le franc-arbitre, & contre Henri VIII, Roi d'Angleterre. Zuingle & Ecolampade paroissent. Les Sacramentaires préfèrent la Doctrine Catholique à la Luthérienne. Les Luthériens prennent les armes, malgré toutes leurs promesses. Mélançon en est troublé. Ils s'unissent en Allemagne sous le nom de Protestans. Vains projets d'accommodement entre Luther & Zuingle. La Conférence de Marpourg.

LIVRE TROISIEME.

*L*Es Confessions de Foi des deux partis des Protestans. Celle d'Ausbourg composée par Melançon. Celle de Strasbourg ou des quatre villes, par Bucer. Celle de Zuingle. Variations de celle d'Ausbourg sur l'Eucharistie. Ambiguité de celle de Strasbourg, Zuingle seul pose nettement le sens figuré. Le terme de substance, pourquoi mis pour expliquer la réalité. Apologie de la Confession d'Ausbourg faite par Melançon. L'Eglise calomniée presque sur tous les points, & principalement sur celui de la Justification, & sur l'opération des Sacremens & de la Messe. Le mérite des bonnes œuvres avoué de part & d'autre; l'absolution Sacramentale de même; la confession, les vœux monastiques, & beaucoup d'autres articles. L'Eglise Romaine reconnue en plusieurs manieres dans la Confession d'Ausbourg. Démonstration par la Confession d'Ausbourg & par l'apologie, que les Luthériens réviendroient à nous en retranchant leurs calomnies, & en entendant bien leur propre Doctrine.

LIVRE QUATRIEME.

*L*Es ligues des Protestans, & la résolution de prendre les armes autorisée par Luther. Embarras de Melançon sur ces nouveaux projets si contraires au premier plan. Bucer déploie ses équivoques, pour unir tout le parti Protestant, & les Sacramentaires avec les Luthériens. Les Zuingliens & Luther les rejettent également. Bucer à la fin trompe Luther, en avouant que les indignes

DES LIVRES. cxliij

reçoivent la vérité du corps. Accord de Wittemberg conclu sur ce fondement. Pendant qu'on revient au sentiment de Luther, Mélançon commence à en douter, & ne laisse pas de souscrire tout ce que veut Luther. Articles de Smalcalde, & nouvelle explication de la présence réelle par Luther. Limitation de Mélançon sur l'article qui regarde le Pape.

LIVRE CINQUIEME.

LEs agitations, les regrets, les incertitudes de Mélançon. La cause de ses erreurs, & ses espérances déçues. Le triste succès de la Réforme, & les malheureux motifs qui y attirent les peuples, avoués par les Auteurs du parti. Mélançon confesse en vain la perpétuité de l'Eglise: l'autorité de ses jugemens & celle de ses Prélats. La justice imputative l'entraîne, encore qu'il reconnoisse qu'il n'en trouve rien dans les Peres, ni même dans saint Augustin, dont il s'étoit autrefois appuyé.

LIVRE SIXIEME.

LE Landgrave travaille à entretenir l'union entre les Luthériens & les Zuingliens. Nouveau remede qu'on trouve à l'incontinence de ce Prince, en lui permettant d'épouser une seconde femme durant la vie de la première. Instruction mémorable qu'il donne à Bucer pour faire entrer Luther & Mélançon dans ce sentiment. Avis doctrinal de Luther, de Bucer & de Mélançon, en faveur de la polygamie. Le nouveau mariage est fait ensuite de cette consultation. Le

exliv SOMMAIRE DES LIVRES.

parti en a honte , & n'ose ni le nier ni l'avouer. Le Landgrave porte Luther à supprimer l'élevation du Saint Sacrement en faveur des Suisses , que cette cérémonie rebutoit de la ligue de Smalcalde. Luther à cette occasion s'échauffe de nouveau contre les Sacramentaires. Dessen de Mélançon , pour détruire le fondement du sacrifice de l'autel. On reconnoît dans le parti que ce sacrifice est inséparable de la présence réelle & du sentiment de Luther. On en avoue autant de l'adoration. Présence momentanée & dans la seule réception , comment établie. Le sentiment de Luther méprisé par Mélançon & par les Théologiens de Lipsic & de Wittemberg. Theses emportées de Luther contre les Théologiens de Louvain. Il reconnoît le Sacrement adorable. Il déteste les Zuingliens , & il meurt..





HISTOIRE

DES

VARIATIONS

DES ÉGLISES PROTESTANTES.

LIVRE PREMIER.

Depuis l'an 1527, jusqu'à l'an 1520.

SOMMAIRE.

LE commencement des disputes de Luther. Ses agitations. Ses soumissions envers l'Eglise & envers le Pape. Les fondemens de sa réforme dans la justice imputée; ses propositions inouïes; sa condamnation. Ses emportemens, ses menaces furieuses, ses vaines prophéties, & les miracles dont il se vante. La Papauté devoit tomber tout à coup sans violence. Il promet de ne point permettre de prendre les armes pour son Evangile.

IL y avoit plusieurs siècles qu'on desiroit la réformation de la discipline ecclésiastique: Qui me donnera, disoit saint Bernard, que je voie, avant que de mourir, l'Eglise de Dieu comme elle étoit dans les premiers jours? Si ce

I. La réformation de l'Eglise étoit désirée depuis plusieurs siècles,

Bern. Epist.
257. *ad Eugen. Papam.*
nov. edit.
238. n. 6.

saint homme a eu quelque chose à regretter en mourant, ç'a été de n'avoir pas vu un changement si heureux. Il a gémi toute sa vie des maux de l'Eglise. Il n'a cessé d'en avertir les Peuples, le Clergé, les Evêques, les Papes mêmes : il ne craignoit pas d'en avertir aussi ses Religieux, qui s'en affligeoient avec lui dans leur solitude, & louoient d'autant plus la bonté divine de les y avoir attirés, que la corruption étoit plus grande dans le monde. Les désordres s'étoient encore augmentés depuis. L'Eglise Romaine, la mere des Eglises, qui durant neuf siècles entiers, en observant la première avec une exactitude exemplaire la discipline ecclésiastique, la maintenoit de toute sa force par-tout l'Univers, n'étoit pas exempte de mal ; & dès le temps du Concile de Vienne, un grand Evêque chargé par le Pape de préparer les matieres qui devoient y être traitées, mit pour fondement de l'ouvrage de cette sainte assemblée ; qu'il y falloit réformer l'Eglise dans le chef & dans les membres. Le grand Schisme arrivé un peu après, mit plus que jamais cette parole à la bouche non-seulement des Docteurs particuliers, d'un Gerson, d'un Pierre d'Ailli, des autres grands hommes de ce temps-là ; mais encore des Conciles ; & tout en est plein dans le Concile de Pise & dans le Concile de Constance. On fait ce qui arriva dans le Concile de Bâle, où la réformation fut malheureusement éludée, & l'Eglise replongée dans de nouvelles divisions. Le Cardinal Julien représentoit à Eugene IV les désordres du Clergé, principalement de celui d'Allemagne. *Ces désordres.*

Guill. Durand. Episc. Mimat. Speculator dictus, Tract. de modo Gen. Conc. celeb. tit. 1 part. 1. tit. 1. parc. 3. ejus. part. tit. 33. &c.

Epist. 1. Julian. Card. ad Eug. IV.

lui disoit-il, *excitent la haine du peuple contre tout l'ordre ecclésiastique ; & si on ne le corrige, on doit craindre que les laïques ne se jettent sur le Clergé, à la maniere des Huffites, comme ils nous en menacent hautement. Si on ne réformoit promptement le Clergé d'Allemagne, il prédisoit qu'après l'hérésie de Boheme, & quand elle seroit éteinte, il s'en élèveroit bientôt une autre enore plus dangereuse ; car on dira, poursuivoit-il, que le Clergé est incorrigible, & ne veut point apporter de remede à ses désordres. On se jettera sur nous ; continuoit ce grand Cardinal, quand on n'aura plus aucune espérance de notre correction. Les esprits des hommes sont en attente de ce qu'on fera, & ils semblent devoir bientôt enfanter quelque chose de tragique. Le venin qu'ils ont contre nous se déclare : bientôt ils croiront faire à Dieu un sacrifice agréable, en maltraitant ou en dépouillant les Ecclésiastiques, comme des gens odieux à Dieu & aux hommes, & plongés dans la derniere extrémité du mal. Le peu qui reste de dévotion envers l'ordre sacré achevera de se perdre. On rejetera la faute de tous ces désordres sur la Cour de Rome, qu'on regardera comme la cause de tous les maux, parce qu'elle aura négligé d'y apporter le remede nécessaire. Il le prenoit dans la fuite d'un ton plus haut : Je vois ; disoit-il, que la coignée est à la racine, l'arbre penche ; & au lieu de le soutenir pendant qu'on le pourroit encore, nous le précipitons à terre. Il voit une prompte désolation dans le Clergé d'Allemagne. Les biens temporels dont on voudra le priver, lui paroissent comme l'endroit par où le mal commen-*

*inter Op:
Æn. Silv. p.
66.*

Ibid. p. 671

Ibid. 681

Ibid. 781

tera : *Les corps , dit-il , périront avec les ames. Dieu nous ôte la vue de nos périls , comme il a coutume de faire à ceux qu'il veut punir : le feu est allumé devant nous , & nous y courons.*

II.

La réformation qu'on deſiroit ne regardoit que la diſcipline , & non pas la foi.

C'eſt ainſi que dans le quinzieme ſiecle ce Cardinal , le plus grand homme de ſon temps , en déplorait les maux & en prévoyait la ſuite funeſte : par où il ſemble avoir prédit ceux que Luther alloit apporter à toute la Chrétienté , en commençant par l'Allemagne ; & il ne s'eſt pas trompé , lorſqu'il a cru que la réformation mépriſée , & la haine redoublée contre le Clergé alloient enfanter une ſecte plus redoutable à l'Egliſe que celle des Bohémiens. Elle eſt venue cette ſecte ſous la conduite de Luther ; & en prenant le titre de Réforme , elle s'eſt vantée d'avoir accompli les vœux de toute la Chrétienté ; puis que la réformation étoit deſirée par les peuples , par les Docteurs & par les Prélats catholiques. Ainſi pour autorifer cette réformation prétendue , on a ramaffé avec ſoin ce que les Auteurs eccléſiaſtiques ont dit contre les déſordres & du peuple & du Clergé même. Mais c'eſt une illuſion manifeſte ; puis que de tant de paſſages qu'on allegue , il n'y en a pas un ſeul où ces Docteurs aient ſeulement ſongé à changer la foi de l'Egliſe , à corriger ſon culte , qui conſiſtoit principalement dans le ſacrifice de l'autel ; à renverſer l'autorité de ſes Prélats , & principalement celle du Pape , qui étoit le but où tendoit toute cette nouvelle réformation , dont Luther étoit l'architecte.

Nos Réformés nous alleguent saint Bernard, qui faisant le dénombrement des maux de l'Eglise, & de ceux qu'elle a soufferts dans son origine durant les persécutions, & de ceux qu'elle a sentis dans son progrès par les hérésies, & de ceux qu'elle a éprouvés dans les derniers temps par la dépravation des mœurs, dit que ceux-ci font le plus à craindre; parce qu'ils gagnent le dedans, & remplissent toute l'Eglise de corruption: d'où ce grand homme conclut que l'Eglise peut dire avec Isaïe, que son amertume la plus amère & la plus douloureuse est dans la paix; lorsqu'en paix du côté des infidèles, & en paix du côté des hérétiques, elle est plus dangereusement combattue par les mauvaises mœurs de ses enfans. Mais il n'en faut pas davantage, pour montrer que ce qu'il déplore n'est pas, comme ont fait nos Réformateurs, les erreurs où l'Eglise étoit tombée, puisqu'au contraire il la représente comme étant à couvert de ce côté-là: mais seulement les maux qui venoient du relâchement de la discipline. D'où il est aussi arrivé que, lorsqu'au lieu de la discipline, des esprits inquiets & turbulens comme un Pierre de Bruis, un Henri, un Arnaud de Bresse, ont commencé à reprendre les dogmes; ce grand homme n'a jamais souffert qu'on en affoiblît aucun, & a combattu avec une force invincible, tant pour la foi de l'Eglise, que pour l'autorité de ses Prélats.

Il en est de même des autres Docteurs Catholiques, qui dans les siècles suivans ont déploré les abus, & en ont demandé la réformation. Gerson est le plus célèbre de

III.
Témoignage de saint Bernard.
Bern. Serm.
33. *in Cant.*
n. 10.

Isaïe.
xxxviii. 17.

Bern. Serm.
65, 66. *in Cant.*

IV.
Témoignages de Gerson & du Cardinal Pierre d'Ailli,

Evêque de
Cambrai.
*Gerf. Serm.
de Ascens.
Dom. ad
Alex. V.
édit. 1706,
tom. ij. page
331.*

tous ; & nul n'a proposé avec plus de force la réformation de l'Eglise dans le chef & dans les membres. Dans un sermon qu'il fit après le Concile de Pise, devant Alexandre V, il introduisit l'Eglise demandant au Pape la réformation & le rétablissement du Royaume d'Israël : mais pour montrer qu'il ne se plaignoit d'aucune erreur qu'on pût remarquer dans la doctrine de l'Eglise, il adresse au Pape ces paroles : *Pourquoi, dit-il, n'envoyez-vous pas aux Indiens, dont la foi peut être facilement corrompue ; puisqu'ils ne sont pas unis à l'Eglise Romaine, de laquelle se doit tirer la certitude de la foi ?* Son maître, le Cardinal Pierre d'Ailli, Evêque de Cambrai, soupiroit aussi après la réformation : mais il en posoit le fondement sur un principe bien différent de celui que Luther établissoit ; puisque celui-ci écrivoit à Melancton, *que la bonne doctrine ne pouvoit subsister, tant que l'autorité du Pape seroit conservée : & au contraire ce Cardinal estimoit que durant le Schisme les membres de l'Eglise étant séparés de leur chef, & n'y ayant point d'économe & de directeur apostolique, c'est-à-dire, n'y ayant point de Pape que toute l'Eglise reconnût, il ne falloit pas espérer que la réformation se pût faire.* Ainsi l'un faisoit dépendre la réformation de la destruction de la Papauté, & l'autre du parfait rétablissement de cette autorité sainte que Jesus-Christ avoit établie pour entretenir l'unité parmi ses membres, & tenir tout dans le devoir.

V.
Deux manières de desirer

Il y avoit donc de deux sortes d'esprits qui demandoient la réformation : les uns vraiment pacifiques & vrais enfans de l'E-

glise, en déploroient les maux sans aigreur, la réformation de l'Eglise.
 en propofoient avec respect la réformation,
 dont auffi ils toléroient humblement le
 délai; & loin de la vouloir procurer par
 la rupture, ils regardoient au contraire la
 rupture comme le comble de tous les maux:

au milieu des abus ils admiroient la divine
 Providence, qui favoit selon fes promesses
 conferver la foi de l'Eglise: & si on
 sembloit leur refuser la réformation des
 mœurs, sans s'aigrir & sans s'emporter ils
 s'estimoient assez heureux de ce que rien
 ne les empêchoit de la faire parfaitement
 en eux-mêmes. C'étoient-là les forts de
 l'Eglise, dont nulle tentation ne pouvoit
 ébranler la foi, ni les arracher de l'unité.

Mais il y avoit outre cela des esprits superbes,
 pleins de chagrin & d'aigreur, qui, frappés
 des défordres qu'ils voyoient régner dans
 l'Eglise, & principalement parmi ses Ministres,
 ne croyoient pas que les promesses de son
 éternelle durée pussent subsister parmi ces
 abus: au lieu que le Fils de Dieu avoit
 enseigné à respecter la chaire de *Matth. xxiii*
Moyse, malgré les mauvaises œuvres des
 2, 3.

Docteurs & des Pharisiens assis dessus. Ceux-ci
 devenus superbes, & par là devenus foibles,
 succomboient à la tentation qui porte à
 haïr la chaire en haine de ceux qui y pré-
 sident; & comme si la malice des hommes
 pouvoit anéantir l'œuvre de Dieu, l'aver-
 sion qu'ils avoient conçue pour les Docteurs
 leur faisoit haïr tout ensemble & la doctrine
 qu'ils enseignoient, & l'autorité qu'ils
 avoient reçue de Dieu pour enseigner.

Tels étoient les Albigeois & les Vaudois;
 tels étoient Jean Viclef & Jean Hus. L'appas

le plus ordinaire, dont ils se servoient pour attirer les ames infirmes dans leurs lacets, étoit la haine qu'ils leur inspiroient pour les Pasteurs de l'Eglise : par cet esprit d'aigreur on ne respiroit que la rupture ; & il ne faut pas s'étonner si dans le temps de Luther, où les invectives & l'aigreur contre le Clergé furent portées à la dernière extrémité, ont vit aussi la rupture la plus violente, & la plus grande apostasie qu'on eût peut-être jamais vue jusques alors dans la Chrétienté.

VI.

Les commencemens de Luther : ses qualités.

Martin Luther, Augustin de profession, Docteur & Professeur en Théologie dans l'Université de Vittemberg, donna le branle à ces mouvemens. Les deux partis de ceux qui se sont dits Réformés, l'ont également reconnu pour l'auteur de cette nouvelle réformation. Ce n'a pas été seulement les Luthériens ses sectateurs qui lui ont donné à l'envi de grandes louanges. Calvin admire souvent ses vertus, sa magnanimité, sa constance, l'industrie incomparable qu'il a fait paroître contre le Pape. C'est la trompette, ou plutôt c'est le tonnerre ; c'est le foudre qui a tiré le monde de sa léthargie : ce n'étoit pas Luther qui parloit, c'étoit Dieu qui foudroyoit par sa bouche.

Il est vrai qu'il eut de la force dans le génie, de la véhémence dans ses discours, une éloquence vive & impétueuse, qui entraînoit les peuples & les ravissoit ; une hardiesse extraordinaire quand il se vit soutenu & applaudi, avec un air d'autorité qui faisoit trembler devant lui ses disciples : de sorte qu'ils n'osoient le contredire ni dans les grandes choses ni dans les petites.

Calv. 2. deff. cont. Vestph. opusc. f. 785, 787. & seq. Resp. cont. Pigh. ibid. fol. 137, 141, &c.

Il faudroit ici raconter les commencemens de la querelle de 1517, s'ils n'étoient connus de tout le monde. Mais qui ne fait la publication des Indulgences de Léon X, & la jalousie des Augustins contre les Jacobins qu'on leur avoit préférés en cette occasion ? Qui ne fait que Luther, Docteur Augustin, choisi pour maintenir l'honneur de son Ordre, attaqua premièrement les abus que plusieurs faisoient des Indulgences, & les excès qu'on en prêchoit ? Mais il étoit trop ardent pour se renfermer dans ces bornes : des abus, il passa bientôt à la chose même. Il avançoit par degrés, & encore qu'il allât toujours diminuant les Indulgences, & les réduisant presque à rien par la maniere de les expliquer ; dans le fond il faisoit semblant d'être d'accord avec ses adversaires ; puisque lorsqu'il mit ses propositions par écrit, il y en eut une couchée en ces termes : *Si quelqu'un nie la vérité des Indulgences du Pape, qu'il soit anathème.*

1517.
1518.
1519.

Prop. 1517,
71. T. I.
Viteb.

Cependant une matiere le menoit à l'autre. Comme celle de la justification & de l'efficace des Sacremens touchoit de près à celle des Indulgences, Luther se jeta sur ces deux articles ; & cette dispute devint bientôt la plus importante.

La justification, c'est la grace, qui nous remettant nos péchés, nous rend en même temps agréables à Dieu. On avoit cru jusqu'alors, que ce qui faisoit cet effet devoit à la vérité venir de Dieu, mais enfin devoit être en nous ; & que pour être justifié, c'est-à-dire de pécheur être fait juste, il falloit avoir en soi la justice ; comme pour

VII.
Fondement
de la réforme
de Luther :
ce que c'est
que sa justice
imputative,
& la justification
par
la foi.

être savant & vertueux, il faut avoir en soi la science & la vertu. Mais Luther n'avoit pas suivi une idée si simple. Il vouloit que ce qui nous justifie, & ce qui nous rend agréables aux yeux de Dieu, ne fût rien en nous; mais que nous fussions justifiés parce que Dieu nous imputoit la justice de Jesus-Christ, comme si elle eût été la nôtre propre, & parce qu'en effet nous pouvions nous l'approprier par la foi.

VIII.

La foi spéciale de Luther, & la certitude de la justification.

Luth. T. 1. Vit. Prop. 1518. f. 52.

Serm. de Indulg. f. 61. Ad. ap. Legat. Apost. f. 211.

Luth. ad Frider. f. 222.

Mais le secret de cette foi justificante avoit encore quelque chose de bien particulier: c'est qu'elle ne consistoit pas à croire en général au Sauveur, à ses mysteres & à ses promesses; mais à croire très-certainement, chacun dans son cœur, que tous nos péchés nous étoient remis. On étoit justifié, disoit sans cesse Luther, dès qu'on croyoit l'être avec certitude; & la certitude qu'il exigeoit n'étoit pas seulement cette certitude morale, qui fondée sur des motifs raisonnables exclut l'agitation & le trouble; mais une certitude absolue, une certitude infallible, où le pécheur devoit croire qu'il étoit justifié, de la même foi dont il croit que Jesus-Christ est venu au monde.

Sans cette certitude il n'y avoit point de justification pour le fidele: car il ne pouvoit, lui disoit-on, ni invoquer Dieu, ni se confier en lui seul, tant qu'il avoit le moindre doute, non-seulement de la bonté divine en général, mais encore de la bonté particuliere par laquelle Dieu imputoit à chacun de nous la justice de Jesus-Christ; & c'est ce qui s'appelloit la foi spéciale.

IX.

Selon Luther on est assuré

Ils'élevoit ici une nouvelle difficulté, savoir si pour être assuré de sa justification,

il falloit l'être en même temps de la sincérité de sa pénitence. C'est ce qui d'abord venoit dans l'esprit à tout le monde ; & puisque Dieu ne promettoit de justifier que les pénitens, si l'on étoit assuré de sa justification, il sembloit qu'il le falloit être en même temps de la sincérité de sa pénitence. Mais cette dernière certitude étoit l'aversion de Luther ; & loin qu'on fût assuré de la sincérité de sa pénitence, on n'étoit pas même assuré, disoit-il, de ne pas commettre plusieurs péchés mortels dans ses meilleures œuvres, à cause du vice très-caché de la vaine gloire ou de l'amour propre.

Luther pouvoit encore la chose plus loin : car il avoit inventé cette distinction entre les œuvres des hommes & celles de Dieu, que les œuvres des hommes, quand elles seroient toujours belles en apparence, & sembleroient bonnes probablement, étoient des péchés mortels ; & qu'au contraire les œuvres de Dieu, quand elles seroient toujours laides, & qu'elles paroissent mauvaises, sont d'un mérite éternel. Ebloui de son antithèse & de ce jeu de paroles, Luther s'imagine avoir trouvé la vraie différence entre les œuvres de Dieu & celles des hommes, sans considérer seulement que les bonnes œuvres des hommes sont en même temps des œuvres de Dieu, puisqu'il les produit en nous par sa grâce ; ce qui, selon Luther même, leur devoit nécessairement donner un *immortel* mérite : mais c'est ce qu'il vouloit éviter ; puisqu'il concluoit au contraire, que toutes les œuvres des justes seroient des péchés mortels, s'ils n'appréhendoient qu'elles n'en fussent ; & qu'on ne pouvoit éviter la présomption, ni avoir une vé-

de sa justification sans l'être de sa pénitence.

Luth. T. I.
Prop. 1518.
Prop. 48.

Prop. Heids
an. 1518.
ibid. Prop.
3, 4, 7, 11.

Ibid.

ritable espérance, si on ne craignoit la damnation dans chaque œuvre qu'on faisoit

Sans doute la pénitence ne compatit pas avec des péchés mortels actuellement commis : car on ne peut ni être vraiment repentant de quelques péchés mortels sans l'être de tous, ni l'être de ceux qu'on fait, pendant qu'on les fait. Si donc on n'est jamais assuré de ne pas faire à chaque bonne œuvre plusieurs péchés mortels, si au contraire on doit craindre d'en faire toujours, on n'est jamais assuré d'être vraiment pénitent ; & si on étoit assuré de l'être, on n'auroit pas à craindre la damnation, comme Luther le prescrit ; à moins de croire en même temps que Dieu contre sa promesse condamneroit à l'enfer un cœur pénitent. Et cependant s'il arrivoit qu'un pécheur doutât de sa justification à cause de son indispotion particuliere dont il n'étoit pas assuré, Luther lui disoit, qu'à la vérité il n'étoit pas assuré de sa bonne disposition, & ne savoit pas, par exemple, s'il étoit vraiment pénitent, vraiment contrit, vraiment affligé de ses péchés ; mais qu'il n'en étoit pas moins assuré de son entière justification, parce qu'elle ne dépendoit d'aucune bonne disposition de sa part. C'est pourquoi ce nouveau Docteur disoit au pécheur : *Croyez fermement que vous êtes absous, & dès-là vous l'êtes, quoi qu'il puisse être de votre contrition ;* comme s'il eût dit : Vous n'avez pas besoin de vous mettre en peine si vous êtes pénitent ou non. Tout consiste, disoit-il toujours, à croire sans hésiter que vous êtes absous : d'où il concluoit, qu'il n'importoit pas que le Prêtre vous baptisât, ou vous donnât l'absa-

Serm. de Indul. T. I, f. 59.

Prop. 1518. ibid.

Serm. de Indulgent.

lution sérieusement, ou en se moquant; parce que dans les sacremens il n'y avoit qu'une chose à craindre, qui étoit de ne croire pas assez fortement que tous vos crimes vous étoient pardonnés, dès que vous aviez pu gagner sur vous de le croire.

Les Catholiques trouvoient un terrible inconvénient dans cette doctrine. C'est que le fidele étant obligé de se tenir assuré de sa justification, sans l'être de sa pénitence, il s'ensuivoit qu'il devoit croire qu'il seroit justifié devant Dieu, quand même il ne seroit pas vraiment pénitent & vraiment contrit: ce qui ouvroit le chemin à l'impénitence.

Il est néanmoins très-véritable (car il ne faut rien dissimuler) que Luther n'excluoit pas de la justification une sincère pénitence, c'est-à-dire, l'horreur de son péché & la volonté de bien faire; en un mot la conversion du cœur: & il trouvoit absurde, aussi bien que nous, qu'on pût être justifié sans pénitence & sans contrition. Il ne paroissoit sur ce point nulle différence entre lui & les Catholiques; si ce n'est que les Catholiques appelloient ces actes des dispositions à la justification du pécheur, & que Luther croyoit bien mieux rencontrer en les appelant seulement des conditions nécessaires. Mais cette subtile distinction au fond ne le tiroit pas d'embarras: car enfin, de quelque sorte qu'on nommât ces actes, qu'ils fussent ou conditions, ou disposition & préparation nécessaire à la rémission des péchés: quoi qu'il en soit, on est d'accord qu'il les faut avoir pour l'obtenir: ainsi la question revenoit toujours, comment Luther pouvoit

X.
Inconvé-
nient de cer-
te doctrine.

dire que le pécheur devoit croire très-certainement qu'il étoit absous, *quoi qu'il en fût de sa contrition*; c'est-à-dire, quoi qu'il en fût de sa pénitence: comme si être pénitent ou non, étoit une chose indifférente à la rémission des péchés.

XI.

Si l'on peut être assuré de sa foi, sans l'être de sa pénitence.

Aff. artic. damnat. T. II. ad Prop. 14.

C'étoit donc la difficulté du nouveau dogme, ou, comme on parle à présent, du nouveau système de Luther: comment sans être assuré & sans pouvoir l'être qu'on fût vraiment pénitent & vraiment converti, on ne laissoit pas d'être assuré d'avoir le pardon entier de ses péchés? Mais c'étoit assez, disoit Luther, d'être assuré de sa foi. Nouvelle difficulté, d'être assuré de sa foi sans l'être de la pénitence, que la foi, selon Luther, produit toujours. Mais, répond-il, le fidele peut dire *je crois*, & par là sa foi lui devient sensible; comme si le même fidele ne disoit pas de la même sorte *je me repens*, & qu'il n'eût pas le même moyen de s'assurer de sa repentance. Que si l'on répond enfin que le doute lui reste toujours, s'il se repent comme il faut, j'en dis autant de la foi; & tout aboutit à conclure que le pécheur se tient assuré de sa justification, sans pouvoir être assuré d'avoir accompli comme il faut la condition que Dieu exigeoit de lui pour l'obtenir.

C'étoit encore ici un nouvel abyme. Quoique la foi, selon Luther, ne disposât pas à la justification (car il ne pouvoit souffrir ces dispositions) c'en étoit la condition nécessaire, & l'unique moyen que nous eussions pour nous approprier Jesus-Christ & sa justice. Si donc après tout l'effort que fait

le pécheur de se bien mettre dans l'esprit que ses péchés lui sont remis par sa foi, il venoit à dire en lui-même : qui me dira, foible & imparfait comme je suis, si j'ai cette vraie foi qui change le cœur ? C'est une tentation, selon Luther. Il faut croire que tous nos péchés nous sont remis par la foi, sans s'inquiéter si cette foi est telle que Dieu la demande, & même sans y penser : car y penser seulement, c'est faire dépendre la grace & la justification d'une chose qui peut être en nous ; ce que la gratuité, pour ainsi parler, de la justification, selon lui, ne souffroit pas.

Avec cette certitude que mettoit Luther de la rémission des péchés, il ne laissoit pas de dire qu'il y avoit un certain état dangereux à l'ame, qu'il appelle la sécurité. *Que les fideles prennent garde, dit-il, à ne venir pas à la sécurité : & incontinent après : Il y a une détestable arrogance & sécurité dans ceux qui se flattent eux-mêmes, & ne sont pas véritablement affligés de leurs péchés, qui tiennent encore bien avant dans leur cœur.* Si l'on joint à ces deux theses de Luther celle où il disoit, comme on avu, qu'à cause de l'amour propre on n'est jamais assuré de ne pas commettre plusieurs péchés mortels dans ses meilleures œuvres, de sorte qu'il y falloit toujours craindre la damnation ; il pouvoit sembler que ce Docteur étoit d'accord dans le fond avec les Catholiques, & qu'on ne devoit pas prendre la certitude qu'il pose à la dernière rigueur, comme nous avons fait. Mais il ne s'y faut pas tromper : Luther tient au pied de la lettre ces deux propositions qui paroissent si contraires : *On n'est jamais assuré d'être affligé comme il faut*

XII.

La sécurité
blâmée par
Luther.

5. disp. 1538.
Prop. 44, 45.
1. T.

V. S. n. 9;

Prop. 1518.
48. T. I.

de ses péchés, & , On doit se tenir pour assuré d'en avoir la rémission ; d'où suivent ces deux autres propositions qui ne semblent pas moins opposées : la certitude doit être admise : la sécurité est à craindre. Mais quelle est donc cette certitude, si ce n'est la sécurité ? C'étoit l'endroit inexplicable de la doctrine de Luther, & on n'y trouvoit aucun dénouement.

XIII.
Réponse de Luther parla distinction de deux fortes de péchés.
Luth. The-mat. T. I, f. 490. Conf. Aug. cap. de bon. op. Synt. Gen. 2. part. p. 21.

Pour moi, tout ce que j'ai pu trouver dans ses écrits qui serve à développer ce mystère, c'est la distinction qu'il fait entre les péchés que l'on commet sans le savoir, & ceux que l'on commet *sciemment & contre sa conscience lapsus contra conscientiam*. Il semble donc que Luther ait voulu dire, qu'un Chrétien ne peut s'assurer de n'avoir pas les péchés du premier genre ; mais qu'il peut être assuré de n'en avoir pas du second ; & si en les commettant il se tenoit assuré de la rémission de ses péchés, il tomberoit dans cette damnable & pernicieuse sécurité, que Luther condamne : au lieu qu'en les évitant il se peut tenir assuré de la rémission de tous les autres, & même des plus cachés : ce qui suffit pour la certitude que Luther veut établir.

XIV.
La difficulté demeure toujours.

Mais la difficulté revenoit toujours : car il demeureroit pour indubitable, selon Luther, que l'homme ne fait jamais si ce vice caché de l'amour propre n'infecte pas ses meilleures œuvres ; qu'au contraire, pour éviter la présomption, il doit tenir pour certain qu'elles en sont mortellement infectées : qu'il se flatte ; & que, lorsqu'il croit être *afligé véritablement de son péché*, il ne s'ensuit pas qu'il le soit autant qu'il faut pour en obtenir la

la rémission. Si cela est, malgré tout ce qu'il croit ressentir, il ne fait jamais si le péché ne regne pas dans son cœur, d'autant plus dangereusement qu'il est plus caché. Nous en ferons donc réduits à croire, que nous serons réconciliés avec Dieu, quand même le péché régneroit en nous : autrement il n'y aura jamais de certitude.

Ainsi tout ce qu'on nous dit de la certitude qu'on peut avoir sur le péché commis contre la conscience, est inutile. Ce n'est pas aller assez avant, que de ne pas reconnoître que ce péché qui se cache, cet orgueil secret, cet amour propre qui prend tant de formes, & même celle de la vertu, est peut-être le plus grand obstacle de notre conversion, & toujours l'inévitable sujet de ce tremblement continuel, que les Catholiques enseignoient après saint Paul. Les mêmes Catholiques observoient que tout ce qu'on leur répondoit sur cette matière, étoit manifestement contradictoire. Luther avoit avancé cette proposition : *Personne ne doit répondre au Prêtre qu'il est contrit*, c'est-à-dire, pénitent. Et, comme cette proposition fut trouvée étrange, il la soutint de ces passages. » *Saint Paul dit* : Je ne me sens coupable » en rien, mais je ne suis pas pour cela justifié. *David dit* : Qui connoît ses péchés ? » *Saint Paul dit* : Celui qui s'approuve lui-même n'est pas approuvé ; mais celui que Dieu approuve ». Luther conclusoit de ces passages, que nul pécheur n'est en état de répondre au Prêtre : *Je suis vraiment pénitent* ; & à le prendre à la rigueur & pour une certitude entière, il avoit raison. On n'étoit donc pas assuré absolument, selon lui, qu'on

XV.

Contradiction de la doctrine de Luther.

Affert. divinat. ad art. 14. T. II

1. Cor. iv. 4.

Pf. xviii. 13.

2. Cor. x. 18.

fût pénitent ; & néanmoins , selon lui , on étoit absolument assuré que les péchés sont remis : ou étoit donc assuré que le pardon est indépendant de la pénitence. Les Catholiques n'entendoient rien dans ces nouveautés : Voilà , disoient-ils , un prodige dans les mœurs & dans la doctrine ; l'Eglise ne peut pas souffrir un tel scandale.

XVI.

Suite des contradictions de Luther.

Ibid. ad

Prop. 12 & 14.

Mais , disoit Luther , on est assuré de sa foi ; & la foi est inséparable de la contrition. On lui repliquoit : Permettez donc au fidele de répondre de sa contrition , comme de sa foi ; ou , si vous défendez l'un , défendez l'autre.

Mais , poursuivoit-il , saint Paul a dit :
2. *Cor. xiiij.* *Examinez-vous vous-mêmes , si vous êtes dans*
3. *la foi ; éprouvez-vous vous-mêmes. Donc on*

sent la foi , conclut Luther : & on concluoit au contraire qu'on ne la sent pas. Si c'est une matiere d'épreuve , si c'est un sujet d'examen , ce n'est donc pas une chose que l'on connoisse par sentiment , ou , comme on parle , par conscience. Ce qu'on appelle la foi , poursuivoit-on , n'en est peut-être qu'une vaine image ou une foible répétition de ce qu'on a lu dans les livres , de ce qu'on a entendu dire aux autres fideles. Pour être assuré d'avoir cette foi vive , qui opere la véritable conversion du cœur , il faudroit être assuré que le péché ne regne plus en nous ; c'est ce que Luther ne me peut ni ne me veut garantir , pendant qu'il me garantit ce qui en dépend , c'est-à-dire , la rémission des péchés. Voilà toujours la contradiction , & le foible inévitable de sa doctrine.

XVII.

Suite.

1. *Cor. ij, 11*

Et qu'on n'allegue pas ce que dit saint Paul : *Qui fait ce qui est en l'homme , si ce n'est*

L'esprit de l'homme qui est en lui ? Il est vrai, nulle autre créature, ni homme, ni Ange, ne voit en nous ce que nous n'y voyons pas : mais il ne s'ensuit pas de là que nous-mêmes nous le voyions toujours autrement comment David auroit-il dit ce que Luther objectoit, qui connoît ses péchés ? Ces péchés ne sont-ils pas en nous ? Et puisqu'il est certain que nous ne les connoissons pas toujours, l'homme sera toujours à lui-même une grande énigme ; & son propre esprit lui fera toujours le sujet d'une éternelle & impénétrable question. C'est donc une folie manifeste de vouloir qu'on soit assuré du pardon de son péché, si on n'est pas assuré d'en avoir entièrement retiré son cœur.

Luther disoit beaucoup mieux au commencement de la dispute ; car voici ses premières thèses sur les Indulgences, en 1517, & dès l'origine de la querelle : *Nul n'est assuré de la vérité de sa contrition ; & à plus forte raison ne l'est-il pas de la plénitude du pardon.* Alors il reconnoissoit par l'inséparable union de la pénitence & du pardon, que l'incertitude de l'un emportoit l'incertitude de l'autre. Dans la suite il changea, mais de bien en mal : en retenant l'incertitude de la contrition, il ôta l'incertitude du pardon ; & le pardon ne dépendoit plus de la pénitence. Voilà comme Luther se réformoit. Tel fut son progrès ; à mesure qu'il s'échauffoit contre l'Eglise, & qu'il s'enfonçoit dans le schisme. Il s'étudioit en toutes choses à prendre le contre-pied de l'Eglise. Bien loin de s'efforcer, comme nous, à inspirer aux pécheurs la crainte des jugemens de Dieu ; pour les exciter à la

XVIII.

Luther oublioit tout ce qu'il avoit dit de bien au commencement de la dispute.
Prop. 1517.
Prop. 30.
T. I. f. 50.

pénitence, Luther en étoit venu à cet excès
Serm. de de dire : Que la contrition par laquelle on
Indulgent. repasse ses ans écoulés dans l'amertume de son
cœur, en pesant la griéveté de ses péchés, leur
difformité, leur multitude, la béatitude perdue,
& la damnation méritée, ne faisoit que rendre
les hommes plus hypocrites: comme si c'étoit
 une hypocrisie au pécheur, de commencer
 à se réveiller de son assoupissement.

Mais peut-être qu'il vouloit dire que ces
 sentimens de crainte ne suffisoient pas, &
 qu'il y falloit joindre la foi & l'amour de
 Dieu. J'avoue qu'il s'explique ainsi dans la
Auver. exec. Antich. Bull. T. II, f. 93. Ad Prop. 6. Disp. 1535. Prop. 16, 17. Ibid.
 faite; mais contre ses propres principes:
 car il vouloit au contraire (& nous verrons
 dans la suite que c'est un des fondemens de sa
 doctrine) que la rémission des péchés pré-
 cédât l'amour; & il abusoit pour cela de
 la parabole des deux débiteurs de l'Évangile,
 dont le Sauveur avoit dit: *Celui à qui on*
remet la plus grande dette aime aussi avec plus
d'ardeur: d'où Luther & ses disciples con-
cluoient, qu'on n'aimoit qu'après que la
dette, c'est-à-dire, les péchés étoient remis.
 Telle étoit la grande indulgence que prê-
 choit Luther, & qu'il oppoisoit à celles que
 les Jacobins publioient; & que Léon X
 avoit données. Sans s'exciter à la crainte,
 sans avoir besoin de l'amour, pour être
 justifié de tous ses péchés, il ne falloit que
 croire, sans hésiter, qu'ils étoient tous
 pardonnés: & dans le moment l'affaire
 étoit faite.

XIX. Parmi les singularités qu'il avançoit tous
 les jours, il y en eut une qui étonna tout le
 monde Chrétien. Pendant que l'Allemagne,
 menacée par les armes formidables du Turc,
Etrange doctrine de Luther sur la guerre contre le Turc.

étoit toute en mouvement pour lui résister, Luther établissoit ce principe : *Qu'il falloit vouloir, non-seulement ce que Dieu veut que nous voulions, mais absolument tout ce que Dieu veut : d'où il conclusoit que combattre contre le Turc, c'étoit résister à la volonté de Dieu qui nous vouloit visiter.*

Au milieu de tant de hardies propositions, il n'y avoit à l'extérieur rien de plus humble que Luther. Homme timide & retiré, *Il avoit, disoit-il, été traîné par force dans le public, & jetté dans ces troubles plutôt par hazard que de dessein. Son style n'avoit rien d'uniforme : il étoit même grossier en quelques endroits, & il écrivoit exprès de cette manière. Loin de se promettre l'immortalité de son nom & de ses écrits, il ne l'avoit jamais recherchée.*

Au surplus, il attendoit avec respect le jugement de l'Eglise, jusqu'à déclarer en termes exprès, que *s'il ne s'en tenoit à sa détermination, il consentoit d'être traité comme hérétique.* Enfin tout ce qu'il disoit étoit plein de soumission non-seulement envers le Concile, mais encore envers le saint Siege & envers le Pape : car le Pape, ému des clameurs qu'excitoit dans toute l'Eglise la nouveauté de sa doctrine, en avoit pris connoissance ; & ce fut alors que Luther parut le plus respectueux. *Je ne suis pas, disoit-il, assez téméraire pour préférer mon opinion particulière à celle de tous les autres.*

Et pour le Pape, voici ce qu'il lui écrit le Dimanche de la Trinité en 1518 : *Donnez la vie ou la mort, appelez ou rappelez, approuvez ou réprouvez comme il vous plaira, j'écouterai votre voix comme celle de Jesus-Christ même.* Tous ses discours furent pleins

Prop. 15.
98. f. 56.

XX.
Humilité
apparente de
Luther, & sa
soumission
envers le
Pape.
Resol. de
Pot. Papæ
Præfat. T. I.
f. 310. Præf.
oper. ibid. 2.

Contr. Prier.
T. I. f. 177.

Protest.
Luth. T. I.
f. 195.

Epist. ad
Leon. X.
ibid.

*Ad. ap.
Legat. ibid.
f. 208.*

de semblables protestations durant environ trois ans. Bien plus, il s'en rapportoit à la décision des Universités de Bâle, de Fribourg, & de Louvain. Un peu après il y ajouta celle de Paris: & il n'y avoit dans l'Eglise aucun tribunal qu'il ne voulût reconnoître.

XXI.
Raisondont
il appuyoit
cettefournif-
sion.

*Cont. Prier.
T. I, p. 173.
188.*

*Matth.
xvj, 18.*

*Jean.
xxj, 17.*

*Disp. Lipsf.
T. I, f. 251.*

Il sembloit même qu'il parloit de bonne foi sur l'autorité du saint Siege. Car les raisons dont il appuyoit son attachement pour ce grand Siege étoient en effet les plus capables de toucher un cœur chrétien. Dans un livre qu'il écrivit contre Silvestre de Priere, Jacobin, il alléguoit en premier lieu ces paroles de Jesus-Christ: *Tues Pierre; & celle-ci: Pais mes brebis Tout le monde confesse*, dit-il, *que l'autorité du Pape vient de ces passages.* Là même, après avoir dit *que la foi de tout le monde se doit conformer à celle que professe l'Eglise Romaine*, il continue en cette sorte: *Je rends graces à Jesus-Christ de ce qu'il conserve sur la terre, cette Eglise unique par un grand miracle, & qui seul peut montrer que notre foi est véritable; en sorte qu'elle ne s'est jamais éloignée de la vraie foi par aucun décret.* Après même que dans l'ardeur de la dispute ces bons principes se furent un peu ébranlés, le consentement de tous les fideles le retenoit dans la révérence de l'autorité du Pape. *Est-il possible, disoit-il, que Jesus-Christ ne soit pas avec ce grand nombre de Chrétiens? Ainsi il condamnoit les Bohémiens qui s'étoient séparés de notre communion, & protestoit qu'il ne lui arriveroit jamais de tomber dans un semblable schisme.*

XXII.
Sesemporte-

On ressenoit cependant dans ses écrits je ne fai quoi de fier & d'emporté. Mais

encore qu'il attribuât ses emportemens à la violence de ses adversaires, dont les excès en effet n'étoient pas petits, il ne laissoit pas de demander pardon de ceux où il tomboit. *Je confesse*, écrivoit-il au Cardinal Cajetan, Légat alors en Allemagne, *que je me suis emporté indiscrettement, & que j'ai manqué de respect envers le Pape. Je m'en repens. Quoique poussé, je ne devois pas répondre au fou qui écrivoit contre moi, selon sa folie. Daignez*, poursuivoit-il, *rapporter l'affaire au saint Pere: je ne demande qu'à écouter la voix de l'Eglise, & la suivre.*

Après qu'il eut été cité à Rome, en formant son appel du Pape mal informé au Pape mieux informé, il ne laissoit pas de dire, *que l'appellation, quand à lui, ne lui sembloit pas nécessaire*; puisqu'il demouroit toujours soumis au jugement du Pape, mais il s'excusoit d'aller à Rome *d'cause des frais*. Et d'ailleurs, disoit-il, cette citation devant le Pape étoit inutile contre un homme qui n'attendoit que son jugement pour y obéir.

Dans la suite de la procédure, il appella du Pape au Concile, le Dimanche 28 Novembre 1518. Mais dans son Acte d'appel il persista toujours à dire, *qu'il ne prétendoit ni douter de la primauté & de l'autorité du saint Siege, ni rien dire qui fût contraire à la puissance du Pape bien avisé & bien instruit.*

En effet le 3 Mars 1519, il écrivoit encore à Léon X, *qu'il ne prétendoit en aucune sorte toucher à sa puissance, ni à celle de l'Eglise Romaine*. Il s'obligeoit à un silence éternel, comme il avoit toujours fait, pourvu qu'on imposât une loi semblable à ses adversaires: car il ne pouvoit soutenir un

mens, dont il demande pardon.
Ibid. f. 215.

XXIII.

Nouvelle protestation de soumission envers le Pape: il offre le silence à Leon X & à Charles V.

Ad Card.

Caj.

Ibid.

Ibid. appell.

Lut. ad Conc.

Luth. ad

Leon. X.

1519, *ibid.*

Ibid.

jugement inégal ; & il fût demeuré content du Pape , à ce qu'il disoit , s'il eût voulu seulement ordonner aux deux partis un égal silence : tant il jugeoit la réformation qu'on a depuis tant vantée , peu nécessaire au bien de l'Eglise.

Pour ce qui est de rétractation , il n'en voulut jamais entendre parler , encore qu'il y en eût assez de matiere , comme on a pu voir : cependant je n'ai pas tout dit ; il s'en faut beaucoup. Mais , disoit-il , *étant engagé , sa réputation chrétienne ne permettoit pas qu'il se cachât dans un coin , ou qu'il reculât en arriere. Voilà ce qu'il dit pour s'excuser après la rupture ouverte. Mais durant la contention il alléguoit une excuse plus vraisemblable comme plus soumise. Car après tout , dit-il , je ne vois pas à quoi est bonne ma rétractation ; puisqu'il ne s'agit pas de ce que j'ai dit , mais de ce que dira l'Eglise , à laquelle je ne prétends pas répondre comme un adversaire , mais l'écouter comme un disciple.*

*Ad Card.
Cajet. T. I, p.
216 & seq.*

1520.
*Ad Leon. X,
T. II, f. 2, 6.
April. 1520.*

Au commencement de 1520 , il le prit d'un ton un peu plus haut : aussi la dispute s'échauffoit-elle , & le parti grossissoit. Il écrivit donc au Pape : *Je hais les disputes : je n'attaquerai personne ; mais aussi je ne veux pas être attaqué. Si on m'attaque , puisque j'ai Jesus-Christ pour maître , je ne demeurerai pas sans réplique. Pour ce qui est de chanter la palinodie , que personne ne s'y attende : Votre Sainteté peut finir toutes ces contentions par un seul mot , en évoquant l'affaire à elle , & en imposant silence aux uns & aux autres. Voilà ce qu'il écrivit à Léon X , en lui dédiant le livre de la Liberté Chrétienne , plein de*
nouveauX

nouveaux paradoxes, dont nous verrons bientôt les effets funestes. La même année, après la censure des Universités de Louvain & de Cologne tant contre ce livre que contre les autres, Luther s'en plaignit en cette sorte : *En quoi est-ce que notre saint Pere Léon a offensé ces Universités, pour lui avoir arraché des mains un livre dédié à son nom, & mis à ses pieds pour y attendre sa sentence ?* Enfin il écrivit à Charles V, qu'il seroit jusqu'à la mort un fils humble & obéissant de l'Eglise Catholique, & promettoit de se taire si ses ennemis le lui permettoient. Il prenoit ainsi à témoin tout l'Univers, & ses deux plus grandes Puissances, qu'on pouvoit cesser de parler de toutes les choses qu'il avoit remuées ; & lui-même il s'y obligeoit de la maniere du monde la plus solemnelle.

Mais cette affaire avoit fait un trop grand éclat pour être dissimulée. La sentence partit de Rome : Léon X publia sa bulle de condamnation du 18 Juin 1520 ; & Luther oublia en même temps toutes ses soumissions, comme si c'eût été de vains complimens. Dès-lors il n'eut que de la fureur, on vit voler des nuées d'écrits contre la bulle. Il fit paroître d'abord des notes ou des apostilles pleines de mépris. Un second écrit portoit ce titre : *Contre la bulle exécration de l'Antéchrist*. Il le finissoit par ces mots : *De même qu'ils m'excommunient, je les excommunie aussi à mon tour*. C'est ainsi que prononçoit ce nouveau Pape. Enfin il publia un troisieme écrit pour la défense des articles condamnés par la bulle. Là, bien loin de se rétracter d'aucune de ses erreurs, ou d'adoucir du moins un peu ses excès, il en hérita par-dessus ; & confirma tout, jusqu'à

Prot. Lut: ad Car. V, ibid. 44.

XXIV.

Il est condamné par Léon X, & s'emporte à d'horribles excès.

T. I, f. 56.

Ibid. 88, 91.

Affert. art. per bull. damnat.

Affert. art. per bull. damnat. 1520. T. II, prop. 13, f. 94.
 cette proposition : Que tout Chrétien, une femme ou un enfant peuvent absoudre en l'absence du Prêtre, en vertu de ces paroles de Jesus-Christ : Tout ce que vous délierez sera délié; jusqu'à celle où il avoit dit : que c'étoit résister à Dieu que de combattre contre le Turc. Au lieu de se corriger sur une proposition si absurde & si scandaleuse, il l'appuyoit de nouveau ; & prenant un ton de Prophete, il parloit

Ibid. 33.
 en cette sorte : Si l'on ne met le Pape à la raison, c'est fait de la Chrétienté. Fuite qui peut dans les montagnes ; ou qu'on ôte la vie à ce homicide Romain. Jesus-Christ le détruira par son glorieux avènement ; ce sera lui, & non pas un autre. Puis empruntant les paroles d'Isaïe, O Seigneur, s'écrioit ce nouveau Prophete, qui croit à votre parole. ? & concluoit en donnant aux hommes ce commandement comme un oracle venu du ciel : Cessez de faire la guerre au Turc, jusqu'à ce que le nom du Pape soit ôté de dessous le ciel. J'ai dit.

XXV.

Sa fureur contre le Pape & contre les Princes qui le soutenoient.

Disp. 1540, prop. 59, & seq. T. I, f. 407.

C'étoit dire assez clairement que le Pape dorénavant seroit l'ennemi commun, contre lequel il se falloit réunir. Mais Luther s'en expliqua mieux dans la suite, lorsque, fâché que les prophéties n'allassent pas assez vite, il tâchoit d'en hâter l'accomplissement par ces paroles : Le Pape est un loup possédé du malin esprit : il faut s'assembler de tous les villages & de tous les bourgs contre lui. Il ne faut attendre ni la sentence du Juge, ni l'autorité du Concile ; n'importe que les Rois & les Césars fassent la guerre pour lui, celui qui fait la guerre sous un voleur la fait à son dam : les Rois & les Césars ne s'en sauvent pas, en disant qu'ils sont défenseurs de l'Eglise, parce qu'ils doivent savoir ce que c'est que l'Eglise. Enfin, qui

P'en eût cru eût tout mis en feu , & n'eût fait qu'une même cendre du Pape & de tous les Princes qui le soutenoient. Et ce qu'il y a ici de plus étrange , c'est qu'autant de propositions que l'on vient de voir étoient autant de theses de Théologie que Luther entreprenoit de souvenir. Ce n'étoit pas un harangueur qui se laissât emporter à des propos insensés dans la chaleur du discours : c'étoit un Docteur qui dogmatifioit de sang froid , & qui mettoit en theses toutes ses fureurs.

Quoiqu'il ne criât pas encore si haut dans l'écrit qu'il publioit contre la bulle , on y a pu voir des commencemens de ces excès , & le même emportement lui faisoit dire , au sujet de la citation à laquelle il n'avoit pas comparu : *J'attends pour y comparoître*

Adv. exerc. Antich. bull. T. II, f. 91.

que je sois suivi de vingt mille hommes de pied & de cinq mille chevaux: alors je me ferai croire. Tout étoit de ce caractère , & on voyoit dans tout son discours les deux marques d'un orgueil outré , la moquerie & la violence.

On le reprenoit dans la bulle d'avoir soutenu quelques-unes des propositions de Jean Hus : au lieu de s'en excuser , comme il auroit fait autrefois , *Oui* , disoit-il en parlant au Pape , *tout ce que vous condamnez dans Jean Hus , je l'approuve ; tout ce que vous approuvez , je le condamne. Voilà la rétractation que vous m'avez ordonnée : en voulez-vous davantage ?*

Ibid. ad prop. 30, f. 109.

Les fièvres les plus violentes ne causent pas de pareils transports. Voilà ce qu'on appelloit dans le parti hauteur de courage ; & Luther, dans les apostilles qu'il fit sur la bulle , disoit au Pape sous le nom d'un autre : *Nous*

Not. in bull.
T. II, f. 56.

savons bien que Luther ne vous cédera pas ; parce qu'un si grand courage ne peut pas abandonner la défense de la vérité qu'il a entreprise. Lorsqu'en haine de ce que le Pape avoit fait brûler ses écrits à Rome, Luther aussi à son tour fit brûler à Vittemberg les Décrétales, les actes qu'il fit dresser de cette action portoitent, qu'il avoit parlé avec un grand éclat de belles paroles, & une heureuse élégance de sa langue maternelle. C'est par où il enlevoit tout le monde. Mais sur-tout il n'oublia pas de dire, que ce n'étoit pas assez d'avoir brûlé ces Décrétales, & qu'il eût été bien à propos d'en faire autant au Pape même ; c'est à-dire, ajoutoit-il pour tempérer un peu son discours, au Siège Papal.

Exust. a. d. a.
T. II, f. 223.

XXVI.
Comment Luther rejeta enfin l'autorité de l'Eglise.

Quand je considère tant d'empportement après tant de soumission, je suis en peine d'où pouvoit venir cette humilité apparente à un homme de ce naturel. Etoit-ce dissimulation & artifice ? ou bien est-ce que l'orgueil ne se connoît pas lui-même dans ses commencemens, & que timide d'abord, il se cache sous son contraire, jusqu'à ce qu'il ait trouvé occasion de se déclarer avec avantage ?

Præf. oper.
T. I, f. 49,
30 & seq.

En effet Luther reconnoît après la rupture ouverte, que dans les commencemens il étoit comme au désespoir, & que personne ne peut comprendre de quelle foiblesse Dieu l'a élevé à un tel courage, ni comment d'un tel tremblement il a passé à tant de force. Si c'est Dieu, ou l'occasion qui ont fait ce changement, j'en laisse le jugement au lecteur, & je me contente pour moi du fait que Luther avoue. Alors dans cette frayeur, il est bien vrai en un certain sens, que son humilité,

comme il dit, *n'étoit pas feinte*. Ce qui pourroit toutefois faire soupçonner de l'artifice dans ses discours, c'est qu'il s'échappoit de temps en temps, jusqu'à dire, *qu'il ne change-
roit jamais rien dans sa doctrine; & que s'il avoit
remis toute sa dispute au jugement du souverain
Pontife, c'est qu'il falloit garder le respect envers
celui qui exerçoit une si grande charge*. Mais qui
considérera l'agitation d'un homme que son
orgueil d'un côté, & les restes de la foi de
l'autre, ne cessent de déchirer au-dedans, ne
croira pas impossible que des sentimens si
divers aient paru tour à tour dans ses écrits.
Quoi qu'il en soit, il est certain que l'autorité
de l'Eglise le retint long-temps; & on ne
peut lire sans indignation, non plus que sans
pitié, ce qu'il en écrit. *Après, dit-il, que j'eus
surmonté tous les argumens qu'on m'opposoit, il
en restoit un dernier qu'à peine je pus surmonter
par le secours de Jesus-Christ, avec une extrême
difficulté & beaucoup d'angoisse; c'est qu'il fal-
loit écouter l'Eglise*. La grace, pour ainsi dire,
avoit peine à quitter ce malheureux. A la fin
il l'emporta, & pour comble d'aveuglement,
il prit le délaissement de Jesus-Christ méprisé
pour un secours de sa main. Qui eût pu croire
qu'on attribuât à la grace de Jesus-Christ l'au-
dace de n'écouter plus son Eglise, contre son
précepte? Après cette funeste victoire, qui
coûta tant de peine à Luther, il s'écrie com-
me affranchi d'un joug importun: *Rompons
leurs liens, & rejetons leur joug de dessus nos têtes,*
car il se servit de ces paroles, en répondant à
la bulle, & secouant avec un dernier effort
l'autorité de l'Eglise, sans songer que ce mal-
heureux cantique est celui que David met à la
bouche des rebelles, dont les complots s'éle-

*Pio Let. T.
I, f. 212.*

*Præf. oper.
Luth. T. I.
f. 49.*

*Pf. ij, 3.
Not. in bull.
T. I, f. 63.*

Pf. ij, 2.

vent contre le Seigneur & contre son Christ. Luther aveuglé se l'approprié, ravi de pouvoir dorénavant parler sans contrainte, & décider à son gré de toutes choses. Ses soumissions méprisées se tournent en poison dans son cœur: il ne garde plus de mesures: les excès, qui devoient rebuter ses disciples, les animent; on se transporte avec lui en l'écoutant. Un mouvement si rapide se communique bien loin au dehors; & un grand parti regarde Luther comme un homme envoyé de Dieu pour la réformation du genre humain.

XXVII.

Lettre de Luther aux Evêques: sa prétendue mission extraordinaire.
Ep. ad falsò nominat ordin. Episcop. T. II, f. 303.

Alors il se mit à soutenir que sa vocation étoit extraordinaire & divine. Dans une lettre qu'il écrivoit aux Evêques, qu'on appelloit, disoit-il, *faussement ainsi*, il prit le titre d'Ecclésiaste ou de Prédicateur de Vittemberg, que personne ne lui avoit donné. Aussi ne dit-il autre chose, sinon qu'il se l'étoit donné lui-même; que tant de bulles & tant d'anathêmes, tant de condamnations du Pape & de l'Empereur lui avoient ôté tous ses anciens titres, & avoient effacé en lui le caractère de la bête; qu'il ne pouvoit pourtant pas demeurer sans titre, & qu'il se donnoit celui-ci pour marque du Ministère auquel il avoit été appelé de Dieu, & qu'il avoit REÇU NON DES HOMMES, NI PAR L'HOMME, MAIS PAR LE DON DE DIEU, ET PAR LA RÉVÉLATION DE JESUS-CHRIST. Le voilà donc appelé à même titre que saint Paul, aussi immédiatement, aussi extraordinairement. Sur ce fondement, il se qualifie à la tête & dans tout le corps de la lettre, *Martin Luther, par la grace de Dieu, Ecclésiaste de Vittemberg*, & déclare aux Evêques, *afin qu'ils n'en prétendent cause d'ignorance, que c'est là sa nouvelle qualité qu'il se donne lui-même, avec un magni-*

fi que mépris d'eux & de Satan ; qu'il pourroit d'aussi bon titre s'appeller Evangéliste par la grace de Dieu ; & que très-certainement Jesus-Christ le nommoit ainsi, & le tenoit pour Ecclesiaste.

En vertu de cette céleste mission, il faisoit tout dans l'Eglise, il prêchoit, il visitoit, il corrigeoit, il ôtoit des cérémonies, il en laissoit d'autres, il instituait & destituoit. Il osa lui qui ne fut jamais que Prêtre, je ne dis pas faire d'autres Prêtres, ce qui seul seroit un attentat inouï dans toute l'Eglise depuis l'origine du Christianisme ; mais, ce qui est bien plus inouï, faire un Evêque. On trouva à propos dans le parti d'occuper par force l'Evêché de Naïmbourg. Luther fut à cette ville, où par une nouvelle consécration il ordonna Evêque Nicolas Amstdorf, qu'il avoit déjà ordonné Ministre & Pasteur de Magdebourg. Il ne le fit donc pas Evêque au sens qu'il appelle quelquefois de ce nom tous les Pasteurs ; car Amstdorf étoit déjà établi Pasteur : il le fit Evêque avec toute la prérogative attachée à ce nom sacré, & lui donna le caractère supérieur que lui-même n'avoit pas. Mais c'est que tout étoit compris dans sa vocation extraordinaire, & qu'enfin un Evangéliste, envoyé immédiatement de Dieu comme un nouveau Paul, peut tout dans l'Eglise.

Ces entreprises, je le sai, sont comptées pour rien dans la nouvelle Réforme. Ces vocations & ces missions tant respectées dans tous les siècles, selon les nouveaux Docteurs, ne sont après tout que formalités, & il en faut revenir au fond. Mais ces formalités établies de Dieu conservent le fond. Ce sont des formalités, si l'on veut, au même sens que les

Sleid. xiy,
220.

XXVIII.
Raisonnement de Luther contre les Anabaptistes qui prêchoient sans mission ordinaire & sans miracles.

Sacremens en sont aussi ; formalités divines , qui sont le sceau de la promesse & les instrumens de la grace. La vocation , la mission , la succession , & l'ordination légitime sont formalités dans le même sens. Par ces saintes formalités Dieu scelle la promesse qu'il a faite à son Eglise de la conserver éternellement :

Matth.
xxviii, 19 &
20.

Allez , enseignez , & baptisez ; & voilà , je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles. Avec vous enseignans & batisans , ce n'est pas avec vous qui êtes présens , & que j'ai immédiatement élus ; c'est avec vous en la personne de ceux qui vous seront éternellement substitués par mon ordre. Qui méprise ces formalités de mission légitime & ordinaire , peut avec la même raison mépriser les Sacremens , & confondre tout l'ordre de l'Eglise. Et sans entrer plus avant dans cette matiere , Luther , qui se disoit envoyé avec un titre extraordinaire & immédiatement émané de Dieu comme un Evangéliste & comme un Apôtre , n'igoroit pas que la vocation extraordinaire ne dût être confirmée par des miracles. Quand Muncer avec ses Anabaptistes entreprit de s'ériger en Pasteur , Luther ne vouloit pas qu'on en vînt au fond avec ce nouveau Docteur , ni qu'on le reçût à prouver la vérité de sa doctrine par les Écritures : mais il ordonnoit qu'on lui demandât , qui lui avoit donné la charge d'enseigner ? S'il répond que c'est Dieu , poursuivoit-il , qu'il le prouve par un miracle manifeste ; car c'est par de tels signes que Dieu se déclare , quand il veut changer quelque chose dans la forme ordinaire de la mission. Luther avoit été élevé dans de bons principes , & il ne pouvoit s'empêcher d'y revenir de temps en temps. Témoin le traité qu'il fit de

Steid. Lib.
v, édit.
1555, 69.

In Ps. lxxxij.
De Magistr.
T. III.

Pautorité des Magistrats, en 1534. Cette date est considérable, parce qu'alors quatre ans après la confession d'Ausbourg, & quinze ans après la rupture, on ne peut pas dire que la doctrine Luthérienne n'eût pas pris sa forme: & néanmoins Luther y disoit encore, *qu'il aimoit mieux qu'un Luthérien se retirât d'une paroisse, que d'y prêcher malgré son Pasteur; que le Magistrat ne devoit souffrir, ni les assemblées secrètes, ni que personne prêchât sans vocation légitime; que si l'on avoit réprimé les Anabaptistes, dès qu'il répandirent leurs dogmes sans vocation, on auroit bien épargné des maux à l'Allemagne: qu'aucun homme vraiment pieux ne devoit rien entreprendre sans vocation; ce qui devoit être si religieusement observé, que MÊME UN EVANGELISTE (c'est ainsi qu'il appelloit ses disciples) NE DEVOIT PAS PRÊCHER DANS UNE PAROISSE D'UN PAPISTE ou d'un hérétique, sans la participation de celui qui en étoit le Pasteur. Ce qu'il disoit, poursuit-il, pour avertir les Magistrats d'éviter ces discoureurs, s'ils n'apportoient de bons & assurés témoignages de leur vocation ou de Dieu, ou des hommes; autrement, qu'il ne falloit pas les admettre, quand même ils voudroient prêcher le pur Evangile, ou qu'ils seroient des Anges du ciel. C'est-à-dire, qu'il ne suffit pas d'avoir la saine doctrine, & qu'il faut outre cela de deux choses l'une, ou des miracles pour témoigner une vocation extraordinaire de Dieu, ou l'autorité des Pasteurs qu'on avoit trouvés en charge, pour établir la vocation ordinaire & dans les formes.*

A ces mots, Luther sentit bien qu'on lui pouvoit demander où il avoit pris lui-même son autorité; & il répondit *qu'il étoit Docteur & Prédicateur; qu'il ne s'étoit pas ingéré; & qu'il ne devoit pas cesser de prêcher, après qu'une fois*

on l'avoit forcé à le faire; qu'après tout, il ne pouvoit se dispenser d'enseigner son Eglise; & pour les autres Eglises, qu'il ne faisoit autre chose que de leur communiquer ses écrits: ce qui n'étoit qu'un simple devoir de charité.

XXIX.

De quels miracles Luther prétendoit autoriser sa mission.

Mais quand il parloit si hardiment de son Eglise, la question étoit de savoir qui lui en avoit confié le soin, & comment la vocation qu'il avoit reçue avec dépendance, étoit tout à coup devenue indépendante de toute hiérarchie ecclésiastique. Quoi qu'il en soit, à cette fois il étoit d'humeur à vouloir que sa vocation fût ordinaire: ailleurs, lorsqu'il sentoit mieux l'impossibilité de se soutenir, il se disoit, comme on vient de voir, immédiatement envoyé de Dieu, & se réjouissoit d'être dépouillé de tous les titres qu'il avoit reçus dans l'Eglise Romaine, pour jouir dorénavant d'une vocation si haute. Au reste, les miracles ne lui manquoient pas: il vouloit qu'on crût que le grand succès de ses prédications tenoit du miracle: & lorsqu'il abandonna la vie monastique, il écrivit à son pere, qui paroissoit un peu ému de son changement, que Dieu l'avoit tiré de son état par des miracles visibles. *Satan*, dit-il, *semble avoir prévu dès mon enfance tout ce qu'il auroit un jour à souffrir de moi. Est-il possible que je sois le seul de tous les mortels qu'il attaque maintenant? Vous avez voulu*, poursuit-il, *me tirer autrefois du monastere. Dieu m'en a bien tiré sans vous. Je vous envoie un livre où vous verrez par combien de miracles & d'effets extraordinaires de sa puissance il m'a absous des vœux monastiques.* Ces vertus & ces prodiges, c'étoit & la hardiesse & le succès inespéré de son entreprise: car c'est ce qu'il donnoit pour miracle, & ses disciples en étoient persuadés.

De vot. monast. ad Joannem Luth. parent. suum. T. II, f. 269.

Ils prenoient même pour quelque chose de miraculeux, qu'un *petit Moine* eût osé attaquer le Pape, & qu'il parût intrépide au milieu de tant d'ennemis. Les peuples le regardoient comme un héros & comme un homme divin, quand ils lui entendoient dire, qu'on ne pensât pas l'épouvanter; que, s'il s'étoit caché un peu de temps, *le Diable* savoit bien (le beau témoin) que ce n'étoit point par crainte; que, lorsqu'il avoit paru à *Vormes* devant l'Empereur, rien n'avoit été capable de l'effrayer; & que, quand il eût été assuré d'y trouver autant de *Diables* prêts à le tirer qu'il y avoit de tuiles dans les maisons, il les auroit affrontés avec la même confiance. C'étoit ses expressions ordinaires. Il avoit toujours à la bouche le Diable & le Pape, comme des ennemis qu'il alloit abattre; & ses disciples trouvoient dans ces paroles brutales une ardeur divine, un instinct céleste, & l'enthousiasme d'un cœur enflammé de la gloire de l'Évangile.

Lorsque quelques-uns de son parti entreprirent, comme nous verrons bientôt, de renverser les images dans *Vittemberg* durant son absence, & sans le consulter: *Je ne fais pas*, disoit-il, comme ces nouveaux Prophètes, qui s'imaginent faire un ouvrage merveilleux & digne du Saint-Esprit, en abattant des statues & des peintures. Pour moi, je n'ai pas encore mis la main à la moindre petite pierre pour la renverser; je n'ai fait mettre le feu à aucun monastère: mais presque tous les monastères sont ravagés par ma plume & par ma bouche; & on publie que sans violence j'ai moi seul fait plus de mal au Pape, que n'auroit pu faire aucun Roi avec toutes les forces de son Royaume. Voilà les miracles de Luther. Ses disciples admiroient la force de ce

XXX.

Suite des miracles vantés par Luther.

Ep. ad Frid. Sax. Ducem apud Chytr. lib. x, p. 247.

Chytr. ibid

Fride. Duci Eleæ. &c. T. VII, p. 507, 509.

Apoc. ix, II.

XXXI.

Luther fait le Prophete ; il promer de détruire le Pape en un moment , sans souffrir qu'on prenne les armes.

Epist. ad Georg. Duc. Sax. T. II, f. 491.

ravageur de monasteres, sans songer que cette force formidable pouvoit être celle de l'Ange que saint Jean appelle *Exterminateur*.

Luther le prenoit d'un ton de Prophete contre ceux qui s'opposoient à sa doctrine. Après les avoir avertis de s'y soumettre, à la fin il les menaçoit de prier contr'eux. *Mes prieres, disoit-il, ne seront pas un foudre de Salomonée, ni un vain murmure dans l'air, on n'arrête pas ainsi la voix de Luther; & je souhaite que V. A. ne l'éprouve pas à son dam.* C'est ainsi qu'il écrivoit à un Prince de la maison de Saxe. *Ma priere, poursuivoit-il, est un rempart invincible, plus puissant que le Diable même: sans elle, il y a long-temps qu'on ne parleroit plus de Luther; & on ne s'étonnera pas d'un si grand miracle!* Lorsqu'il menaçoit quelqu'un des jugemens de Dieu, il ne vouloit pas qu'on crût qu'il le fit comme un homme qui en avoit seulement des vues générales. Vous eussiez dit qu'il lisoit dans les décrets éternels. On le voyoit parler si certainement de la ruine prochaine de la Papauté, que les siens n'en doutoient plus. Sur sa parole on tenoit pour assuré dans le parti, qu'il y avoit deux Antechrists, clairement marqués dans les Ecritures, le Pape & le Turc. Le Turc alloit tomber, & les efforts qu'il faisoit alors dans la Hongrie étoient le dernier acte de la tragédie. Pour la Papauté, c'en étoit fait, & à peine lui donnoit-il *deux ans* à vivre; mais sur-tout qu'on se gardât bien d'employer les armes dans ce grand ouvrage. C'est ainsi qu'il parloit tant qu'il fut foible; & il défendoit dans la cause de son évangile tout autre glaive que celui de la parole. Le regne Papa! devoit tomber tout à coup par le soufflé de Jesus-Christ.

étoit à dire , par la prédication de Luther. Daniel y étoit exprès : Saint Paul ne permettoit pas d'en douter , & Luther leur interprète l'affuroit ainsi. On en revient encore à ces Prophéties , le mauvais succès de celles de Luther n'empêche pas les Ministres d'en hazarder de semblables : on connoît le génie des peuples , & il les faut toujours fasciner par les mêmes voies. Ces prophéties de Luther se voient encore dans ses écrits ; en témoignage éternel contre ceux qui les ont crues si légèrement. Sleidan, son Historien, les rapporte d'un air sérieux ; il emploie toute l'élégance de son style, & toute la pureté de son langage poli à nous représenter une peinture dont Luther avoit rempli toute l'Allemagne, la plus sale, la plus basse, & la plus honteuse qui fût jamais : cependant, si nous en croyons Sleidan, c'étoit une image prophétique ; au reste, on voyoit déjà l'accomplissement de beaucoup de prophéties de Luther, & les autres étoient encore entre les mains de Dieu.

Ce ne fut donc pas seulement le peuple qui regarda Luther comme un prophète. Les doctes du parti le donnoient pour tel. Philippe Melancton, qui se rangea sous sa discipline dès le commencement de ces disputes, & qui fut le plus capable aussi bien que le plus zélé de ses disciples, se laissa d'abord tellement persuader qu'il y avoit en cet homme quelque chose d'extraordinaire & de prophétique, qu'il fut long-temps sans en pouvoir revenir, malgré tous les défauts qu'il découvroit de jour en jour dans son maître ; & il écrivit à Erasme, parlant de Luther : *Vous savez qu'il faut éprouver, & non pas mépriser les Prophetes.*

Aff. art. damnat. T. II, f. 3. ad prop. 33. ad l. Amb. Cathar. ib. f. 161. Cont. Henr. Reg. Ang. ib. 331, 332 & seq. Sleid. l. iv, 70. xiv, 225. xvj, 261, &c.

Mel. lib. iij. epist. 65.

AXII.
 es vanteries
 de Luther, &
 le mépris
 qu'il fait de
 tous les Pe-
 res.

Cependant ce nouveau Prophete s'emporta à des excès inouis. Il ouvroit tout: parce que les Prophetes par ordre de Dieu faisoient de terribles invectives, il devint le plus violent de tous les hommes, & le plus fécond en paroles outrageuses. Parce que saint Paul, pour le bien des hommes, avoit relevé son ministere & les dons de Dieu en lui-même, avec toute la confiance que lui donnoit la vérité manifeste que Dieu apuyoit d'en haut par des miracles; Luther parloit de lui-même d'une maniere à faire rougir tous ses amis. Cependant on s'y étoit accoutumé: cela s'appelloit magnanimité: on admiroit la

2. Defen. *sainte ostentation, les saintes vanteries, la sainte jaclance de Luther; & Calvin même, quoique*
 cont. *Vestph. opusc. f. 788.* *fâché contre lui, les nomme ainsi.*

Enflé de son savoir, médiocre au fond, mais grand pour le temps, & trop grand pour son salut & pour le repos de l'Eglise, il se mettoit au-dessus de tous les hommes, & non-seulement de ceux de son siecle, mais encore des plus illustres des siecles passés.

Dans la question du libre arbitre, Erasme lui objectoit le consentement des Peres & de toute l'antiquité: *C'est bien fait*, lui disoit Luther; *vantez-nous les anciens Peres, & fiez-vous à leurs discours: après avoir vu que TOUS ENSEMBLE ils ont négligé saint Paul, & que, plongés dans le sens charnel, ils se sont tenus, COMME DE DESSEIN FORMÉ, éloignés de ce bel astre du matin, ou plutôt de ce soleil.* Et encore: *Quelle merveille! que Dieu ait laissé TOUTES LES PLUS GRANDES Eglises aller dans leurs voies, puisqu'il y avoit laissé aller autrefois toutes les nations de la terre! Quelle conséquence! Si Dieu a livré les Gentils à l'aveu-*

De serv. arb. T. II, f. 480, &c.

Ibid. 438.

gement de leur cœur, s'ensuit-il qu'il y livre encore les Eglises qu'il en a retirées avec tant de soin? Voilà néanmoins ce que dit Luther dans son livre *du serf arbitre*: & ce qu'il y a ici de plus remarquable, c'est que, dans ce qu'il y soutient non-seulement *contre tous les Peres & contre toutes les Eglises*, mais encore contre tous les hommes & contre la voix commune du genre humain, que le libre arbitre n'est rien du tout; il est abandonné, comme nous verrons, de tous ses disciples, & même dans la Confession d'Ausbourg: ce qui fait voir à quels excès sa témérité s'est emportée, puisqu'il a traité avec un mépris si outrageux & les Peres & les Eglises, dans un point où il avoit un tort si visible. Les louanges que ces saints Docteurs ont données d'une même voix à la continence, le révoltent plutôt que de le toucher. Saint Jérôme lui devient insupportable pour l'avoir louée. Il décide que lui & tous les saints Peres, qui ont pratiqué tant de saintes mortifications pour la garder inviolable, eussent mieux fait de se marier. Il n'est pas moins emporté sur les autres matieres. Enfin en tout & par-tout les Peres, les Papes, les Conciles généraux & particuliers, à moins qu'ils ne tombent dans son sens, ne lui font rien. Il en est quitte pour leur opposer l'Ecriture tournée à sa mode; comme si avant lui l'Ecriture avoit été ignorée, ou que les Peres qui l'ont gardée & étudiée avec tant de religion, eussent négligé de l'entendre.

Voilà où Luther en étoit venu: de cette extrême modestie qu'il avoit professée au commencement, il étoit passé à cet excès. Que dirai-je des bouffonneries aussi plates que scan-

XXXIII.
Bouffonne-
ries & extra-
vagances.

*Advers. Pa-
pat. T. VII,
f. 451, & seq.*

dâleuses dont il remplissoit ses écrits? Je voudrois qu'un de ses sectateurs des plus prévenus prit la peine de lire seulement un discours qu'il composa du temps de Paul III contre la Papauté, je suis certain qu'il rougiroit pour Luther, tant il y trouveroit par-tout, je ne dirai pas de fureurs & d'emportemens, mais de froides équivoques, de basses plaisanteries & de saletés, je dis même des plus grossières, & de celles qu'on n'entend sortir que de la bouche des plus vils artisans. *Le Pape*, dit-il, *est si plein de diables, qu'il en crache, qu'il en mouche*: n'achevons pas ce que Luther n'a pas eu honte de répéter trente fois. Est-ce là le discours d'un Réformateur? Mais c'est qu'il s'agit du Pape: à ce seul mot il rentroit dans ses fureurs, & il ne se possédoit plus. Mais oserai-je rapporter la suite de cette invective insensée? Il le faut malgré mes horreurs, afin qu'on voie une fois quelles furies possédoient ce chef de la nouvelle Réforme. Forçons-nous donc pour transcrire ces mots qu'il adresse au Pape: *Mon petit Paul, mon petit Pape, mon petit ânon, allez doucement: il fait glacé: vous vous rompiez une jambe; vous vous gâteriez; & on diroit: Que diable est ceci! Comme le petit Papelin s'est gâté*. Pardonnez-moi, lecteurs Catholiques, si je répète ces irrévérrences. Pardonnez-moi aussi, ô Luthériens, & profitez du moins de votre honte. Mais après ces sales idées, il est temps de voir les beaux endroits. Ils consistent dans ces jeux de mots: *Cœlestissimus, scelestissimus; sanctissimus, satanissimus*: & c'est ce qu'on trouve à chaque ligne. Mais que dira-t-on de cette belle figure? *Un âne sait qu'il est âne; une pierre sait qu'elle est pierre; & ces ânes de Papelins ne savent pas qu'ils*

Ibid. 470.

qu'ils sont des ânes. De peur qu'on ne s'avifât d'en dire autant de lui, il va au-devant de l'objection. Et, dit-il, le Pape ne me peut pas tenir pour un âne : il sait bien que par la bonté de Dieu & par sa grace particulière, je suis plus savant dans les Ecritures que lui & que tous ses ânes. Pour suivons : voici le style qui va s'élever : Si j'étois le maître de l'Empire ; où irait-il avec un si beau commencement ? je ferois un même paquet du Pape & des Cardinaux, pour les jeter tous ensemble dans ce petit fossé de la mer de Toscane. Ce bain les guériroit, j'y engage ma parole, & je donne Jesus-Christ pour caution. Le saint nom de Jesus-Christ n'est-il pas ici employé bien à propos ? Taisons-nous : c'en est assez, & tremblons sous les terribles jugemens de Dieu, qui pour punir notre orgueil, a permis que de si grossiers emportemens eussent une telle efficace de séduction & d'erreur.

Je ne dis rien des séditions & des pilleries, le premier fruit des prédications de ce nouvel Evangéliste. Il en tiroit vanité. L'Evangile, disoit-il & tous ses disciples après lui, a toujours causé du trouble, & il faut du sang pour l'établir. Zuingle en disoit autant. Calvin se défend de même : Jesus-Christ, disoient-ils tous, est venu pour jeter le glaive au milieu du monde. Aveugles qui ne voyoient pas ou qui ne vouloient pas voir quel glaive Jesus-Christ avoit jeté, & quel sang il avoit fait répandre. Il est vrai que les loups, au milieu desquels il envoyoit ses disciples, devoient répandre le sang de ses brebis innocentes : mais avoit-il dit que ses brebis cesseroient d'être brebis, formeroient de séditieux complots, & répandroient à leur tour le sang

XXXIV.
Les séditions & les violences.
De serv. arb.
f. 431, &c.

Matt. x., 34.

des loups ? L'épée des persécuteurs a été tirée contre ses fideles ; mais ses fideles tiroient-ils l'épée, je ne dis pas pour attaquer les persécuteurs, mais pour se défendre de leurs violences ? En un mot, il s'est excité des séditions contre les disciples de Jesus-Christ ; mais les disciples de Jesus-Christ n'en ont jamais excité aucune durant trois cens ans d'une persécution impitoyable. L'Evangile les rendoit modestes, tranquilles, respectueux envers les puissances légitimes, quoiqu'ennemies de la foi ; & les remplissoit d'un vrai zele, non pas de ce zele amer qui oppose l'aigreur à l'aigreur, les armes aux armes, & la force à la force. Que les Catholiques soient donc, si l'on veut, des persécuteurs injustes ; ceux qui se vantoient de les réformer sur le modele de l'Eglise apostolique devoient commencer la réforme par une invincible patience. Mais au contraire, disoit Erasme qui en a vu naître les commencemens : je les voyois sortir de leurs prêches avec un air farouche & des regards menaçans, comme gens qui venoient d'ouïr des invectives sanglantes & des discours séditioneux. Aussi voyoit-on ce peuple évangélique toujours prêt à prendre les armes, & aussi propre à combattre qu'à disputer. Peut-être que les Ministres nous avoueront bien que les Prêtres des Juifs & ceux des idoles donnoient lieu à des satyres aussi fortes que les Prêtres de l'Eglise Romaine, de quelques couleurs qu'ils nous les dépeignent. Quand est-ce qu'on a vu, au sortir de la prédication de saint Paul, ceux qu'il avoit convertis aller piller les maisons de ces Prêtres sacrileges, comme on a vu si souvent au sortir des prédications de Luther & des prétendus Réfor-

Lib. xix,
113. xxiv,
xxxj, 47. P.
2053, &c.

mateurs, leurs auditeurs aller piller tous les ecclésiastiques sans distinction des bons ni des mauvais? Que dis-je des Prêtres des idoles! Les idoles mêmes étoient en quelque sorte épargnées par les Chrétiens. Vit-on jamais à Ephese ou à Corinthe, où tous les coins en étoient remplis, en renverser une seule après les prédications de saint Paul & des Apôtres? Au contraire ce Secrétaire de la commune d'Ephese rend témoignage à ses citoyens que saint Paul & ses compagnons *ne blasphémoient* *Act. xix, 37* point contre leur Déesse; c'est-à-dire, qu'ils parloient contre les faux Dieux sans exciter aucun trouble, sans altérer la tranquillité publique. Je crois pourtant que les idoles de Jupiter & de Vénus étoient bien aussi odieuses que les images de Jesus-Christ, de sa sainte Mere & de ses Saints, que nos Réformés ont abattues.



LIVRE II.

Depuis 1520 jusqu'en 1529.

SOMMAIRE.

Les variations de Luther sur la Transsubstantiation. Carlostad commence la querelle Sacramentaire. Circonstances de cette rupture. La révolte des paysans, & le personnage que Luther y fit. Son mariage, dont lui-même & ses amis sont honteux. Ses excès sur le franc arbitre, & contre Henri VIII, Roi d'Angleterre. Zuingle & Œcolampade paroissent. Les Sacramentaires préfèrent la doctrine Catholique à la Luthérienne. Les Luthériens prennent les armes, malgré toutes leurs promesses. Melancton en est troublé. Ils s'unissent en Allemagne sous le nom de Protestans. Vains projets d'accommodement entre Luther & Zuingle. La conférence de Marpourg.

I.
Le livre de la
captivité de
Babylone :
sentimens de
Luther sur
l'Eucharis-
tie & l'enyie

LE premier traité où Luther parut pour tout ce qu'il étoit, fut celui qu'il composa en 1520, de la captivité de Babylone. Là il éclata hautement contre l'Eglise Romaine qui venoit de le condamner ; & parmi les dogmes dont il tâcha d'ébranler les fonde-

mens, celui de la Transsubstantiation fut un des premiers.

Il eût bien voulu pouvoir donner atteinte à la Réalité ; & chacun fait ce qu'il en a déclaré lui-même dans la lettre à ceux de Strasbourg, où il écrit *qu'on lui eût fait grand plaisir de lui donner quelque bon moyen de la nier, parce que rien ne lui eût été meilleur dans le dessein qu'il avoit de nuire à la Papauté.* Mais Dieu donne de secrètes bornes aux esprits les plus emportés, & ne permet pas toujours aux Novateurs d'affliger son Eglise autant qu'ils voudroient. Luther demeura frappé invinciblement de la force & de la simplicité de ces paroles : *Ceci est mon Corps, ceci est mon Sang ; ce Corps livré pour vous, ce Sang de la nouvelle alliance ; ce Sang répandu pour vous & pour la rémission de vos péchés :* car c'est ainsi qu'il faudroit traduire ces paroles de notre Seigneur pour les rendre dans toute leur force. L'Eglise avoit cru sans peine que, pour consumer son sacrifice & les figures anciennes, Jesus-Christ nous avoit donné à manger la propre substance de sa chair immolée pour nous. Elle avoit la même pensée du sang répandu pour nos péchés. Accoutumée dès son origine à des mysteres incompréhensibles & à des marques ineffables de l'amour divin, les merveilles impénétrables que renfermoit le sens littéral ne l'avoient point rebutée ; & Luther ne put jamais se persuader, ni que Jesus-Christ eût voulu obscurcir exprès l'institution de son Sacrement, ni que des paroles si simples fussent susceptibles de figures si violentes, ou pussent avoir un autre sens que celui qui étoit entré naturellement dans

qu'il eut d'ébranler la réalité.

1520.

1521.

1522.

Epist. ad Argentin. T.

VII, f. 501.

Matth. xxvj, 26, 28.

Luc. xxij,

19, 20.

1. Cor. xj,

24.

l'esprit de tous les Peuples Chrétiens en Orient & en Occident, sans qu'ils en aient été détournés ni par la hauteur du mystere, ni par les subtilités de Berenger & de Viclef.

II.

Le changement de substance attaché par Luther, & sa maniere grossiere d'expliquer la réalité.

Il y voulut pourtant mêler quelque chose du sien. Tous ceux qui jusqu'à lui avoient bien ou mal expliqué les paroles de Jesus-Christ, avoient reconnu qu'elles opéroient quelque sorte de changement dans les dons sacrés. Ceux qui vouloient que le corps n'y fût qu'en figure, disoient que les paroles de notre Seigneur opéroient un changement purement mystique, & que le pain consacré devenoit le signe du corps. Par une raison opposée, ceux qui défendirent le sens littéral, avec une présence réelle, mirent aussi un changement effectif. C'est pourquoi la réalité s'étoit naturellement insinuée dans tous les esprits avec le changement de substance, & toutes les Eglises Chrétiennes étoient entrées dans un sens si droit & si simple, malgré les oppositions qu'y formoient les sens. Mais Luther ne demeura pas dans cette regle. *Je crois*, dit-il, *avec Viclef*, *que le pain demeure ; & je crois*, *avec les Sophistes* (c'est ainsi qu'il appelloit nos Théologiens) *que le corps y est*. Il expliquoit sa doctrine en plusieurs façons, & la plupart fort grossieres. Tantôt il disoit que le corps est avec le pain comme le feu est avec le fer brûlant. Quelquefois il ajoutoit à ces expressions, que le corps étoit dans le pain & sous le pain, comme le vin est dans & sous le tonneau. De là ces propositions si célèbres dans le parti, *in, sub, cum*, qui veulent dire, que le corps est dans le pain, sous le pain.

De capt. Byz. T. II.

& avec le pain. Mais Luther sentoit bien que ces paroles, *ceci est mon corps*, demandoient quelque chose de plus que de mettre le corps là-dedans, ou avec cela, ou sous cela; & pour expliquer *ceci est*, il se crut obligé à dire que ces paroles, *ceci est mon corps*, vouloient dire, ce pain est mon corps substantiellement & proprement: chose inouïe & embarrassée de difficultés invincibles.

Néanmoins pour les surmonter, quelques disciples de Luther soutinrent que le pain étoit fait le corps de notre Seigneur, & le vin son sang précieux, comme le Verbe divin a été fait Homme: de sorte qu'il se faisoit dans l'Eucharistie une impanation véritable, comme il s'étoit fait une véritable incarnation dans les entrailles de la sainte Vierge. Cette opinion, qui avoit paru dès le tems de Berenger, fut renouvelée par Osiandre, l'un des principaux Luthériens. Elle ne put jamais entrer dans l'esprit des hommes. Chacun vit qu'afin que le pain fût le corps de notre Seigneur, & que le vin fût son sang, comme le Verbe divin est homme par ce genre d'union que les Théologiens appellent personnelle ou hypostatique, il faudroit que, comme l'homme est la personne, le corps fût aussi la personne, & le sang de même: ce qui détruit les principes du raisonnement & du langage. Le corps humain est une partie de la personne, mais n'est pas la personne même, ni le tout, ou, comme on parle, le supôt. Le sang l'est encore moins; & ce n'est nullement le cas où l'union personnelle puisse avoir lieu. Ces choses s'entendent mieux qu'elles ne s'expliquent méthodiquement. Tout le monde ne fait pas

III.

L'impanation établie par quelques Luthériens, & rejetée par Luther.

employer le terme d'union hypostatique : mais quand elle est un peu expliquée, tout le monde sent à quoi elle peut convenir. Ainsi Osiandre fut le seul à soutenir son impanation & son invination. On lui laissa dire tant qu'il voulut, *ce pain est Dieu* ; car il passa jusqu'à cet excès. Mais une si étrange opinion n'eut pas même besoin d'être réfutée : elle tomba d'elle-même par sa propre absurdité, & Luther ne l'approuva point.

Cependant ce qu'il disoit y menoit tout droit. On ne savoit comment concevoir que le pain, en demeurant pain, fût en même temps, comme il l'assuroit, le vrai corps de notre Seigneur, sans admettre entre lès deux cette union hypostatique qu'il rejetoit. Mais enfin il demeura ferme à la rejeter, & à unir néanmoins les deux substances, jusqu'à dire que l'une étoit l'autre.

I V.

Variations de Luther sur la transsubstantiation : maniere inouïe de décider de la foi.

1523.

De capt. Babylon. T. II, f. 66.

Resp. ad art. extract. ibid. 172.

Cont. Reg. Angl. T. II.

Il parla pourtant d'abord avec doute du changement de substance ; & encore qu'il préférât l'opinion qui retient le pain à celle qui le change au corps, l'affaire lui parut légère. *Je permets*, dit-il, *l'une & l'autre opinion, j'ôte seulement le scrupule.* Voilà comme décidoit ce nouveau Pape : la transsubstantiation & la consubstantiation lui parurent indifférentes. Ailleurs, comme on lui reprochoit qu'il faisoit demeurer le pain dans l'Eucharistie, il l'avoue : *mais*, ajoute-t-il, *je ne condamne par l'autre opinion : je dis seulement que ce n'est pas un article de foi.* Mais il passa bientôt plus avant, dans la réponse qu'il fit à Henri VIII, Roi d'Angleterre, qui avoit réfuté sa captivité. *J'avois enseigné*, dit-il, *qu'il n'importoit pas que le pain demeurât ou non dans le Sacrement : mais maintenant je transsubstantie*

transsubstantie mon opinion ; je dis que c'est une impiété & un blasphème de dire que le pain est transsubstantié ; & il pouffe la condamnation jusqu'à l'anathème. Le motif qu'il donne à son changement est mémorable. Voici ce qu'il en écrit dans son livre aux Vaudois : Il est vrai , je crois que c'est une erreur de dire que le pain ne demcure pas , encore que cette erreur m'ait paru jusqu'ici peu importante : mais maintenant , puisqu'on nous presse si fort de recevoir cette erreur sans autorité de l'Écriture , en dépit des Papistes je veux croire que le pain & le vin demeurent ; & voilà ce qui attira aux Catholiques cet anathème de Luther. Tels furent ses sentimens en 1523 , nous verrons s'il y persistera dans la fuite ; & on sera bien aise dès à présent de remarquer une lettre produite par Hospinien , où Melancton accuse son maître d'avoir accordé la transsubstantiation à certaines Eglises d'Italie , auxquelles il avoit écrit de cette matiere. Cette lettre est de 1543 , douze ans après sa réponse au Roi d'Angleterre.

*Hof. p. 21
f. 184.*

Au reste il s'emporta contre ce Prince avec une telle violence , que les Luthériens eux-mêmes en étoient honteux. Ce n'étoit que des injures atroces & des démentis outrageux à toutes les pages : *c'étoit un fou , un insensé , le plus grossier de tous les pourceaux & de tous les ânes.* Quelquefois il l'apostrochoit d'une maniere terrible : *Commencez-vous à rougir , Henri , non plus Roi , mais sacrilege ?* Melancton , son cher disciple , n'osoit le reprendre , & ne savoit comment l'excuser. On étoit scandalisé , même parmi ses disciples , du mépris outrageux avec lequel il traitoit tout ce que l'univers avoit de plus

V.
Etranges
emporte-
mens dans
ses livres
contre Hen-
ri VIII , Roi
d'Angleterre
Cont.
Angl. Reg.
ib. 555.

grand, & de la maniere bisarre dont il decidoit sur les dogmes. Dire d'une façon, & puis tout à coup dire de l'autre, seulement en haine des Papistes; c'étoit trop visiblement abuser de l'autorité qu'on lui donnoit, & insulter, pour ainsi parler, à la crédulité du genre humain. Mais il avoit pris le dessus dans tout son parti, & il falloit trouver bon tout ce qu'il disoit.

VI.

Lettre d'Erasme à Melancton sur les emportemens de Luther.

Erasme. 1. *vj. epist.* 3. *ad Luther.* *lib. xiv. Ep. 1. &c. id. lib. xix. Ep. 3. ad Melanct.*

Erasme, étonné d'un emportement qu'il avoit vainement tâché de modérer par ses avis, en explique toutes les causes à Melancton son ami. *Ce qui me choqué le plus dans Luther, c'est, dit-il, que tout ce qu'il entreprend de soutenir, il le pousse à l'extrémité & jusqu'à l'excès. Averti de ses excès, loin de s'adoucir, il pousse encore plus avant, & semble n'avoir d'autre dessein que de passer à des excès encore plus grands. Je connois, ajoute-t-il, son humeur par ses écrits, autant que je pourrois faire si je vivois avec lui. C'est un esprit ardent & impétueux. On y voit par-tout un Achille, dont la colere est invincible: vous n'ignorez pas les artifices de l'ennemi du genre humain. Joignez à tout cela un si grand succès, une faveur si déclarée, un si grand applaudissement de tout le théâtre: il y en auroit assez pour gâter un esprit modeste.* Quoiqu'Erasme n'ait jamais quitté la communion de l'Eglise, il a toujours conservé parmi ces disputes de religion, un caractère particulier, qui a fait que les Protestans lui donnent assez de créance dans les faits dont il a été témoin. Mais il n'est que trop certain d'ailleurs, que Luther enflé du succès inespéré de son entreprise, & de la victoire qu'il croyoit avoir remportée contre la puissance Romaine, ne gardoit plus aucune mesure.

C'est une chose étrange d'avoir pris, comme il fit avec tous les siens, le nombre prodigieux de ses sectateurs, comme une marque de faveur divine, sans se souvenir que saint Paul avoit dit des hérétiques & des séducteurs, que leur discours gagne comme la gangrenne, & qu'ils profitent en mal, errant & jettant les autres dans l'erreur. Mais le même saint Paul a dit aussi que leur progrès a des bornes. Les malheureuses conquêtes de Luther furent retardées par la division qui se mit dans la nouvelle Réforme. Il y a long-tems qu'on a dit que les disciples des Novateurs se croient en droit d'innover à l'exemple de leurs maîtres: les chefs des rebelles trouvent des rebelles aussi téméraires qu'eux; & pour dire simplement le fait sans moraliser davantage, Carlostad que Luther avoit tant loué, tout indigne qu'il en étoit, & qu'il avoit appelé son vénérable Précepteur en Jesus-Christ, se trouva en état de lui résister. Luther avoit attaqué le changement de substance dans l'Eucharistie; Carlostad attaqua la réalité que Luther n'avoit pas cru pouvoir entreprendre.

Carlostad, si nous en croyons les Luthériens, étoit un homme brutal, ignorant, artificieux pourtant & brouillon, sans pitié, sans humanité, & plutôt Juif que Chrétien. C'est ce qu'en dit Melancton, homme modéré & naturellement sincère. Mais, sans citer en particulier les Luthériens; ses amis & ses ennemis demeuroient d'accord que c'étoit l'homme du monde le plus inquiet, aussi bien que le plus impertinent. Il ne faut point d'autre preuve de son ignorance que l'explication qu'il donna aux paroles de l'institution

VII.

La division parmi les précedus Evangéliques. Carlostad attaque Luther & réalité.

1524.

2. Tim. ij.

17. Ibid. iij.

13. ibid. 9.

Tertull.
de præsc. c.
24. Edit. Rigalt. p. 217.

Ep. dedic.
comm. in
Gal. ad Carlostad.

Mel. lib.
Testim.
Præf. ad
Fred. Mycon.

Zuing. ep.
ad Mart. Al-
ber. Id. lib.
de ver. &
fals. relig.
Hospin. 2.
part. f. 132.

de la Cene, soutenant que par ces paroles ; *ceci est mon corps*, Jesus-Christ, sans aucun égard à ce qu'il donnoit, vouloit seulement se montrer lui-même assis à table comme il étoit avec ses disciples : imagination si ridicule, qu'on a peine à croire qu'elle ait pu entrer dans l'esprit d'un homme.

VIII.
Origine des
démêlés de
Luther & de
Carlostad :
orgueil de
Luther.
1521.

Avant qu'il eût enfanté cette interprétation monstrueuse, il y avoit déjà eu de grands démêlés entre lui & Luther. Car en 1521, durant que Luther étoit caché par la crainte de Charles V qui l'avoit mis au ban de l'Empire, Carlostad avoit renversé les images, ôté l'élévation du Saint Sacrement, & même les messes-basses, & rétabli la communion sous les deux especes dans l'Eglise de Vittemberg, où avoit commencé le Luthéranisme. Luther n'improvoit pas tant ces changemens, qu'il les trouvoit faits à contre-temps, & d'ailleurs peu nécessaires. Mais ce qui le piqua au vif, comme il le témoigne assez dans une lettre qu'il écrivit sur ce sujet, c'est que Carlostad avoit méprisé son autorité & avoit voulu s'ériger en nouveau Docteur. Les sermons qu'il fit à cette occasion son remarquables : car, sans y nommer Carlostad, il reprochoit aux auteurs de ces entreprises, qu'ils avoient agi sans mission : comme si la sienne eût été bien mieux établie. *Je les défendrois*, disoit-il, *aisément devant le Pape, mais je ne sais comment les justifier devant le Diable, lorsque ce mauvais esprit à l'heure de la mort leur opposera ces paroles de l'Ecriture : Toute plante que mon pere n'aura pas plantée sera déracinée. & encore : Ils couroient, & ce n'étoit pas moi qui les envoyois. Que répondront-ils alors ? Ils seront précipités dans les enfers.*

Ep. Luth.
ad Gasp.
Gustol. 1522.

Serm. Quid
Crisliano
præstand.
T. VII, f.
273.

Voilà ce que dit Luther pendant qu'il étoit encore caché. Mais au sortir de Pathmos, (c'est ainsi qu'il appelloit sa retraite) il fit bien un autre sermon dans l'Eglise de Vittemberg. Là il entreprit de prouver qu'il ne falloit pas employer les mains, mais la parole toute seule à réformer les abus. *C'est la parole, disoit-il, qui pendant que je dormois tranquillement, & que je buvois ma bière avec mon cher Melancton & avec Amsdorf, a tellement ébranlé la Papauté, que jamais Prince ni Empereur n'en a fait autant. Si j'avois voulu, poursuit-il, faire les choses avec tumulte, toute l'Allemagne nageroit dans le sang; & lorsque j'étois à Vormes; j'aurois pu mettre les affaires en tel état que l'Empereur n'y eût pas été en sûreté. C'est ce que nous n'avions pas vu dans les histoires. Mais le peuple une fois prévenu croyoit tout, & Luther se sentoît tellement le maître, qu'il osa bien leur dire en pleine chaire: *Au reste, si vous prétendez continuer à faire les choses par ces communes délibérations, je me dédirai sans hésiter, de tout ce que j'ai écrit ou enseigné: j'en ferai ma rétractation & je vous laisserai là. Tenez-le-vous pour dit une bonne fois; & après tout, quel mal vous fera la Messe Papale? On croit songer, quand on lit ces choses dans les écrits de Luther imprimés à Vittemberg: on revient au commencement du volume, pour voir si on a bien lu, & on se dit à soi-même: Quel est ce nouvel Evangile? Un tel homme a-t-il pu passer pour Réformateur? N'en reviendra-t-on jamais? Est-il donc si difficile à l'homme de confesser son erreur?**

Carlostad de son côté ne se tint pas en repos, & poussé avec tant d'ardeur, il se mit à combattre la doctrine de la présence réelle,

IX.

Sermon de Luther, où en dépit de Carlostad & de ceux qui le suivoient, il menace de se rétracter, & de rétablir la Messe: son extravagance à vanter son pouvoir. *Sermo docens abusum, non manibus, sed verbo exterm.* &c. 1521.

Ibid. 275

X.

Luther décide des plus grandes choses par dé-

pit : l'élevation : les deux especes.

Luth par. Confess. Hospin. pari. 2. fol. 188.

autant pour attaquer Luther que par aucun autre motif. Luther aussi, quoiqu'il eût pensé à ôter l'élevation de l'hostie, la retint *en dépit de Carlostad*, comme il le déclare lui-même, & de peur, poursuit-il, qu'il ne semblât que le Diable nous eût appris quelque chose.

Il ne parla pas plus modérément de la Communion sous les deux especes, que le même Carlostad avoit rétablie de son autorité privée. Luther la tenoit alors pour assez indifférente. Dans la lettre qu'il écrivit sur la réformation de Carlostad, il lui reproche d'avoir mis le Christianisme dans ces choses de réant, à communier sous les deux especes, à prendre le Sacrement dans la main, à ôter la Confession, & à brûler les images. Encore en 1523 il dit dans la formule de la Messe : *Si un Concile ordonnoit ou permettoit les deux especes, en dépit du Concile nous n'en prendrions qu'une, ou ne prendrions ni l'une ni l'autre, & maudirions ceux qui prendroient les deux en vertu de cette ordonnance.* Voilà ce qu'on appelloit la liberté chrétienne dans la nouvelle Réforme : telle étoit la modestie & l'humilité de ces nouveaux Chrétiens.

Epist. ad Gasp. Gustol.

Form. Miss. T. II, f. 384, 386.

XI.

De quelle sorte la guerre fut déclarée entre Luther & Carlostad.

De libert. Christ. T. II, f. 10, 11.

Carlostad, chassé de Vittemberg, fut contraint de se retirer à Orlemonde, ville de Thuringe, dépendante de l'Electeur de Saxe. En ces temps toute l'Allemagne étoit en feu. Les payfans révoltés contre leurs Seigneurs, avoient pris les armes, & imploroient le secours de Luther. Outre qu'ils en suivoient la doctrine, on prétendoit que son livre de la Liberté Chrétienne n'avoit pas peu contribué à leur inspirer la rebellion, par la maniere hardie dont il y parloit *contre les Législateurs & contre les Loix.* Car encore qu'il

se fauvât, en disant qu'il n'entendoit point parler des Magistrats ni des Loix civiles; il étoit vrai cependant qu'il mêloit *les Princes & les Potentats* avec le Pape & les Evêques: & prononcer généralement comme il faisoit, que le Chrétien n'étoit sujet à aucun homme, c'étoit, en attendant l'interprétation, nourrir l'esprit d'indépendance dans les peuples, & donner des vues dangereuses à leurs conducteurs. Joint que mépriser les Puissances soutenues par la majesté de la Religion, étoit encore un moyen d'affoiblir les autres. Les Anabaptistes, autre rejeton de la doctrine de Luther, puisqu'ils ne s'étoient formés qu'en poussant à bout ses maximes, se mêloient à ce tumulte des paysans, & commençoient à tourner leurs inspirations sacrilèges à une révolte manifeste. Carlostad donna dans ces nouveautés: du moins Luther l'en accuse; & il est vrai qu'il étoit dans une grande liaison avec les Anabaptistes, grondant sans cesse avec eux autant contre l'Electeur que contre Luther, qu'il appelloit un flatteur du Pape, à cause principalement de quelque reste qu'il conservoit de la Messe & de la présence réelle: car c'étoit à qui blâmeroit le plus l'Eglise Romaine, & à qui s'éloigneroit le plus de ses dogmes. Ces disputes avoit excité de grands mouvemens à Orlemonde. Luther y fut envoyé par le Prince pour appaiser le peuple ému. Dans le chemin il prêcha à Jene, en présence de Carlostad, & ne manqua pas de le traiter de sédition. C'est par là que commença la rupture. J'en veux ici raconter la mémorable histoire, comme elle se trouve parmi les œuvres de Luther, comme elle est avouée par les Luthériens, & comme les His-

Sleid. lib. 2.

17.

Luth. T. II.

Jen. 447.

Calix. Ju-

dic. n. 49.

Hospin. 3.

par. ad. an.

1524. f. 32.

toriens Protestans l'ont rapportée. Au sortir du sermon de Luther, Carlostad le vint trouver à l'Ours noir où il logeoit ; lieu remarquable dans cette histoire, pour avoir donné le commencement à la guerre Sacramentaire parmi les nouveaux Réformés. Là parmi d'autres discours, & après s'être excusé le mieux qu'il put sur la sédition, Carlostad déclare à Luther qu'il ne pouvoit souffrir son opinion de la présence réelle. Luther avec un air dédaigneux le défia d'écrire contre lui, & lui promit un florin d'or s'il l'entreprendoit. Il tire le florin de sa poche. Carlostad le met dans la sienne. Ils touchèrent en la main l'un de l'autre en se promettant mutuellement de se faire bonne guerre. Luther but à la santé de Carlostad & du bel ouvrage qu'il alloit mettre au jour. Carlostad fit raison, & avala le verre plein, ainsi la guerre fut déclarée à la mode du pays le 22 Août en 1524. L'adieu des combattans fut mémorable. *Puisse-je te voir sur la roue*, dit Carlostad à Luther ! *Puisse-tu te rompre le col avant que de sortir de la ville !* L'entrée n'avoit pas été moins agréable. Par les soins de Carlostad, Luther entrant dans Orlemonde, fut reçu à grand coups de pierres, & presque accablé de boue. Voilà le nouvelle Evangile ; voilà les actes des nouveaux Apôtres.

Epist. Luth. ad Argent. T. VII, f. 302.

XII.

Les guerres des Anabaptistes, & celle des paysans révoltés : la part qu'eut Luther dans ces révoltes.

1525.

Sleid. lib. v.

Des combats plus sanglans, mais peut-être pas plus dangereux, suivirent un peu après. Les paysans soulevés s'étoient assemblés au nombre de quarante mille. Les Anabaptistes prirent les armes avec une fureur inouïe. Luther interpellé par les paysans de prononcer sur les prétentions qu'ils avoient contre leurs Seigneurs, fit un étrange personnage. D'un côté il écrivit aux paysans que Dieu dé-

fendoit la sédition. D'autre côté il écrivit aux Seigneurs qu'ils exerçoient une tyrannie *Ibid. 75.*
que les peuples ne pouvoient, ni ne vouloient, ni ne devoient plus souffrir. Il rendoit par ce dernier mot à la sédition les armes qu'il sembloit lui avoir ôtées. Une troisieme lettre qu'il écrivit en commun à l'un & l'autre parti, leur donnoit le tort à tous deux, & leur dénonçoit de terribles jugemens de Dieu, s'ils ne convenoient à l'amiable. On blâmoit sa mollesse: peu après on eut raison de lui reprocher une dureté insupportable. Il publia une quatrieme lettre où il excitoit les Princes puissamment armés, *à exterminer sans miséricorde ces misérables,* qui n'avoient pas profité de ses avis, & *à ne pardonner qu'à ceux qui se rendroient volontairement:* comme si une populace séduite & vaincue n'étoit pas un digne objet de pitié, & qu'il la fallût traiter avec la même rigueur que les chefs qui l'avoient trompée. Mais Luther le vouloit ainsi: & quand il vit que l'on condamnoit un sentiment si cruel, incapable de reconnoître qu'il eût tort en rien, il fit encore un livre exprès pour prouver qu'en effet *il ne falloit user d'aucune miséricorde* envers les rebelles, & qu'il ne falloit pas même pardonner à ceux *que la multitude auroit entraînés par force dans quelque action séditieuse.* *Ibid. 77.* On vit ensuite ces fameux combats qui coûtèrent tant de sang à l'Allemagne: tel en étoit l'état quand la dispute Sacramentaire y alluma un nouveau feu.

Carlostad qui l'avoit émue, avoit déjà introduit une nouveauté étrangement scandaleuse; car il fut le premier Prêtre de quelque réputation qui se maria; & cet exemple fit des effets surprenans dans l'ordre sacerdotal

XIII.

Le mariage de Luther qui avoit été précédé par celui de Carlostad.

& dans les cloîtres. Carlostad n'étoit pas encore brouillé avec Luther. On se moqua dans le parti même du mariage de ce vieux Prêtre. Mais Luther qui avoit envie d'en faire autant, ne disoit mot. Il étoit devenu amoureux d'une Religieuse de qualité & d'une beauté rare, qu'il avoit tirée de son couvent. C'étoit une des maximes de la nouvelle Réforme, que les vœux étoient une pratique Judaïque, & qu'il n'y en avoit point qui obligeât moins que celui de chasteté. L'Electeur Frederic laissoit dire ces choses à Luther; mais il n'eût pu digérer qu'il en fût venu à l'effet. Il n'avoit que du mépris pour les Prêtres & les Religieux qui se marioient au préjudice des canons, & d'une discipline réverée dans tous les siècles. Ainsi, pour ne se point perdre dans son esprit, il fallut patienter durant la vie de ce Prince, qui ne fut pas plutôt mort que Luther épousa sa Religieuse. Ce mariage se fit en 1525, c'est-à-dire dans le fort des guerres civiles d'Allemagne, & lorsque les disputes Sacramentaires s'échauffoient avec le plus de violence. Luther avoit alors quarante-cinq ans; & cet homme qui, à la faveur de la discipline religieuse, avoit passé toute sa jeunesse sans reproche dans la continence, en un âge si avancé, & pendant qu'on le donnoit à tout l'Univers comme le restaurateur de l'Evangile, ne rougit point de quitter un état de vie si parfait, & de reculer en arrière.

Liv. v, f. 77.

Sleidam passé légèrement sur ce fait. *Luther*, dit-il, *épousa une Religieuse, & par là il donna lieu à de nouvelles accusations de ses adversaires, qui l'appellerent furieux & esclave de Satan.* Mais il ne nous dit pas tout le secret; & ce ne fut pas seulement les adversaires de Luther qui

blâmoient son mariage: il en fut honteux lui-même; ses disciples les plus soumis en furent surpris; & nous apprenons tout ceci dans une lettre curieuse de Melancton au docteur Camerarius son intime ami.

Elle est écrite toute en grec, & c'est ainsi qu'ils traitoient entre eux les choses secrètes. Il lui dit donc que *Luther*, lorsqu'on y pensoit le moins, avoit épousé la *Borée* (c'étoit la Religieuse qu'il aimoit) sans en dire mot à ses amis: mais qu'un soir ayant prié à souper *Poméramus* (c'étoit le Pasteur), un Peintre & un Avocat, il fit les cérémonies accoutumées; qu'on seroit étonné de voir que dans un temps si malheureux où tous les gens de bien avoient tant à souffrir, il n'eût pas eu le courage de compatir à leurs maux, & qu'il parût au contraire se peu soucier des malheurs qui les menaçoient; laissant même affoiblir sa réputation, dans le temps que l'Allemagne avoit le plus de besoin de son autorité & de sa prudence. Ensuite il raconte à son ami les causes de son mariage: Qu'il sait assez que *Luther* n'est pas ennemi de l'humanité, & qu'il croit qu'il a été engagé à ce mariage par une nécessité naturelle: qu'il ne faut donc point s'étonner que la magnanimité de *Luther* se soit laissée amoindrir: que cette maniere de vie est basse & commune, mais sainte; & qu'après tout l'Écriture dit que le mariage est honorable; qu'au fond, il n'y a ici aucun crime; & que si on reproche quelque chose à *Luther*, c'est une manifeste calomnie. C'est qu'on avoit fait courir le bruit que la Religieuse étoit grosse & prête à accoucher quand *Luther* l'épousa; ce qui ne se trouva pas véritable. Melancton avoit donc raison de justifier son maître en ce point. Il dit, que tout ce qu'on peut blâmer dans son action, c'est le contre-temps.

Lib. iv. ep.
xxiv, 21.
Jul. 1525.

XIV.
Lettre mémorable de Melancton à Camerarius, sur le mariage de Luther.

dans lequel il fait une chose si peu attendue, & le plaisir qu'il va donner à ses ennemis qui ne cherchent qu'à l'accuser : au reste, qu'il le voit tout chagrin & tout troublé de ce changement, & qu'il fait tout ce qu'il peut pour le consoler.

On voit assez combien Luther étoit honteux & embarrassé de son mariage, & combien Melancton en étoit frappé, malgré tout le respect qu'il avoit pour lui. Ce qu'il ajoute à la fin fait aussi connoître combien il croyoit que Camerarius en seroit ému, puisqu'il dit qu'il avoit voulu le prévenir, *de peur que dans le desir qu'il avoit que Luther demeurât toujours sans reproche, & sa gloire sans tache, il ne se laissât trop troubler & décourager par cette nouvelle surprenante.*

Ils avoient d'abord regardé Luther comme un homme élevé au-dessus de toutes les faiblesses communes. Celle qu'il leur fit paroître dans ce mariage scandaleux les mit dans le trouble. Mais Melancton console le mieux qu'il peut & son ami & lui-même, sur ce que peut-être il y a ici quelque chose de caché & de divin; qu'il a des marques certaines de la piété de Luther; qu'il ne seroit point inutile qu'il leur arrive quelque chose d'humiliant, puisqu'il y a tant de péril à être élevé, non-seulement pour les Ministres des choses sacrées, mais encore pour tous les hommes; qu'après tout, les plus grands Saints de l'antiquité ont fait des fautes; & qu'enfin il faut apprendre à s'attacher à la parole de Dieu par elle-même, & non par le mérite de ceux qui la prêchent; n'y ayant rien de plus injuste que de blâmer la doctrine à cause des fautes où tombent les Docteurs.

La maxime est bonne sans doute : mais il ne falloit donc pas tant appuyer sur les défauts

personnels, ni se tant fonder sur Luther, qu'ils voyoient si foible, quoiqu'il fût d'ailleurs si audacieux; ni enfin nous tant vanter la Réformation, comme un ouvrage merveilleux de la main de Dieu, puisque le principal instrument de cette œuvre incomparable étoit un homme non-seulement si vulgaire, mais encore si emporté.

Il est aisé de juger par la conjoncture des choses, que le contre-temps qui fait tant de peine à Melancton, & cette fâcheuse diminution qu'il voit arriver de la gloire de Luther dans le temps qu'on en avoit le plus de besoin, regardoient à la vérité ces troubles horribles, qui faisoient dire à Luther lui-même que l'Allemagne alloit périr; mais regardoient encore plus la dispute Sacramentaire, par laquelle Melancton sentoit bien que l'autorité de son maître alloit s'ébranler. En effet, on ne croyoit pas Luther innocent des troubles de l'Allemagne, puisqu'ils étoient commencés par des gens qui avoient suivi son évangile, & qui paroissoient animés par ses écrits; outre que nous avons vu qu'il avoit au commencement autant flatté que réprimé la fureur des payfans soulevés. La dispute Sacramentaire étoit encore regardée comme un fruit de sa Doctrine. Les Catholiques lui reprochoient qu'en inspirant tant de mépris pour l'autorité de l'Eglise, & en ébranlant ce fondement, il avoit tout réduit en questions. Voilà ce que c'est, disoient-ils, d'avoir mis la décision entre les mains des particuliers, & de leur avoir donné l'écriture comme si claire, qu'on n'avoit besoin pour l'entendre que de la lire, sans consulter l'Eglise ni l'antiquité. Toutes ces choses tour-

XV.
Notable diminution de l'autorité de Luther.

Steid..I. vij.
109.

mentoient terriblement Melancton : lui qui étoit naturellement si prévoyant , il voyoit naître dans la Réforme une division , qui en la rendant odieuse alloit encore y allumer une guerre irréconciliable.

XVI.

Dispute entre Erasme & Luther sur le franc-arbitre : Melancton déplore les emportemens de Luther.

Ep. Luth. Erasme. in-ter. Erasme. epist. lib. vj, 3.

Ep. Mel. lib. iv, ep. 28

Lib. xviiij, ep. 11, 28.

Il arriva dans le même temps d'autres choses qui le troubloient fort. La dispute s'étoit échauffée sur le franc arbitre entre Erasme & Luther. La considération d'Erasme étoit grande dans toute l'Europe, quoiqu'il eût de tous côtés beaucoup d'ennemis. Au commencement des troubles , Luther n'avoit rien omis pour le gagner , & lui avoit écrit avec des respects qui tenoient de la bassesse. D'abord Erasme le favorisoit sans vouloir pourtant quitter l'Eglise. Quand il vit le schisme manifestement déclaré , il s'éloigna tout à fait , & écrivit contre lui avec beaucoup de modération. Mais Luther au lieu de l'imiter , publia un peu après son mariage une réponse si envenimée , qu'elle fit dire à Melancton : *Plût à Dieu que Luther gardât le silence ! J'espérois que l'âge le rendroit plus doux , & je vois qu'il devient tous les jours plus violent , poussé par ses adversaires & par les disputes où il est obligé d'entrer : comme si un homme qui se disoit le Réformateur du monde , devoit si-tôt oublier son personnage , & ne devoit pas , quoi qu'on lui fit , demeurer maître de lui-même. Cela me tourmente étrangement , disoit Melancton , & si Dieu n'y met la main , la fin de ces disputes sera malheureuse.* Erasme se voyant traité si rudement par un homme qu'il avoit si fort ménagé , disoit plaisamment : *Je croyois que le mariage l'auroit adouci ; & il déplore son sort de se voir malgré sa douceur , & dans sa vieillesse , condamné à combattre contre*

une bête farouche, contre un sanglier furieux.

Les outrageux discours de Luther n'étoient pas ce qu'il y avoit de plus excëssif dans les livres qu'il écrivit contre Erasme. La doctrine en étoit horrible, puisqu'il concluoit non-seulement que le libre arbitre étoit tout à fait éteint dans le genre humain depuis sa chute, qui étoit une erreur commune dans la nouvelle Réforme; mais encore qu'il est impossible qu'un autre que Dieu soit libre; que sa présience & la Providence divine fait que toutes choses arrivent par une immuable, éternelle & inévitable volonté de Dieu, qui foudroie & met en piéces tout le libre arbitre; que le nom de franc arbitre est un nom qui n'appartient qu'à Dieu, & qui ne peut convenir ni à l'homme, ni à l'Ange, ni à aucune créature.

Par là il étoit forcé de rendre Dieu auteur de tous les crimes; & il ne s'en cachoit pas disant en termes formels, que le franc arbitre est un titre vaen; que Dieu fait en nous le mal comme le bien; que la grande perfection de la foi, c'est de croire que Dieu est juste, quoiqu'il nous rende nécessairement damnables par sa volonté, en sorte qu'il semble se plaire aux supplices des malheureux. Et encore: Dieu vous plaît quand il couronne des indignes; il ne doit pas vous déplaire quand il damne des innocens. Pour conclusion il ajoute, qu'il disoit ces choses, non en examinant, mais en déterminant: qu'il n'entendoit les soumettre au jugement de personne, mais conseilloit à tout le monde de s'y assujettir.

Il ne faut pas s'étonner que de tels excès troublassent l'esprit modeste de Melancton. Ce n'est pas qu'il n'eût donné au commencement de ces prodiges de doctrine, ayant dit lui-même avec Luther que la présience de

XVII.

Blasphèmes & audace de Luther dans son traité du serf-arbitre. *De serv. arb.* T. II, 426, 429, 431, 435.

Ibid. f. 444.

Ibid. f. 463.

Loc. com. 1; edit. Comm. in ep. ad Rom.

Dieu rendoit le libre arbitre absolument impossible, & que Dieu n'étoit pas moins cause de la trahison de Judas, que de la conversion de saint Paul. Mais outre qu'il étoit plutôt entraîné dans ces sentimens par l'autorité de Luther, qu'il n'y entroit de lui-même, il n'y avoit rien de plus éloigné de son esprit que de les établir d'une maniere si insolente; & il ne favoit plus où il en étoit quand il voyoit les emportemens de son maître.

XVIII.
Nouveaux
emporte-
mens contre
le Roi d'An-
gleterre :
Luther van-
te sa dou-
ceur.

*Epist. ad
Reg. Ang
T. II, 92.*

*Ad maled.
Reg. An-
glia. Resp.
T. II, 493.
Steid. lib.
vj, p. 80.*

*Ibid. 494,
495.*

Il les vit redoubler dans le même temps contre le Roi d'Angleterre. Luther qui avoit conçu quelque bonne opinion de ce Prince, sur ce que sa maîtresse Anne de Boulen étoit assez favorable au Luthéranisme, s'étoit radouci jusqu'à lui faire des excuses de ses premiers emportemens. La réponse du Roi ne fut pas telle qu'il espéroit. Henri VIII lui reprocha la légèreté de son esprit, les erreurs de sa doctrine & la honte de son mariage scandaleux. Alors Luther qui ne s'abaissoit qu'afin qu'on se jettât à ses pieds, & ne manquoit pas de fondre sur ceux qui ne le faisoient pas assez vite, répondit au Roi qu'il se repentoit de l'avoir traité si doucement; qu'il l'avoit fait à la priere de ses amis dans l'espérance que cette douceur seroit utile à ce Prince; qu'un même dessein l'avoit porté autrefois à écrire civilement au Légat Cajetan, à George Duc de Saxe, à Erasme; mais qu'il s'en étoit mal trouvé: ainsi qu'il ne tomberoit plus dans la même faute.

Au milieu de tous ces excès il vantoit encore sa douceur extrême. A la vérité, s'as-
surant sur l'inébranlable secours de sa doctrine, il ne cédoit en orgueil ni à Empereur, ni à Roi, ni à Prince, ni à Satan, ni à l'Univers entier, mais

mais si le Roi vouloit se dépouiller de sa majesté pour traiter plus librement avec lui, il trouveroit qu'il se montrait humble & doux aux moindres personnes; un vrai mouton en simplicité, qui ne pouvoit croire du mal de qui que ce fût.

Que pouvoit penser Melancton, le plus paisible de tous les hommes par son naturel, voyant la plume outrageuse de Luther lui susciter au dehors tant d'ennemis, pendant que la dispute Sacramentaire lui en donnoit au-dedans de si redoutables?

En effet, dans ce même temps les meilleures plumes du parti s'éleverent contre lui. Carlostad avoit trouvé des défenseurs qui ne permettoient plus de le mépriser. Poussé par Luther & chassé de Saxe, il s'étoit retiré en Suisse, où Zuingle & Ecolampade prirent sa défense. Zuingle, Pasteur de Zurich, avoit commencé à troubler l'Eglise à l'occasion des Indulgences, aussi bien que Luther; mais quelques années après. C'étoit un homme hardi & qui avoit plus de feu que de savoir. Il y avoit beaucoup de netteté dans son discours, & aucun des Prétendus Réformateurs n'a expliqué ses pensées d'une manière plus précise, plus uniforme & plus suivie: mais aussi aucun ne les a poussées plus loin ni avec autant de hardiesse. Comme on connoitra mieux le caractère de son esprit par ses sentimens que par mes paroles, je rapporterai un endroit du plus accompli de tous ses ouvrages; c'est la Confession de foi qu'il adressa un peu devant sa mort à François Premier. Là expliquant l'article de la vie éternelle, il dit à ce Prince, qu'il doit espérer de voir l'assemblée de tout ce qu'il y a eud'hommes saints, courageux, fideles & vertueux dès le

XIX.

Zuingle & Ecolampade prennent la défense de Carlostad: qui étoit Zuingle: sa doctrine sur le salut des païens.

Christ. fides
alra. expos.
1536. p. 27.

commencement du monde. Là vous verrez, poursuit-il, les deux Adam, le rachete & le rédempteur. Vous y verrez un Abel, un Enoc, un Noé, un Abraham, un Isaac, un Jacob, un Juda, un Moÿse, un Josué, un Gédéon, un Samuel, un Phinéas, un Elie, un Elisée, un Iſaïe avec la Vierge Mere de Dieu qu'il a annoncée, un David, un Ezéchias, un Josias, un Jean-Baptiste, un saint Pierre, un saint Paul. Vous y verrez Hercule, Thésée, Socrate, Aristide, Antigonus, Numa, Camille, les Catons, les Scipions. Vous y verrez vos prédécesseurs & tous vos ancêtres qui son sortis de ce monde dans la foi. Enfin il n'y aura aucun homme de bien, aucun esprit saint, aucune ame fidelle, que vous ne voyiez là avec Dieu. Que peut-on penser de plus beau, de plus agréable, de plus glorieux que ce spectacle? Qui jamais s'étoit avisé de mettre ainsi Jesus-Christ péle-mêle avec les Saints; & à la suite des Patriarches, des Prophetes, des Apôtres & du Sauveur même, jusqu'à Numa, le pere de l'idolatrie Romaine, jusqu'à Caton qui se tua lui-même comme un furieux; & non-seulement tant d'adorateurs des fausses divinités, mais encore jusqu'aux Dieux & jusqu'aux héros, un Hercule, un Thésée qu'ils ont adoré? Je ne sai pourquoi il n'y a pas mis Apollon ou Bacchus, & Jupiter même: & s'il en a été détourné par les infamies que les Poëtes leur attribuent, celles d'Hercule étoient-elles moindres? Voilà de quoi le ciel est composé, selon ce chef du second parti de la Réformation: voilà ce qu'il a écrit dans une Confession de foi, qu'il dédie au plus grand Roi de la Chrétienté; & voilà ce que Bullinger son successeur nous en a donné.

Præf. Bulling. Ibid.

comme le chef-d'œuvre & comme le dernier chant.

de ce cygne mélodieux. Et on ne s'étonnera pas que de tels gens aient pu passer pour des hommes extraordinairement envoyés de Dieu afin de réformer son Eglise ?

Luther ne l'épargna pas sur cet article , & déclara nettement qu'il désespéroit de son salut ; parce que , non content de continuer à combattre le Sacrement , il étoit devenu païen en mettant des païens impies , & jusqu'à un Scipion Epicurien , jusqu'à un Numa , l'organe du Démon pour instituer l'idolatrie chez les Romains , au rang des ames bienheureuses. Car à quoi nous servent le Baptême , les autres Sacremens , l'écriture & Jesus-Christ même , si les impies , les idolâtres , & les Epicuriens sont saints & bienheureux ? Et cela qu'est-ce autre chose que d'enseigner que chacun peut se sauver dans sa religion & dans sa croyance ?

Il étoit assez mal-aisé de lui répondre. Aussi ne lui répondit-on à Zurich que par une mauvaise récrimination , & en l'accusant lui-même d'avoir mis parmi les fideles Nabuchodonosor , Naaman Syrien , Abimelec & beaucoup d'autres qui étant nés hors de l'alliance & de la race d'Abraham , n'ont pas laissé d'être sauvés , comme dit Luther , par une fortuite miséricorde de Dieu. Mais sans défendre cette fortuite miséricorde de Dieu , qui à la vérité est un peu bisarre , c'est autre chose d'avoir dit avec Luther qu'il peut y avoir eu des hommes qui aient connu Dieu hors du nombre des Israélites ; autre chose de mettre avec Zuingle au nombre des ames saintes ; ceux qui adoroient les fausses divinités : & si les Zuingliens ont eu raison de condamner les excès & les violences de Luther , on en a encore davantage de condamner ce prodig-

XX.

Vaine réflexion de ceux de Zurich pour la défense de Zuingle.

Parv. Conf. Luth. Hosp. P. 2. f. 187.

Apol. Tigur. Hosp. pin. p. 2. f. 198.

Luth. Homm. in Gen. c. 9. & 20.

gieux égarement de Zuingle. Car enfin ce n'étoit pas ici de ces traits qui échappent aux hommes dans la chaleur du discours: il écrivoit une Confession de foi, & il vouloit faire une explication simple & précise du Symbole des Apôtres; ouvrage d'une nature à demander plus que tous les autres une mûre considération, une doctrine exacte & un sens raffiné. C'étoit aussi dans le même esprit qu'il avoit déjà parlé de Sénèque, comme d'un homme très-saint, dans le cœur duquel Dieu avoit écrit la foi de sa propre main, à cause qu'il avoit dit dans une lettre à Lucile, que rien n'étoit caché à Dieu. Voilà donc tous les Philosophes Platoniciens, Péripatéticiens & Stoïciens, au nombre des Saints & pleins de foi, puisque saint Paul avoue qu'ils ont connu ce qu'il y a d'invisible en Dieu, par les ouvrages visibles de sa puissance; & ce qui a donné lieu à saint Paul de les condamner dans l'Épître aux Romains, les a justifiés & sanctifiés dans l'opinion de Zuingle.

Pour enseigner de pareilles extravagances, il faut n'avoir aucune idée ni de la justice chrétienne, ni de la corruption de la nature. Zuingle aussi ne connoissoit pas le péché originel. Dans cette Confession de foi adressée à François Premier, & dans quatre ou cinq traités qu'il a faits exprès, pour prouver contre les Anabaptistes le Baptême des petits enfans, & expliquer l'effet du Baptême dans ce bas âge, il n'y parle seulement pas du péché originel effacé, qui est pourtant, de l'aveu de tous les Chrétiens, le principal fruit de leur Baptême. Il en avoit usé de même dans tous ses autres ouvrages; & lorsqu'on lui objectoit cette omission d'un effet

*Oper. 2. p.
Déclar. de
pecc. orig.*

Rom. j, 19.

XXI.
Erreur de
Zuingle sur
le péché ori-
ginel.

si considérable, il montre qu'il l'a fait exprès, parce que dans son sentiment *aucun péché n'est ôté par le Baptême*. Il pousse encore plus avant sa témérité, puisqu'il ôte nettement le péché originel, en disant que *ce n'est pas un péché, mais un malheur, un vice, une maladie; & qu'il n'y a rien de plus foible, ni de plus éloigné de l'Écriture, que de dire que le péché originel soit non-seulement une maladie, mais encore un crime*. Conformément à ces principes, il décidait que les hommes naissent à la vérité portés au péché par leur amour propre, mais non pas pécheurs; si ce n'est improprement & en prenant la peine du péché pour le péché même: & cette *inclination au péché*, qui ne peut pas être un péché, fait selon lui tout le mal de notre origine. Il est vrai que dans la suite du discours il reconnoît que tous les hommes périroient sans la grace du Médiateur, parce que cette inclination au péché ne manqueroit pas de produire le péché avec le temps, si elle n'étoit arrêtée; & c'est en ce sens qu'il avoue que tous les hommes sont damnés par la force du péché originel: force qui consiste, comme on vient de voir, non point à faire les hommes vraiment pécheurs, comme toutes les Eglises Chrétiennes l'ont décidé contre Pélage, mais à les faire seulement *enclins au péché* par la foiblesse des sens & de l'amour propre; ce que les Pélagiens & les Païens mêmes n'auroient pas nié.

La décision de Zuingle sur le remede de ce mal n'est pas moins étrange; car il veut qu'il soit ôté indifféremment dans tous les hommes par la mort de Jesus-Christ, indépendamment du Baptême; en sorte qu'à présent *le péché originel ne damne personne, pas même*

Déclar. de
pec.

les enfans des Païens ; & encore qu'à leur égard il n'ose pas mettre leur salut dans la même certitude que celui des Chrétiens & de leurs enfans , il ne laisse pas de dire que comme les autres , *tant qu'ils sont incapables de la loi , ils sont dans l'état d'innocence* , allé-

Rom. iv , 15.

guant ce passage de saint Paul : *Où il n'y a point de loi , il n'y a point de prévarication. Or est-il , poursuit ce nouveau Docteur , que les enfans sont foibles , sans expérience & ignorans de la loi , & ne sont pas moins sans loi que saint*

Rom. vij , 8.

Paul lorsqu'il disoit : Je vivois autrefois sans loi. Comme donc il n'y a point de loi pour eux , il n'y a point aussi de transgression de la loi , ni par conséquent de damnation. Saint Paul dit qu'il a vécu autrefois sans la loi ; mais il n'y a aucun âge où l'on soit plus dans cet état que dans l'enfance. Par conséquent on doit dire

Rom. vij , 8.

avec le même saint Paul , que sans la loi le péché étoit mort en eux. C'est ainsi que disputoient les Pélagiens contre l'Eglise. Et encore que , comme on a dit , Zuingle parle ici avec plus d'affurance des enfans des Chrétiens que des autres , il ne laisse pas en effet de parler de tous les enfans sans exception. On voit où porte sa preuve ; & assurément depuis Julien il n'y a point de plus parfait Pélagien que Zuingle.

Mais encore les Pélagiens avouoient-ils que le Baptême pouvoit du moins donner la grace & remettre les péchés aux adultes. Zuingle plus téméraire ne cesse de répéter ce qu'on a déjà rapporté de lui , *que le Baptême n'ôte aucun péché & ne donne pas la grace. C'est , dit-il , le sang de Jesus-Christ qui remet les péchés ; ce n'est donc pas le Baptême.*

On peut voir ici un exemple du zèle mal-

XXII.
Erreur de
Zuingle sur
le Baptême.

entendu qu'a eu la Réforme pour la gloire de Jesus-Christ. Il est plus clair que le jour, qu'attribuer la rémission des péchés au Baptême, qui est le moyen établi par Jesus-Christ pour les ôter, ce n'est non plus faire tort à Jesus-Christ, que c'est faire tort à un Peintre d'attribuer le beau coloris & les beaux traits de son tableau un pinceau dont il se sert. Mais la Réforme porte ses vains raisonnemens jusqu'à cet excès, de croire glorifier Jesus-Christ, en ôtant la force aux instrumens qu'il emploie. Et pour continuer jusqu'au bout une illusion si grossière, lorsqu'on objecte à Zuingle cent passages de l'Écriture, où il est dit que le Baptême nous sauve & qu'il nous remet nos péchés, il croit satisfaire à tout en répondant que dans ces passages le Baptême est pris pour le sang de Jesus-Christ dont il est le signe.

Ces explications licentieuses font trouver tout ce qu'on veut dans l'Écriture. Il ne faut pas s'étonner si Zuingle y trouve que l'Eucharistie n'est pas le Corps, mais le signe du Corps, quoique Jesus-Christ ait dit: *Ceci est mon corps*; puisqu'il y a bien trouvé que le Baptême ne donne pas en effet la rémission des péchés, mais nous la figure déjà donnée; quoique l'Écriture ait dit cent fois, non pas qu'il nous la figure, mais qu'il nous la donne. Il ne faut pas s'étonner si le même Auteur, pour détruire la réalité qui l'incommodoit, a éludé la force de ces paroles: *Ceci est mon corps*; puisque pour détruire le péché originel dont il étoit choqué, il a bien éludé celle-ci: *Tous ont péché en un seul*; & encore: *Par un seul plusieurs sont faits pécheurs*. Ce qu'il y a ici de plus étrange, c'est la confiance de

XXIII.

Zuingles'ac-
coutume à
forcer en
tout l'Écri-
ture sainte.
Son mépris
pour l'anti-
quité est la
source de
son erreur.

Rom. v, 12.

19.

cet Auteur à soutenir ses nouvelles interprétations contre le péché originel, avec un mépris manifeste de toute l'antiquité. *Nous avons vu les Anciens, dit-il, enseigner une autre doctrine sur le péché originel: mais on s'aperçoit aisément en les lisant combien est obscur & embarrassé, pour ne pas dire tout à fait humain plutôt que divin, tout ce qu'ils en disent. Pour moi il y a déjà long-tems que je n'ai pas le loisir de les consulter.* C'est en 1526 qu'il composa ce traité; & déjà il y avoit plusieurs années qu'il n'avoit pas le loisir de consulter les Anciens ni de recourir aux sources. Cependant il réformoit l'Eglise. Pourquoi non, diront nos Réformés? Et qu'avoit-il affaire des Anciens, puisqu'il avoit l'Ecriture? Mais au contraire, c'est ici un exemple du peu de sûreté qu'il y a dans la recherche des Ecritures, lorsqu'on prétend les entendre sans avoir recours à l'antiquité. Par une telle manière d'entendre les Ecritures, Zuingle a trouvé qu'il n'y avoit point de péché originel, c'est-à-dire qu'il n'y avoit point de rédemption, & que le scandale de la Croix étoit inutile; & il a poussé si loin cette pensée, qu'il a mis avec les Saints ceux qui n'avoient en effet, quoi qu'il ait pu dire, aucune part avec Jésus-Christ. Voilà comme on réforme l'Eglise, lorsqu'on entreprend de la réformer sans se mettre en peine du sentiment des siècles passés; & selon cette nouvelle méthode on en viendroit aisément à une réformation semblable à celle des Sociniens.

XXIV.

Quel étoit
Ecolapade.

Tels étoient les chefs de la nouvelle Réforme, gens d'esprit, à la vérité, & qui n'étoient pas sans littérature; mais hardis, téméraires dans leurs décisions, & enflés de leur vain

vain savoir ; qui se plaisoient dans des opinions extraordinaires & particulieres, & par là croyoient s'élever non-seulement au-dessus des hommes de leur siecle, mais encore au-dessus de l'antiquité la plus sainte. *Écolampade*, l'autre défenseur du sens figuré parmi les Suisses, étoit tout ensemble plus modéré & plus savant : & si *Zuingle* dans sa véhémence parût être en quelque façon un autre *Luther*, *Écolampade* ressembloit plus à *Melancton*, dont aussi il étoit ami particulier. On voit dans une lettre qu'il écrit à *Erasme* dans sa jeunesse, avec beaucoup d'esprit & de politesse, des marques d'une piété aussi affectueuse qu'éclairée : des pieds d'un Crucifix, devant lequel il avoit accoutumé de faire sa priere, il écrit à *Erasme* des choses si tendres sur les douleurs ineffables de *Jesus-Christ*, que cette pieuse image retraçoit si vivement dans son souvenir, qu'on ne peut s'empêcher d'en être touché. La Réforme qui venoit troubler ses dévotions & les traiter d'idolatrie, commençoit alors : car c'étoit en 1517 que ce jeune homme écrivoit cette lettre. Dans les premières années de ces brouilleries, & comme le remarque *Erasme*, dans un âge déjà assez mûr pour n'avoir à se reprocher aucune surprise, il se fit Religieux avec beaucoup de courage & de réflexions. Aussi les lettres d'*Erasme* nous font-elles voir qu'il étoit très-affectionné au genre de vie qu'il avoit choisi ; qu'il y goûtoit Dieu tranquillement, & qu'il y vivoit très-éloigné des nouveautés qui couroient. Cependant, ô foiblesse humaine & dangereuse contagion de la nouveauté ! il sortit de son Monastere, prêcha la nouvelle Réforme à Bâle où il fut Pasteur ; & fa-

Ep. Erasmi.
lib. vij, ep.
42, 43.

Ibid. lib.
xiiij. ep. 12,
13.

Lib. xiiij, 27.

tigué du célibat comme les autres Réformateurs, il épousa une jeune fille dont la beauté l'avoit touché. *C'est ainsi*, disoit Erasme, *qu'il se mortifioit*; & il ne cessoit d'admirer ces nouveaux Apôtres qui ne manquoient point de quitter la profession solennelle du célibat pour prendre des femmes; au lieu que les vrais Apôtres de Notre Seigneur, selon la tradition de tous les Peres, afin de n'être occupés que de Dieu & de l'Évangile, quittoient leurs femmes pour embrasser le célibat. *Il semble*, disoit-il, *que la Réforme aboutisse à défroquer quelques Moines & à marier quelques Prêtres, & cette grande tragédie se termine enfin par un événement tout à fait comique, puisque tout finit en se mariant, comme*

dans les comédies. Le même Erasme se plaint aussi en d'autres endroits que depuis que son ami Écolampade eut quitté avec l'Église & le Monastere sa tendre dévotion, pour embrasser cette seche & dédaigneuse Réforme, il ne le reconnoissoit plus; & qu'au lieu de la candeur dont ce Ministre faisoit profession tant qu'il agissoit par lui-même, il n'y trouva plus que dissimulation & artifice lorsqu'il fut entré dans les intérêts & dans les mouvemens d'un parti.

XXV. Après que la querelle Sacramentaire eut été émue de la maniere qu'on vient de voir, Carlostad répandit de petits écrits contre la présence réelle; & encore que de l'aveu de tout le monde ils fussent fort pleins d'ignorance, le peuple déjà épris de la nouveauté ne laissa pas de les goûter. Zuingle & Écolampade écrivirent pour défendre ce dogme nouveau: le premier avec beaucoup d'esprit & de véhémence; l'autre avec beaucoup de

Lib. xix. ep.
41.

Ibid. & xix,
3.

Lib. xvij.
ep. 23. xix,
113. xxxj,
47. col. 2057,
6c.

Progrès de
la doctrine
Sacramen-
taire.

Erasm. lib.
xix, ep. 113.
xxxj, 59. P.
2106.

doctrine & une éloquence si douce, qu'il y Lib. xviii
 avoit, dit Erasme, de quoi séduire, s'il se pou- ep. 9.
 voit & que Dieu le permît, les élus mêmes. Dieu

les mettoit à cette épreuve : mais ses promesses & sa vérité soutenoient la simplicité de la foi de l'Eglise contre les raisonnemens humains. Un peu après Carlostad se réconcilia avec Luther, & l'appaîsa en lui écrivant que ce qu'il avoit enseigné sur l'Eucharistie étoit plutôt par maniere de proposition & d'examen, que de décision. Il ne cessa de brouiller toute sa vie ; & les Suisses qui le reçurent encore une fois ne purent venir à bout de calmer cet esprit turbulent.

*Hospin 2.
 part. ad an.
 1525. f. 40.*

Sa doctrine se répandoit de plus en plus, mais sur des interprétations plus vraisemblables des paroles de Notre Seigneur, que celles qu'il avoit données. Zuingle disoit que le bon homme avoit bien senti qu'il y avoit quelque sens caché dans ces divines paroles ; mais qu'il n'avoit pu démêler ce que c'étoit. Lui & Œcolampade, avec des expressions un peu différentes, convenoient au fond que ces paroles, *ceci est mon corps*, étoient figurées : *est* veut dire signifier, disoit Zuingle ; *corps* c'est le signe du corps, disoit Œcolampade. Ceux de Strasbourg entroient dans les mêmes interprétations. Bucer & Capiton qui les conduisoient, devinrent zélés défenseurs de sens figuré. La Réforme se divisa, & ceux qui embrassèrent ce nouveau parti furent appelés Sacramentaires. On les nomma aussi Zuingliens, parce que Zuingle avoit le premier appuyé Carlostad, ou que son autorité prévalut dans l'esprit des peuples entraînés par sa véhémence.

Il ne faut pas s'étonner qu'une opinion

Zuingle foin-
gneux d'ô-
rer de l'Eu-
charistie
tout ce qui
s'élevoit au-
dessus des
sens.

Zuing.
Conf. Fid.
ad Franc. it.
epist. ad Car.
V. &c.

Joan, xv, 1.
ibid. x, 7.
1. Cor. x, 4.

qui flattoit autant le sens humain eût tant de vogue. Zuingle disoit positivement qu'il n'y avoit point de miracle dans l'Eucharistie; ni rien d'incompréhensible; que le pain rompu nous représentoit le corps immolé, & le vin le sang répandu; que Jesus-Christ en instituant ces signes sacrés, leur avoit donné le non de la chose; que ce n'étoit pourtant pas un simple spectacle, ni des signes tout à fait nuds; que la mémoire & la foi du corps immolé & du sang répandu soutenoit notre ame; que cependant le Saint-Esprit scelloit dans les cœurs la rémission des péchés, & que c'étoit là tout le mystere. La raison & le sens humain n'avoient rien à souffrir dans cette explication. L'Ecriture faisoit de la peine: mais quand les uns opposoient, *ceci est mon corps*, les autres répondoient: *Je suis la vigne, je suis la porte, la pierre étoit Christ*. Il est vrai que ces exemples n'étoient pas semblables. Ce n'étoit ni en proposant une parabole, ni en expliquant une allégorie, que Jesus-Christ avoit dit, *ceci est mon corps, ceci est mon sang*. Ces paroles détachées de tout autres discours, portoient tout leur sens en elles-mêmes. Il s'agissoit d'une nouvelle institution qui devoit être faite en termes simples; & on n'avoit encore trouvé aucun lieu de l'Ecriture, où un signe d'institution reçût le nom de la chose au moment qu'on l'instituoit, & sans aucune préparation précédente.

XXVII.

De l'esprit
qui apparut
à Zuingle
pour lui four-
nir un passa-
ge, où le

Cet argument tourmentoit Zuingle: nuit & jour il y cherchoit une solution. On ne laissa pas en attendant d'abolir la Messe malgré les oppositions du Secrétaire de la ville, qui disputoit puissamment pour la doctrine

Catholique & pour la présence réelle. Douze jours après Zuingle eut ce songe tant reproché à lui & à ses disciples, où il dit que s'imaginant disputer encore avec le Secrétaire de la ville qui le pressoit vivement, il vit paroître tout d'un coup un fantôme blanc ou noir qui lui dit ces mots: *Lâche, que ne réponds-tu ce qui est écrit dans l'Exode, l'agneau est la pâque, pour dire qu'il en est le signe? Voilà donc ce fameux passage tant répété dans les écrits des Sacramentaires, où ils crurent avoir trouvé le nom de la chose donné au signe dans l'institution du signe même; & voilà comme ce passage vint dans l'esprit à Zuingle qui s'en servit le premier. Au reste ses disciples veulent qu'en disant qu'il ne fait pas si celui qui l'avertit étoit blanc ou noir, il vouloit dire seulement que c'étoit un inconnu, & il est vrai que les termes latins peuvent recevoir cette explication. Mais outre que se cacher sans rien faire qui découvre ce qu'on est, est un caractère naturel d'un mauvais esprit, celui-ci visiblement se trompoit. Ces paroles, *l'agneau est la pâque & le passage*, ne signifient nullement qu'il soit la figure du passage. C'est un Hébraïsme commun où le mot de *sacrifice* est sous-entendu. Ainsi *péché* seulement est le sacrifice pour le péché; & *passage* simplement ou *pâque*, c'est le sacrifice du passage ou de la Pâques: ce que l'Écriture explique elle-même un peu au-dessous où elle dit tout du long, non que l'agneau est le passage, mais que c'est la victime du passage. Voilà bien assurément le sens de l'Exode. On produisit depuis d'autres exemples que nous verrons en leur temps: mais enfin voici le premier.*

signe d'institution reçut d'abord le nom de la chose.

Hosp. 2. part. 25, 26.

Exod. xij ; II.

Exod. xij ; II.

Ibid. 27.

comme on voit, qui dût beaucoup soulager l'esprit de Zuingle, ni qui lui montrât que le signe reçut dès l'institution le nom de la chose. Cependant à cette nouvelle explication de son inconnu il s'éveilla, il lut le lieu de l'Exode, il alla prêcher ce qu'il avoit vu en songe. On étoit trop bien préparé pour ne pas l'en croire : les nuages qui restoient encore dans les esprits furent dissipés.

XXVII. Luther écrit contre les Sacramentaires, & pour quoi il traita Zuingle plus durement que les autres.

Ad maled. Reg. Ang. T. II, 498. 1525.

Il fut sensible à Luther de voir non plus des particuliers, mais des Eglises entières de la nouvelle Réforme, se soulever contre lui. Mais il n'en rabattit rien de sa fierté. On en peut juger par ces paroles. *J'ai le Pape en tête; j'ai à dos les Sacramentaires & les Anabaptistes; mais je marcherai moi seul contre eux tous; je les défierai au combat; je les foulerai aux pieds.* Et un peu après : *Je dirai sans vanité que depuis mille ans l'Écriture n'a jamais été ni si repurgée, ni mieux entendue qu'elle l'est maintenant par moi.* Il écrivit ces paroles en 1525, un peu après la querelle émue. En la même année il fit son livre *contre les Prophetes célestes*, se moquant par là de Carlostad qu'il accusoit d'approuver les visions des Anabaptistes. Ce livre avoit deux parties. Dans la première il soutenoit qu'on avoit eu tort d'abattre les images; qu'il n'y avoit que les images de Dieu qu'il fût défendu d'adorer dans la loi de Moïse; que les images de la Croix & des Saints n'étoient pas comprises dans cette défense; que personne n'étoit tenu sous l'Évangile d'abolir par force les images, parce que cela étoit contraire à la liberté évangélique, & que ceux qui détruisoient ainsi les images étoient des Docteurs de la loi & non pas de l'Évangile. Par

Il nous justifioit de toutes les accusations d'idolatrie dont on nous charge sans raison sur ce sujet. Dans la seconde partie il attaquoit les Sacramentaires. Au reste il traita d'abord *Œcolampade* avec assez de douceur, mais il s'emporta terriblement contre *Zuingle*.

Ce Docteur avoit écrit que dès l'an 1516, avant que le nom de Luther eût été connu, il avoit prêché l'Evangile, c'est-à-dire la Réformation dans la Suisse; & les Suisses lui donnoient la gloire du commencement, que Luther vouloit avoir toute entière. Piqué de ce discours il écrivit à ceux de Strasbourg qu'il osoit se glorifier d'avoir le premier prêché *Jesus-Christ*; mais que *Zuingle* lui vouloit ôter cette gloire. Le moyen, poursuivoit-il, de se faire pendant que ces gens troublent nos Eglises & attaquent notre autorité? S'ils ne veulent pas laisser affoiblir la leur, il ne faut pas non plus affoiblir la nôtre. Pour conclusion il déclare qu'il n'y a point de milieu, & qu'eux ou lui sont des Ministres de Satan.

Zuing. in explan. artic. 18. Gesn. Bibl. &c. V. Calixt. Judic. n. 53.

T. II. Jen. epist. p. 202.

Un habile Luthérien & le plus célèbre qui ait écrit de nos jours, fait ici cette réflexion. Ceux qui méprisent toutes choses & exposent non-seulement leurs biens, mais encore leur vie, souvent ne peuvent pas s'élever au-dessus de la gloire; tant la douceur en est flatteuse, & tant est grande la foiblesse humaine. Au contraire plus on a le courage élevé, plus on desire les louanges, & plus on a de peine à voir transporter aux autres celles qu'on a cru avoir méritées. Il ne faut donc pas s'étonner si un homme de la magnanimité de Luther écrivit ces choses à ceux de Strasbourg.

XXIX.
Paroles d'un fameux Luthérien sur la jalousie de Luther contre *Zuingle*.
Calixt. Judic. n. 53.

Au milieu de ces bisarres transports, Luther confirmoit la foi de la présence réelle

XXX.
Puissans raisonnemens

de Luther pour la présence réelle; & ses vanteries après les avoir faits.

Serm. de Corp. &

Sang. Chr. défens. verbi

Cœnæ: quod verba adhuc

sient. T. VII, 277.

381. Catech. maj. de Sac.

alt. Conc. p. 551. &c.

par de puissantes raisons: l'Écriture & la tradition ancienne le soutenoient dans cette cause. Il montrait que de tourner au sens figuré des paroles de Notre Seigneur si simples & si précises, sous prétexte qu'il y avoit des expressions figurées en d'autres endroits de l'Écriture, c'étoit ouvrir une porte par laquelle toute l'Écriture & tous les mystères de notre salut se tourneroient en figures: qu'il falloit donc rapporter ici la même soumission avec laquelle nous recevions les autres mystères, sans nous soucier de la raison ni de la nature, mais seulement de Jésus-Christ & de sa parole; que le Sauveur n'avoit parlé dans l'institution, ni de la foi, ni du Saint-Esprit; qu'il avoit dit, *ceci est mon corps*, & non pas, *la foi vous y fera participer*; que le manger dont Jésus-Christ y parloit n'étoit non plus un manger mystique, mais un manger par la bouche; que l'union de la foi se consommoit hors du Sacrement, & qu'on ne pouvoit pas croire que Jésus-Christ ne nous donnât rien de particulier par des paroles si fortes; qu'on voyoit bien que son intention étoit de nous assurer ses dons en nous donnant sa personne; que le souvenir de sa mort qu'il nous recommandoit, n'excluoit point sa présence, mais nous obligeoit seulement à prendre ce corps & ce sang comme une victime immolée pour nous; que cette victime en effet devenoit nôtre par cette manducation; qu'à la vérité la foi y devoit intervenir pour la rendre fructueuse; mais que pour montrer que sans la foi même la parole de Jésus-Christ avoit son effet, il ne falloit que considérer la communion des indigènes. Il pressoit ici avec force les paroles de

Saint Paul ; lorsqu'après avoir rapporté ces mots : *ceci est mon corps*, il condamnoit si sévèrement ceux qui *ne discernoient pas le corps du Seigneur*, & qui se rendoient coupables de son corps & de son sang : il ajoutoit que par-tout Saint Paul vouloit parler du vrai corps, & non du corps en figure ; & qu'on voyoit par ses expressions qu'il condamnoit ces impies, comme ayant outragé Jesus-Christ non pas en ses dons, mais immédiatement en sa personne.

1. Cor. xj,
24, 28, 29.

Mais ce qu'il faisoit avec le plus de force, c'étoit de détruire les objections qu'on oppo-
soit à ces célestes vérités. Il demandoit à ceux qui lui oppo-
soient, *la chair ne sert de rien*, avec quel front ils osoient dire que la chair de J. C. ne sert de rien, & transporter à cette chair qui donne la vie ce que J. C. a dit du sens charnel, & en tout cas de la chair prise à la maniere que l'entendoient les Capharnaïtes, ou que la reçoivent les mauvais Chrétiens, sans s'y unir par la foi, & recevoir en même temps l'esprit & la vie dont elle est pleine ? Quand on osoit lui demander à quoi donc servoit cette chair prise par la bouche du corps, il demandoit à son tour à ces superbes demandeurs, à quoi servoit que le Verbe se fût fait chair ? La vérité ne pouvoit-elle être annoncée, ni le genre humain délivré que par ce moyen ? Savent-ils tous les secrets de Dieu, pour lui dire qu'il n'avoit que cette voie de sauver les hommes ? Et qui sont-ils pour faire la loi à leur Créateur, & lui prescrire les moyens par lesquels il leur vouloit appliquer sa grace ? Que si enfin on lui oppo-
soit les raisons humaines, comment un corps en tant de lieux, comment un corps humain tout entier dans un si petit espace ?

Joan. vi, 64

il mettoit en poudre toutes ces machines qu'on élevoit contre Dieu , en demandant comment Dieu conservoit son unité dans la Trinité des Personnes ? Comment de rien il avoit créé le ciel & la terre ? Comment il avoit revêtu son Fils d'une chair humaine ? Comment il l'avoit fait naître d'une Vierge ? Comment il l'avoit livré à la mort ? Et comment il ressusciteroit tous les fideles au dernier jour ? Que prétendoit la raison humaine quand elle opposoit à Dieu ces vaines difficultés qu'il détruisoit par un soufflé ? Ils disent que tous les miracles des Jesus-Christ sont sensibles. *Mais qui leur a dit que Jesus-Christ a résolu de n'en point faire d'autres ? Lorsqu'il a été conçu du Saint-Esprit dans le sein d'une Vierge , ce miracle le plus grand de tous à qui a-t-il été sensible ? Marie auroit-elle su ce qu'elle alloit porter dans ses entrailles , si l'Ange ne lui avoit annoncé le secret divin ? Mais quand la Divinité a habité corporellement en Jesus-Christ , qui l'a vu ou qui l'a compris ? Mais qui le voit à la droite de son Pere , d'où il exerce sa toute-puissance sur tout l'Univers ? Est-ce là ce qui les oblige à tordre , à mettre en pieces , à crucifier les paroles de leur Maître ? Je ne comprends pas , disent-ils , comment il les peut exécuter à la lettre. Ils me prouvent bien par cette raison , que le sens humain ne s'accorde pas avec la sagesse de Dieu : j'en conviens ; j'en suis d'accord : mais je ne savois pas encore qu'il ne fallût croire que ce qu'on découvre en ouvrant les yeux , ou ce que la raison humaine peut comprendre.*

Enfin quand on lui disoit que cette matiere n'étoit pas de conséquence , & ne valoit pas la peine de rompre la paix : *Qui obligeoit donc Carlostad à commencer la querelle ? Qui contrain-*

*Sermo quod
verba stent.
Ibid.*

Ibid.

gnoit Zuingle & Œcolampade à écrire ? Maudite éternellement la paix qui se fait au préjudice de la vérité ! Par de tels raisonnemens il fermoit souvent la bouche au Zuingliens. Il faut avouer qu'il avoit beaucoup de force dans l'esprit : rien ne lui manquoit que la regle , qu'on ne peut jamais avoir que dans l'Eglise & sous le joug d'une autorité légitime. Si Luther se fût tenu sous ce joug si nécessaire à toute sorte d'esprits , & sur-tout aux esprits bouillans & impétueux comme le sien , il eût pu retrancher de ses discours ses emportemens , ses plaisanteries , son arrogance brutale , ses excès , ou pour mieux dire , ses extravagances : & la force avec laquelle il manie quelques vérités n'auroit pas servi à la séduction. C'est pourquoi on le voit encore invincible , quand il traite les dogmes anciens qu'il avoit pris dans le sein de l'Eglise : mais l'orgueil suivoit de près ses victoires. Cet homme se fût si bon gré d'avoir combattu avec tant de force pour le sens propre & littéral des paroles de Notre Seigneur , qu'il ne put s'empêcher de s'en glorifier : *Les Papistes eux-mêmes*, dit-il , *sont forcés de me donner la louange d'avoir beaucoup mieux défendu qu'eux la doctrine du sens littéral. Et en effet je suis assuré que quand on les auroit tous fondus ensemble , ils ne la pourroient jamais soutenir aussi fortement que je fais.*

Ep. Luth. ad Hosp. 2. part. ad an. 1534. f. 132.

Il se trompoit : car encore qu'il montrât bien qu'il falloit défendre le sens littéral , il n'avoit pas su le prendre dans toute sa simplicité , & les défenseurs du sens figuré lui faisoient voir que s'il falloit suivre le sens littéral , la Transsubstantiation gaignoit le dessus.

C'est ce que Zuingle & en général tous les

XXXI.
Les Zuingliens prouvent à Luther que les Catholiques entendent mieux que lui le sens littéral.

*Hospin. ad
an. 1527. f.
49. &c.*

défenseurs du sens figuré démontreroient très-clairement. Ils remarquent que Jesus-Christ n'a pas dit : *Mon corps est ici*, ou *mon corps est sous ceci & avec ceci*, ou *ceci contient mon corps*, mais simplement, *ceci est mon corps*. Ainsi ce qu'il veut donner à ses fideles n'est pas une substance qui contient son corps ou qui l'accompagne, mais son corps sans aucune autre substance étrangere. Il n'a pas dit non plus : *ce pain est mon corps*, qui est l'autre explication de Luther; mais il a dit *ceci est mon corps*, par un terme indéfini, pour montrer que la substance qu'il donne n'est plus du pain, mais son corps.

Joan. ij, 9.

Et quand Luther expliquoit : *ceci est mon corps*, c'est-à-dire *ce pain est mon corps réellement & sans figure*, il détruisoit sans y penser sa propre doctrine. Car on peut bien dire avec l'Eglise que le pain devient le corps, au même sens que Saint Jean a dit que *l'eau fut faite vin* aux noces de Cana en Galilée, c'est-à-dire par le changement de l'un en l'autre. On peut dire pareillement que ce qui est pain en apparence est en effet le corps de Notre Seigneur; mais que du vrai pain en demeurant tel fût en même temps le vrai corps de Notre Seigneur, comme Luther le prétendoit, les défenseurs du sens figuré lui soutenoient aussi-bien que les Catholiques, que c'est un discours qui n'a point de sens, & concludoient qu'il falloit admettre, ou avec eux un simple changement moral, ou le changement de substance avec les Papistes.

XXXII.

Beze prouve la même vérité.

C'est pourquoi Beze soutient aux Luthériens dans la Conférence de Monbeliard, que des deux explications qui s'arrêtent au sens littéral, c'est-à-dire de celle des Catho-

liques & de celle des Luthériens, c'est celle *Conf. de*
 des Catholiques qui s'éloigne le moins des pa- *Montb. imp.*
 roles de l'institution de la Cene, si on les veut *à Gen. 1587.*
 exposer de mot à mot. Il le prouve par cette *P. 52.*
 raison, que les Transsubstantiateurs disent que
 par la vertu de ces paroles divines, ce qui aupara-
 vant étoit pain, ayant changé de substance,
 devient incontinent le corps même de Jesus-Christ,
 afin qu'en cette façon cette proposition puisse être
 véritable, ceci est mon corps. Au lieu que l'ex-
 position des Consubstantiateurs, disant que ces
 mots, ceci est mon corps, signifient mon corps
 est essentiellement dedans, avec, ou sous ce pain,
 ne déclare pas ce que le pain est devenu, & ce que
 c'est qui est le corps, mais seulement où il est.

Cette raison est simple & intelligible. Car
 il est clair que Jesus-Christ ayant pris du pain
 pour en faire quelque chose, il a dû nous dé-
 clarer quelle chose il en a voulu faire; & il
 n'est pas moins évident que ce pain est deve-
 nu ce que le Tout-puissant en a voulu faire.
 Or ces paroles font voir qu'il en a voulu faire
 son corps, de quelque maniere qu'on le puisse
 entendre, puisqu'il a dit: *ceci est mon corps.*
 Si donc ce pain n'est pas devenu son corps en
 figure, il l'est devenu en effet; & on ne peut
 se défendre d'admettre ou le changement en
 figure, ou le changement en substance.

Ainsi à n'écouter simplement que la parole
 de Jesus-Christ, il faut passer à la doctrine
 de l'Eglise; & Beze a raison de dire qu'elle a
 moins d'inconvénient quant à la maniere de *Ibid.*
 parler, que celle des Luthériens, c'est-à-dire
 qu'elle sauve mieux le sens littéral.

Calvin confirme souvent la même vérité;
 & pour ne nous point arrêter au sentiment
 des particuliers, tout un Synode de Zuin-
 gliens l'a reconnue,

Instit. lib.
 4. c. 17. n.
 30. &c.

XXXIII.

Tout un Synode de Zuingliens établit la même vérité en Pologne.

Syn. Czeng. tit. de Cœna. in Synt. Gen. part. I.

C'est le Synode de Czenger ville de Pologne, rapporté dans le Recueil de Geneve. Ce Synode après avoir rejeté la *Transsubstantiation Papistique*, montre que la *Consubstantiation Luthérienne* est insoutenable; parce que comme la baguette de Moÿse n'a pas été serpent sans *transsubstantiation*, & que l'eau n'a pas été sang en Egypte, ni vin dans les noces de Cana sans changement; ainsi le pain de la Cene ne peut être substantiellement le corps de Christ, s'il n'est changé en sa chair, en perdant la forme & la substance de pain.

C'est le bon sens qui a dicté cette décision. En effet le pain, en demeurant pain, ne peut non plus être le corps de Notre Seigneur, que la baguette demeurant baguette pût être un serpent, ou que l'eau demeurant eau pût être du sang en Egypte & du vin aux noces de Cana. Si donc ce qui étoit pain devient le corps de Notre Seigneur, ou il le devient en figure par un changement mystique, suivant la doctrine de Zuingle, ou il le devient en effet par un changement réel, comme le disent les Catholiques.

XXXIV. Luther n'entendoit pas la force de cette parole: *Ceci est mon corps.*

Joan. iv, 51.
Luc. xiiij, 12.

Ainsi Luther qui se glorifioit d'avoir lui seul mieux défendu le sens littéral que tous les Théologiens Catholiques, étoit bien loin de son compte, puisqu'il n'avoit pas même compris le vrai fondement qui nous attache à ce sens, ni entendu la nature de ces propositions qui operent ce qu'elles énoncent. Jesus-Christ dit à cet homme: *Ton fils est vivant*; Jesus-Christ dit à cette femme: *Tu es guérie de ta maladie*: en parlant, il fait ce qu'il dit; la nature obéit, les choses changent, & le malade devient sain. Mais les paroles où il ne s'agit que de choses accidentelles, comme

font la fanté & la maladie, n'operent aussi que des changements accidentels. Ici où il s'agit de substance, puisque Jesus-Christ a dit, *ceci est mon corps*, *ceci est mon sang*, le changement est substantiel; & par un effet aussi réel qu'il est surprenant, la substance du pain & du vin est changée en la substance du corps & du sang. Par conséquent, lorsqu'on suit le sens littéral, il ne faut pas croire seulement que le corps de Jesus-Christ est dans le mystere, mais encore qu'il en fait toute la substance; & c'est à quoi nous conduisent les paroles mêmes, puisque Jesus-Christ n'a pas dit, *mon corps est ici*, ou *ceci contient mon corps*; mais *ceci est mon corps*: & il n'a pas même voulu dire, *ce pain est mon corps*, mais *ceci* indéfiniment: & de même que s'il avoit dit lorsqu'il a changé l'eau en vin: *Ce qu'on va vous donner à boire, c'est du vin*, il ne faudroit pas entendre qu'il auroit conservé ensemble & l'eau & le vin, mais qu'il auroit changé l'eau en vin: ainsi quand il prononce que ce qu'il présente est son corps, il ne faut nullement entendre qu'il mêle son corps avec le pain, mais qu'il change effectivement le pain en son corps. Voilà où nous menoit le sens littéral, de l'aveu même des Zuingliens, & ce que jamais Luther n'avoit pu entendre.

Faute de l'avoir entendu, ce grand défenseur du sens littéral tomboit nécessairement dans une espece de sens figuré. Selon lui, *ceci est mon corps*, vouloit dire, ce pain contient mon corps, ou ce pain est uni avec mon corps, & par ce moyen les Zuingliens le forçoient à reconnoître dans cette expression la figure grammaticale, qui met ce qui contient pour ce qui est contenu, ou la partie pour le tout.

XXXV.

Les Sacramentaires prouvoient à Luther qu'il admettoit une espece de sens figuré.

Vid. Hosp. 2. part. 12, 35, 47, 61, 76, 161, &c.

Puis ils le pressoient en cette sorte : s'il vous est permis de reconnoître dans les paroles de l'institution la figure qui met la partie pour le tout , pourquoy nous voulez-vous empêcher d'y reconnoître la figure qui met la chose pour le signe ? Figure pour figure , la métonymie que nous recevons vaut bien la synecdoque que vous admettez. Ces Messieurs étoient Humanistes & Grammairiens. Tous leurs livres furent bientôt remplis de la synecdoque de Luther & de la métonymie de Zuingle : il falloit que les Protestans prissent parti entre ces deux figures de Rhétorique : & il demouroit pour constant qu'il n'y avoit que les Catholiques , qui également éloignés de l'un & de l'autre , & ne connoissant dans l'Eucharistie ni le pain , ni un simple signe , établissoient purement le sens littéral.

XXXVI.

Différence de la doctrine inventée, & de la doctrine reçue par tradition.

On voyoit ici la différence qu'il y a entre les doctrines qui sont introduites de nouveau par des Auteurs particuliers , & celles qui viennent naturellement. Le changement de substance avoit rempli , comme par lui-même , l'Orient & l'Occident , entrant dans tous les esprits avec les paroles de Notre Seigneur , sans jamais causer aucun trouble , & sans que ceux qui l'ont cru aient jamais été notés par l'Eglise comme Novateurs. Quand il a été contesté & qu'on a voulu détourner le sens littéral avec lequel il avoit passé par toute la terre , non-seulement l'Eglise est demeurée ferme , mais encore on a vu ses adversaires combattre pour elle en se combattant les uns les autres. Luther & ses sectateurs pouvoient invinciblement qu'il falloit retenir le sens littéral : Zuingle & les siens ne pouvoient pas avec moins de force , qu'il ne

pouvoit

pouvoit être tenu sans le changement de substance: ainsi ils ne s'accordoient qu'à se prouver les uns aux autres que l'Eglise qu'ils avoient quittée, avoit plus de raison que chacun d'eux: par je ne sai quelle force de la vérité, tous ceux qui l'abandonnoient en conservoient quelque chose; & l'Eglise qui gardoit le tout, gaignoit la victoire.

De là il suit clairement que l'interprétation des Catholiques, qui admettent le changement de substance, est la plus naturelle & la plus simple; & parce qu'elle est suivie par le plus grand nombre des Chrétiens, & parce que des deux qui la combattent de différentes manières, l'un qui est Luther, ne s'y est opposé que par esprit de contradiction & en dépit de l'Eglise; & l'autre qui est Zuingle, demeure d'accord que s'il faut recevoir avec Luther le sens littéral, il faut aussi recevoir avec les Catholiques le changement de substance.

Dans la suite les Luthériens une fois engagés dans l'erreur, s'y sont affermis par cette raison, que c'est détruire le Sacrement que d'en ôter, comme nous faisons, la substance du pain & du vin. Je suis obligé de dire que je n'ai trouvé cette raison dans aucun écrit de Luther; & en effet elle est trop foible & trop éloignée pour venir d'abord dans l'esprit: car on fait qu'un Sacrement, c'est-à-dire un signe, consiste dans ce qui paroît, & non pas dans le fond ni dans la substance. Il ne fut pas nécessaire de montrer à Pharaon & sept vaches & sept épis effectifs, pour lui marquer la fertilité & la stérilité de sept années: l'image qui s'en forma dans son esprit fut très-suffisante pour cela. Et s'il faut venir à des

XXXVII.

Le sens Catholique est visiblement le plus naturel.

XXXVIII.

Question: Si le Sacrement est détruit dans la Transsubstantiation?

Gen. xij, 2, 3, 5, 6.

Matth iij,
16.

choses dont les yeux aient été frappés, afin que la colombe nous représentât le Saint-Esprit, & avec toute sa douceur le chaste amour qu'il inspire aux ames saintes, il importoit peu que ce fût une véritable colombe qui descendit visiblement sur Jesus-Christ: il suffisoit qu'elle en eût tout l'extérieur: de même, afin que l'Eucharistie nous marquât que Jesus-Christ étoit notre pain & notre breuvage, c'étoit assez que les caracteres de ces alimens & leurs effets ordinaires fussent conservés: en un mot c'étoit assez qu'il n'y eût rien de changé à l'égard des sens. Dans les signes d'institution, ce qui en marque la force, c'est l'intention déclarée par la parole de l'Instituteur: or en disant sur le pain, *ceci est mon corps*, & sur le vin, *ceci est mon sang*; & paroissant en vertu de ces divines paroles actuellement revêtu de toutes les apparences du pain & du vin, il fait voir assez clairement qu'il est vraiment nourriture, lui qui en a pris la ressemblance & nous apparôit sous cette forme. Que s'il faut de vrai pain & de vrai vin afin que le Sacrement soit réel, c'est aussi de vrai pain & de vrai vin que l'on consacre, & dont on fait, en les consacrant, le vrai corps & le vrai sang du Sauveur. Le changement qui s'y fait dans l'intérieur, sans que l'extérieur soit changé, fait encore une partie du Sacrement, c'est-à-dire du signe sacré; parce que changement devenu sensible par la parole, nous fait voir que la parole de Jesus-Christ opérant dans le Chrétien, il doit être très-réellement, quoique d'une autre maniere, changé au dedans, en ne retenant que l'extérieur d'un homme vulgaire.

Par là demeurent expliqués. les passages où l'Eucharistie est appelée pain, même après la consécration; & cette difficulté est clairement résolue par la. regle des changemens & par la regle des apparences. Par la regle des changemens, le pain devenu corps est appelé pain, comme dans l'Exode la verge devenue couleuvre est appelée verge, & l'eau devenue sang est appelée eau. On se sert de ces expressions pour faire voir tout ensemble & la chose qui a été faite, & la matiere qu'on a employé pour la faire. Par la regle des apparences, de même que dans l'ancien & dans le nouveau Testament, les Anges qui apparoissoient en figure humaine sont appelés tout ensemble, & Anges parce qu'ils le sont, & hommes parce qu'ils le paroissent: ainsi l'Eucharistie sera appelée, & corps, parce qu'elle l'est, & pain, parce qu'elle le paroît. Que si l'une de ces raisons suffit pour lui conserver le nom de pain sans préjudicier au changement, le concours de toutes les deux fera bien plus fort. Et il ne faut s'imaginer aucun embarras à discerner la vérité parmi ces expressions différentes: car enfin, lorsque l'Ecriture sainte nous explique la même chose par des expressions diverses, pour ôter toute sorte d'ambiguité, il y a toujours l'endroit principal auquel il faut réduire les autres, & où les choses sont exprimées telles qu'elles sont en termes précis. Que ces Anges soient appelés hommes en quelques endroits, il y aura un endroit où l'on verra clairement que ce sont des Anges. Que ce sang & cette couleuvre soient appelés eau & verge, vous trouverez l'endroit principal où le changement sera marqué, & c'est par là qu'il faudra

XXXIX.
Comment les noms de pain & de vin peuvent demeurer dans l'Eucharistie: deux regles tirées de l'Ecriture.
Exod. vij.
12, 18.

définir la chose. Quel sera l'endroit principal par lequel nous jugerons de l'Eucharistie, si ce n'est celui de l'institution, où Jesus-Christ l'a fait être ce qu'elle est? Ainsi quand nous voudrons la nommer par rapport à ce qu'elle a été & à ce qu'elle paroît, nous la pourrons appeler du pain & du vin, mais quand nous voudrons la nommer par ce qu'elle est en elle-même, elle n'aura point d'autre nom que celui de corps & de sang; & c'est par là qu'il la faudra définir, puisque jamais elle ne peut être que ce qu'elle est faite par les paroles toute-puissantes qui lui donnent l'être. Luthériens & Zuingliens, vous expliquez contre la nature le lieu principal par les autres; & sortant tous deux de la regle, vous vous éloignez encore plus les uns des autres, que vous ne l'êtes de l'Eglise que vous aviez principalement en bute. L'Eglise qui suit l'ordre naturel, & qui réduit tous les passages où il est parlé de l'Eucharistie à celui qui est sans contestation le principal & le fondement de tous les autres, tient la vraie clef du mystere, & triomphe non-seulement des uns & des autres, mais encore des uns par les autres.

X L.

Luther confirmé par ces disputes, & son abatement déploré par Melancton.

Luth. ad Jac. Præp. Brem. Hosp. 82. Luth. maj. Conf. ibid. 56. Zuing. resp. ad Luth. Hosp. 44.

En effet, durant ces disputes Sacramentaires, ceux qui se disoient Réformés, malgré l'intérêt commun qui les réunissoit quelquefois en apparence, se faisoient entre eux une guerre plus cruelle qu'à l'Eglise même, s'appellant mutuellement des furieux, des enragés, des esclaves de Satan, plus ennemis de la vérité & des membres de Jesus-Christ, que le Pape même; ce qui étoit tout dire pour eux.

Cependant l'autorité que Luther vouloit conserver dans la nouvelle Réforme qui s'é-

toit soulevée sous ses étendards, s'avilissoit. Il étoit pénétré de douleur, & la fierté qu'il témoignoit au dehors n'empêchoit pas l'accablement où il étoit dans le cœur : au contraire plus il étoit fier, plus il trouvoit insupportable d'être méprisé dans un parti dont il vouloit être le seul chef. Le trouble qu'il ressentoit passoit jusqu'à Melancton. *Luther me cause, dit-il, d'étranges troubles par les longues plaintes qu'il me fait de ses afflictions. Il est abattu & défiguré par des écrits qu'on ne trouve pas méprisables. Dans la pitié que j'ai de lui, je me sens affligé au dernier point du trouble universel de l'Eglise. Le vulgaire incertain se partage en des sentimens contraires, & si Jesus-Christ n'avoit promis d'être avec nous jusqu'à la consommation des siècles, je craindrois que la Religion ne fût tout à fait détruite par ces dissensions : car il n'y a rien de plus vrai que la sentence qui dit que la vérité nous échappe par trop de dispute.*

*Lib. iv, ep.
76. ad Ca-
mer.*

Etrange agitation d'un homme qui s'attendoit à voir l'Eglise réparée, & qui la voit prête à tomber par les moyens qu'on avoit pris pour la rétablir ! Quelle consolation pouvoit-il trouver dans les promesses que Jesus-Christ nous a faites d'être toujours avec nous ? C'est aux Catholiques à se nourrir de cette foi, eux qui croient que jamais l'Eglise ne peut être vaincue par l'erreur, quelque violente que soit l'attaque, & qui en effet l'ont trouvée toujours invincible. Mais comment peut-on s'attacher à cette promesse dans la nouvelle Réforme, dont le premier fondement, quand elle rompoit avec l'Eglise, étoit que Jesus-Christ l'avoit délaissée jusqu'à la laisser tomber dans l'idolatrie ? Au reste, quoiqu'il soit vrai que la vérité demeure

XLI.
Luther en-
seigne l'ubi-
quité.

1527.

1528.

toujours dans l'Eglise, & s'y épure d'autant plus qu'elle est plus violemment attaquée, Melancton avoit raison de penser qu'à force de disputer elle échappoit aux particuliers. Il n'y avoit point d'erreur si prodigieuse où l'ardeur de la dispute n'entraînât l'esprit emporté de Luther. Elle lui fit embrasser cette monstrueuse opinion de l'ubiquité. Voici les raisonnemens dont il appuyoit cette étrange erreur. L'humanité de Notre Seigneur est unie à la Divinité; donc l'humanité est partout aussi bien qu'elle. Jesus-Christ comme homme est assis à la droite de Dieu: la droite de Dieu est par-tout; donc Jesus-Christ comme homme est par-tout. Comme homme il étoit dans les cieus avant que d'y être monté. Il étoit dans le tombeau quand les Anges dirent qu'il n'y étoit plus. Les Zuingliens excédoient en disant que Dieu même ne pouvoit pas mettre le corps de Jesus-Christ en plusieurs lieux. Luther s'emporte à un autre excès, & il soutient que ce corps étoit nécessairement par-tout. Voilà ce qu'il enseigna dans un livre dont nous avons déjà parlé, qu'il fit en 1527, pour défendre le sens littéral, & ce qu'il osa insérer dans une confession de foi qu'il publia en 1528, sous le titre de grande Confession de foi.

*Serm. quoad
verba sicut.
T. III. Jen.
Conf. maj.
T. IV. Jen.
Calix. Jud.
n. 40. & seq.*

XLII.

Luther déclaredenouveau qu'il importe peu de mettre la substance du pain ou de l'ôter: grosse Théologie de ce Docteur,

Il dit dans ce dernier livre qu'il importoit peu de mettre ou d'ôter le pain dans l'Eucharistie; mais qu'il étoit plus raisonnable d'y reconnoître *un pain charnel & du vin sanglant: panis carneus, & vinum sanguineum.* C'étoit le nouveau langage par lequel il exprimoit l'union nouvelle qu'il mettoit entre le pain & le corps. Ces paroles sembloient viser à l'impaction, & il en échappoit souvent à Luther.

qui portoient plus loin qu'il ne vouloit. Mais du moins elles propofoient un certain mélange de pain & de chair, de vin & de fang, qui paroiffoit bien groffier, & qui fut infupportable à Melancton. *J'ai*, dit-il, *parlé à Luther de ce mélange du pain & du corps qui paroît à beaucoup de gens un étrange paradoxe. Il m'a répondu décifivement qu'il n'y vouloit rien changer, & moi je ne trouve pas à propos d'entrer encore dans cette matiere. C'est-à-dire qu'il n'étoit pas du sentiment de Luther, & qu'il n'ofoit le contredire.*

dont Melancton est scandalifé.

ib. iv, ep. 76. 1528.

XVIII.

La difpute Sacramentaire renverfoit les fondemens de la Réforme. Paroles de Calvin.

Cependant les excès où l'on s'empuertoit de part & d'autre dans la nouvelle Réforme la décrioient parmi les gens de bon fens. Cette feule difpute renverfoit le fondement commun des deux partis. Ils croyoient pouvoir finir toutes les difputes par l'écriture toute feule, & ne vouloient qu'elle pour juge : & tout le monde voyoit qu'ils difputoient fans fin fur cette écriture, & encore fur un des paffages qui devoit être des plus clairs, puiſqu'il s'y agiffoit d'un Testament. Ils ſecrioient l'un à l'autre : Tout eft clair & il n'y a qu'à ouvrir les yeux. Sur cette évidence de l'écriture, Luther ne trouvoit rien de plus hardi ni de plus impie que de nier le fens littéral ; & Zuingle ne trouvoit rien de plus abſurde ni de plus groffier que de le fuivre. Erafme qu'ils vouloient gagner, leur diſoit avec tous les Catholiques : Vous en appelez tous à la pure parole de Dieu, & vous croyez en être les interpretes véritables ? Accordez-vous donc entre vous avant que de vouloir faire la loi au monde. Quelque mine qu'ils fiſſent, ils étoient honteux de ne pouvoir convenir, & ils penſoient tous au

Lib. xvij ; 3. xix, 3, 113. xxxj ; 59 P. 2102. &c.

*Calv. epist.
ad Mel. p.
145.*

fond de leur cœur ce que Calvin écrivit un jour à Melancton qui étoit son ami. *Il est de grande importance qu'il ne passé aux siècles à venir aucun soupçon des divisions qui sont parmi nous : car il est ridicule au-delà de tout ce qu'on peut s'imaginer , qu'après avoir rompu avec tout le monde , nous nous accordions si peu entre nous dès le commencement de notre Réforme.*

XLIV.

Les Luthériens prennent les armes sous la conduite du Landgrave , qui reconnoît qu'il a tort.

1528.

*Sleid. lib.
vj , 92.
Mel. lib. iv.
Epiſt. 70.*

Philippe Landgrave de Heſſe, très-zélé pour le nouvel Evangile , avoit prévu ce désordre , & dès les premières années du différent il avoit tâché de l'accommoder. Aussi-tôt qu'il vit le parti assez fort & d'ailleurs menacé par l'Empereur & les Catholiques, il commença à former des desseins de ligue. On oublia bientôt les maximes que Luther avoit données pour fondement à sa Réforme, de ne chercher aucun appui dans les armes. Sous prétexte d'un traité imaginaire qu'on disoit avoir été fait entre Georges Duc de Saxe & les autres Princes Catholiques pour exterminer les Luthériens , ceux-ci avoient pris les armes. L'affaire à la vérité fut accommodée : le Landgrave se contenta des grosses sommes d'argent que quelques Princes ecclésiastiques furent obligés de lui donner , pour le dédommager d'un armement que lui-même reconnoissoit avoir été fait sur de faux rapports.

Mel. ibid.

Melancton qui n'approuvoit pas cette conduite , ne trouva point d'autre excuse au Landgrave , sinon qu'il ne vouloit pas faire paroître qu'il eût été trompé ; & il disoit pour toute raison , qu'une *mauvaise honte* l'avoit fait agir. Mais d'autres pensées le troubloient beaucoup davantage. On s'étoit vanté dans le parti qu'on détruiroit la Papauté sans faire la guerre & sans répandre du sang. Avant
que

que ce tumulte du Landgrave arrivât, & un peu après la révolte des payfans, Melancton avoit écrit au Landgrave même, *qu'il valoit mieux tout endurer que d'armer pour la cause de l'Evangile.* Et maintenant il se trouvoit que ceux qui avoient tant fait les pacifiques, étoient les premiers à prendre les armes sur un faux rapport, comme Melancton le reconnoît. C'est aussi ce qui lui fait ajouter : *Quand je considere de quel scandale la bonne cause va être chargée, je suis presque accablé de cette peine.*

Luther fut bien éloigné de ses sentimens. Encore qu'il fût constant en Allemagne, & que les Auteurs même Protestans en soient d'accord, que ce prétendu traité de George de Saxe n'étoit qu'une illusion, Luther voulut croire qu'il étoit véritable ; & il écrivit plusieurs lettres & plusieurs libellés où il s'emporte contre ce Prince jusqu'à lui dire qu'il étoit *le plus fou de tous les fous ; un Moab orgueilleux, qui entreprenoit toujours au-dessus de ses forces : ajoutant qu'il prieroit Dieu contre lui.* Après quoi il avertiroit les Princes d'EX-

TERMINER DE TELLES GENS, qui vouloient voir toute l'Allemagne en sang : c'étoit à dire, que de peur de la voir en ce triste état, les Luthériens l'y devoient mettre, & commencer par exterminer les Princes qui s'opposoient à leurs desseins.

Ce George Duc de Saxe, que Luther traite si mal, étoit autant contraire aux Luthériens, que son parent l'Electeur leur étoit favorable. Luther prophétisoit contre lui de toute sa force, sans considérer qu'il étoit de la famille de ses Maîtres ; & on voit qu'il ne tint pas à lui qu'on n'accomplît ses prophéties à coups d'épée.

Var. Tome I,

Lib. iij, ep. 16.

Ibid. ep. 70, 72.

Mel. ibid. Sleid ibid. Dav. Chyt. in Sax. ad an. 1528, page 312, Lath. ep. ad Vences. Lync. p. 312. T. VII. & ap. Chyt. in Sax. p. 312. & 982.

XLV.
Le nom de
Protestans.
Conférence
de Mar-
pourg où le
Landgrave
tente vaine-
ment de
concilier les
deux partis
des Protec-
tans.

Sleid. lib.
vj, 94, 97.

Sleid. ibid.

Lib. iv. ep.
88.

Hospin. ad
an. 1529, de
coll. Marp.

Cet armement de Luthériens qui avoit fait trembler toute l'Allemagne en 1528, les rendit si fiers, qu'il se crurent en état de protester ouvertement contre le décret publié contre eux l'année d'après dans la Diète de Spire, & d'en appeller à l'Empereur, au futur Concile général, ou à celui qu'on tiendrait en Allemagne. Ce fut en cette occasion qu'ils se réunirent sous le nom de Protestans : mais le Landgrave le plus prévoyant & le plus capable aussi bien que le plus vaillant de tous, conçut que la diversité des sentimens seroit un obstacle éternel à la parfaite union qu'il vouloit établir dans le parti. Ainsi dans la même année du décret de Spire il ménagea la conférence de Marpourg, où il fit trouver tous les Chefs de la nouvelle Réforme, c'est-à-dire Luther, Osiandre & Melancton d'un côté ; Zuingle, Œcolampade & Bucér de l'autre, sans compter les autres qui sont moins connus. Luther & Zuingle parloient seuls ; car déjà les Luthériens ne parloient point où Luther étoit, & Melancton avoué franchement que lui & ses compagnons furent *des personages muets*. On ne songeoit pas alors à s'amuser les uns les autres par des explications équivoques, comme on fit depuis. La vraie présence du corps & du sang fut nettement posée d'un côté, & niée de l'autre. On entendit des deux côtés qu'une présence en figure, & une présence par foi n'étoit pas une vraie présence de Jesus-Christ, mais une présence morale, une présence improprement dite & par métaphore. On convint en apparence de tous les articles, à la réserve de celui de l'Eucharistie. Je dis en apparence, car il paroît par deux

lettres que Melancton écrivit durant le colloque pour en rendre compte à ses Princes, qu'on ne s'entendoit gueres dans le fond. *Nous découvrimus*, dit-il, *que nos adversaires entendoient fort peu la doctrine de Luther, encore qu'ils tâchassent d'imiter son langage; c'est-à-dire qu'on s'accordoit par complaisance & en paroles, sans se bien entendre en effet: & il étoit vrai que Zuingle n'avoit jamais rien compris dans la doctrine de Luther sur les Sacremens, ni dans sa justice imputée. On accusa aussi ceux de Strasbourg, & Bucer qui en étoit le Pasteur, de n'avoir pas de bons sentimens, c'est-à-dire comme on l'entendoit, des sentimens assez Luthériens sur cette matiere, & il y parut dans la suite comme nous verrons bientôt. C'est que Zuingle & ses compagnons ne se mettant gueres en peine de toutes ces choses, en disoient tout ce qui plaisoit à Luther, & à vrai dire n'avoient en tête que la question de la présence réelle. Quant à la maniere de traiter les choses, Luther parloit avec hauteur selon sa coutume. Zuingle montra beaucoup d'ignorance, jusqu'à demander plusieurs fois comment de méchans Prêtres pouvoient faire une chose sacrée? Mais Luther le releva d'une étrange sorte, & lui fit bien voir par l'exemple du Baptême, qu'il ne savoit ce qu'il disoit. Lorsque Zuingle & ses compagnons virent qu'ils ne pouvoient persuader à Luther le sens figuré, ils le prièrent du moins de vouloir bien les tenir pour freres. Mais ils furent vivement repoussés. Quelle fraternité me demandez-vous, leur disoit-il, si vous persistez dans votre créance? C'est signe que vous en doutez, puisque vous voulez être freres de ceux*

*Mel. ep. ad
Elea. Sax.
& ad Henr.
Ducem Sax.
& ap. Luth.
T. IV. Jen.*

Ibid.

Hosp. ibid.

*Luth. ep. ad
Jac. Præp.
Bremens.
Ibid.*

qui la rejettent. Voilà comme finit la conférence. On se promet, pourtant une charité mutuelle. Luther interpréta cette charité de celle qu'on doit aux ennemis, & non pas de celle qu'on doit aux personnes de même communion. *Ils frémissaient*, disoit-il, *de se voir traiter d'hérétiques*. On convint pourtant de ne plus écrire les uns contre les autres ; mais pour leur donner, poursuivoit Luther, le temps de se reconnoître.

Cet accord tel quel ne dura gueres : au contraire, par les récits différens qui se firent de la conférence, les esprits s'aigrirent plus que jamais : Luther regarda comme un artifice la proposition de fraternité qui lui fut faite par les Zuingliens, & dit que *Satan régnoit tellement en eux, qu'il n'étoit plus en leur pouvoir de dire autre chose que des mensonges*.

Ibid.

LIVRE III.

En l'an 1530.

SOMMAIRE.

Les Confessions de foi des deux partis des Protestans. Celle d'Ausbourg composée par Melancton. Celle de Strasbourg ou des quatre Villes par Bucer. Celle de Zuingle. Variations de celle d'Ausbourg sur l'Eucharistie. Ambiguïté de celle de Strasbourg. Zuingle seul pose nettement le sens figuré. Le serme de substance pourquoi mis pour

expliquer la réalité. Apologie de la Confession d'Ausbourg faite par Melancton. L'Eglise calomniée presque sur tous les points, & principalement sur celui de la Justification, & sur l'opération des Sacremens & de la Messe. Le mérite des bonnes œuyres avoué de part & d'autre, l'absolution sacramentale de même; la Confession; les vœux monastiques, & beaucoup d'autres articles. L'Eglise Romaine reconnue en plusieurs manieres dans la Confession d'Ausbourg. Démonstration dans la Confession d'Ausbourg & par l'Apologie, que les Luthériens reviendroient à nous en retranchant leurs calomnies, & en entendant bien leur propre doctrine.

AU milieu de ces démêlés on se préparoit à la célèbre Diète d'Ausbourg, que Charles V avoit convoquée pour y remédier aux troubles que le nouvel évangile causoit en Allemagne. Il arriva à Ausbourg le 15 Juin 1530. Ce temps est considérable, car c'est alors qu'on vit paroître pour la première fois des Confessions de foi en forme, publiées au nom de chaque parti. Les Luthériens défenseurs du sens littéral présentèrent à Charles V la Confession de foi appelée la Confession d'Ausbourg. Quatre villes de l'Empire, Strasbourg, Memingue, Lindau & Constance, qui défendoient le sens figuré, donnerent la leur séparément au même Prince.

I.
La célèbre Diète d'Ausbourg où les Confessions de foi sont présentées à Charles V. 1530.

On la nomma la Confession de Strasbourg ou des quatre villes ; & Zuingle qui ne voulut pas être muet dans une occasion si célèbre , quoiqu'il ne fût pas du corps de l'Empire , envoya aussi sa Confession de foi à l'Empereur.

II.
La Confession d'Ausbourg rédigée par Melancton , & présentée à l'Empereur.
Chytr. Hist. Conf. Aug. &c.

Melancton le plus éloquent & le plus poli aussi bien que le plus modéré de tous les disciples de Luther , dressa la Confession d'Ausbourg de concert avec son maître qu'on avoit fait approcher du lieu de la Diète. Cette Confession de foi fut présentée à l'Empereur en Latin & en Allemand le 25 Juin 1530 , souscrite par Jean Electeur de Saxe , par six autres Princes , dont Philippe Landgrave de Hesse étoit un des principaux , & par les villes de Nuremberg & de Reutlingue , auxquelles quatre autres villes étoient associées. On la lut publiquement dans la Diète en présence de l'Empereur ; & on convint de n'en répandre aucune copie ni manuscrite ni imprimée que de son ordre. Il s'en est fait depuis plusieurs éditions tant en Allemand qu'en Latin , toutes avec de notables différences ; & tout le parti la reçut.

III.
De la Confession de Strasbourg ou des quatre villes , & de Bucér qui la dressa.
Chytr. Hist. Conf. Aug.

Ceux de Strasbourg & leurs associés défenseurs du sens figuré , s'offrirent à la souscrire , à la réserve de l'article de la Cene. Ils n'y furent pas reçus ; de sorte qu'ils composèrent leur Confession particulière qui fut dressée par Bucér.

C'étoit un homme assez docte , d'un esprit pliant , & plus fertile en distinction , que les scholastiques les plus raffinés ; agréable prédicateur ; un peu pesant dans son style : mais il imposoit par la taille & par le son de la voix. Il avoit été Jacobin , & s'étoit marié

comme les autres, & même pour ainsi parler plus que les autres, puisque sa femme étant morte, il passa à un second & à un troisième mariage. Les saints Peres ne recevoient point au Sacerdoce ceux qui avoient été mariés deux fois étant laïques. Celui-ci Prêtre & Religieux se marie trois fois sans scrupule durant son nouveau ministère. C'étoit une recommandation dans le parti, & on aimoit à confondre par ces exemples hardis les observances superstitieuses de l'ancienne Eglise.

Il ne paroît pas que Bucer ait rien concerté avec Zuingle : celui-ci avec les Suisses parloit franchement ; Bucer méditoit des accommodemens, & jamais homme ne fut plus fécond en équivoques.

Cependant lui & les siens ne purent alors s'unir aux Luthériens, & la nouvelle Réforme fit en Allemagne deux corps visiblement séparés par des Confessions de foi différentes.

Après les avoir dressées, ces Eglises sembloient avoir pris leur dernière forme, & il étoit temps du moins alors de se tenir ferme : mais c'est ici au contraire que les variations se montrent plus grandes.

La Confession d'Ausbourg est la plus considérable en toutes manières. Outre qu'elle fut présentée la première, souscrite par un plus grand corps & reçue avec plus de cérémonie ; elle a encore cet avantage qu'elle a été regardée dans la suite non-seulement par Bucer & par Calvin même en particulier, mais encore par tout le parti du sens figuré assemblé en corps, comme une pièce commune de la nouvelle Réforme, ainsi que la suite le fera paroître. Comme l'Empereur la fit réfuter par

IV.

De la Confession d'Ausbourg, & de l'Apologie : l'autorité de ces deux pièces dans tout le parti.

Præf. Apol. in lib. Concord. p. 47. Art. Smal. ibid. 356.

*Epitome
art. ib. 571.
Soli. da re-
pet. ibid.
633, 728. &c.*

quelques Théologiens Catholiques, Melancton en fit l'apologie, qu'il étendit davantage un peu après. Au reste il ne faut pas regarder cette apologie comme un ouvrage particulier, puisqu'elle fut présentée à l'Empereur au nom de tout le parti, par les mêmes qui lui présenterent la Confession d'Ausbourg, & que depuis les Luthériens n'ont tenu aucune assemblée pour déclarer leur foi, où ils n'aient fait marcher d'un pas égal la Confession d'Ausbourg & l'Apologie, comme il paroît par les actes de l'assemblée de Smalcade en 1537 & par les autres.

V.

L'article 10 de la Confession d'Ausbourg, où il s'agit de la Cene, est couché en quatre façons: la variété des deux premières.

Concor. p. 728.

Il est certain que l'intention de la Confession d'Ausbourg étoit d'établir la présence réelle du corps & du sang; & comme disent les Luthériens dans le Livre de la Concorde, *on y vouloit expressément rejeter l'erreur des Sacramentaires, qui présenterent en même temps d'Ausbourg leur Confession particulière.* Mais tant s'en faut que les Luthériens tiennent un langage uniforme sur cette matière, qu'au contraire on voit d'abord l'article X de leur Confession, qui est celui où ils ont dessein d'établir la réalité: on voit dis-je, cet article X couché en quatre manieres différentes, sans qu'on puisse presque discerner laquelle est la plus authentique, puisqu'elles on toutes paru dans des éditions où étoient les marques de l'autorité publique.

Conf. Aug. art. X. Syn- tagm. Gen. 2. part. p. 13.

De ces quatre manieres nous en voyons deux dans le Recueil de Geneve, où la Confession d'Ausbourg nous est donnée telle qu'elle avoit été imprimée en 1540 à Vittemberg, dans le lieu où étoit né le Luthéranisme, où Luther & Melancton étoient présents. Nous y lisons l'article de la Cene en

deux manieres. Dans la premiere qui est celle de l'edition de Vittemberg, il est dit, qu'avec le pain & le vin, le corps & le sang de Jesus-Christ est vraiment donné à ceux qui mangent dans la Cene. La second ne parle pas du pain & du vin, & se trouve couchée en ces termes : Elles croient (les Eglises Protestantes) que le corps & le sang sont vraiment distribués à ceux qui mangent, & improuvent ceux qui enseignent le contraire.

Voilà dès le premier pas une variété assez importante, puisque la dernière de ces expressions s'accorde avec la doctrine du changement de substance, & que l'autre semble être mise pour la combattre. Toutefois les Luthériens ne s'en sont pas tenus là ; & encore que des deux manieres d'énoncer l'article X qui paroissent dans le Recueil de Geneve, ils aient suivi la dernière dans leur livre de la Concorde, à l'endroit où la Confession d'Ausbourg y est insérée, on voit néanmoins dans le même livre ce même article X, rapporté de deux autres façons.

En effet, on trouvera dans ce livre l'apologie de la Confession d'Ausbourg, où ce même Melancton qui l'avoit dressée & qui la défend, transcrit l'article en ces termes : Dans la Cene du Seigneur, le corps & le sang de Jesus-Christ sont vraiment & substantiellement présens, & sont vraiment donnés avec les choses qu'on voit, c'est-à-dire avec le pain & le vin, à ceux qui reçoivent le Sacrement.

Enfin nous trouvons encore ces mots dans le même livre de la Concorde : L'article de la Cene est ainsi enseigné par la parole de Dieu dans la Confession d'Ausbourg : Que le vrai corps & le vrai sang de Jesus-Christ sont vrai-

Conf. Aug.
art. X, in
lib. Conc. p.
13.

VI.

Deux autres manieres dont est couché le même article : leurs différences.

Apol. Conf.
Aug. Conc.
p. 157.

Solid. repetit. de Cœn.
Dom. n. vij,
Conc. p. 728.

ment présens, distribués & reçus dans la sainte Cene sous l'espece du pain & du vin, & qu'on improuve ceux qui enseignent le contraire. Et c'est aussi la maniere dont cet article X est couché dans la version Françoisse de la Confession d'Ausbourg imprimée à Francfort en 1673.

Si on compare maintenant ces deux façons d'exprimer la réalité, il n'y a personne qui ne voie que celle de l'Apologie l'exprime par des paroles plus fortes que ne faisoient les deux précédentes rapportées dans le Recueil de Geneve: mais qu'elle s'éloigne aussi davantage de la Transsubstantiation; & que la dernière au contraire s'accommode tellement aux expressions dont on se sert dans l'Eglise, que les Catholiques pourroient la souscrire.

VII.

Laquelle
de ces manieres
est
l'originale.

Hosp. part.
2. f. 94,
332, 173.

De ces quatre façons différentes, si on demande laquelle est l'originale qui fut présentée à Charles V, la chose est assez douteuse.

Hospinien soutient que c'est la dernière qui doit être l'original, parce que c'est celle qui paroît dans l'impression qui fut faite dès l'an 1530 à Vittemberg, c'est-à-dire dans le siege du Luthéranisme, où étoit la demeure de Luther & de Melancton.

Ibid.

Il ajoute que ce qui fit changer l'article, c'est qu'il favorisoit trop ouvertement la Transsubstantiation, puisqu'il marquoit le corps & le sang véritablement reçus, non point avec la substance, mais *sous les especes du pain & du vin*, qui est la même expression dont se servent les Catholiques.

Steid. Apol.
Conf. Aug.

Et c'est cela même qui fait croire que c'est ainsi que l'article avoit été couché d'abord.

puisqu'il est certain par Sleidam & par Melancton , aussi bien que par Chytré & par Celestin dans leur Histoire de la Confession d'Ausbourg, que les Catholiques ne contredirent point cet article dans la réfutation qu'ils firent alors de la Confession d'Ausbourg par ordre de l'Empereur.

*ad art. X.
Chytr. Hist.
Conf. Aug.
Cælest. Hist.
Conf. Aug.
T. III.*

De ces quatre manieres , la seconde est celle qu'on a insérée dans le livre de la Concorde ; & il pourroit sembler que ce seroit la plus authentique , parce que les Princes & les Etats qui ont souscrit à ce livre , semblent assurer dans la Préface qu'ils ont transcrit la Confession d'Ausbourg comme elle se trouve encore dans les archives de leurs prédécesseurs & dans ceux de l'Empire. Mais si l'on y prend garde de près , on verra que cela ne conclut pas , puisque les Auteurs de cette Préface disent seulement qu'ayant conféré les exemplaires avec les archives , *ils ont trouvé que le leur étoit en tout & par-tout de même sens que les exemplaires Latins & Allemans* : ce qui montre la prétention d'être d'accord dans le fond avec les autres éditions , mais non pas le fait positif , que les termes soient en tout les mêmes : autrement on n'en verroit pas de si différens dans un autre endroit du même livre , comme nous l'avons remarqué.

Præf. Conf.

Quoi qu'il en soit , il est étrange que la Confession d'Ausbourg n'ayant pu être présentée à l'Empereur que d'une seule façon , il en paroisse trois autres aussi différentes de celle-là , & tout ensemble aussi authentiques que nous le venons de voir ; & qu'un acte si solennel ait été tant de fois altéré par ses Auteurs dans un article si essentiel.

Mais ils ne demeurèrent pas en si beau-

VIII. chemin ; & incontinent après la Confession

Cinquieme maniere d'ausbourg ils donnerent à l'Empereur une cinquieme explication de l'article de la Cène , dans l'Apologie de leur Confession de foi , qu'ils firent faire par Melancton.

Dans cette Apologie approuvée , comme on a vu , de tout le parti , Melancton soigneux d'exprimer en termes formels le sens littéral , ne se contenta pas d'avoir reconnu *une présence vraie & substantielle* , mais se servit encore du mot de *présence corporelle* ; ajoutant que *Jesus-Christ nous étoit donné corporellement* , & que c'étoit le sentiment ancien & commun non-seulement de l'Eglise Romaine , mais encore de l'Eglise Grecque.

Et encore que cet Auteur soit peu favorable , même dans ce livre , au changement de substance , toutefois il ne trouve pas ce sentiment si mauvais qu'il ne cite avec honneur des autorités qui l'établissent : car voulant prouver la doctrine de la *présence corporelle* par le sentiment de l'Eglise orientale , il allegue le Canon de la Messe Grecque , où le Prêtre demande nettement , dit-il , *que le propre corps de Jesus-Christ soit fait en changeant le pain , ou par le changement du pain*. Bien loin de rien improuver dans cette priere , il s'en sert comme d'une piece dont il reconnoît l'autorité , & il produit dans le même esprit les paroles de Théophylacte Archevêque de Bulgarie , *qui assure que le pain n'est pas seulement une figure , mais qu'il est vraiment changé en chair*. Il se trouve par ce moyen que de trois autorités qu'il apporte pour confirmer la doctrine de la présence réelle , il y en a deux qui établissent le changement de substance ; tant ces deux choses se suivent ; &

IX.

La maniere d'expliquer la réalité dans l'Apologie , tend à établir en même temps le changement de substance.

Ibid.

tant il est naturel de les joindre ensemble.

Quand depuis on a retranché dans quelques éditions, ces deux passages qui se trouvent dans la première publication qui en fut faite, c'est qu'on a été fâché que les ennemis de la Transsubstantiation n'aient pu établir la réalité qu'ils approuvent, sans établir en même temps cette Transsubstantiation qu'ils vouloient nier.

Voilà les incertitudes où tomberent les Luthériens dès le premier pas; & aussi-tôt qu'ils entreprirent de donner par une Confession de foi une forme constante à leur Eglise, il furent si peu résolus qu'ils nous donnerent d'abord en cinq ou six façons différentes un article aussi important que celui de l'Eucharistie. Ils ne furent pas plus constans, comme nous verrons, dans les autres articles: & ce qu'ils répondent ordinairement, que le Concile de Constantinople a bien ajouté quelque chose à celui de Nicée, ne leur sert de rien: car il est vrai qu'étant survenu depuis le Concile de Nicée une nouvelle hérésie, qui nioit la divinité du Saint-Esprit, il fallut bien ajouter quelques mots pour la condamner: mais ici où il n'est rien arrivé de nouveau, c'est une pure irrésolution qui a introduit parmi les Luthériens les variations que nous avons vues. Ils ne s'en tinrent pas là, & nous en verrons beaucoup d'autres dans les Confessions de foi qu'il fallut depuis ajouter à celle d'Ausbourg.

Que si les défenseurs du sens figuré répondent que leur parti n'est pas tombé dans le même inconvénient, qu'ils ne se flattent pas de cette pensée. On a vu que dans la Diète d'Ausbourg, où commencent les Con-

X.
Défaite des
Luthériens
sur ces va-
riations.

XI.
Les Sacra-
mentaires
ne sont pas
plus cons-
tans à expli-
quer leur foi.

fections de foi , les Sacramentaires en ont produit d'abord deux différentes ; & bientôt nous en verrons les diversités. Dans la suite ils ne furent pas moins féconds en Confessions de foi différentes , que les Luthériens , & n'ont pas paru moins embarrassés , ni moins incertains dans la défense du sens figuré , que les autres dans la défense du sens littéral.

C'est de quoi il y a sujet de s'étonner ; car il semble qu'une doctrine aussi aisée à entendre selon la raison humaine , que l'est celle des Sacramentaires , ne devoit faire aucun embarras à ceux qui entreprenoient de la proposer. Mais c'est que les paroles de Jesus-Christ font dans l'esprit naturellement une impression de réalité que toutes les finesses du sens figuré ne peuvent détruire. Comme donc la plupart de ceux qui la combattoient ne pouvoient pas s'en défaire entièrement , & que d'ailleurs ils vouloient plaire aux Luthériens qui la retenoient , il ne faut pas s'étonner s'ils ont mêlé tant d'expressions qui ressentent la réalité à leurs interprétations figurées ; ni si ayant quitté l'idée véritable de la présence réelle que l'Eglise leur avoit apprise , ils ont eu tant de peine à se contenter des termes qu'ils avoient choisis pour en conserver quelque image.

XII.
 Termes va-
 gues & am-
 bigus de la
 Confession
 de Stras-
 bourg sur
 l'article de
 la Cene

C'est la cause des équivoques que nous verrons s'introduire dans leurs Catéchismes & dans leurs Confessions de foi. Bucer le grand architecte de toutes ces subtilités , en donna un petit essai dans la Confession de Strasbourg ; car sans vouloir se servir des termes dont se servoient les Luthériens pour expliquer la présence réelle , il affecte de ne

rien dire qui lui soit formellement contraire, & s'explique en paroles assez ambiguës pour pouvoir être tirées de ce côté-là. Voici comme il parle, ou plutôt comme il fait parler ceux de Strasbourg & les autres. *Quand les Chrétiens répètent la Cene que Jesus-Christ fit avant sa mort en la maniere qu'il a instituée, il leur donne par les Sacremens son vrai corps & son vrai sang à manger & à boire véritablement, pour être la nourriture & le breuvage des ames.*

Conf. Argent. c. 18, de Cœnâ. Synt. Gen. part. 1. p. 195.

A la vérité, ils ne disent pas avec les Luthériens, *que ce corps & ce sang sont vraiment donnés avec le pain & le vin; encore moins, qu'ils sont vraiment & substantiellement donnés.* Bucer n'en étoit pas encore venu là; mais il ne dit rien qui y soit contraire, ni rien en un mot dont un Luthérien & même un Catholique ne pût convenir, puisque nous sommes tous d'accord que *le vrai corps & le vrai sang de Notre Seigneur nous sont donnés à manger & à boire véritablement, non pas pour la nourriture des corps, mais, comme disoit Bucer, pour la nourriture des ames.* Ainsi cette Confession se tenoit dans des expressions générales; & même lorsqu'elle dit que *nous mangeons & buvons vraiment le vrai corps & le vrai sang de Notre Seigneur*, elle semble exclure le manger & le boire par la foi, qui n'est après tout qu'un manger & un boire métaphorique: tant on avoit de peine à lâcher le mot, que le corps & le sang ne fussent donnés que spirituellement, & d'insérer dans une Confession de foi une chose si nouvelle aux Chrétiens. Car encore que l'Eucharistie, aussi bien que les autres mystères de notre salut, eût pour fin un effet spirituel, elle avoit pour son fondement, comme les autres mystères, ce

qui s'accomplissoit dans le corps. Jesus-Christ devoit naître, mourir, ressusciter spirituellement dans ses fideles : mais il devoit aussi naître, mourir & ressusciter en effet & selon la chair. De-même nous devons participer spirituellement à son sacrifice : mais nous devons aussi recevoir corporellement la chair de cette victime, & la manger en effet. Nous devons être unis spirituellement à l'Epoux céleste : mais son corps qu'il nous donnoit dans l'Eucharistie pour posséder en même temps le nôtre, devoit être le gage & le sceau, aussi bien que le fondement de cette union spirituelle, & ce divin mariage devoit, aussi bien que les mariages vulgaires, quoique d'une maniere bien différente, unir les esprits en unissant les corps. C'étoit donc à la vérité expliquer la dernière fin du mystere, que de parler de l'union spirituelle : mais pour cela il ne falloit pas oublier la corporelle, sur laquelle l'autre étoit fondée. En tout cas, puisque c'étoit là ce qui séparoit les Eglises, on en devoit parler nettement, ou pour ou contre, dans une Confession de foi : & c'est à quoi Bucer ne put se résoudre.

XIII.

Suite de ces mêmes ambiguïtés, & leur effet mémorable sur les Villes qui y souscrivirent.

Ibid.

Il sentoit bien qu'il seroit repris de son silence ; & pour aller au devant de l'objection, après avoir dit en général, *que nous mangeons & buvons vraiment le vrai corps & le vrai sang de Notre Seigneur pour la nourriture de nos ames*, il fit dire à ceux de Strasbourg, *que s'éloignant de toute dispute & de toute recherche curieuse & superflue, ils rappellent les esprits à la seule chose qui profite, & qui a été uniquement regardée par Notre Seigneur, c'est-à-dire qu'étant nourris de lui, nous vivions en lui & par lui ; comme si c'étoit assez d'expliquer la*
fin

fin principale de Notre Seigneur, sans parler ni en bien ni en mal de la présence réelle que les Luthériens aussi bien que les Catholiques donnoient pour moyen.

Après avoir exposé ces choses, ils finissent en protestant, *qu'on les calomnie lorsqu'on les accuse de changer les paroles de Jesus-Christ, & de les déchirer par des gloses humaines, ou de n'administrer dans leur Cene que du pain & du vin tout simple; ou de mépriser la Cene du Seigneur: car au contraire, disent-ils, nous exhortons les fideles à entendre avec une simple foi les paroles de Notre Seigneur, en rejetant toutes fausses gloses & toutes inventions humaines, & en s'attachant au sens des paroles, sans hésiter en aucune sorte; enfin en recevant les Sacremens pour la nourriture de leurs ames.*

Qui ne condamne avec eux les curiosités superflues, les inventions humaines, les fausses gloses des paroles de Notre Seigneur? Quel Chrétien ne fait pas profession de s'attacher au sens véritable de ces divines paroles? Mais puisqu'on disputoit de ce sens il y avoit déjà six ans entiers, & que pour en convenir il s'étoit fait tant de conférences, il falloit déterminer quel il étoit, & quelles étoient ces mauvaises gloses, qu'il faut rejeter. Car que sert de condamner en général par des termes vagues ce qui est rejeté de tous les partis? Et qui ne voit qu'une Confession de foi demande des décisions plus nettes & plus précises? Certainement si on ne jugeoit des sentimens de Bucer & de ses confreres que par cette Confession de foi, & qu'on ne sût pas d'ailleurs qu'ils n'étoient pas favorables à la présence réelle & substantielle, on pourroit croire qu'ils n'en sont pas éloi-

gnés : ils ont des termes pour flatter ceux qui la croient ; ils en ont pour leur échapper si on les presse : enfin nous pouvons dire sans leur faire tort , qu'au lieu qu'on fait ordinairement des Confessions de foi pour proposer ce qu'on pense sur les disputes qui troublent la paix de l'Eglise , ceux-ci au contraire par de longs discours & un grand circuit de paroles , on trouvé le moyen de ne rien dire de précis sur la matiere dont il s'agissoit alors.

De là il est arrivé un effet bisarre , c'est que des quatre Villes qui s'étoient unies par cette commune Confession de foi , & qui toutes embrassoient alors les sentimens contraires aux Luthériens , trois , à savoir Strasbourg , Mémingue & Lindau , passerent un peu après sans scrupule à la doctrine de la présence réelle : tant Bucer avoit réussi par ses discours ambigus à plier les esprits , de sorte qu'ils pussent se tourner de tous côtés.

Zuingle y alloit plus franchement. Dans la Confession de foi qu'il envoya à Ausbourg , & qui fut approuvée de tous les Suisses , il expliquoit nettement , *que le corps de Jesus-Christ depuis son Ascension n'étoit plus que dans le Ciel , & ne pouvoit être autre part ; qu'à la vérité il étoit comme présent dans la Cene par la contemplation de la foi , & non pas réellement ni par son essence.*

Pour défendre cette doctrine , il écrivit une lettre à l'Empereur & aux Princes Protestans , où il établit cette différence entre lui & ses adversaires , que ceux-ci vouloient *un corps naturel & substantiel , & lui un corps Sacramental.*

Il tient toujours constamment le même langage ; & dans une autre Confession de foi

XIV.

La Confession de Zuingle très-nette & sans équivoque. *Conf. Zuin. int. oper. Zuing. & ap. Hosp. ad an. 1530, 101. & seq. Epist. ad Cæs. & Princ. Proq. Ibid.*

qu'il adresse dans le même temps à François Premier, il explique, ceci est mon corps, *d'un corps symbolique, mystique & sacramental; d'un corps par dénomination & par signification: de même, dit-il, qu'une Reine montrant parmi ses joyaux sa bague nuptiale, dit sans hésiter, ceci est mon Roi, c'est-à-dire c'est l'anneau du Roi mon mari, par lequel il m'a épousée.* Je ne sache gueres de Reine qui se soit servie de cette phrase bizarre: mais il n'étoit pas aisé à Zuingle de trouver dans le langage ordinaire des expressions semblables à celles qu'il vouloit attribuer à Notre Seigneur. Au surplus, il ne reconnoît dans l'Eucharistie qu'une pure présence morale, qu'il appelle *Sacramentelle & spirituelle.* Il met toujours la force des Sacremens *en ce qu'ils aident la contemplation de la foi, qu'ils servent de frein aux sens; & les font mieux concourir avec la pensée.* Quand à la manducation *que mettent les Juifs avec les Papistes; selon lui, elle doit causer la même horreur qu'auroit un pere à qui on donneroit son fils à manger.* En général, *la foi a horreur de la présence visible & corporelle; ce qui fait dire à Pierre, SEIGNEUR, RETIREZ-VOUS DE MOI. Il ne faut pas manger Jesus-Christ de cette manière charnelle & grossiere: une ame fidelle & religieuse mange son vrai corps sacramentellement & spirituellement.* Sacramentellement, c'est-à-dire en signe; spirituellement, c'est-à-dire par la contemplation de la foi qui nous représente Jesus-Christ souffrant & nous montre qu'il est à nous.

Il ne s'agit pas de se plaindre de ce qu'il appelle charnelle & grossiere notre manducation, qui est si élevée au-dessus des sens, ni de ce qu'il en veut donner de l'horreur,

Conf. ad
Franc. I.

XV.

L'état de la question paroît clairement dans la Confession de Zuingle.

comme si elle étoit cruelle & sanglante. Ce sont les reproches ordinaires qu'ont toujours fait ceux de son parti aux Luthériens & à nous. Nous verrons dans la suite comme ceux qui nous les ont faits nous justifient : maintenant il nous suffit d'observer que Zuingle parle nettement. On entend par ses deux Confessions de foi, en quoi consiste précisément la difficulté : d'un côté, une présence en signe & par foi : de l'autre, une présence réelle & substantielle ; & voilà ce qui séparoit les Sacramentaires d'avec les Catholiques & les Luthériens.

XVI.

Quelle raison on a eu de se servir du mot de substance dans l'Eucharistie : que c'est la même qui a obligé à employer dans la Trinité.

Il fera maintenant aisé d'entendre d'où vient que les défenseurs du sens littéral Catholiques & Luthériens, se sont tant servis des mots de vrai corps, de corps-réel, de substance, de propre-substance, & des autres de cette nature.

Ils se sont servis du mot de *réel* & de *vrai*, pour faire entendre que l'Eucharistie n'étoit pas un simple signe du corps & du sang ; mais la chose même.

C'est encore ce qui leur a fait employer le mot de substance ; & si nous allons à la source, nous trouverons que la même raison qui a introduit ce mot dans le mystère de la Trinité, l'a aussi rendu nécessaire dans le mystère de l'Eucharistie.

Avant que les subtilités des hérétiques eussent embrouillé le sens véritable de cette parole de Notre Seigneur, *Nous sommes moi & mon Pere une même chose*, on croyoit suffisamment expliquer l'unité parfaite du Pere & du Fils par cette expression de l'Ecriture, sans qu'il fût nécessaire de dire toujours qu'ils étoient un en substance ; mais depuis que les

hérétiques ont voulu persuader aux fideles, que cette unité du Pere & du Fils n'étoit qu'une unité de concorde, de pensée, & d'affection, on a cru qu'il falloit bannir ces pernicieuses équivoques, en établissant la consubstantialité, c'est-à-dire l'unité de substance.

Ce terme qui n'étoit point dans l'Ecriture, fut jugé nécessaire pour la bien entendre, & pour éloigner les dangereuses interprétations de ceux qui altéroient la simplicité de la parole de Dieu.

Ce n'est pas qu'en ajoutant ces expressions à l'Ecriture, on prétende qu'elle s'explique sur ce mystere d'une maniere ambiguë ou enveloppée; mais c'est qu'il faut résister par ces paroles expressees aux mauvaises interprétations des hérétiques, & conserver à l'Ecriture ce sens naturel & primitif, qui frapperoit d'abord les esprits, si les idées n'étoient point brouillées par la prévention ou par de fausses subtilités.

Il est aisé d'appliquer ceci à la matiere de l'Eucharistie. Si on eût conservé sans raffinement l'intelligence droite & naturelle de ces paroles, *ceci est mon corps, ceci est mon sang*; nous eussions cru suffisamment expliquer une présence réelle de Jesus-Christ dans l'Eucharistie, en disant que ce qu'il y donne est son corps & son sang: mais depuis qu'on a voulu dire que Jesus-Christ n'y étoit présent qu'en figure, ou par son esprit, ou par sa vertu, ou par la foi; alors, pour ôter toute ambiguë, on a cru qu'il falloit dire que le corps de Notre Seigneur nous étoit donné en sa propre & véritable substance, ou ce qui est la même chose, qu'il étoit réellement & substantiellement présent.

Voilà ce qui a fait naître le terme de Transsubstantiation aussi naturel pour exprimer un changement de substance, que celui de Consubstantiel pour exprimer une unité de substance.

XVII.

Les Luthériens ont eu la même raison que nous de se servir du mot de substance. Zuingle ne s'en est jamais servi, ni Bucér au commencement.

Joan. x, 30.
Ibid. j, 1.

Epist.
ad Cæs. &
Princ. Prot.

Par la même raison les Luthériens, qui reconnoissent la réalité sans changement de substance, en rejetant le terme de Transsubstantiation, ont retenu celui de *vraie & substantielle présence*, ainsi que nous l'avons vu dans l'Apologie de la Confession d'Ausbourg : & ces termes ont été choisis pour fixer au sens naturel ces paroles : *ceci est mon corps*, comme le mot de consubstantiel a été choisi par les Peres de Nicée, pour fixer au sens littéral ces paroles : *Moi & mon Pere, ce n'est qu'un* ; & ces autres, *le Verbe étoit Dieu*.

Aussi ne voyons-nous pas que Zuingle, qui le premier a donné la forme à l'opinion du sens figuré, & qui l'a expliqué le plus franchement, ait jamais employé le mot de substance. Au contraire il a perpétuellement exclus *la manducation*, aussi bien que *la présence substantielle*, pour ne laisser qu'une manducation figurée, c'est-à-dire *en esprit & par la foi*.

Bucér, quoique plus porté à des expressions ambiguës, ne se servit non plus au commencement du mot de substance ou de communion & de présence substantielle : il se contenta seulement de ne pas condamner ces termes, & demeura dans les expressions générales que nous avons vues.

Voilà le premier état de la dispute sacramentaire, où les subtilités de Bucér introduisirent ensuite tant d'importunes variations qu'il nous faudra raconter dans la suite.

Quant à présent, il suffit d'en avoir touché la cause.

La question de la Justification, où celle du libre arbitre étoit renfermée, paroissoit bien d'une autre importance aux Protestans : c'est pourquoi dans l'apologie ils demandent par deux fois à l'Empereur une attention particulière sur cette matière, comme étant la plus importante de tout l'Évangile, & celle aussi où ils ont le plus travaillé. Mais j'espère qu'on verra bientôt qu'ils ont travaillé en vain, pour ne rien dire de plus, & qu'il y a plus de malentendu que de véritables difficultés dans cette dispute.

Et d'abord il faut mettre hors de cette dispute la question du libre arbitre. Luther étoit revenu des excès qui lui faisoient dire que la préséance de Dieu mettoit le libre arbitre en poudre dans toutes les créatures : & il avoit consenti qu'on mît cet article dans la Confession d'Ausbourg : *Qu'il faut reconnoître le libre arbitre dans tous les hommes qui ont l'usage de la raison, non pour les choses de Dieu, que l'on ne peut commencer, ou du moins achever sans lui ; mais seulement pour les œuvres de la vie présente, & pour les devoirs de la société civile.* Melancton y ajoutoit dans l'Apologie, *pour les œuvres extérieures de la loi de Dieu.* Voilà donc déjà deux vérités qui ne souffrent aucune contestation : l'une, qu'il y a un libre arbitre ; & l'autre, qu'il ne peut rien de lui-même dans les œuvres vraiment chrétiennes.

Il y avoit même un petit mot dans le passage que l'on vient de voir de la Confession d'Ausbourg, où pour des gens qui vouloient tout attribuer à la grace, on n'en parloit pas à beaucoup près si correctement qu'on fait dans l'Église Catholique. Ce petit mot, c'est

XVIII.

Doctrine de la Justification : qu'il n'y a plus de difficulté après les choses qui en sont dites dans la Confession d'Ausbourg & dans l'Apologie.

Ad art. iv, de Justif. p. 60. de pœn. p. 61.

XIX.

Que la doctrine de Luther sur le libre arbitre est rétractée dans la Confession d'Ausbourg.

Confess. Aug. art. xviiij.

Apol. ad eund. art.

XX.

Parole de la Confession d'Ausbourg, qui visoit au Semi-Pélagianisme.

qu'on dit que de lui-même *le libre arbitre ne peut commencer, ou du moins achever les choses de Dieu*: restriction qui semble insinuer qu'il les peut *du moins commencer* par ses propres forces: ce qui étoit une erreur demi-Pélagienne, dont nous verrons dans la suite que les Luthériens d'à présent ne sont pas éloignés.

Art. xix,
ibid.

L'article suivant expliquoit que *la volonté des méchans étoit la cause du péché*, où encore qu'on ne dit pas assez nettement que Dieu n'en est pas l'auteur, on l'insinuoit toutefois contre les premières maximes de Luther.

XXI.
Tous les reproches faits aux Catholiques fondés sur des calomnies: première calomnie sur la Justification gratuite.

Ce qu'il y avoit de plus remarquable sur le reste de la matière de la grâce chrétienne dans la Confession d'Ausbourg, c'est que partout on y supposoit dans l'Eglise Catholique des erreurs qu'elle avoit toujours détestées: de sorte qu'on sembloit plutôt lui chercher querelle que la vouloir réformer; & la chose paroîtra claire en exposant historiquement la croyance des uns & des autres.

Conf. art.
xx. Apol.
cap. de Jus-
tif. Conc. p.
61. lib. p.
62, 74, 102,
103, &c.

Où appuyoit beaucoup dans la Confession d'Ausbourg & dans l'Apologie, sur ce que la rémission des péchés étoit une pure libéralité qu'il ne falloit pas attribuer au mérite & à la dignité des actions précédentes. Chose étrange! les Luthériens par-tout se faisoient honneur de cette doctrine, comme s'ils l'avoient ramenée dans l'Eglise; & ils reprochoient aux Catholiques, *qu'ils croyoient trouver par leurs propres œuvres la rémission de leurs péchés: qu'ils croyoient la pouvoir mériter en faisant de leur côté ce qu'ils pouvoient, & même par leurs propres forces: que tout ce qu'ils attribuoient à Jesus-Christ étoit de nous avoir mérité une certaine grâce habituelle, par laquelle*

nous pouvions plus facilement aimer Dieu ; & qu'encore que la volonté pût l'aimer , elle le faisoit plus volontiers par cette habitude ; qu'ils n'enseignent autre chose que la justice de la raison ; que nous pouvions approcher de Dieu par nos propres œuvres indépendamment de la propitiation de Jesus-Christ , & que nous avons révé une justification sans parler de lui : ce qu'on répète sans cesse , pour conclure autant de fois que nous avons enseveli Jesus-Christ.

Mais pendant qu'on reprochoit aux Catholiques une erreur si grossière , on leur imputoit d'autre part le sentiment opposé , les accusant de se croire justifiés par le seul usage du Sacrement , *ex opere operato* , comme on parle , sans aucun bon mouvement. Comment les Luthériens pouvoient-ils s'imaginer qu'on donnât tant à l'homme parmi nous , & qu'en même temps on y donnât si peu ? Mais l'un & l'autre est très-éloigné de notre doctrine , puisque le Concile de Trente d'un côté est tout plein des bons sentimens par où il se faut disposer au Baptême , à la Pénitence & à la Communion ; déclarant même en termes exprès , que la réception de la grace est volontaire ; & que d'autre côté il enseigne que la rémission des péchés est purement gratuite , & que tout ce qui nous y prépare de près ou de loin , depuis le commencement de la vocation & les premières horreurs de la conscience ébranlée par la crainte , jusqu'à l'acte le plus parfait de la charité , est un don de Dieu.

Il est vrai qu'à l'égard des enfans nous disons que par son immense miséricorde le Baptême les sanctifie , sans qu'ils cooperent à ce grand ouvrage par aucun bon mou-

Var. Tome I.

L

XXII.

On attribuoit aux Catholiques les deux propositions contradictoires : *ex opere operato* , ce que c'est. *Conf. Aug. art. xiiij, &c.*

Sess. vj. Cap. 5, 6, 14. Sess. xiiij, 7. Sess. xiv, 4. Sess. vj, 7. ibid. cap. 8. ibid. cap. 5, 6. Can. 1, 2, 3. Sess. xiv, 4.

XXIII.

Que dans la doctrine des Luthériens les Sacramens

operent ex vement : mais outre que c'est en cela que
opere operato reluit le mérite de Jesus-Christ & l'efficace
 20. Art. 9. de son sang, les Luthériens en disent autant ;
 puisqu'ils confessent avec nous, *qu'il faut*
baptiser les petits enfans ; que le Baptême
leur est nécessaire à salut, & qu'ils sont faits
enfants de Dieu par ce Sacrement. N'est-ce pas
 là reconnoître cette force du Sacrement effi-
 cace par lui-même & par sa propre action *ex*
opere operato, dans les enfans ? Car je ne vois
 pas que les Luthériens s'attachent à soutenir
 avec Luther, que les enfans qu'on porte au
 Baptême y exercent un acte de foi. Il faut
 donc qu'ils disent avec nous que le Sacre-
 ment, par lequel ils sont régénérés, opere
 par sa propre vertu.

Que si l'on objecte que parmi nous le Sa-
 crement a encore la même efficace dans les
 adultes, & y opere *ex opere operato*, il est
 aisé de comprendre que ce n'est pas pour
 exclure en eux les bonnes dispositions né-
 cessaires, mais seulement pour faire voir que
 ce que Dieu opere en nous, lorsqu'il nous
 sanctifie par le Sacrement, est au-dessus de
 tous nos mérites, de toutes nos œuvres, de
 toutes nos dispositions précédentes, en un
 mot un pur effet de sa grace & du mérite
 infini de Jesus-Christ.

XXIV.

Quelaremis-
 sion des pé-
 chés est pu-
 rement gra-
 tuite, selon
 le Concile de
 Trente.
 Conc. Trid.
 Sess. vj. cap.
 8.

Il n'y a donc point de mérite pour la ré-
 mission des péchés ; & la Confession d'Auf-
 bourg ne devoit pas se glorifier de cette
 doctrine, comme si elle lui étoit particu-
 lière ; puisque le Concile de Trente reconnoît
 aussi bien qu'elle, *que nous sommes dits justi-*
fiés gratuitement, à cause que tout ce qui préce-
de la justification, soit la foi, soit les œuvres,
ne peut mériter cette grace, selon ce que dit l'A.

pôtre : Si c'est grace , ce n'est point par œuvres , autrement la grace n'est plus grace.

Voilà donc la rémission des péchés , & la justification établie gratuitement & sans mérite dans l'Eglise Catholique en termes aussi exprès qu'on l'a pu faire dans la Confession d'Ausbourg.

Que si après la rémission des péchés , lorsque le Saint-Esprit habite en nous , que la charité y domine , & que la personne a été rendue agréable par une bonté gratuite , nous reconnoissons du mérite dans nos bonnes œuvres , la Confession d'Ausbourg en est d'accord ; puisqu'on y lit dans l'édition de Geneve imprimée sur celle de Vittemberg faite à la vue de Luther & de Melancton , *que la nouvelle obéissance est réputée une justice , ET MÉRITE des récompenses.* Et encore plus expressément , *que bien que fort éloignée de la perfection de la loi , elle est une justice , ET MÉRITE des récompenses.* Et un peu après , *que les bonnes œuvres sont dignes de grandes louanges , qu'elles sont nécessaires , & qu'elles MÉRITENT des récompenses.*

Ensuite , expliquant cette parole de l'Evangile : *Il sera donné à celui qui a déjà ,* elle dit *que notre action doit être jointe aux dons de Dieu qu'elle nous conserve ; & qu'elle EN MERITE l'accroissement ;* & loue cette parole de saint Augustin , *QUE LA CHARITÉ , QUAND ON L'EXERCE , MÉRITE L'ACCROISSEMENT DE LA CHARITÉ.* Voilà donc en termes formels notre coopération nécessaire , & son mérite établi dans la Confession d'Ausbourg. C'est pourquoi on conclut ainsi cet article : *C'est par là que les gens de bien entendent les vraies bonnes œuvres , & comment elles plaisent à Dieu ,*

XXV.
Seconde calomnie : sur le mérite des œuvres : qu'il est reconnu dans la Confession d'Ausbourg & par Luther , au même sens quedans l'Eglise.

Art. vj.
Synt. Gen.
p. 12. *ibid.* p.
20. c. 17. de
bon. oper.

Ibid. p. 21.

Page 22.

& comment elles SONT MÉRITOIRES. On ne peut pas mieux établir, ni plus inculquer le mérite; & le Concile de Trente n'appuie pas davantage sur cette matiere.

Tout cela étoit pris de Luther & du fond de ses sentimens: car il écrit dans son Commentaire sur l'Épître aux Galates, que lorsqu'il parle de la foi justifiante, il entend celle qui opere par la charité: car, dit-il, la foi MÉRITE que le Saint-Esprit nous soit donné. Il venoit de dire qu'avec cet Esprit toutes les vertus nous étoient données; & c'est ainsi qu'il expliquoit la justification dans ce fameux Commentaire: il est imprimé à Vitemberg en l'an 1553, de sorte que vingt ans après que Luther eut commencé la Réforme, on n'y trouvoit rien encore à reprendre dans le mérite.

*Comment. in
ep. ad Gal.
T. V. 243.*

XXVI.
L'Apologie
établit le mé-
rite des œu-
vres.
*Apol. Conf.
Aug. ad art.
4, 5, 6, 20.
Resp. ad ob-
ject. con-
cord. p. 96.*

Il ne faut donc pas s'étonner si on trouve ce sentiment si fortement établi dans l'Apologie de la Confession d'Ausbourg. Melancton fait de nouveaux efforts pour expliquer la matiere de la Justification, comme il le témoigne dans ses lettres, & il y enseigne qu'il y a des récompenses proposées & promises aux bonnes œuvres des fideles, & qu'elles sont MÉRITOIRES, non de la rémission des péchés, ou de la justification, (choses que nous n'avons que par la foi) mais d'autres récompenses corporelles & spirituelles en cette vie & en l'autre, selon ce que dit saint Paul, » que chacun recevra sa récompense selon son travail «. Et Melancton est si plein de cette vérité, qu'il l'établit de nouveau dans la réponse aux objections par ces paroles: *Nous confessons, comme nous avons déjà fait souvent, qu'encore que la justification & la vie éternelle appartiennent à la*

Ibid. p. 137.

foi , toutefois les bonnes œuvres MERITENT d'autres récompenses corporelles & spirituelles , & divers degrés de récompenses , selon ce que dit saint Paul , » que chacun sera récompensé selon son travail « : car la justice de l'Evangile , occupée de la promesse de la grace , reçoit gratuitement la justification & la vie : mais l'accomplissement de la Loi , qui vient en conséquence de la foi , est occupé autour de la Loi même ; & là , poursuit-il , la récompense EST OFFERTE , non pas GRATUITEMENT , mais selon les œuvres , ET ELLE EST DUE ; & aussi ceux QUI MERITENT cette récompense sont justifiés devant que d'accomplir la Loi .

Ainsi le mérite des œuvres est constamment reconnu par ceux de la Confession d'Ausbourg , comme chose qui est comprise dans la notion de la récompense ; n'y ayant rien en effet de plus naturellement lié ensemble que le mérite d'un côté , quand la récompense est promise & proposée de l'autre .

Et en effet , ce qu'ils reprennent dans les Catholiques n'est pas d'admettre le mérite qu'ils établissent aussi ; mais c'est , dit l'Apologie , en ce que toutes les fois qu'on parle du mérite , ils le transportent des autres récompenses à la justification . Si donc nous ne connoissons de mérite qu'après la justification , & non pas devant , la difficulté sera levée ; & c'est ce qu'on a fait à Trente par cette décision précise : *Que nous sommes dits justifiés gratuitement , à cause qu'aucune des choses qui précèdent la justification , soit la foi , soit les œuvres , ne la peuvent mériter .* Et encore : *Que nos péchés nous sont remis gratuitement par la miséricorde divine , à cause de Jesus-Christ .* D'où vient aussi

Apol. ibid.

Sess. vj. c. 8.

Ibid. c. 9.

*Ibid. cap. 16.
& Can. 32.*

que le Concile n'admet de mérite, qu'à l'égard de l'augmentation de la grace, & de la vie éternelle.

XXVII.

Melancton ne s'e. terd pas lui-même dans l'Apologie, lorsqu'il y nie que les bonnes œuvres méritent la vie éternelle.

Apol. ib. 137.

Pour l'augmentation de la grace, on en convenoit à Ausbourg, comme on a vu : & pour la vie éternelle, il est vrai que Melancton ne vouloit pas avouer qu'elle fût méritée par les bonnes œuvres, puisque selon lui elles méritoient seulement d'autres récompenses qui leur sont promises en cette vie & en l'autre. Mais quand Melancton parloit ainsi, il ne considéroit pas ce qu'il disoit lui-même dans ce même lieu, que c'est la gloire éternelle qui est due aux justifiés, selon cette parole de saint Paul : Ceux qu'il a justifiés, il les a aussi glorifiés. Il ne considère pas encore un coup que c'est la vie éternelle qui est la vraie récompense promise par Jesus-Christ aux bonnes œuvres, conformément à ce passage de l'Evangile qu'il rapporte lui-même ailleurs pour établir le mérite, que ceux qui obéiront à l'Evangile recevront le centuple en ce siècle, & la vie éternelle en l'autre : où l'on voit qu'outre le centuple, qui sera notre récompense en ce siècle, la vie éternelle nous est promise comme notre récompense au siècle futur : de sorte que si le mérite est fondé sur la promesse de la récompense, comme l'assure Melancton, & comme il est vrai, il n'y a rien de plus mérité que la vie éternelle, quoiqu'il n'y ait rien d'ailleurs de plus gratuit, selon cette belle doctrine de saint Augustin, que la vie éternelle est due aux mérites des bonnes œuvres ; mais que les mérites auxquels elle est due nous sont donnés gratuitement par Notre Seigneur Jesus-Christ.

*In locis com.
cap. de just.*

*Matth. xix,
29.*

*Aug. ep. 105
Edit. B. ned.
194. n. 19.
De corr. &
gr. cap. 13.
n. 41.*

Aussi est-il véritable que ce qui empêche Melancton de regarder absolument la vie éternelle comme récompense promise aux bonnes œuvres, c'est que dans la vie éternelle il y a toujours un certain fonds qui est attaché à la grace, qui est donné sans œuvres aux petits enfans; qui seroit donné aux adultes quand même ils seroient surpris de la mort au moment précis qu'il sont justifiés, sans avoir eu le loisir d'agir après: ce qui n'empêche pas qu'à un autre égard le royaume éternel, la gloire éternelle, la vie éternelle ne soient promis aux bonnes œuvres comme récompense, & ne puissent aussi être mérités au sens même de la Confession d'Ausbourg.

XXVIII.
Qu'il y'a quelquechose dans la vie éternelle qui ne tombe pas sous le mérite.

Que sert aux Luthériens d'avoir altéré cette Confession, & d'en avoir retranché dans leur livre de la Concorde & dans d'autres éditions, ces passages qui autorisent le mérite? Empêcheront-ils par là que cette Confession de foi n'ait été imprimée à Vittemberg, sous les yeux de Luther & de Melancton; & sans aucune contradiction dans tout le parti, avec tous les passages que nous avons rapportés? Que font-ils donc autre chose, quand ils les effacent maintenant, que de nous en faire remarquer la force & l'importance? Mais que leur sert de rayer le mérite des bonnes œuvres dans la Confession d'Ausbourg, s'ils nous le laissent eux-mêmes aussi entier dans l'Apologie, comme ils l'ont fait imprimer dans leur livre de la Concorde? N'est-il pas constant que l'Apologie a été présentée à Charles V par les mêmes Princes & dans la même Diète, que la Confession d'Ausbourg? Mais ce qu'il

XXIX.
Variations des Luthériens dans ce qu'ils ont retranché de la Confession d'Ausbourg.

Præf. Apol. Conc. p. 48.

*Solid. repet.
Conc. 633.*

y a ici de plus remarquable, c'est qu'elle fut présentée de l'aveu des Luthériens, pour en conserver le vrai & propre sens; car c'est ainsi qu'il en est parlé dans un écrit authentique, où les Princes & les Etats Protestans déclarent leur foi. Ainsi on ne peut douter que le mérite des œuvres ne soit de l'Esprit du Luthéranisme & de la Confession d'Ausbourg: & c'est à tort que les Luthériens inquietent sur ce sujet l'Eglise Romaine.

XXX.
Trois autres calomnies contre l'Eglise: l'accomplissement de la Loi avoué dans l'Apologie, au même sens que dans l'Eglise.

Je prévois pourtant qu'on pourra dire qu'ils n'ont pas approuvé le mérite des œuvres dans le même sens que nous, pour trois raisons. Premièrement, parce qu'ils ne reconnoissent pas comme nous, que l'homme juste puisse & doive satisfaire à la loi. Secondement, parce que pour cette raison ils n'admettent pas le mérite qu'on appelle de con-dignité, dont tous nos livres sont pleins. Troisièmement, parce qu'ils enseignent que les bonnes œuvres de l'homme justifié ont besoin d'une acceptation gratuite de Dieu, pour nous obtenir la vie éternelle; ce qu'ils ne veulent pas que nous admettions.

Voilà, dira-t-on, trois caractères par où la doctrine de la Confession d'Ausbourg & de l'Apologie sera éternellement séparée de la nôtre. Mais ces trois caractères ne subsistent que par trois fausses accusations de notre croyance: car premièrement, si nous disons qu'il faut satisfaire à la loi, tout le monde en est d'accord, puisqu'on est d'accord qu'il faut aimer, & que l'Ecriture prononce que *l'amour ou la charité est l'accomplissement de la loi.* Il y en a même dans l'Apologie un chapitre exprès, dont voici le titre: *De la dilection & de l'accomplissement de la loi.* Et nous y venons

*Rom. xiiij,
10.
Apol. 83.*

de voir que *l'accomplissement de la loi vient en* *Ibid. p. 137.*
conséquence de la justification ; ce qui y est ré-
pété en cent endroits , & ne peut être ré-
voqué en doute : mais au reste il n'est pas
vrai que nous prétendions qu'après être jus-
tifié on satisfasse à la loi de Dieu en toute
rigueur , puisqu'au contraire on nous ap-
prend dans le Concile de Trente, que nous
avons besoin de dire tous les jours : Pardon-
nez-nous nos fautes ; de sorte que pour par-
faite que soit notre justice , il y a toujours
quelque chose que Dieu y répare par sa
grace , y renouvelle par son Saint-Esprit , y
supplée par sa bonté.

Sess. vj. c. ix.

XXXI.

Quant au mérite de condignité, outre que
 le Concile de Trente ne s'est pas servi de ce
 terme, la chose en elle-même n'a aucune
 difficulté ; puisqu'au fond on est d'accord
 qu'après la justification, c'est-à-dire après que
 la personne est agréable, que le Saint-Esprit
 y habite, & que la charité y regne, l'Ecrite
 ture lui attribue une espece de dignité :

*Le mérite de
 condignité.*

Ils marcheront avec moi en habit blanc, parce
qu'ils en sont dignes. Mais le Concile de Tren-
 te a clairement expliqué, que toute cette di-
 gnité vient de la grace ; & les Catholiques le
 déclarerent aux Luthériens dès le temps de
 la Confession d'Ausbourg, comme il paroît
 par l'histoire de David Chytré, & par celle
 de George Celestin, Auteurs Luthériens. Ces
 deux Historiens rapportent la réfutation de
 la Confession d'Ausbourg faite par les Ca-
 tholiques par ordre de l'Empereur, où il
 est porté : *Que l'homme ne peut mériter la vie*
éternelle par ses propres forces, & sans la grace
de Dieu, & que tous les Catholiques confessent
que nos œuvres ne sont par elles-mêmes d'aucun

Apoc. iij, 4.
Conc. Trid.
Sess. vj. c. 16.
&c.

Chytr. hist.
Conf. Aug.
post. Conf.
Georg. Cœl.
Hist. Conf.
Aug. T. III.

mérite ; mais que la grace de Dieu les rend dignes de la vie éternelle.

XXXII.
Le mérite de congruité.

Pour ce qui regarde les bonnes œuvres que nous faisons avant que d'être justifiés : parce qu'alors la personne n'est pas agréable ni juste , qu'au contraire elle est regardée comme étant encore en péché , & comme ennemie : en cet état elle est incapable d'un véritable mérite , & le mérite de congruité ou de convenance , que les Théologiens y reconnoissent , n'est pas selon eux un véritable mérite ; mais un mérite improprement dit , qui ne signifie autre chose , sinon qu'il est convenable à la divine bonté d'avoir égard aux gémissemens & aux pleurs qu'il a lui-même inspirés au pécheur qui commence à se convertir.

Il faut répondre la même chose des aumônes que fait un pécheur pour racheter ses

Dan. iv, 24.

I. Pet. iv, 8.

Luc. vj, 37.

Resp. ad Arg. p. 111.

Heb. xj, 6.

péchés , selon le précepte de Daniel ; & de la charité qui couvre la multitude des péchés , selon saint Pierre , & du pardon promis par Jesus-

Christ même à ceux qui pardonnent à leurs freres. L'Apologie répond ici que Jesus-Christ

n'ajoute pas qu'en faisant l'aumône , ou en

pardonnant , on mérite le pardon , ex opere operato , en vertu de cette action ; mais en vertu

de la foi. Mais qui aussi le prétend autrement ?

Qui a jamais dit que les bonnes œuvres qui plaisent à Dieu ne dussent pas être faites

selon l'esprit de la foi , sans laquelle , comme dit saint Paul , il n'est pas possible de plaire

à Dieu ? Ou qui a jamais pensé que ces bonnes œuvres , & la foi qui les produit , méritaient la rémission des péchés ex opere operato , & fussent capables de l'opérer par elles-

mêmes ? On n'avoit pas seulement songé à

employer cette locution, *ex opere operato*, dans les bonnes œuvres des fideles : on ne l'appliquoit qu'aux Sacremens, qui sont de simples instrumens de Dieu : on l'employoit pour montrer que leur action étoit divine, toute-puissante & efficace par elle-même ; & c'étoit une calomnie ou une ignorance grossiere de supposer que dans la doctrine Catholique les bonnes œuvres opéraient de cette sorte la rémission des péchés, & la grace justificante. Dieu qui les inspire y a égard par sa bonté, à cause de Jesus-Christ ; non à cause que nous sommes dignes qu'il y ait égard pour nous justifier, mais parce qu'il est digne de lui de regarder en pitié des cœurs humiliés, & d'y achever son ouvrage. Voilà le mérite de convenance, qui peut être attribué à l'homme, avant même qu'il soit justifié. La chose au fond est incontestable ; & si le terme déplaît, l'Eglise aussi ne s'en sert pas dans le Concile de Trente.

Mais encore que Dieu regarde d'un autre œil les pécheurs déjà justifiés, & que les œuvres qu'il y produit par son Esprit habitant en eux tendent plus immédiatement à la vie éternelle, il n'est pas vrai, selon nous, qu'il n'y faille pas de la part de Dieu une acceptation volontaire ; puisque tout est ici fondé, comme dit le Concile de Trente, sur la promesse que Dieu nous a faite *miséricordieusement*, c'est-à-dire gratuitement, à cause de Jesus-Christ, de donner la vie éternelle à nos bonnes œuvres ; sans quoi nous ne pourrions pas nous promettre une si haute récompense.

Ainsi quand on nous objecte par-tout dans la Confession d'Ausbourg & dans l'Apologie,

XXIII.
Mediation
de Jesus-
Christ tou-
jours néces-
saire.

Conc. Trid.
Sess. vi. c. 16.

Apol. resp.
ad Arg. p.
127, &c.

qu'après la justification nous ne croyons plus avoir besoin de la médiation de Jésus-Christ, on ne peut pas nous calomnier plus visiblement; puisqu'outre que c'est par Jésus-Christ seul que nous conservons la grace reçue, nous avons besoin que Dieu se ressouvienne sans cesse de la promesse qu'il nous a faite dans la nouvelle alliance par sa seule miséricorde, & par le sang du Médiateur.

XXXIV.
Comment
les mérites
de Jésus-
Christ sont à
nous: & com-
ment ils nous
sont imputés.

Enfin tout ce qu'il y a de bon dans la doctrine Luthérienne, non-seulement étoit en son entier dans l'Eglise, mais encore s'y expliquoit beaucoup mieux, puisqu'on éloignoit clairement toutes les fausses idées: & c'est ce qui paroît principalement dans la doctrine de la justice imputée. Les Luthériens croyoient avoir trouvé quelque chose de merveilleux & qui leur fût particulier, en disant que Dieu nous imputoit la justice de Jésus-Christ, qui avoit parfaitement satisfait pour nous, & qui rendoit ses mérites nôtres, Cependant les Scholastiques qu'ils blâmoient tant, étoient tout pleins de cette doctrine. Qui de nous n'a pas toujours cru & enseigné que Jésus-Christ avoit satisfait surabondamment pour les hommes, & que le Pere éternel content de cette satisfaction de son Fils, nous traitoit aussi favorablement que si nous eussions nous-mêmes satisfait à sa justice? Si on ne veut dire que cela, quand on dit que la justice de Jésus-Christ nous est imputée, c'est une chose hors de doute, & il ne falloit pas troubler tout l'Univers, ni prendre le titre de Réformateurs pour une doctrine si connue & si avouée. Et le Concile de Trente reconnoissoit bien que *les mérites de Jésus-Christ & de sa Passion* étoient rendus nôtres

par la justification ; puisqu'il répète tant de fois *qu'ils nous y sont communiqués*, & que personne ne peut être justifié sans cela.

Ce que veulent dire les Catholiques avec ce Concile, lorsqu'ils ne permettent pas de s'en tenir à une simple imputation des mérites de Jésus-Christ, c'est que Dieu lui-même ne s'en tient pas là ; mais que pour nous appliquer ces mérites, en même tems il nous renouvelle, il nous régénere, il nous vivifie : il répand en nous son Saint-Esprit qui est l'Esprit de sainteté, & par là il nous sanctifie : & tout cela ensemble selon nous fait la justification du pécheur. C'étoit aussi la doctrine de Luther & de Melancton. Ces subtiles distinctions entre la justification, la régénération ou la sanctification, où l'on met maintenant toute la finesse de la doctrine Protestante, sont nées après eux, & depuis la Confession d'Ausbourg. Les Luthériens d'à présent conviennent eux-mêmes que ces choses sont confondues par Luther & par Melancton ; & cela dans l'Apologie, un ouvrage si authentique de tout le parti. En effet, Luther définit ainsi la foi justifiante : *La vraie foi est l'œuvre de Dieu en nous, par laquelle nous sommes renouvelés, & nous renaissions de Dieu & du Saint-Esprit. Et cette foi est la véritable justice que saint Paul appelle la justice de Dieu & que Dieu approuve.* C'est donc par elle que nous sommes justifiés & régénérés tout ensemble ; & puisque le Saint-Esprit, c'est-à-dire Dieu même agissant en nous, intervient dans cet ouvrage, ce n'est pas une imputation hors de nous, comme le veulent à présent les Protestans, mais un ouvrage en nous.

XXXV.

Justification, régénération, sanctification, renouvellement : comment c'est au fond la même grace.

Solid. repet. Conc. p. 686. Epit. artic. ibid. 185.

Præf. in epist. ad Rom. T. V, f. 97, 98.

Cap. de Just. Conc. p. 68, 71, 72, 73, 74, 82. Cap. de dilect. 83. &c.

Et pour ce qui est de l'Apologie, Melancton y répète à toutes les pages, que la foi nous justifie & nous régénere, & nous apporte le Saint-Esprit. Et un peu après : Quelle régénere les cœurs, & qu'elle enfante la vie nouvelle. Et encore plus clairement : Être justifié, c'est d'injuste être fait juste ; & être régénéré, c'est aussi être déclaré & réputé juste : ce qui montre que ces deux choses concourent ensemble. On ne voit aucun vestige du contraire dans la Confession d'Ausbourg ; & il n'y a personne qui ne voie combien ces idées qu'avoient alors les Luthériens, reviennent aux nôtres.

XXXVI.
Les œuvres satisfactoires reconnues dans l'Apologie, & les Moines comptés parmi les Saints.

Il semble qu'ils s'en éloignent davantage sur les œuvres satisfactoires & sur les austérités de la vie religieuse ; car ils les rejettent souvent comme contraires à la doctrine de la justification gratuite. Mais au fond, ils ne les condamnent pas si sévèrement qu'on le pourroit croire d'abord : car non-seulement saint Antoine & les Moines des premiers siècles, gens d'une si terrible austérité, mais encore dans les derniers temps, saint Bernard, saint Dominique & saint François sont comptés dans l'Apologie parmi les saints Pères. Leur genre de vie, loin d'être blâmé, est jugé digne des Saints, à cause, dit-on, qu'il ne les a pas empêché de se croire justifiés par la foi, pour l'amour de Jesus-Christ. Sentiment bien éloigné des emportemens qu'on voit aujourd'hui dans la nouvelle Réforme, où on ne rougit pas de voir condamner saint Bernard, & de traiter saint François d'infensé.

Apol. resp. ad Arg. p. 99. de vot. monast. P. 281.

Apol. ibid.

Il est vrai que l'Apologie, après avoir mis ces grands hommes au nombre des saints Pères, condamne les Moines qui les ont

suivis ; parce qu'on prétend qu'ils ont cru mériter la rémission des péchés , la grace & la justice par ces œuvres , & non pas la recevoir gratuitement. Mais la calomnie est visible , puisque les Religieux d'aujourd'hui croient encore , comme les anciens , avec l'Eglise Catholique & le Concile de Trente , que la rémission des péchés est purement gratuite , & donnée par les mérites de Jesus-Christ seul.

Et afin qu'on ne pense pas que le mérite que nous attribuons à ces œuvres de pénitence fût alors improuvé par les Défenseurs de la Confession d'Ausbourg , ils enseignent en général *des œuvres & des afflictions , qu'elles MERITENT non pas la justification , mais d'autres récompenses* : & en particulier de l'aumône , lorsqu'on la fait en état de grace , *qu'elle MERITE plusieurs bienfaits de Dieu ; QU'ELLE ADOUCIT LES PEINES ; qu'elle MERITE que nous soyons assistés contre les périls du péché & de la mort.* Qui empêche qu'on n'en dise autant du jeûne & des autres mortifications ? Et tout cela bien entendu n'est au fond que ce qu'enseignent tous les Catholiques. Ibid. p. 136.

Les Calvinistes se sont éloignés des véritables idées de la justification , en disant , comme nous verrons , que le Baptême n'est pas nécessaire aux petits enfans ; que la justice une fois reçue ne se perd pas ; & ce qui en est une suite , qu'elle se conserve même dans le crime. Mais comme les Luthériens virent commencer ces erreurs dans les sectes des Anabaptistes , il les proscrivirent par ces trois articles de la Confession d'Ausbourg.

Que le Baptême est nécessaire à salut , & qu'ils XXXVII. La nécessité du Baptême , & l'admissibilité de la justice enseignées dans la Confession d'Ausbourg. Art. ix. p. 12.

condamnent les Anabaptistes, qui assurent que les enfans peuvent être sauvés sans le Baptême, & hors de l'Eglise de Jesus-Christ.

Art. xj. p. 13. Qu'ils condamnent les mêmes Anabaptistes, qui nient qu'on puisse perdre le Saint-Esprit, quand on a été une fois justifié.

Art. vj. p. 12. cap. de bon. oper. p. 21. Que ceux qui tombent en péché mortel ne sont pas justes : Qu'il faut résister aux mauvaises inclinations : Que ceux qui leur obéissent contre le commandement de Dieu, & agissent contre leur conscience, sont injustes, & n'ont ni le Saint-Esprit, ni la foi, ni la confiance en la divine miséricorde.

XXXVIII.

Les inconvéniens de la certitude & de la foi spéciale ne sont pas levés dans la Confession d'Ausbourg.

On sera étonné de voir tant d'articles de conséquence décidés selon nos idées dans la Confession d'Ausbourg ; & enfin quand je considère ce qu'elle a trouvé de particulier, je ne vois que cette Foi spéciale dont nous avons parlé au commencement de cet ouvrage, & la certitude infaillible de la rémission des péchés qu'on lui veut faire produire dans les consciences. Il faut avouer aussi que c'est là ce qu'on nous donne pour le dogme capital de Luther, le chef-d'œuvre de sa Réforme & le plus grand fondement de la piété & de la consolation des ames fidelles. Mais cependant on n'a point trouvé de remède à ce terrible inconvénient que nous avons remarqué d'abord ; d'être assuré de la rémission de ses péchés, sans le pouvoir jamais être de la sincérité de sa repentance. Car enfin ; quoi qu'il soit de l'imputation, il est bien certain que Jesus-Christ n'impute sa justice qu'à ceux qui sont pénitens & sincèrement pénitens ; c'est-à-dire sincèrement contrits, sincèrement affligés de leurs péchés, sincèrement convertis. Que cette sincère pénitence

Sup. liv. I. n. ix. & seq.

pénitence ait en elle-même de la dignité, de la perfection, du mérite, quel qu'il soit, ou qu'elle n'en n'ait pas, je m'en suis assez expliqué, & c'est de quoi je n'ai que faire en cette occasion. Qu'elle soit ou condition; ou disposition & préparation, ou enfin tout ce qu'on voudra, cela n'importe; puisqu'enfin, quoi qu'il en soit, il faut l'avoir, ou il n'y a point de pardon. Or si je l'ai, ou si je ne l'ai pas, c'est de quoi je ne puis jamais être assuré, selon les principes de Luther; puisque, selon lui, je ne fais jamais si ma pénitence n'est pas une illusion, ou une vaine pâture de mon amour propre; ni si le péché, que je crois détruit dans mon cœur, n'y regne pas avec plus de sûreté que jamais en se dérochant à mes yeux.

Et on a beau dire avec l'Apologie: *La Foi ne compatit pas avec le péché mortel*: or j'ai la foi: donc je n'ai plus de péché mortel. Car c'est de là que vient tout l'embarras, puisqu'on doit dire au contraire: *La Foi ne compatit pas avec le péché mortel*: c'est ce que les Luthériens viennent d'enseigner. Or je ne suis pas assuré de n'avoir plus de péché mortel; c'est ce que nous avons prouvé par la doctrine de Luther: je ne suis donc pas assuré d'avoir la Foi. En effet, on s'écrie dans l'Apologie: *Qui aime assez Dieu? Qui la craint assez? Qui souffre avec assez de patience?* Or on peut dire de même: *Qui croit comme il faut? Qui croit assez pour être justifié devant Dieu?* Et la suite de l'Apologie établit ce doute; car elle poursuit: *Qui ne doute pas souvent si c'est Dieu ou le hazard qui gouverne le monde? Qui ne doute pas souvent s'il sera exaucé de Dieu?* On doute donc souvent de

*Apol. cap.
de Justif. 712.
91. &c.*

*Sup. lib. 1.
n. ix. & seq.*

Ibid. 91.

sa propre foi : comment est-on assuré alors de la rémission de ses péchés ? On ne l'a donc pas cette rémission : ou bien, contre le dogme de Luther, on l'a sans en être assuré ; ou, ce qui est le comble de l'aveuglement, on en est assuré sans être assuré de la sincérité de sa foi ni de celle de sa pénitence ; & la rémission des péchés devient indépendante de l'une & de l'autre. Voilà où nous précipite cette certitude qui fait tout le fond de la Confession d'Ausbourg, & le dogme fondamental du Luthéranisme.

XXXIX. Au reste, ce qu'on nous oppose, que par l'incertitude où nous laissons les consciences affligées, nous les jettons dans le trouble, ou même dans le désespoir, n'est pas véritable ; & il faut bien que les Luthériens en conviennent par cette raison : car quelque assurés qu'ils se vantent d'être de leur justification, ils n'osent pas s'assurer absolument de leur persévérance, ni par conséquent de leur béatitude éternelle. Au contraire ils condamnent ceux qui disent qu'on ne peut pas perdre la justice une fois reçue. Mais en la perdant, on perd avec elle tout le droit qu'on avoit comme justifié à l'héritage éternel. On n'est donc jamais assuré de ne pas perdre ce droit, puisqu'on n'est pas assuré de ne pas perdre la justice à laquelle il est attaché. On y espère néanmoins à ce bienheureux héritage : on vit heureux dans cette douce espérance, selon ce que dit saint Paul : *Nous réjouissant en espérance*. On peut donc sans cette assurance dernière qui exclut toute sorte de doute, jouir du repos que l'état de cette vie nous peut permettre.

On voit par là ce qu'il faut faire pour

XXXIX.

Que, selon les propres principes des Luthériens, l'incertitude reconnue par les Catholiques ne doit causer aucun trouble, ni empêcher le repos de conscience.

Conf. Aug. Art. vj, xj. cap. de bon. operib. p. 12, 13, 21.

Rom. xij, 12.

accepter la promesse & se l'appliquer ; c'est sans hésiter , qu'il faut croire que la grace de la justice chrétienne , & par conséquent la vie éternelle est à nous en Jesus-Christ ; & non-seulement à nous en général , mais encore à nous en particulier. Il n'y a point à hésiter du côté de Dieu , je le confesse : le ciel & la terre passeront plutôt que ses promesses nous manquent. Mais qu'il n'y ait point à hésiter ni rien à craindre de notre côté ; le terrible exemple de ceux qui ne persévèrent pas jusqu'à la fin , & qui , selon les Luthériens , n'ont pas été moins justifiés que les élus mêmes , démontre le contraire.

Voici donc en abrégé toute la doctrine de la Justification : qu'encore que pour nourrir l'humilité dans nos cœurs nous soyons toujours en crainte de notre côté , tout nous est assuré du côté de Dieu ; de sorte que notre repos en cette vie consiste dans une ferme confiance en sa bonté paternelle , & dans un parfait abandon à sa haute & incompréhensible volonté ; avec une profonde adoration de son impénétrable secret.

Pour la Confession de Strasbourg , si nous en considérons la doctrine , nous verrons combien on eut de raison dans la conférence de Marpourg d'accuser ceux de Strasbourg , & en général les Sacramentaires , de ne rien entendre dans la justification de Luther & des Luthériens : car cette Confession de foi ne dit pas un mot ni de la justice par imputation , ni aussi de la certitude qu'on en doit avoir. Elle définit au contraire la justification , ce par quoi d'injustes nous devenons justes , & de mauvais , bons & droits ; sans en donner d'autre idée. Elle ajoute qu'elle est gratui-

XL.

Quel est le véritable repos de la conscience dans la justification , & quelle certitude on y reçoit.

XLI.

La Confession de Strasbourg explique la justification comme l'Eglise Romaine.

V. S. lib. ij. n. dern.

Conf. Argen. cap. 3 & 4.

Ibid & l'attribue à la Foi, mais à la Foi unie à la Charité & féconde en bonnes œuvres.

Aussi dit-elle avec la Confession d'Aufbourg, que la charité est l'accomplissement de toute la loi selon la doctrine de saint Paul: mais elle explique plus fortement que n'y avoit fait Melancton, combien nécessairement la loi doit être accomplie, lorsqu'elle assure

Ibid. cap. 5. p. 181. que personne ne peut être pleinement sauvé, s'il n'est conduit par l'Esprit de Jesus-Christ à ne manquer d'aucune des bonnes œuvres pour lesquelles Dieu nous a créés; & qu'il est si nécessaire que la loi s'accomplisse, que le ciel & la terre passeront plutôt qu'il puisse arriver du relâchement dans le moindre trait de la loi., ou dans un seul iota.

Jamais Catholique n'a parlé plus fortement de l'accomplissement de la loi, que fait cette Confession; mais encore que ce soit là le fondement du mérite, Bucer n'y en disoit mot; quoique d'ailleurs il ne fasse point de difficulté de le reconnoître au sens de saint Augustin, qui est celui de l'Eglise.

XLII.
Du mérite,
selon Bucer,

Disp. Lisp.
an. 1539.

Il ne fera pas inutile, pendant que nous sommes sur cette matiere, de considérer ce qu'en a pensé ce Docteur, un des chefs du second parti de la nouvelle Réforme, dans une Conférence solennelle où il parla en ces termes: Puisque Dieu jugera chacun selon ses œuvres, il ne faut pas nier que les bonnes œuvres faites par la grace de Jesus-Christ, & qu'il opere lui-même dans ses serviteurs, NE MERITENT la vie éternelle; non point à la vérité par leur propre dignité, mais par l'acceptation & la promesse de Dieu, & le pacte fait avec lui: car c'est à de telles œuvres que l'Ecriture promet la récompense de la vie éternelle, qui pour

cela n'en est pas moins une grace à un autre égard ; parce que ces bonnes œuvres auxquelles on donne une si grande récompense , sont elles-mêmes des dons de Dieu. Voilà ce qu'écrivit Bucer en 1539 dans la dispute de Lipsic , afin qu'on ne pense que ce soit des choses écrites au commencement de la Réforme , & avant qu'elle eût eu le loisir de se reconnoître. Selon ce même principe , le même Bucer décide en un autre endroit , qu'il ne faut pas nier qu'on puisse être justifié par les œuvres , comme l'enseigne saint Jacques , puisque Dieu rendra à chacun selon ses œuvres. Et , poursuit-il ; la question n'est pas DES MERITES : *nous ne les rejetons en aucune sorte , & même nous reconnoissons qu'on MERITE la vie éternelle , selon cette parole de notre Seigneur : » Celui » qui abandonnera tout pour l'amour de moi » aura le centuple dans ce siècle , & la vie » éternelle en l'autre « .*

*Resp. ad
Abrinc.*

On ne peut reconnoître plus clairement les mérites que chacun peut acquérir pour soi-même , & même par rapport à la vie éternelle. Mais Bucer passe encore plus loin : & comme on accusoit l'Eglise d'attribuer des mérites aux Saints non-seulement pour eux-mêmes , mais encore pour les autres , il la justifioit par ces paroles : *Pour ce qui regarde ces prieres publiques de l'Eglise qu'on appelle collectes , où l'on fait mention des prieres & des mérites des Saints : puisque dans ces mêmes prieres tout ce qu'on demande en cette sorte est demandé à Dieu , & non pas aux Saints , & encore qu'il est demandé par Jesus-Christ ; dès-là tous ceux qui font cette priere reconnoissent que tous les mérites des Saints sont des dons de Dieu gratuitement accordés. Et un peu après : Car*

XLIII.
Bucer entreprend la défense des prieres de l'Eglise , & fait voir en quel sens les mérites des Saints nous sont utiles.
Disp. Ratisb.

d'ailleurs nous confessons & nous prêchons avec joie que Dieu récompense les bonnes œuvres de ses serviteurs, non-seulement en eux-mêmes, mais encore en ceux pour qui ils prient; puisqu'il a promis qu'il feroit du bien à ceux qui l'aiment jusqu'à mille générations. Bucer disputoit ainsi pour l'Eglise Catholique en 1546 dans la Conférence de Ratisbonne: aussi ces prières avoient-elles été faites par les plus grands hommes de l'Eglise, & dans les siècles les plus éclairés; & S. Augustin même, tout ennemi qu'il étoit du mérite présomptueux, ne laissoit pas de reconnoître que le mérite des Saints nous étoit utile, en disant qu'une des raisons de célébrer dans l'Eglise la mémoire des Martyrs, étoit pour être associés à leurs mérites, & aidés par leurs prières.

Lib. 20 cont. Faust. Manich. 21. Edid. Bened. t. viij, P. 347.

Ainsi, quoi qu'on puisse dire, la doctrine de la justice chrétienne, de ses œuvres, & de son mérite, étoit avouée dans les deux partis de la nouvelle Réforme; & ce qui a fait depuis tant de difficulté n'en faisoit aucune alors, ou n'en faisoit en tout cas, qu'à cause que dans la Réforme on se laissoit souvent entraîner à l'esprit de contradiction.

XLIV.

Etrange doctrine de la Confession d'Ausbourg sur l'amour de Dieu.

Art. v. xx. cap. de bon. oper.

Synt. Gen. 2. part. sup. liv. j. n. 18. xvij.

Apol. cap. de Justif. p. 66.

Je ne puis omettre ici une bizarre doctrine de la Confession d'Ausbourg sur la Justification. C'est non-seulement que l'amour de Dieu n'y étoit pas nécessaire, mais que nécessairement il la supposoit accomplie. Luther nous l'a déjà dit: mais Melancton l'explique amplement dans l'Apologie. *Il est impossible d'aimer Dieu, dit-il, si auparavant on n'a par la foi la rémission des péchés; car un cœur qui sent vraiment un Dieu irrité ne le peut aimer; il faut le voir apaisé: tant qu'il menace, tant qu'il condamne, la nature humaine ne peut s'élever.*

jusqu'à l'aimer dans sa colere. Il est aisé aux contemplateurs oisifs d'imaginer ces songes de l'amour de Dieu, qu'un homme coupable de péché mortel le puisse aimer par-dessus toutes choses; parce qu'ils ne sentent pas ce que c'est que la colere ou le jugement de Dieu: mais une conscience agitée sent la vanité de ces spéculations philosophiques. De là donc il conclut par-tout: Qu'il est impossible d'aimer Dieu, si l'on n'est auparavant assuré de la remission obtenue.

Ibid. p. 81. &c.

C'est donc une des finesse de la justification de Luther, que nous sommes justifiés avant que d'avoir la moindre étincelle de l'amour de Dieu: car tout le but de l'Apolo-
 logie est d'établir non-seulement qu'on est justifié avant que d'aimer; mais encore qu'il est impossible d'aimer si l'on n'est auparavant justifié: enforte que la grace offerte avec tant de bonté ne peut rien du tout sur notre cœur; il faut l'avoir reçue pour être capable d'aimer Dieu. Ce n'est pas ainsi que parle l'Eglise dans le Concile de Trente: *L'homme excité & aidé par la grace, dit ce Concile, croit tout ce que Dieu a révélé, & tout ce qu'il a promis; & croit ceci avant toutes choses, que l'impie est justifié par la grace, par la rédemption qui est en Jesus-Christ. Alors se sentant pécheur, de la justice dont il est alarmé, il se tourne vers la divine miséricordé qui relève son espérance, dans la CONFIANCE QU'IL A QUE DIEU LUI SERA PROPICE PAR JESUS-CHRIST; & il commence à l'aimer comme l'auteur de toute justice; c'est-à-dire, comme celui qui justifie gratuitement l'impie. Cet amour si heureusement commencé le porte à détester ses crimes; il reçoit le sacrement, il est justifié. La charité est répandue dans son cœur gratuitement par le Saint-*

Apol. p. 66, 81, 82, 83, 121, &c.

Sess. vj. cap.

6.

Esprit ; & ayant commencé à aimer Dieu, lorsqu'il lui offroit la grace, il l'aime encore plus quand il l'a reçue.

XLV.

Autre erreur
de la Justification
Luthérienne.

Ap. p. 86.
103. &c.

Mais voici une nouvelle finesse de la Justification Luthérienne. Saint Augustin établit après saint Paul, qu'une des différences de la justice chrétienne d'avec la justice de la loi, c'est que la justice de la loi est fondée sur l'esprit de crainte & de terreur ; au lieu que la justice chrétienne est inspirée par un esprit de dilection & d'amour. Mais l'Apologie l'explique autrement ; & la justice où l'amour de Dieu est jugé nécessaire, où il entre, dont il fait la pureté & la vérité, y est par-tout représentée comme la justice des œuvres la justice de la raison, la justice par les propres mérites ; en un mot, comme la justice de la loi & la justice Pharisaïque. Voici de nouvelles idées que le Christianisme ne connoissoit pas encore, une justice que le Saint-Esprit répand dans les cœurs, en y répandant la charité, est une justice Pharisaïque, qui ne purifie que le dehors ; une justice répandue gratuitement dans les cœurs à cause de Jesus-Christ, est une justice de la raison, une justice de la loi, une justice par les œuvres, & enfin on nous accuse d'établir une justice par ses propres forces, lorsqu'il paroît clairement par le Concile de Trente que nous établissons une justice, dont la foi est le fond, dont la grace est le principe ; dont le Saint-Esprit est l'auteur depuis son premier commencement jusqu'à la dernière perfection où l'on peut arriver dans cette vie.

Je crois qu'on voit maintenant combien il a été nécessaire de bien faire entendre la Justification Luthérienne par la Confession d'Ausbourg.

d'Ausbourg & par l'Apologie, puisque cette exposition a fait paroître, que dans un article que les Luthériens regardent comme le chef-d'œuvre de leur Réforme, ils n'ont après tout fait autre chose que de nous calomnier dans quelques points, nous justifier en d'autres; & dans ceux où il peut rester quelque dispute, nous laisser visiblement la meilleure part.

Outre cet article principal, il y en a d'autres très-importans dans la Confession d'Ausbourg ou dans l'Apologie, comme qu'il faut *retenir dans la Confession l'absolution particulière; que c'est l'erreur des Novations, & une erreur condamnée, de la rejeter; que cette absolution est un Sacrement véritable & proprement dit; & que la puissance des clefs remet les péchés, non-seulement devant l'Eglise, mais encore devant Dieu.* Quant au reproche qu'on nous fait ici de dire que ce Sacrement conféroit la grace sans aucun bon mouvement de celui qui le reçoit, je crois qu'on est las d'entendre une calomnie si souvent réfutée.

Quant à ce qu'on enseigne au même lieu, qu'en retenant la confession il n'y falloit pas exiger le dénombrement des péchés, à cause qu'il est impossible, conformément à cette parole: *Qui est-ce qui connoît ses péchés: c'étoit à la vérité une bonne excuse à l'égard des péchés que l'on ne connoît pas, mais non pas une raison suffisante de ne point soumettre aux clefs de l'Eglise ceux que l'on connoît.* Aussi faut-il avouer de bonne foi que les Luthériens non plus que Luther n'ont pas en cela d'autres sentimens que les nôtres; puisque nous trouvons ces mots dans le petit Catéchisme de Luther reçu unanimement dans tout le parti:

Var. Tome I.

N

XLVI.

Les Luthériens reconnoissent le Sacrement de Pénitence & l'absolution Sacramentale.

Art. xj, xij, xxij. edit.

Gen. p. 21.

Apol. de pœnit. p. 167.

200, 201.

Ibid. p. 164. 167.

Ibid. p. 165.

XLVII.

La Confession, avec la nécessité au dénombrement des péchés.

Conf. Aug. art. xj. cap. de Conf.

Cat. min. Concord. p. 378.

Devant Dieu nous devons nous tenir coupables de nos péchés cachés : mais à l'égard du Ministre , il faut seulement confesser ceux qui nous sont connus , & que nous sentons dans notre cœur. Et pour mieux voir la conformité des Luthériens avec nous dans l'administration de ce Sacrement , il ne sera pas hors de propos de considérer l'absolution , qu'au rapport du même Luther dans le même endroit , le Confesseur donne au pénitent après sa confession en ces termes : Ne croyez-vous pas que ma rémission est celle de Dieu ? Oui , répond le pénitent. Et moi ; reprend le Confesseur , par l'ordre de Notre Seigneur Jesus-Christ , je vous remets vos péchés au nom du Pere , & du Fils , & du Saint-Esprit.

Ibid. 380.

XLVIII.

Les sept Sacremens. *Apol. cap. de num. Sac. ad art. xiiij , p. 200 & seq.*

Pour le nombre des Sacremens , l'Apologie nous enseigne que le Baptême , la Cene , & l'Absolution sont trois véritables Sacremens. En voici un quatrième , puisqu'il ne faut point faire de difficulté de mettre l'Ordre en ce rang , en le prenant pour le ministère de la parole , parce qu'il est commandé de Dieu , & qu'il a de grandes promesses. La Confirmation & l'Extrême-Onction sont marquées comme des cérémonies reçues des Peres , mais qui n'ont pas une expresse promesse de la grace. Je ne fais donc ce que veulent dire ces paroles de l'Epître de saint Jacques , en parlant de l'Onction des malades : *S'il est en péché , il lui sera remis ;* mais c'est peut-être que Luther n'estimoit pas cette Epître , quoique l'Eglise ne l'ait jamais révoquée en doute. Ce hardi Réformateur retranchoit du Canon des Ecritures tout ce qui ne s'accommodoit pas avec ses pensées ; & c'est à l'occasion de cette Onction qu'il écrit dans la *Captivité de Babylone* , sans aucun

Jac. v , 18.

témoignage de l'antiquité, que cette Epître *De Cap. ne paroît pas de saint Jacques, ni digne de l'esprit Apostolique.* *Babylon. T. II, 86.*

Pour le Mariage, ceux de la Confession d'Ausbourg y reconnoissent une institution divine, & des promesses, mais temporelles; comme si c'étoit une chose temporelle que d'élever dans l'Eglise les enfans de Dieu, & se sauver en les engendrant de cette sorte; ou que ce ne fût pas un des fruits du mariage chrétien, de faire que les enfans qui en sortent fussent nommé Saints, comme étant destinés à la sainteté.

Mais au fond l'Apologie ne paroît pas s'opposer beaucoup à notre doctrine sur le nombre des Sacremens, *pourvu*, dit-elle, *qu'on rejette ce sentiment qui domine dans tout le regne Pontifical, que les Sacremens operent la grace sans aucun bon mouvement de celui qui les reçoit.* Car on ne se lasse point de nous faire cet injuste reproche. C'est là qu'on met le nœud de la question, c'est-à-dire qu'il n'y resteroit presque plus de difficulté sans les fausses idées de nos adversaires.

Luther s'étoit expliqué contre les vœux Monastiques d'une manière terrible, jusqu'à dire de celui de la continence (fermez vos oreilles, ames chastes) qu'il étoit aussi peu possible de l'accomplir que de se dépouiller de son sexe. La pudeur seroit offensée si je répétois les paroles dont il se sert en plusieurs endroits sur ce sujet: & à voir comment il s'explique de l'impossibilité de la continence, je ne fais pour moi ce que deviendra cette vie qu'il dit avoir menée sans reproche durant tout le temps de son célibat, & jusqu'à l'âge de quarante-cinq ans. Quoi qu'il en

Apol. ibid. 202.

1. Tim. ij;

1. Cor. vij, 14.

Ibid. p. 203.

XLIX.

Les vœux monastiques & celui de la continence. *Ep. ad Völf. T. VII, p. 505. &c.*

*Apol. resp.
ad Arg. p.
99. de vot.
Mon. p. 281.*

soit, tout s'adoucit dans l'Apologie, puisque non-seulement saint Antoine & saint Bernard, mais encore saint Dominique & saint François y sont nommés parmi les Saints; & tout ce qu'on demande à leurs disciples, c'est qu'ils recherchent, à leur exemple, la rémission de leurs péchés dans la bonté gratuite de Dieu: à quoi l'Eglise a trop bien pourvu pour appréhender sur ce sujet aucun reproche.

L.

Saint Bernard, saint François, saint Bonaventure mis par Luther au rang des Saints: son doute bizarre sur le salut de saint Thomas d'Aquin.

*Thef. 1522.
T. I, 377.
adv. Paris.
Theologast.
T. II, 193, de
atrog. Miss.
priv. primo
Traç. ibid.
258; 259, de
vot. Mon.
ibid. 271,
278.*

Cet endroit de l'Apologie est remarquable, puisqu'on y met parmi les Saints ceux des derniers temps, & qu'ainsi on reconnoît pour la vraie Eglise celle qui les a portés dans son sein. Luther n'a pu refuser à ces grands hommes ce glorieux titre. Par-tout il compte parmi les Saints, non-seulement saint Bernard, mais encore saint François, saint Bonaventure, & les autres du treizieme siecle. Saint François entre tous les autres lui parut un homme admirable, animé d'une merveilleuse ferveur d'esprit. Il pousse ses louanges jusqu'à Gerson, lui qui avoit condamné Viclef & Jean Hus dans le Concile de Constance, & il l'appelle *un homme grand en tout*: ainsi l'Eglise Romaine étoit encore la mere des Saints dans le quinziesme siecle. Il n'y a que saint Thomas d'Aquin dont Luther a voulu douter, je ne fais pourquoi; si ce n'est que ce Saint étoit Jacobin, & que Luther ne pouvoit oublier les aigres disputes qu'il avoit eues avec cet Ordre. Quoi qu'il en soit, *il ne fait*, dit-il, *si Thomas est damné ou sauvé*, bien qu'assurément il n'eût pas fait d'autres vœux que les autres saints Religieux, qu'il n'eût pas dit une autre Messe, & qu'il n'eût pas enseigné une autre foi.

*Præf. adv.
Latom. ibid.
43.

Pour maintenant revenir à la Confession d'Ausbourg & à l'Apologie, l'article même de la Messe y passe si doucement, qu'à peine s'apperçoit-on que les Protestans y aient voulu apporter du changement. Ils commencent par se plaindre *du reproche injuste qu'on leur fait d'avoir aboli la Messe. On la célèbre, disent-ils, parmi nous avec une extrême révérence, & on y conserve presque toutes les cérémonies ordinaires.* En effet, en 1523, lorsque Luther réforma la Messe & en dressa la formule, il ne changea presque rien de ce qui frappoit les yeux du peuple. On y garda l'Introit, le Kyrie, la Collecte, l'Épître, l'Évangile, avec les cierges & l'encens, si l'on vouloit le *Crédo*, la Prédication, les Prières, la Préface, le *Sanctus*, les paroles de la Consécration, l'Élévation, l'Oraison Dominicale, l'*Agnus Dei*, la Communion, l'Action de grâces. Voilà l'ordre de la Messe Luthérienne, qui ne paroïssoit pas à l'extérieur fort différente de la nôtre : au reste, on avoit conservé le chant & même le chant en Latin ; & voici ce qu'on en disoit dans la Confession d'Ausbourg : *On y mêle avec le chant en Latin des prières en langue Allemande, pour l'instruction du peuple.* On voyoit dans cette Messe & les paremens & les habits sacerdotaux ; & on avoit un grand soin de les retenir, comme il paroïssoit par l'usage & par toutes les conférences qu'on fit alors. Bien plus, on ne disoit rien contre l'oblation dans la Confession d'Ausbourg : au contraire, elle est insinuée dans ce passage qui est rapporté de l'Histoire tripartite : *Dans la ville d'Alexandrie, on s'assemble le Mercredi & le Vendre-*

LI.
La Messe Lu-
thérienne.
Cap. de Miss.

Form. Mess.
T. II.

Chytr. Hist.
Conf. Aug.

Conf. Aug.
cap. de Miss.
Ibid.

di, & on y fait tout le service, excepté l'oblation solennelle.

Ibid.

C'est qu'on ne vouloit pas faire paroître au peuple qu'on eût changé le service public. A entendre la Confession d'Ausbourg, il sembloit qu'on ne s'attachât qu'aux Messes sans communians, qu'on avoit abolies, disoit-on, à cause qu'on n'en célébroit presque plus que pour le gain; de sorte qu'à ne regarder que les termes de la Confession, on eût dit qu'on n'en vouloit qu'à l'abus.

LII.

L'oblation, comment retranchée.

Pendant on avoit ôté dans le Canon de la Messe les paroles où il est parlé de l'oblation qu'on faisoit à Dieu des dons proposés. Mais le peuple toujours frappé au dehors des mêmes objets, n'y prenoit pas garde d'abord; & en tout cas, pour lui rendre ce changement supportable, on insinuoit que le Canon n'étoit pas le même dans les Eglises:

Consult. Iuth. apud Chytr. Hist. Aug. Conf. tit. de Canon.

Que celui des Grecs différoit de celui des Latins, & même parmi les Latins celui de Milan d'avec celui de Rome. Voilà de quoi on amusoit les ignorans: mais on ne leur disoit pas que ces Canons ou ces Liturgies n'avoient que des différences fort accidentelles; que toutes les Liturgies convenoient unanimement de l'oblation qu'on faisoit à Dieu des dons proposés devant que de les distribuer: & c'est ce qu'on changeoit dans la pratique, sans l'oser dire dans la Confession publique.

LIII.

Ce qu'on inventa pour rendre l'oblation odieuse dans la Messe.

Mais pour rendre cette oblation odieuse, on faisoit accroire à l'Eglise qu'elle lui attribuoit un mérite de remettre les péchés, sans qu'il fût besoin d'y apporter ni la foi, ni aucun bon mouvement: ce qu'on répétoit par trois fois dans la Confession d'Ausbourg; & on ne

ceffoit de l'inculquer dans l'Apologie, pour infinuer que les Catholiques n'admettoient la Messe que pour éteindre la piété.

On avoit même inventé dans la Confession d'Ausbourg cette admirable doctrine des Catholiques, à qui on faisoit dire : *Que Jesus-Christ avoit satisfait dans sa Passion pour le péché originel, & qu'il avoit institué la Messe pour les péchés mortels & véniels que l'on commettoit tous les jours : comme si Jesus-Christ n'avoit pas également satisfait pour tous les péchés ; & on ajoutoit, comme un nécessaire éclaircissement, que Jesus-Christ s'étoit offert à la Croix, non-seulement pour le péché originel, mais encore pour tous les autres ; vérité dont personne n'avoit jamais douté. Je ne m'étonne donc pas que les Catholiques, au rapport même des Luthériens, quand ils entendirent ce reproche, se soient comme récriés tout d'une voix : *Que jamais on n'avoit ouï telle chose parmi eux.* Mais il falloit faire croire au peuple, que ces malheureux Papistes ignoroient jusqu'aux élémens du Christianisme.*

Au reste, comme les Fideles avoient bien avant dans l'esprit l'oblation faite de tout temps pour les morts, les Protestans ne vouloient pas paroître ignorer, ou dissimuler une chose si connue ; & ils en parlerent dans l'Apologie en ces termes : *Quant à ce qu'on nous objecte de l'oblation pour les morts, pratiquée par les Peres, nous avouons qu'ils ont prié pour les morts, ET NOUS N'EMPÊCHONS PAS QU'ON NE LE FASSE ; mais nous n'approuvons pas l'application de la Cène de Notre Seigneur pour les morts, en vertu de l'action, ex opere operato.*

Conf. Aug. edit. Gen. cap. de Miss. p. 25. Apol. cap. de Sacram. & Sacrif. & de vocab. Miss. p. 269 & seq. Conf. Aug. in lib. Conc. cap. de Miss. p. 25.

Ibid. 26.

Chytr. Hist. Conf. Aug. Confut. Cathol. cap. de Missa.

LIV.

La priere & l'oblation pour les morts.

Apol. cap. de vocab. Miss. p. 274.

Tout est ici plein d'artifice : car premièrement , en disant qu'ils n'empêchent pas cette priere , ils l'avoient ôtée du Canon , & en avoient effacé par ce moyen une pratique aussi ancienne que l'Eglise. Secondement , l'objection parloit de l'oblation , & ils répondent de la priere , n'osant faire voir au peuple que l'antiquité eût offert pour les morts ; parce que c'étoit une preuve trop convaincante que l'Eucharistie profitoit même à ceux qui ne recevoient pas la communion.

LV.

Les Luthériens rejettent la doctrine d'Aérius , contraire à la priere pour les morts.
Ibid.

Mais les paroles suivantes de l'Apologie sont remarquables : *C'est à tort que nos adversaires nous reprochent la condamnation d'Aérius , qu'ils veulent qu'on ait condamné , à cause qu'il nioit qu'on offrît la Messe pour les vivans & pour les morts. Voilà leur coutume de nous opposer les anciens hérétiques , & de comparer notre doctrine avec la leur. Saint Epiphane témoigne qu'Aérius enseignoit que les prieres pour les morts ETOIENT INUTILES. Nous ne soutenons point Aérius ; mais nous disputons avec vous qui dites , contre la doctrine des Prophetes , des Apôtres & des Peres , que la Messe justifie les hommes en vertu de l'action , & mérite la rémission de la coulpe & de la peine aux méchans à qui on l'applique , pourvu qu'ils n'y mettent pas d'obstacle. Voilà comme on donne le change aux ignorans. Si les Luthériens ne vouloient point soutenir Aérius , pourquoi soutiennent-ils ce dogme particulier , que cet hérétique Arien avoit ajouté à l'hérésie Arienne , qu'il ne falloit point prier ni offrir des oblations pour les morts.*

S. Aug. lib. de hæc. 53. Edit. Bened. t. viij , p. 18.

Voilà ce que S. Augustin rapporte d'Aérius , après saint Epiphane dont il a fait un abrégé. Si on rejette Aérius , si on n'ose pas soutenir

Un hérétique réprouvé par les saints Peres , il faut rétablir dans la Liturgie non-seulement la priere , mais encore l'oblation pour les morts.

*Ephiph. hæ-
res. 75. Edit.
1622, tom. j,
p. 908.*

Mais voici le grand grief de l'Apologie : C'est , dit-on , que saint Epiphane , en condamnant Aérius , ne disoit pas comme vous , *que la Messe justifie les hommes en vertu de l'action ex opere operato , & mérite la rémission de la coulpe & de la peine aux méchans à qui on l'applique , pourvu qu'ils n'y mettent point d'obstacle.* On diroit à les entendre , que la Messe par elle-même va justifier tous les pécheurs pour qui on la dit , sans qu'ils y pensent : mais que sert d'amuser le monde ? La maniere dont nous disons que la Messe profite même à ceux qui n'y pensent pas , jusqu'aux plus méchans , n'a aucune difficulté. Elle leur profite comme la priere , laquelle certainement on ne feroit pas pour les pécheurs les plus endurcis , si on ne croyoit qu'elle pût obtenir de Dieu la grace qui surmonteroit leur endurcissement , s'ils n'y résistoient , & qui souvent la leur obtient si abondante , qu'elle empêche leur résistance. C'est ainsi que l'oblation de l'Eucharistie profite aux absens , aux morts & aux pécheurs même : parce qu'en effet la consécration de l'Eucharistie , en mettant devant les yeux de Dieu un objet aussi agréable que le corps & le sang de son Fils , emporte avec elle une maniere d'intercession très-puissante ; mais que trop souvent les pécheurs rendent inutile , par l'empêchement qu'ils mettent à son efficace.

Qu'y avoit-il de choquant dans cette maniere d'expliquer l'effet de la Messe ?

LVI.
Comment
l'oblation de
l'Eucharistie
profite à tout
le monde.

Chytr. Hist.
Conf. Aug.
Conf. Cath.
cap. de Missâ
Conc. Trid.
Sess. xxij,
cap. 6.

Quant à ceux qui détournoient à un gain sordide une doctrine si pure, les Protestans favoient bien que l'Eglise ne les approuvoit pas : & pour les Messes sans communians, les Catholiques leur dirent dès-lors ce qui depuis a été confirmé à Trente, que si l'on n'y communie pas, ce n'est pas la faute de l'Eglise ; puisqu'elle souhaiteroit au contraire que les assistans communiquassent à la Messe qu'ils entendent : de sorte que l'Eglise ressemble à un riche bienfaisant dont la table est toujours ouverte & toujours servie, encore que les conviés n'y viennent pas.

On voit maintenant tout l'artifice de la Confession d'Ausbourg touchant la Messe : ne toucher gueres au dehors ; changer le dedans, & même ce qu'il y avoit de plus ancien, sans en avertir les peuples ; charger les Catholiques des erreurs les plus grossieres, jusqu'à leur faire dire contre leurs principes, que la Messe justifioit le pécheur, chose constamment réservée aux Sacremens de Baptême & de Pénitence ; & encore sans aucun bon mouvement, afin de rendre l'Eglise & sa Liturgie plus odieuse.

LVII.

Horrible calomnie fondée sur les Prières adressés aux Saints.
Ad art. xxj.
Cap. de Invoc. SS. p.
225.

On n'étoit pas moins soigneux de dénigrer les autres parties de notre doctrine, & particulièrement le chapitre de la priere des Saints. Il y en a, dit l'Apologie, qui attribuent NETTEMENT LA DIVINITE aux Saints, en disant qu'ils voient en nous les secretes pensées de nos cœurs. Où sont-ils ces Théologiens qui attribuent aux Saints de voir le secret des cœurs comme Dieu, ou de le voir autrement que par la lumiere qu'il leur donne, comme il a fait aux Prophetes quand il lui a plû ? Ils font des saints, disoit-on,

Ibid.

non-seulement des Intercesseurs, mais encore des MÉDIATEURS DE RÉDEMPTION. Ils ont inventé que Jesus-Christ étoit plus dur, & les Saints plus aisés à appaiser; ils se fient plus à la miséricorde des Saints, qu'à celle de Jesus-Christ; ET FUYANT JESUS-CHRIST, ils cherchent les Saints. Je n'ai pas besoin de justifier l'Eglise de ces abominables excès. Mais afin qu'on ne doutât pas que ce ne fût là au pied de la lettre le sentiment Catholique, nous ne parlons point encore, ajoutoit-on, des abus du peuple: nous parlons de l'opinion des Docteurs. Ibid. 227.

Et un peu après: Ils exhortent à se fier davantage à la miséricorde des Saints qu'à celle de Jesus-Christ. Ils ordonnent de se fier aux mérites des Saints, comme si nous étions réputés justes à cause de leurs mérites, comme nous sommes réputés justes à cause des mérites de Jesus-Christ. Après nous avoir imputé de tels excès, on dit gravement: Nous n'inventons rien: ils disent dans les Indulgences que les mérites des Saints nous sont appliqués. Il ne falloit qu'un peu d'équité pour entendre de quelle sorte les mérites des Saints nous sont utiles, & Bucer même, Auteur non suspect, nous a justifiés du reproche qu'on nous faisoit sur ce point.

Ibid.

Mais on ne vouloit qu'aigrir & irriter les esprits. C'est pourquoi on ajoute encore: *De l'invocation des Saints on est venu aux Images. On les a honorées, & on pensoit qu'il y avoit une certaine vertu, COMME LES MAGICIENS nous font accroire QU'IL Y EN A DANS LES IMAGES DES CONSTELLATIONS lorsqu'on les fait en un certain temps. Voilà comme on excitoit la haine publique. Il faut avouer pourtant qu'on n'en venoit pas à cet excès dans la Confession d'Ausbourg, & qu'on n'y parloit*

LVIII.

Calomnies sur les Images; & imposture grossière sur l'invocation des Saints.

Ibid. 229.

pas même des images. Pour contenter le parti, il fallut dire dans l'Apologie quelque chose de plus dur. Cependant on se gardoit bien d'y faire voir au peuple que ces prieres adressées aux Saints, afin qu'ils priaissent pour nous, fussent communes dans l'ancienne Eglise. Au contraire, on en parloit comme d'une coutume nouvelle, introduite sans le témoignage des Peres, & dont on ne voyoit rien avant saint Grégoire, c'est-à-dire avant le septieme siecle. Les peuples n'étoient pas encore accoutumés à mépriser l'autorité de l'ancienne Eglise, & la Réforme timide encore révéroit les grands noms des Peres. Mais maintenant elle a endurci son front; elle ne fait plus rougir, de sorte qu'on nous abandonne le quatrieme siecle, & on ne craint point d'afflurer que S. Basile, saint Ambroise, saint Augustin, & en un mot tous les Peres de ce siecle si vénérable, ont avec l'invocation des Saints établi dans la nouvelle idolatrie le regne de l'Antechrist.

Alors, & durant le temps de la Confession d'Ausbourg, les Protestans se glorifioient d'avoir pour eux les saints Peres, principalement dans l'article de la Justification, qu'ils regardoient comme le plus essentiel: & non-seulement ils prétendoient avoir pour eux l'ancienne Eglise, mais voici encore comme ils finissoient l'exposition de leur doctrine: *Telest l'abregé de notre foi, où l'on ne verra rien de contraire à l'Ecriture, ni à l'Eglise Catholique, ou même A L'EGLISE ROMAINE, autant qu'on la peut connoître par ses Ecrivains. Il s'agit de quelque peu d'abus qui se sont introduits dans les Eglises sans aucune autorité certaine, & quand il y auroit quelque différence, il la faudroit sup-*

Ibid. p. 223, 225, 229.

Dall. de cult. Latin. Joseph. Me-darin Com-ment. Apoc. Jur. Acc. des Proph.

LIX.

Les Lu-thériens n'o-foient reje-ter l'autori-té de l'Egli-se Romaine.

Conf. Aug. art. 21. edit.

Gen. p. 22, 23, &c.

Apol. resp. ad arg. p.

141, &c.

porter, puisqu'il n'est pas nécessaire que les rites des Eglises soient par-tout les mêmes.

Dans une autre édition on lit ces mots : *Edit. Gen.*
 Nous ne MÉPRISONS PAS LE CONSENTEMENT *art. xxj, p.*
 DE L'EGLISE CATHOLIQUE, ni ne voulons ^{22.}
 soutenir les opinions impies & séditiones qu'elle
 a condamnées; car ce ne sont point des passions
 défordonnées, mais c'est l'autorité de la parole de
 Dieu, & DE L'ANCIENNE EGLISE, qui nous a
 poussés à embrasser cette doctrine, pour augmenter
 la gloire de Dieu, & pourvoir à l'utilité des bon-
 nes ames dans l'Eglise universelle.

Apol. resp.
ad art. p. 141.

On disoit aussi dans l'Apologie, après y avoir exposé l'article de la Justification, qu'on tenoit sans comparaison le principal : Que c'étoit la doctrine des Prophetes, des Apôtres & des saints Peres, de saint Ambroise, de saint Augustin, de la plupart des autres Peres & de toute l'Eglise qui reconnoissoit Jesus-Christ pour propitiateur & comme l'auteur de la justification; & qu'il ne falloit pas prendre pour doctrine de l'Eglise Romaine tout ce qu'approuvent le Pape, quelques Cardinaux, Evêques, Théologiens ou Moines : par où l'on distinguoit manifestement les opinions particulieres d'avec le dogme reçu & constant, où on faisoit profession de ne vouloir point toucher.

Les peuples croyoient donc encore suivre en tout le sentiment des Peres, l'autorité de l'Eglise Catholique, & même celle de l'Eglise Romaine, dont la vénération étoit profondément imprimée dans tous les esprits. Luther même, tout arrogant & tout rebelle qu'il étoit, revenoit quelquefois à son bon sens, & il faisoit bien paroître que cette ancienne vénération qu'il avoit eue pour l'Eglise n'étoit pas entièrement effacée. Environ l'an 1534,

LX.
 Paroles mémorables de Luther, pour reconnoître la vraie Eglise dans la Communion Romaine.

Tr. de Mis-
sion priv. T.
VII, 236. &
seq.

tant d'années après sa révolte, & quatre ans après la Confession d'Ausbourg, on publia son traité pour abolir la Messe privée. C'est celui où il raconte son fameux colloque avec le Prince des ténèbres. Là, tout outré qu'il étoit contre l'Eglise Catholique, jusqu'à la regarder comme le siege de l'Antechrist & de l'abomination, loin de lui ôter le titre d'Eglise par cette raison, il concluoit au contraire, qu'elle étoit la véritable Eglise, le soutien & la colonne de la vérité, & le lieu très-saint. En cette Eglise, poursuivoit-il, Dieu conserve miraculeusement le Baptême, le texte de l'Evangile dans toutes les langues, la rémission des péchés, & l'absolution tant dans la Confession qu'en public; le Sacrement de l'Autel vers Pâque, & trois ou quatre fois l'année, quoiqu'on en ait arraché une espece au peuple; la vocation & l'ordination des Pasteurs; la consolation dans l'agonie; l'image du Crucifix, & en même temps le ressouvenir de la Mort & de la Passion de Jesus-Christ; le Pseautier, l'Oraison Dominicale, le Symbole, le Décalogue, plusieurs Cantiques pieux en Latin & en Allemand. Et un peu après: Où l'on trouve ces vraies reliques des Saints, là sans doute a été & est encore la sainte Eglise de Jesus-Christ; là sont demeurés les Saints; car les institutions & les Sacremens de Jesus-Christ y sont, excepté une des especes arrachée par force. C'est pourquoi il est certain que Jesus-Christ y a été présent, & que son Saint-Esprit y conserve sa vraie connoissance, & la vraie foi dans ses élus. Loin de regarder la Croix, qu'on mettoit entre les mains des mourans, comme un objet d'idolatrie, il la regarde au contraire comme un monument de piété, & comme un salutaire avertissement qui nous rappelloit dans l'esprit

la Mort & la Passion de Jesus-Christ. La ré-
volte n'avoit pas encore éteint dans son
cœur ces beaux restes de la doctrine & de la
piété de l'Eglise ; & je ne m'étonne pas qu'à
la tête de tous les volumes de ses Œuvres on
l'ait peint avec son Maître l'Electeur, à ge-
noux devant un Crucifix.

Pour ce qu'il dit de la soustraction d'une
des especes, la Réforme se trouvoit fort em-
barrassée sur cet article, & voici ce qu'on en
disoit dans l'Apologie : *Nous excusons l'Egli-
se, qui ne pouvant recevoir les deux especes, a
souffert cette injure : mais nous n'excusons pas les
auteurs de cette défense.*

Pour entendre le secret de cet endroit de
l'Apologie, il ne faut que remarquer un petit
mot que Melancton son Auteur, écrit à Lu-
ther, en le consultant sur cette matiere, pen-
dant qu'on en disputoit à Ausbourg entre les
Catholiques & les Protestans. *Eccius vouloit,*
lui dit-il, *qu'on tînt pour indifférente la com-
munion sous une ou sous deux especes. C'est ce
que je n'ai pas voulu accorder : & toutefois j'ai
excusé ceux qui jusqu'ici avoient reçu une seule
espece* PAR ERREUR ; *car on croit que nous
condamnions toute l'Eglise.*

Ils n'osoient donc pas condamner toute
l'Eglise : la seule pensée en faisoit horreur.
C'est ce qui fait trouver à Melancton ce beau
dénouement, d'excuser l'Eglise sur une erreur.
Que pourroient dire de pis ceux qui la con-
damnent, puisque l'erreur dont il s'agit est
supposée une erreur dans la foi, & encore
une erreur tendante à l'entiere subversion
d'un aussi grand Sacrement que celui de l'E-
ucharistie ? Mais enfin on n'y trouvoit pas
d'autre expédient ; Luther l'approuva ; &

LXI.

Les deux
especes.*Cap. de utra-
que specie.*

235.

*Mel. lib. 1.
Ep. 15.*

pour mieux excuser l'Eglise, qui ne communioit que sous une espece; il joignit la violence qu'elle souffroit de ses Pasteurs sur ce point, à l'erreur où elle étoit induite: la voilà bien excusée, & les promesses de Jesus-Christ, qui ne la devoit jamais abandonner, sauvées admirablement par cette méthode.

*Resp. Luth.
ad Mel. T.
II. Steid. lib.
vij. 112.*

Les paroles de Luther dans la réponse à Melancton sont remarquables: *Ils crient que nous condamnons toute l'Eglise.* C'est ce qui frappoit tout le monde. *Mais,* répondit Luther, *nous disons que l'Eglise oppressée & privée par violence d'une des especes, doit être excusée, comme on excuse la Synagogue de n'avoir pas observé toutes les cérémonies de la loi dans la captivité de Babylone, où elle n'en avoit pas le pouvoir.*

L'exemple étoit cité bien mal à propos: car enfin ceux qui tenoient la Synagogue captive n'étoient pas de son corps, comme les Pasteurs de l'Eglise, qu'on faisoit ici passer pour ses oppresseurs, étoient du corps de l'Eglise. D'ailleurs, la Synagogue, pour être contrainte au dehors dans ses observances, n'étoit pas pour cela induite *en erreur*, comme Melancton soutenoit que l'Eglise privée d'une des especes y étoit induite: mais enfin l'article passa. Pour ne point condamner l'Eglise, on demeura d'accord de l'excuser sur l'erreur où elle étoit, & sur l'injure qu'on lui avoit faite; & tout le parti souscrivit à cette réponse de l'Apologie.

*Conf. Aug.
art. vij.*

Tout cela ne s'accordoit gueres avec l'article VII de la Confession d'Ausbourg, où il est porté: *Qu'il y a une sainte Eglise qui demeurera éternellement. Or l'Eglise c'est l'assemblée des Saints, où l'Evangile est enseigné.*

Et les Sacremens administrés comme il faut. Pour sauver cette idée d'Eglise, il ne falloit pas seulement excuser le peuple; mais il falloit encore que les Sacremens fussent bien administrés par les Pasteurs; & si celui de l'Eucharistie ne subsistoit sous une seule espece, on ne pouvoit plus faire subsister l'Eglise même.

L'embarras n'étoit pas moins grand à en condamner la doctrine; & c'est pourquoi les Protestans n'osoient avouer que leur Confession de foi fût opposée à l'Eglise Romaine, ou qu'ils se fussent retirés de son sein. Ils tâchoient de faire accroire, comme on vient de voir, qu'ils n'en étoient distingués que par certains rites, & quelques légères observances. Et au reste, pour faire voir qu'ils prétendoient toujours faire avec elle un même corps, ils se soumettoient publiquement à son Concile.

C'est ce qui paroît dans la Préface de la Confession d'Ausbourg, adressée à Charles V. *Votre Majesté Impériale a déclaré qu'Elle ne pouvoit rien déterminer dans cette affaire où il s'agissoit de la Religion; mais qu'Elle agiroit auprès du Pape pour procurer l'assemblée du Concile universel. Elle réitéra l'an passé la même déclaration dans la dernière Diète tenue à Spire, & a fait voir qu'Elle persistoit dans la résolution de procurer cette assemblée du Concile général; ajoutant que les affaires qu'Elle avoit avec le Pape étant terminées, Elle croyoit qu'il pouvoit être aisément porté à tenir un Concile général. On voit par là de quel Concile on entendoit parler alors; c'étoit d'un Concile général assemblé par le Pape; & les Protestans s'y soumettent en ces termes: Si les affaires de la Reli-*

Var. Tome I.

EXII.

Le corps des Luthériens se soumet au jugement du Concile général, dans la Confession d'Ausbourg.

Præf. Conf. Aug. Concord. p. 8, 9.

gion ne peuvent pas être accommodées à l'amiable avec nos Parties, nous offrons en toute obéissance à Votre Majesté Impériale de comparoître, & de plaider notre cause devant un tel Concile général, libre & Chrétien. Et enfin: C'est à ce Concile général, & ensemble à Votre Majesté Impériale que nous avons appelé & appellons, & nous adhérons à cet appel. Quand ils parloient de cette sorte, leur intention n'étoit pas de donner à l'Empereur l'autorité de prononcer sur les articles de la foi: mais en appelant au Concile, ils nommoient aussi l'Empereur dans leur appel, comme celui qui devoit procurer la convocation de cette sainte assemblée, & qu'ils prioient en attendant de tenir tout en suspens. Une déclaration si solennelle demeurera éternellement dans l'acte le plus authentique qu'aient jamais fait les Lutheriens, & à la tête de la Confession d'Ausbourg, en témoignage contre eux, & en reconnaissance de l'inviolable autorité de l'Eglise. Tout s'y soumettoit alors; & ce qu'on faisoit en attendant sa décision, ne pouvoit être que provisoire. On retenoit les peuples, & on se trompoit peut-être soi-même par cette belle apparence. On s'engageoit cependant, & l'horreur qu'on avoit du schisme diminuoit tous les jours. Après qu'on y fut accoutumé, & que le parti se fut fortifié par des traités & par des ligue, l'Eglise fut oubliée; tout ce qu'on avoit dit de son autorité sainte s'évanouit comme un songe, & le titre de Concile libre & Chrétien, dont on s'étoit servi, devint un prétexte pour rendre illusoire la réclamation au Concile, comme on le verra par la suite.

Voilà l'histoire de la Confession d'Aus-

bourg & de son Apologie. On voit que les Luthériens reviendroient de beaucoup de choses, & j'ose dire presque de tout, s'ils vouloient seulement prendre la peine d'en retrancher les calomnies dont on nous y charge, & de bien comprendre les dogmes où l'on s'accommode si visiblement à notre doctrine. Si l'on en eût cru Melancton, on se seroit encore approché beaucoup davantage des Catholiques: car il ne disoit pas tout ce qu'il vouloit; & pendant qu'il travailloit à la Confession d'Ausbourg, lui-même en écrivant à Luther sur les *articles de foi* qu'il le prioit de revoir: *Il les faut, dit-il, changer souvent, & les accommoder à l'occasion.* Voilà comme on bâtissoit cette célèbre Confession de foi, qui est le fondement de la Religion Protestante; & c'est ainsi qu'on y traitoit les dogmes. On ne permettoit pas à Melancton d'adoucir les choses autant qu'il le souhaitoit. *Je changeois, dit-il, tous les jours, & rechangeois quelque chose, & j'en aurois changé beaucoup davantage, si nos compagnons nous l'avoient permis.* Mais, poursuivoit-il, *ils ne se mettent en peine de rien: c'étoit-à-dire* comme il l'explique par-tout, que, sans prévoir ce qui pouvoit arriver, on ne songeoit qu'à pousser tout à l'extrémité: c'est pourquoi on voyoit toujours Melancton, comme il le confesse lui-même, *accablé de cruelles inquiétudes, de soins infinis, d'insupportables regrets.* Luther le contraignoit plus que tous les autres ensemble. On voit dans les lettres qu'il lui écrit, qu'il ne savoit comment adoucir cet esprit superbe: quelquefois il entroit contre Melancton *dans une telle colere, qu'il ne vouloit pas même lire ses lettres.* C'est en vain.

LXIII.
Conclusion
de cette ma-
tiere: com-
bien elle de-
vroit servir à
ramener les
Luthériens.

Lib. j. ep. xi.

Liv. iv. ep. 91.

Ibid.

Liv. j. ep. 6.

Ibid.

qu'on lui envoyoit des messagers exprès ; ils revenoient sans réponse ; & le malheureux Melancton , qui s'opposoit le plus qu'il pouvoit aux emportemens de son maître & de son parti , toujours pleurant & gémissant , écrivoit la Confession d'Ausbourg avec ces contraintes.

LIVRE IV.

Depuis 1530 jusqu'à 1537.

SOMMAIRE.

Les ligues des Protestans , & la résolution de prendre les armes autorisée par Luther. Embarras de Melancton sur ces nouveaux projets si contraires au premier plan. Bucer déploie ses équivoques pour unir tout le parti Protestant , & les Sacramentaires avec les Luthériens. Les Zuingliens & Luther les rejettent également. Bucer à la fin trompe Luther, en avouant que les indignes reçoivent la vérité du corps. Accord de Vittemberg conclu sur ce fondement. Pendant qu'on revient au sentiment de Luther , Melancton commence à en douter , & ne laisse pas de souscrire tout ce que veut Luther. Articles de Smalcalde , & nouvelle explication de la présence

LE Décret de la Diète d'Ausbourg contre les Protestans fut rigoureux. Comme l'Empereur y établissoit une espece de Ligue défensive avec tous les Etats Catholiques contre la nouvelle Religion, les Protestans de leur côté songerent plus que jamais à s'unir entre-eux : mais la division sur la Cene, qui avoit si visiblement éclaté à la Diète, étoit un obstacle perpétuel à la réunion de tout le parti. Le Landgrave peu scrupuleux fit son traité avec ceux de Bâle, de Zurich & de Strasbourg. Mais Luther n'en vouloit point entendre parler ; & l'Electeur Jean Frideric demeura ferme à ne faire avec eux aucune ligue ; ainsi pour accommoder cette affaire, le Landgrave fit marcher Bucer le grand Négociateur de ce temps pour les affaires de doctrine, qui s'aboucha par son ordre avec Luther & avec Zuingle.

En ce temps un petit écrit de Luther mit en rumeur toute l'Allemagne. Nous avons vu que le grand succès de sa doctrine lui avoit fait croire que l'Eglise Romaine alloit tomber d'elle-même ; & il soutenoit fortement alors, qu'il ne falloit pas employer les armes dans l'affaire de l'Evangile, pas même pour se défendre de l'oppression. Les Luthériens sont d'accord qu'il n'y avoit rien de plus inculqué dans tous ses écrits, que cette maxime. Il vouloit donner à sa nouvelle Eglise ce beau caractere de l'ancien Christianisme : mais il n'y put pas durer long-temps. Aussi-tôt après la Diète, & pendant que les

14
Les ligue
des Protec-
tans après le
décret de la
Diète d'Aus-
bourg ; & la
résolution de
prendre les
armes, auto-
risée par Lu-
ther.
Recess. Aug
Steid. l. vij,
111.

1531.

Sup. lib. j,
n. 3. ij, 9.

Steid. lib.
vij, viij.

Protestans travailloient à former la ligue de Smalcalde, Luther déclara qu'encore qu'il eût toujours constamment enseigné jus-

Sleid. l. viij,
217.

qu'alors, qu'il n'étoit pas permis de résister aux puissances légitimes; maintenant il s'en rapportoit aux Jurisconsultes, dont il ne savoit pas les maximes, quand il avoit fait ses premiers écrits. Au reste, que l'Evangile n'étoit pas contraire aux loix politiques; & que dans un temps si fâcheux on pourroit se voir réduit à des extrémités, où non-seulement le droit civil, mais encore la conscience obligeroit les Fideles à prendre les armes, & à se liguier contre tous ceux qui voudroient leur faire la guerre, & même contre l'Empereur.

St liv. ij,
n. 42.

La lettre que Luther avoit écrite contre le Duc George de Saxe avoit déjà bien montré qu'il n'étoit plus question parmi les siens de cette patience évangélique tant vantée dans leurs premiers écrits: mais ce n'étoit qu'une lettre écrite à un particulier. Voici maintenant un écrit public, où Luther autorisoit ceux qui prenoient les armes contre le Prince.

II.

Le trouble de Melancton dans ces nouveaux desseins de guerre.

Liv iv. ep
111.
St. l. viij,
117.

Si nous en crovons Melancton, Luther n'avoit pas été consulté précisément sur les ligues: on lui avoit un peu pallié l'affaire; & cet écrit étoit échappé sans sa participation. Mais ou Melancton ne disoit pas tout ce qu'il savoit; ou l'on ne disoit pas tout à Melancton. Il est constant par Sleidam, que Luther fut expressément consulté, & on ne voit pas que son écrit ait été publié par un autre que par lui-même: car aussi, qui l'eût osé faire sans son ordre? Cet écrit mit toute l'Allemagne en feu. Melancton s'en plaignit en vain: Pourquoi, dit-il, avoir répandu l'écrit par toute l'Allemagne? Et falloit-il ainsi sonner le tocsin.

Liv. iv. ep.
111.

pour exiter toutes les villes à faire des ligues? Il avoit peine à renoncer à cette belle idée de réformation que Luther lui avoit donnée, & qu'il avoit lui-même si bien soutenue, quand il écrivit au Landgrave, qu'il falloit plutôt tout souffrir, que de prendre les armes pour la cause de l'Évangile. Il en avoit dit autant des ligues que traitoient les Protestans, & il les avoit empêchées de tout son pouvoir au temps de la Diète de Spire, où son Prince l'Électeur de Saxe l'avoit mené. C'est mon sentiment, dit-il, que tous les gens de bien doivent s'opposer à ces ligues: mais il n'y eut pas moyen de soutenir ces beaux sentimens dans un tel parti. Quand on vit que les prophéties ne marchaient pas assez vite, & que le souffle de Luther étoit trop foible pour abattre cette Papauté tant haïe, au lieu de rentrer en soi-même, on se laissa entraîner à des conseils plus violens. A la fin Melancton vacilla: ce ne fut pas sans des peines extrêmes; & l'agitation où il paroît, durant qu'on tramoit ces ligues, fait pitié. Il écrit à son ami Cameraarius: On ne nous consulte plus tant sur la question, s'il est permis de se défendre en faisant la guerre: il peut y en avoir de justes raisons. La malice de quelques uns est si grande, qu'ils seroient capables de tout entreprendre s'ils nous trouvoient sans défense. L'égarément des hommes est étrange, & leur ignorance est extrême. Personne n'est plus touché de cette parole: NE VOUS INQUIETEZ PAS, PARCE QUE VOTRE PERE CELESTE SAIT CE QU'IL VOUS FAUT. Or ne se croit point assuré si on n'a de bonnes & sûres défenses. Dans cette foiblesse des esprits, nos maximes théologiques ne pourroient jamais se faire entendre. Il falloit ici ouvrir les yeux & voir que

Lib. iij. ep.
16.

Liv. iv, ep.
85, III.
Ibid. ep. 85.

Lib. iv. ep.
110.

la nouvelle Réforme, incapable de soutenir les maximes de l'Évangile, n'étoit pas ce qu'il en avoit pensé jusqu'alors. Mais écoutons la suite de la lettre. *Je ne veux, dit-il, condamner personne, & je ne crois pas qu'il faille blâmer les précautions de nos gens, pourvu qu'on ne fasse rien de criminel; à quoi nous saurons bien pourvoir.* Sans doute, ces Docteurs sauroient bien retenir les soldats armés, & donner des bornes à l'ambition des Princes, quand ils les auront engagés dans une guerre civile. Hé! comment espéroit-il empêcher les crimes durant cette guerre, si cette guerre elle-même, selon les maximes qu'il avoit toujours soutenues, étoit un crime? Mais il n'osoit avouer qu'on avoit tort; & après qu'il n'a pu empêcher les desseins de guerre, il se voit encore forcé à les appuyer de raisons. C'est ce qui le fait soupirer. *Ha, dit-il, que j'avois bien prévu tous ces mouvemens à Ausbourg!* C'étoit lorsqu'il y déplorait si amèrement les emportemens des siens, qui pouvoient tout à bout, & *ne se mettoient, disoit-il, en peine de rien.* C'est pourquoi il pleuroit sans fin; & Luther, par toutes les lettres qu'il lui écrivoit ne pouvoit le consoler. Ses douleurs s'accrurent, quand il vit tant de projets de ligues autorisés par Luther même. Mais *enfin, mon cher Camerarius (c'est ainsi qu'il finit sa lettre), cette chose est toute particulière, & peut être considérée de plusieurs côtés, c'est pourquoi il faut prier Dieu.*

S. liv. iij.
n. 59.

Son ami Camerarius n'approuvoit pas plus que lui dans le fond de son cœur ces préparatifs de guerre; & Melancton tâchoit toujours de le soutenir le mieux qu'il pouvoit: sur-tout il falloit bien excuser Luther.

Quelques

Quelques jours après la lettre que nous avons vue, il mande au même Camerarius, que *Lib. iv. ep.*
Luther a écrit très-modérément, & qu'on a eu III.
bien de la peine à lui arracher sa consultation. Je
crois, poursuit-il, que vous voyez bien que nous
n'avons point de tort. Je ne pense pas que nous
devions nous tourmenter davantage sur ces li-
gues; & pour dire la vérité, la conjoncture du
temps fait que je ne crois pas les devoir blâmer :
ainsi revenons à prier Dieu.

C'étoit bien fait. Mais Dieu se rit des prières qu'on lui fait pour détourner les malheurs publics, quand on ne s'oppose pas à ce qui se fait pour les attirer. Que dis-je? quand on l'approuve & qu'on y souscrit, quoique ce soit avec répugnance. Melancton le sentoît bien; & troublé de ce qu'il faisoit, autant que de ce que faisoient les autres, il prie son ami de le soutenir : *Ecrivez-moi souvent,* lui dit-il, *je n'ai de repos que par vos lettres.*

Ce fut donc un point résolu dans la nouvelle Réforme, qu'on pouvoit prendre les armes, & qu'il falloit se liguier. Dans cette conjoncture, Buczer entama ses négociations avec Luther; & soit qu'il le trouvât porté à la paix avec les Zuingliens par le desir de former une bonne ligue, ou que par quelque autre moyen il ait su le prendre en bonne humeur, il en remporta de bonnes paroles. Il part aussi-tôt pour joindre Zuingle : mais la négociation fut interrompue par la guerre qui s'émut entre les cantons Catholiques & les Protestans. Les derniers, quoique plus forts, furent vaincus. Zuingle fut tué dans une bataille; & ce disputeur emporté fut montrer qu'il n'étoit pas moins hardi combattant. Le parti eut peine à défendre cette vale. r. à

III.

Négocia-
tions de Bu-
cer: mort de
Zuingle à la
guerre.

Hosp. ad
ann. 1531.

contre-temps d'un Pasteur; & on disoit pour excuse qu'il avoit suivi l'armée Protestante pour y faire son personnage de Ministre, plutôt que celui de soldat: mais enfin il étoit constant qu'il s'étoit jetté bien avant dans la mêlée, & qu'il y étoit mort l'épée à la main. Sa mort fut suivie de celle d'Æcolampade.

*Tr. de
abrog. Miss.
T. V II 230.*

Luther dit qu'il fut accablé des coups du Diable, dont il n'avoit pu soutenir l'effort; & les autres, qu'il étoit mort de douleur, & n'avoit pu résister à l'agitation que lui causoient tant de troubles. En Allemagne, la paix de Nuremberg tempéra les rigueurs du décret de la Diète d'Ausbourg: mais les Zuingliens furent exceptés de l'accord, non-seulement par les Catholiques, mais encore par les Luthériens; & l'Electeur Jean Frideric persistoit invinciblement à les exclure de la ligue, jusqu'à ce qu'ils fussent convenus avec Luther de l'article de la Présence. Bucér poursuivoit sa pointe sans se rebuter, & par toute sorte de moyens il s'efforçoit de surmonter cet unique obstacle de la réunion du parti.

Se persuader les uns les autres étoit une chose jugée impossible, & déjà vainement tentée à Marpourg. La tolérance mutuelle, en demeurant chacun dans ses sentimens, y avoit été rejetée avec mépris par Luther; & il persistoit avec Melancton à dire qu'elle faisoit tort à la vérité qu'il défendoit. Il n'y avoit donc plus d'autre expédient pour Bucér, que de se rejeter dans des équivoques, & d'avouer la présence substantielle d'une manière qui lui laissoit quelque échappatoire.

Le chemin par où il vint à un aveu si considérable, est merveilleux. C'étoit un discours

commun des Sacramentaires, qu'il se falloit bien garder de mettre dans les Sacremens de simples signes. Zuingle même n'avoit point fait de difficulté d'y reconnoître quelque chose de plus; & pour vérifier son discours, il suffisoit qu'il y eût quelque promesse de grace annexée aux Sacremens. L'exemple du Baptême le prouvoit assez. Mais comme l'Eucharistie n'étoit pas seulement instituée comme un signe de la grace, & qu'elle étoit appelée le corps & le sang, pour n'en être pas un simple signe, constamment le corps & le sang y devoient être reçus. On dit donc qu'ils y étoient reçus par la foi: c'étoit le vrai corps qui étoit reçu; car Jesus-Christ n'en avoit pas deux. Quand on en fut venu à dire qu'on recevoit par la foi le vrai corps de Jesus-Christ, on dit qu'on en recevoit la propre substance. Le recevoir sans qu'il fût présent, n'étoit pas chose imaginable. Voilà donc, disoit Bucer, Jesus-Christ substantiellement présent. Il n'étoit plus besoin de parler de la foi, & il suffisoit de la sous-entendre. Ainsi Bucer avoua dans l'Eucharistie, absolument & sans restriction, la présence réelle & substantielle du corps & du sang de notre Seigneur, encore qu'ils demeurassent uniquement dans le Ciel: ce qu'il adoucit néanmoins dans la suite. De cette sorte, sans rien admettre de nouveau, il changea tout son langage: & à force de parler comme Luther, il se mit à dire qu'on ne s'étoit jamais entendu, & que cette longue dispute, dans laquelle on s'étoit si fort échauffé, n'étoit qu'une dispute de mots.

Il eût parlé plus juste, en disant qu'on ne s'accordoit que dans les mots; puisqu'enfin

IV.
Fondement
des équivoques de Bucer, pour concilier les partis.

V.
L'accord
que Bucér
propofen'eft
que dans les
mots.

*Luth. ep. ad
Sen. Fran-
cof. Hofp. ad
1533. 128.*

*Epist. Mel.
ap. Hofp.
1530. 110.*

cette substance qu'on difoit présente, étoit
auffi éloignée de l'Euchariftie que le Ciel
l'étoit de la terre, & n'étoit non plus reçue
par les Fideles que la substance du soleil est
reçue dans l'œil. C'est ce que difoient Luther
& Melancton. Le premier appelloit les Sa-
cramentaires une *façon à deux langues*, à
cause de leurs équivoques, & difoit qu'ils
faisoient *un jeu diabolique des paroles de Notre
Seigneur*. La présence que Bucér admet, di-
soit le dernier, n'est *qu'une présence en parole,*
& *une présence de vertu*. Or c'est la présence du
corps & du sang, & non celle de leur vertu, que
nous demandons. *Si ce corps de Jesus-Christ n'est
que dans le Ciel, & n'est point avec le pain ni
dans le pain; si enfin elle ne se trouve dans l'E-
uchariftie que par la contemplation de la foi, ce
n'est qu'une présence imaginaire.*

VI.
Equivoque
de la présen-
ce spirituelle
& de la pré-
sence réelle.
Ibid. 111.

Bucér & les fiens se fâchoient ici de ce
qu'on appelloit imaginaire ce qui se faisoit
par la foi, comme si la foi n'eût été qu'une
pure imagination. *N'est-ce pas assez,* difoit
Bucér, *que Jesus-Christ soit présent au pur esprit
& à l'ame élevée en haut?*

Il y avoit dans ce discours bien de l'équivo-
que. Les Luthériens convenoient que la pré-
sence du corps & du sang dans l'Euchariftie
étoit au-dessus des sens, & de nature à n'être
apperçue que par l'esprit & par la foi. Mais
ils n'en vouloient pas moins que Jesus-Christ
fût présent en sa propre substance dans le
Sacrement: au lieu que Bucér vouloit qu'il
ne fût présent en effet que dans le Ciel, où
l'esprit l'alloit chercher par la foi; ce qui n'a-
voit rien de réel, rien qui répondît à l'idée
que donnoient ces mots sacrés: *ceci est mon
corps, ceci est mon sang.*

Mais quoi donc ! ce qui est spirituel n'est-il pas réel ? & n'y a-t-il rien de réel dans le Baptême, à cause qu'il n'y a rien de corporel ? Autre équivoque. Les choses spirituelles, comme la grace & le Saint-Esprit, sont autant présentes qu'elles peuvent l'être quand elles le sont spirituellement. Mais qu'est-ce qu'un corps présent en esprit seulement, si ce n'est un corps absent en effet, & présent seulement par la pensée ? Présence qui ne peut, sans illusion, être appelée réelle & substantielle.

Mais voulez-vous donc, disoit Bucer, que Jesus-Christ soit présent corporellement ? & vous-même n'avouez-vous pas que la présence de son corps dans l'Eucharistie est spirituelle ?

Luther & les siens ne rioient non plus que les Catholiques que la présence de Jesus-Christ dans l'Eucharistie ne fût spirituelle quant à la maniere, pourvu qu'on leur avouât qu'elle étoit corporelle quant à la substance ; c'est-à-dire en termes plus simples, que le corps de Jesus-Christ étoit présent, mais d'une maniere divine, surnaturelle, incompréhensible, où les sens ne pouvoient atteindre : spirituelle en cela, que le seul esprit soumis à la foi la pouvoit connoître, & qu'elle avoit une fin toute céleste. Saint Paul avoit bien appelé le corps humain ressuscité, *un corps spirituel*, à cause des qualités divines, surnaturelles & supérieures aux sens dont il étoit revêtu : à plus forte raison le corps du Sauveur mis dans l'Eucharistie d'une maniere si fort incompréhensible pouvoit-il être appelé de ce nom.

Au reste, tout ce qu'on disoit, que l'esprit s'élevoit en haut pour aller chercher Jesus-Christ à la droite de son Pere, n'étoit encore

VII.
Présence du corps, comment spirituelle.

I. Cor. xv,
44, 46.

VIII.
Si la présence du corps n'est que spirituelle, les

paroles de
l'institution
sont inutiles.

qu'une métaphore peu capable de représenter une réception substantielle du corps & du sang; puisque ce corps & ce sang demeuroient uniquement dans le Ciel, comme l'esprit demeurait uniquement uni à son corps dans la terre, & qu'il n'y avoit non plus d'union véritable & substantielle entre le fidele & le corps de notre Seigneur, que s'il n'y eût jamais eu d'Eucharistie, & que Jesus-Christ n'eût jamais dit : *ceci est mon corps.*

Feignons en effet que ces paroles ne soient jamais sorties de sa bouche, la présence par l'esprit & par la foi subsistait toujours également; & jamais on ne se seroit avisé de l'appeller substantielle. Que si les paroles de Jesus-Christ obligent à des expressions plus fortes, c'est à cause qu'elles nous donnent ce qui ne nous seroit point donné sans elles, c'est-à-dire le propre corps & le propre sang, dont l'immolation & l'effusion nous ont sauvés sur la croix.

IX.
S'il falloit ad-
mettre une
présence lo-
cale.

Il restait encore à Bucer deux fécondes sources de chicane & d'équivoque; l'une dans le mot de local, & l'autre dans le mot de Sacrement ou de Mystère.

Luther & les défenseurs de la présence réelle n'avoient jamais prétendu que le corps de notre Seigneur fût enfermé dans l'Eucharistie, comme dans un lieu par lequel il fût mesuré & compris à la manière ordinaire des corps: au contraire ils ne croyoient dans la chair de notre Seigneur, qui leur étoit distribuée à la sainte Table, que la simple & pure substance avec la grace & la vie dont elle étoit pleine; mais au surplus dépouillée de toutes qualités sensibles, & des manières d'être que nous connoissons. Ainsi Luther

accordoit facilement à Bucer que la présence dont il s'agissoit n'étoit pas locale, pourvu qu'il lui accordât qu'elle étoit substantielle; & Bucer appuyoit beaucoup sur l'exclusion de la présence locale, croyant affoiblir autant ce qu'il étoit forcé d'avouer de la présence substantielle. Il se servoit même de cet artifice pour exclure la manducation du corps de notre Seigneur qui se faisoit par la bouche. Il la trouvoit non-seulement inutile, mais encore grossiere, charnelle, & peu digne de l'esprit du Christianisme: comme si ce gage sacré de la chair & du sang offert sur la Croix, que le Sauveur nous donnoit encore dans l'Eucharistie pour nous certifier que la victime & son immolation étoit toute nôtre, eût été une chose indigne d'un Chrétien; ou que cette présence cessât d'être véritable, sous prétexte que dans un mystere de foi Dieu n'avoit pas voulu la rendre sensible; ou enfin que le Chrétien ne fût pas touché de ce gage inestimable de l'amour divin; parce qu'il ne lui étoit connu que par la seule parole de Jesus-Christ: choses tellement éloignées de l'esprit du christianisme, qu'on ne peut assez s'étonner de la grossièreté de ceux qui ne pouvant pas les goûter traitent encore de grossiers ceux qui les goûtent.

L'autre source des équivoques étoit dans le mot de Sacrement & dans celui de Mystere. Sacrement dans notre usage ordinaire, veut dire un signe sacré; mais dans la langue latine, d'où ce mot nous est venu, Sacrement veut dire souvent, chose haute, chose secrète & impénétrable. C'est aussi ce que signifie le mot de Mystere. Les Grecs n'ont point d'autre mot pour signifier Sacrement.

X.
Equivoque
sur le mot de
Sacrement
& de Mystere.

que celui de Myſtere ; & les Peres Latins appellent ſouvent le myſtere de l'Incarnation , Sacrement de l'Incarnation , & ainſi des autres.

Bucer & ſes compagnons croyoient tout gagner , quand ils diſoient que l'Euchariftie étoit un Myſtere , ou qu'elle étoit un Sacrement du corps & du ſang ; ou que la préſence qu'on y reconnoiſſoit , & l'union qu'on y avoit avec Jeſus-Chriſt , étoit une préſence & une union ſacramentelle : & au contraire , les défenſeurs de la préſence réelle , Catholiques & Luthériens , entendoient une préſence & une union réelle , ſubſtantielle , & proprement dite ; mais cachée , ſecrete , myſtérieuſe , ſurnaturelle dans ſa maniere , & ſpirituelle dans ſa fin , propre enfin à ce Sacrement : & c'étoit pour toutes ces raiſons qu'ils l'appelloient ſacramentelle.

Ils n'avoient donc garde de nier que l'Euchariftie ne fût un Myſtere au même ſens que la Trinité & l'Incarnation , c'eſt-à-dire une choſe haute autant que ſecrete ; & tout à fait incompréhenſible à l'eſprit humain.

XI.
L'Euchariftie eſt un ſigne , & comment.

Ils ne nioient pas même qu'elle ne fût un ſigne ſacré du corps & du ſang de notre Seigneur ; car ils ſavoient que le ſigne n'exclut pas toujours la préſence : au contraire , il y a des ſignes de telle nature qu'ils marquent la choſe préſente. Quand on dit qu'un malade a donné des ſignes de vie , on veut dire qu'on voit par ces ſignes que l'ame eſt encore préſente en ſa propre & véritable ſubſtance : les actes extérieurs de Religion ſont faits pour marquer qu'on a en effet la Religion au fond du cœur : & lorsque les Anges ont paru en forme humaine , ils étoient préſens en perſonne ſous

cette apparence qui nous les représentoit. Ainsi les défenseurs du sens littéral, ne disoient rien d'incroyable, quand ils enseignoient que les symboles sacrés de l'Eucharistie, accompagnés de ces paroles, *ceci est mon corps, ceci est mon sang*, nous marquent Jesus-Christ présent, & que le signe étoit très-étroitement & inséparablement uni à la chose.

Bien plus, il faut reconnoître que tout ce qui est le plus vérité, pour ainsi parler, dans la Religion Chrétienne, est tout ensemble mystere & signe sacré. L'Incarnation de Jesus-Christ nous figure l'union parfaite que nous devons avoir avec la Divinité dans la grace & dans la gloire. Sa naissance & sa mort sont la figure de notre naissance & de notre mort spirituelle. Si dans le mystere de l'Eucharistie il daigne s'approcher de nos corps en sa propre chair & en son propre sang, par-là il nous invite à l'union des esprits, & nous la figure. Enfin jusqu'à ce que nous soyions venus à la pleine & manifeste vérité qui nous rendra éternellement heureux, toute vérité nous fera la figure d'une vérité plus intime: nous ne goûterons Jesus-Christ tout pur en sa propre forme, & dégagé de toute figure, que lorsque nous le verrons dans la plénitude de sa gloire à la droite de son Pere: c'est pourquoi s'il nous est donné dans l'Eucharistie en substance & en vérité, c'est sous une espece étrangere. C'est ici un grand Sacrement & un grand Mystere, où sous la forme du pain on nous cache un corps véritable; où dans le corps d'un homme on nous cache la majesté & la puissance d'un Dieu; où on exécute de si grandes choses d'une maniere impénétrable au sens humain.

XII.
Tous les
Mysteres de
Jesus-Christ
sont des si-
gnes à cer-
tains égards.

XIII.
Bucer se
joue des
mots.

Quel jeu aux équivoques de Bucer dans ces diverses significations des mots de Sacrement & de Myſtere ? Et combien d'échappatoires ſe pouvoit-il préparer dans des termes que chacun tiroit à ſon avantage ? S'il mettoit une préſence & une union réelle & ſubſtantielle, encore qu'il n'exprimât pas toujours qu'il l'entendoit par la foi, il croyoit avoir tout ſauvé en couſant à ſes expreſſions le mot de Sacramental : après quoi il s'écrioit de toute ſa force, qu'on ne diſputoit que des mots, & qu'il étoit étrange de troubler l'Egliſe, & d'empêcher le cours de la Réformation pour une diſpute vaine.

XIV.
Œcolampade avoit averti Bucer de l'illuſion qu'il y avoit dans ces équivoques.

Epist. Œcol. ap. Hoſp. an. 1530. 112.

Perſonne ne l'en vouloit croire. Ce n'étoit pas ſeulement Luther & les Luthériens qui ſe moquoient quand il vouloit faire une diſpute de mots de toute la diſpute de l'Euchariftie : ceux de ſon parti lui diſoient eux-mêmes qu'il trompoit le monde par ſa préſence ſubſtantielle, qui n'étoit au fond qu'une préſence par la foi. Œcolampade avoit remarqué combien il embrouilloit la matière par ſa préſence ſubſtantielle du corps & du ſang, & lui avoit écrit un peu avant que de mourir, qu'il y avoit ſeulement dans l'Euchariftie, pour ceux qui croyoient, une promeſſe efficace de la rémiſſion des péchés par le corps livré & par le ſang répandu : que nos âmes en étoient nourries, & nos corps aſſociés à la réſurreçtion par le Saint-Eſprit ; qu'ainſi nous recevions le vrai corps, & non pas ſeulement du pain, ni un ſimple ſigne : (il ſe gardoit bien de dire qu'on le reçût ſubſtantiellement.) qu'à la vérité les impies ne recevoient qu'une figure ; mais que Jeſus-Chriſt étoit préſent aux ſiens comme Dieu, qui nous fortiſie, & qui nous gouverne. C'étoit toute la préſence

que vouloit Ecolampade : & il finissoit par ces mots : *Voilà , mon cher Bucer , tout ce que nous pouvons donner aux Luthériens. L'obscurité est dangereuse à nos Eglises. Agissez de sorte , mon frere , que vous ne trompiez pas nos espérances.*

Ceux de Zurich lui témoignoient encore plus franchement , que c'étoit une illusion de dire , comme il faisoit , que cette dispute n'étoit que des mots , & l'avertissoient que ces expressions le menoient à la doctrine de Luther , où il arriva en effet , mais pas si-tôt. Cependant ils se plaignoient hautement de Luther qui ne vouloit pas les traiter de freres : ils ne laissoient pas de le reconnoître pour un excellent serviteur de Dieu ; mais on remarqua dans le parti , que cette douceur ne fit que le rendre plus inhumain & plus insolent.

Ceux de Bâle se monroient fort éloignés & des sentimens de Luther & des équivoques de Bucer. Dans la Confession de foi qui est mise dans le Recueil de Geneve en l'an 1532 , & dans l'Histoire d'Hospinien en l'an 1534 , peut-être parce qu'elle fut publiée la première fois en l'une de ces années , & renouvelée en l'autre , ils disent que , *comme l'eau demeure dans le Baptême , où la rémission des péchés nous est offerte ; ainsi le pain & le vin demeurent dans la Cene , où avec le pain & le vin le vrai corps & le vrai sang de Jesus-Christ nous est figuré & offert par le Ministre.* Pour s'expliquer plus nettement , ils ajoutent que nos ames sont nourries du corps & du sang de Jesus-Christ par une foi véritable , & mettent en marge , par forme d'éclaircissement , que *Jesus-Christ est présent dans la Cene , mais sacramentellement , & par le souvenir de la foi qui eleve l'homme au Ciel , & n'en ate point Jesus-Christ.* Enfin ils concluent,

XV.
Sentimens
de ceux de
Zurich.
Hosp. 127.
1532.

Ep. ad Mar-
ch. Brand.
ib.
Hosp. ibid.

XVI.
Confession
de foi de
ceux de Bâ-
le.
1534.

Conf. Bas.
1532. art. ij.
Synt. 1.
part. 72.

en disant qu'ils n'enferment point le corps naturel, véritable & substantiel de Jesus-Christ dans le pain & dans le breuvage, & n'adorent point Jesus-Christ dans les signes du pain & du vin, qu'on appelle ordinairement le Sacrement du corps & du sang de Jesus-Christ; mais dans le Ciel, à la droite de Dieu son Pere, d'où il viendra juger les vivans & les morts.

Voilà ce que Bucer ne vouloit point dire ni expliquer clairement, que Jesus-Christ n'étoit qu'au Ciel en qualité d'homme, quoiqu'autant qu'on en peut juger il fût alors de ce sentiment: mais il se jettoit de plus en plus dans des pensées si métaphysiques, que ni Scot, ni les plus fins des Scotistes n'en approchoient pas: & c'est sur ces abstractions qu'il faisoit rouler ses équivoques.

XVII.
Conférence
de Luther
avec le Dia-
ble.

De abrog.
Miss. priv.
T. VII, 216.

En ce temps Luther publia ce livre contre la Messe privée, où se trouve le fameux entretien qu'il avoit eu autrefois avec l'Ange de ténèbres, & où forcé par ses raisons il abolit, comme impie, la Messe qu'il avoit dite durant tant d'années avec tant de dévotion, s'il l'en faut croire. C'est une chose merveilleuse de voir combien sérieusement & vivement il décrit son réveil, comme en sursaut, au milieu de la nuit; l'apparition manifeste du Diable pour disputer contre lui; la frayeur dont il fut saisi, sa sueur, son tremblement, & son horrible battement de cœur dans cette dispute; les pressans argumens du Démon qui ne laisse aucun repos à l'esprit; le son de sa puissante voix; ses manières de disputer accablantes, où la question & la réponse se font sentir à la fois. Je sentis alors, dit-il, comment il arrive si souvent qu'on meure subitement vers le matin: c'est que le Diable peut tuer & étrangler les hommes;

& sans tout cela les mettre si fort à l'étroit par ses disputes, qu'il y a de quoi en mourir, comme je l'ai plusieurs fois expérimenté. Il nous apprend en passant que le Diable l'attaquoit souvent de la même sorte ; & à juger des autres attaques par celle-ci , on doit croire qu'il avoit appris de lui beaucoup d'autres choses que la condamnation de la Messe. C'est ici qu'il attribue au malin esprit la mort subite d'Æcolampade , aussi bien que celle d'Emser autrefois si opposé au Luthéranisme naissant. Je ne veux pas m'étendre sur une matiere tant rebattue : il me suffit d'avoir remarqué que Dieu , pour la confusion , ou plutôt pour la conversion des ennemis de l'Eglise , ait permis que Luther tombât dans un assez grand aveuglement pour avouer , non pas qu'il ait été souvent tourmenté par le Démon , ce qui pouvoit lui être commun avec plusieurs Saints ; mais ce qui lui est particulier , qu'il ait été converti par ses soins , & que l'esprit de mensonge ait été son maître dans un des principaux points de sa Réforme.

C'est en vain qu'on prétend ici que le Démon ne disputa contre Luther que pour le jeter dans le désespoir , en le convainquant de son crime ; car la dispute n'est pas tournée de ce côté-là. Lorsque Luther paroît convaincu , & n'avoir plus rien à répondre , le Démon ne presse pas davantage , & Luther croit avoir appris une vérité qu'il ne savoit pas. Si la chose est véritable , quelle horreur d'avoir un tel maître ! Si Luther se l'est imaginée , de quelles illusions & de quelles noires pensées avoit-il l'esprit rempli ! Et s'il l'a inventée , de quelle triste aventure se fait-il honneur !

XVIII.
 Les Suiffes
 s'échauffent
 contre Lu-
 ther.
Hosp. ad an.
 1533, 131.
Hosp. 136.

Les Suiffes furent scandalifés de la confé-
 rence de Luther, non tant à caufe que le
 Diable y paroiffoit comme Docteur ; ils
 étoient affez empêchés de fe défendre d'une
 femblable vifion dont nous avons vu que
 Zuingle s'étoit vanté : mais ils ne purent
 fouffrir la maniere dont il y traitoit *Colam-*
pade. Il fe fit fur ce fujet des écrits très-
 aigres : mais Bucer ne laiffoit pas de conti-
 nuer fa négociation ; & on tint par fon entre-
 mife une conférence à Conftance pour la
 réunion des deux partis. Là ceux de Zurich
 déclarerent qu'ils s'accommoderoient avec
 Luther, à condition que de fon côté il leur
 accorderoit trois points ; l'un, que la chair
 de Jesus-Christ ne fe mangeoit que par la
 foi ; l'autre, que Jesus-Christ comme hom-
 me étoit feulement dans un certain endroit
 du Ciel ; la troifieme, qu'il étoit préfent
 dans l'Euchariftie par la foi, d'une maniere
 propre aux Sacremens. Ce discours étoit clair
 & fans équivoque. Les autres Suiffes, & en
 particulier ceux de Bâle, approuverent une
 déclaration fi nette de leur fentiment com-
 mun. Auffi étoit-elle conforme en tout à la
 Confeflion de Bâle : mais encore que cette
 Confeflion donnât une idée parfaite de la
 doctrine du fens figuré, ceux de Bâle qui l'a-
 voient dressée, ne laiflerent pas d'en dresser
 une autre deux ans après, à l'occasion que
 nous allons dire.

XIX.
 Autre Con-
 feflion de foi
 de Bâle, &
 la précéden-
 te adoucie.

En 1536, Bucer & Capiton vinrent de
 Strasbourg. Ces deux fameux architectes des
 équivoques les plus raffinées, s'étant servis de
 l'occasion des Confeflions de foi que les
 Eglifes féparées de Rome fe préparoient d'en-
 voyer au Concile que le Pape venoit d'in-

diquer, prièrent les Suiffes d'en dresser une, qui fût tournée de sorte qu'elle pût servir à l'accord dont on avoit beaucoup d'espérance; c'est-à-dire qu'il étoit bon de choisir des termes que les Luthériens, ardens défenseurs de la présence réelle, pussent prendre en bonne part. On dresse dans cette vue une nouvelle Confession de foi, qui est la seconde de Bâle: on y retranche de la première que nous avons rapportée, les expressions qui marquoient trop précisément que Jesus-Christ n'étoit présent que dans le Ciel, & qu'on ne reconnoissoit dans le Sacrement qu'une présence sacramentelle, & par le seul souvenir. A la vérité les Suiffes parurent fort attachés à dire toujours, comme ils avoient fait dans la première Confession de Bâle, que le corps de Jesus-Christ n'est pas enfermé dans le pain. Si on eût usé de ces termes sans quelque adoucissement, les Luthériens auroient bien vu qu'on en vouloit nettement à la présence réelle; mais Bucer avoit des expédiens pour toutes choses. Par ses insinuations ceux de Bâle se résolurent à dire, que le corps & le sang ne sont pas naturellement unis au pain & au vin; mais que le pain & le vin sont des symboles par lesquels Jesus-Christ lui-même nous donne une véritable communication de son corps & de son sang, non pour servir au ventre d'une nourriture périssable, mais pour être un aliment de vie éternelle. Le reste n'est autre chose qu'une assez longue explication des fruits de l'Eucharistie, dont tout le monde convient.

Il n'y avoit là aucun terme dont les Luthériens ne pussent demeurer d'accord; car ils ne prétendent pas que le corps de Jesus-Christ soit un aliment pour notre estomac, & ils

1536.

Synt. Conf.
Gen. de
Helv. Conf.
Hosp. part.
2, 141.

Conf. Bas.
1536, art.
22. Synt. p.
1. p. 70.

XX.
Equivoque
de cette
Confession
de foi.

enseignent que Jesus-Christ est uni au pain & au vin d'une maniere incompréhensible, céleste & surnaturelle: de sorte qu'on peut dire sans les offenser qu'il n'y est pas *naturellement uni*. Les Suisses ne pénétrèrent pas plus avant. Tellement qu'à la faveur de cette expression l'article passa en des termes dont un Luthérien peut s'accommoder, & où l'on ne pouvoit en tout cas desirer que des expressions plus précises & moins générales.

De la présence substantielle dont il s'agissoit en ce temps-là, ils n'en voulurent dire ni bien ni mal; & ce fut tout ce que Bucer en put obtenir. Ils ne se tinrent dans la suite ni à la première ni à la seconde Confession de foi qu'ils avoient publiée d'un commun accord; & nous en verrons dans son temps paroître une troisième avec des expressions toutes nouvelles.

XXI.
Chacun suivoit les impressions de son conducteur.

Ceux de Zurich nourris par Zuingle, & pleins de son esprit, n'entrèrent avec Bucer dans aucune composition; & au lieu de donner, comme ceux de Bâle, une nouvelle Confession de foi; pour montrer qu'ils persistoient dans la doctrine de leur maître, ils publièrent celle qu'il avoit adressée à François I. & qui a déjà été rapportée, où il ne veut d'autre présence dans l'Eucharistie que celle qui s'y fait *par la contemplation* de la foi, en excluant nettement la présence substantielle.

C'est ainsi qu'ils continuoient à parler naturellement. Ils étoient les seuls qui le firent parmi les défenseurs du sens figuré; & on peut voir en ce temps que dans la nouvelle Réforme chaque Eglise agissoit selon l'impression qu'elle avoit reçue de son maître.

Luther

Luther & Zuingle ardens & extrêmes mirent les Luthériens & ceux de Zurich dans de semblables dispositions, & éloignerent les tempéramens. Si Œcolampade fut plus doux, on voit aussi ceux de Bâle plus accommodans; & ceux de Strasbourg entrèrent dans tous les adouciffemens, ou, pour mieux parler, dans toutes les équivoques & dans toutes les illusions de Bucér.

Il poussa la chose si avant, qu'après avoir accordé tout ce qu'on pouvoit souhaiter sur la présence réelle, essentielle, substantielle, naturelle même, c'est-à-dire sur la présence de Jesus-Christ selon sa nature, il trouva encore des expédiens pour le faire réellement recevoir aux Fideles qui communioient indignement. Il demandoit seulement qu'on ne parlât point des impies & des infideles, pour lesquels ce saint mystere n'a point été institué; il disoit néanmoins que sur ce sujet il ne vouloit avoir de démêlé avec personne.

Avec toutes ces explications, il ne faut pas s'étonner s'il fut adoucir Luther jusqu'à l'implacable. Luther crut qu'en effet les Sacramentaires revenoient à la doctrine de la Confession d'Ausbourg & de l'Apologie. Melancton avec lequel Bucér négocioit, lui manda qu'il trouvoit Luther plus traitable, & qu'il commençoit à parler plus amiablement de lui & de ses Collegues. Enfin on tint l'assemblée de Vittemberg en Saxe, où se trouverent les Députés des Eglises d'Allemagne des deux partis. Luther le prit d'abord d'un ton bien haut. Il vouloit que Bucér déclarât que lui & les siens se rétractoient, & rejeta bien loin ce qu'ils lui disoient, que la dispute n'étoit pas tant dans la chose que dans la ma-

XXII.

Bucer avoue que les indignes reçoivent réellement le corps.

Hosp. p. 2. fol. 135.

1536.

Hosp. p. 2.

an. 1535.

1536.

niere. Mais enfin, après beaucoup de discours où Bucer montra toute sa souplesse, Luther prit pour rétractation ces articles que lui accorderent ce Ministre & ses compagnons.

XXIII.
Accord de
Vittemberg,
& ses six ar-
ticles.

Hosp. p. 2,
an. 1535. f.
145. In lib.
Conc. 729.

I. Que, suivant les paroles de saint Irenée, l'Eucharistie consiste en deux choses, l'une terrestre, & l'autre céleste; & par conséquent que le corps & le sang de Jesus-Christ sont vraiment & substantiellement présens, donnés & reçus avec le pain & le vin.

II. Qu'encore qu'ils rejetassent la Transsubstantiation, & ne crussent pas que le corps de Jesus-Christ fût enfermé localement dans le pain, ou qu'il eût avec le pain aucune union de longue durée hors l'usage du Sacrement, il ne falloit pas laisser d'avouer que le pain étoit le corps de Jesus-Christ par une union sacramentelle: c'est-à-dire que le pain étant présenté, le corps de Jesus-Christ étoit tout ensemble présent & vraiment donné.

III. Ils ajoutoient néanmoins: Que hors de l'usage du Sacrement, pendant qu'il est gardé dans le ciboire, ou montré dans les processions, ils croient que ce n'est pas le corps de Jesus-Christ.

IV. Ils concluoient en disant: Que cette institution du Sacrement a sa force dans l'Eglise, & ne dépend pas de la dignité ou indignité du Ministre, ni de celui qui reçoit.

V. Que pour les indignes, qui, selon saint Paul, mangent vraiment le Sacrement, le corps & le sang de Jesus-Christ leur sont vraiment présentés, & qu'ils LES REÇOIVENT VÉRITABLEMENT, quand les paroles & l'institution de Jesus-Christ sont gardées.

VI. Que néanmoins ils le prennent pour leur jugement, comme dit le même saint Paul, parce qu'ils abusent du Sacrement en le recevant sans pénitence & SANS FOI.

Luther n'avoit rien, ce semble, à desirer davantage. Quand on lui accorde que l'Eucharistie consiste en deux choses, l'une céleste, & l'autre terrestre, & que de là on conclut que le corps de Jesus-Christ est substantiellement présent avec le pain; on montre assez qu'il n'est pas seulement présent à l'esprit & par la foi: mais Luther, qui n'ignoroit pas les subtilités des Sacramentaires, les poussa encore plus avant, & leur fait dire que ceux-là même qui n'ont pas la foi ne laissent pas de recevoir véritablement le corps de notre Seigneur.

XXIV.

Bucer trompe Luther, & élude les termes de l'accord.

Art. j.

Art. v. & vij.

On n'avoit garde de les soupçonner de croire que le corps de Jesus-Christ ne nous fût présent que par la foi, puisqu'ils avouoient qu'il étoit présent, & véritablement reçu par ceux qui étoient sans foi & sans pénitence.

Après cet aveu des Sacramentaires, Luther se persuada aisément qu'il n'avoit plus rien à en exiger, & il jugea qu'ils avoient dit tout ce qu'il falloit pour confesser la réalité: mais il n'avoit pas encore assez compris que ces Docteurs ont des secrets particuliers pour tout expliquer. Quelques claires que lui parussent les paroles de l'accord, Bucer savoit par où en sortir. Il a fait plusieurs écrits, où il explique aux siens en quel sens il a entendu chaque parole de l'accord: là il déclare que ceux qui, selon saint Paul, sont coupables du corps & du sang, ne reçoivent pas seulement le Sacrement, mais en effet la chose même, & qu'ils ne sont pas sans foi; encore, dit-il, qu'ils n'aient pas cette foi vive qui nous sauve, ni une véritable dévotion de cœur.

Buc. déclar.

Conc. Vit.

Id. ap. Hosp.

an 1536, 148

& seq.

Qui auroit jamais cru que les défenseurs du sens figuré pussent avouer dans la Cene une véritable réception du corps & du sang.

de notre Seigneur sans avoir la foi qui nous sauve? Quoi donc! une foi qui ne suffit pas pour nous justifier, suffit-elle, selon leurs principes, pour nous communiquer vraiment Jesus-Christ? Toute leur doctrine résiste à ce sentiment de Bucer; & ce Ministre lui-même, fût-il cent fois plus subtil, ne peut jamais accorder ce qu'il dit ici avec ses autres maximes. Mais il ne s'agit pas en ce lieu d'examiner les subtilités par lesquelles Bucer se démêle de l'accord qu'il avoit signé à Vittemberg: il me suffit de remarquer ce fait constant, que toutes les Eglises d'Allemagne qui défendoient le sens figuré, assemblées en corps par leurs Députés, ont accordé par un acte authentique, *que le corps & le sang de Jesus-Christ sont vraiment & substantiellement présents, donnés & recus dans la Cene avec le pain & le vin; & que les indignes qui sont SANS FOI, ne laissent pas de recevoir ce corps & ce sang, pourvu qu'ils gardent les paroles de l'institution.*

Si ces expressions peuvent s'accorder avec le sens figuré, on ne fait plus désormais ce que les mots signifient, & nous trouverons tout en toutes choses. Des hommes qui ont accoutumé leur esprit à tourner en cette sorte le langage humain feront dire ce qu'il leur plaira & à l'Ecriture & aux Peres; & il ne faut pas s'étonner de tant de violentes interprétations qu'ils donnent aux passages les plus clairs.

Savoir maintenant si Bucer avoit un dessein formel d'amuser le monde par des équivoques affectées, ou si quelque idée confuse de réalité lui fit croire qu'il pouvoit de bonne foi souscrire à des expressions si évidemment contraires au sens figuré; j'en laisse le juge-

XXV.
Sentiment
de Calvin
sur les équi-
voques en
matière de
foi.

ment aux Protestans. Ce qui est certain, c'est que Calvin son ami, & en quelque façon son disciple, quand il vouloit exprimer une obscurité blâmable dans une profession de foi, disoit qu'il n'y avoit rien de si embarrassé, de si obscur, de si ambigu, de si tortueux dans Bucer même.

Ep. Calv.

P. 50.

Ces artificieuses ambiguïtés étoient tellement de l'esprit de la nouvelle Réforme, que Melancton même, c'est-à-dire le plus sincère de tous les hommes par son naturel, & celui qui avoit le plus condamné les équivoques dans les matières de foi, s'y laissa entraîner contre son inclination. Nous trouvons une lettre de lui en 1541, où il écrit que rien n'étoit plus indigne de l'Eglise, que d'user d'équivoque dans les Confessions de foi, & de dresser des articles qui eussent besoin d'autres articles pour les expliquer; que c'étoit en apparence faire la paix, & en effet exciter la guerre; que c'étoit enfin, à l'exemple du faux Concile de Syrmie & des Ariens, mêler la vérité avec l'erreur. Il avoit raison; & néanmoins dans le même tems, lorsqu'on tenoit la première assemblée de Ratisbonne pour concilier la Religion Catholique avec la Protestante, Melancton & Bucer (ce ne sont pas les Catholiques qui l'écrivent, c'est Calvin qui étoit présent, & intime confident de l'un & de l'autre) Melancton, dis-je, & Bucer composoient sur la Transsubstantiation des formules de foi équivoques & trompeuses, pour voir s'ils pourroient contenter leurs adversaires en ne leur donnant rien.

Lib. j, ep. 25. 1541.

Ibid. ep. 76.

Ep. Cal. p. 38.

Calvin étoit le premier à condamner ces obscurités affectées & ces honteuses dissimulations. Vous blâmez, dit-il, & avec raison, les obscurités de Bucer. Il faut parler avec liberté,

Ep. p. 50.

Ibid.

disoit-il en un autre endroit; *il n'est pas permis d'embarrasser par des paroles obscures ou équivoques ce qui demande de la lumière.... Ceux qui veulent ici tenir le milieu abandonnent la défense de la vérité.* Et à l'égard de ces pièges dont nous venons de parler, que Bucer & Melancton tendoient dans leurs discours ambigus aux Catholiques nommés pour conférer avec eux. à Ratisbonne, voici ce qu'en dit le même Calvin: *Pour moi, je n'approuve pas leur dessein, encore qu'ils aient leurs raisons: car ils esperent que les matieres s'éclairciront d'elles-mêmes. C'est pourquoi ils passent par-dessus beaucoup de choses, & n'appréhendent point ces ambiguités: ils le font à bonne intention; mais ils s'accrochent trop au temps.* C'est ainsi que par de mauvaises raisons les Auteurs de la nouvelle Réforme ou pratiquoient, ou excusoient la plus criminelle de toutes les dissimulations, c'est-à-dire les équivoques affectées dans les matieres de la foi. La suite nous fera paroître si Calvin, qui paroît ici autant éloigné de les pratiquer lui-même, qu'il témoigne de facilité à les excuser dans les autres, sera toujours de même humeur; & il nous faut revenir aux artifices de Bucer.

XXVI.

Si la présence est durable dans l'Eucharistie.

Art. ij, iij.

Luth. Serm. cont. Syerm. It. epist. ad quemd.

Au milieu des avantages qu'il donna aux Luthériens dans l'accord de Vittemberg, il gagna du moins une chose: c'est que Luther lui laissa passer que le corps & le sang de Jesus-Christ n'avoient pas d'union durable hors l'usage du Sacrement avec le pain & le vin; & que le corps n'étoit pas présent quand on le montrait, ou qu'on le portoit en procession.

Cc n'étoit pas le sentiment de Luther: jusqu'alors il avoit toujours enseigné que le corps de Jesus-Christ étoit présent dès qu'on

avoit dit les paroles ; & qu'il demeureroit présent jusqu'à ce que les especes fussent altérées : *Hosp. 2. p. 14, 44, 132. &c.* de sorte que, selon lui, il étoit présent, même quand on le portoit en procession ; encore qu'il ne voulût pas approuver cette coutume.

En effet, si le corps étoit présent en vertu des paroles de l'institution, & qu'il fallût les entendre à la lettre, comme Luther le soutenoit, il est clair que le corps de notre Seigneur devoit être présent à l'instant qu'il dit, *ceci est mon corps* ; puisqu'il ne dit pas, *ceci sera*, mais *ceci est*. Il étoit digne de la puissance & de la majesté de Jesus-Christ, que ses paroles eussent un effet présent, & que l'effet en subsistât aussi long-temps que les choses demeureroient en même état. Aussi n'avoit-on jamais douté dès les premiers temps du Christianisme, que la partie de l'Eucharistie qu'on réservoir pour la Communion des malades, & pour celle que les Fideles pratiquoient tous les jours dans leurs maisons, ne fût autant le vrai corps de notre Seigneur que celle qu'on leur distribuoit dans l'assemblée de l'Eglise. Luther l'avoit toujours entendu de cette sorte ; & néanmoins on le porta, je ne sai comment, à tolérer l'opinion contraire, que Bucer proposa au temps de l'accord.

Il ne lui souffrit pourtant pas de dire que le corps ne se trouvât dans l'Eucharistie précisément que dans l'usage, c'est-à-dire dans la réception, mais seulement *que hors l'usage il n'y avoit point d'union durable entre le pain & le corps*. Elle étoit donc cette union même, hors de l'usage, c'est-à-dire hors de la communion ; & Luther qui faisoit lever & adorer le Saint Sacrement, même pendant que se fit l'accord, n'eût pas souffert qu'on lui eût nié que Jesus-Christ y fût pré-

XXVII.
Suite : conclusion de l'accord.

Form. Miss.
T. II Hosp.
an. 1536.
148.

fent durant ces cérémonies : mais pour ôter la présence du corps de notre Seigneur dans les tabernacles & dans les processions des Catholiques , qui étoit ce que Bucer prétendoit , il iuffisoit de lui laisser dire que la présence du corps & du sang dans le pain & le vin n'étoit pas de longue durée.

Au reste, si on eût demandé à ces Docteurs combien donc devoit durer cette présence , & à quel temps ils déterminoient l'effet des paroles de notre Seigneur , on les eût vus dans un étrange embarras. La suite le fera paroître , & on verra qu'en abandonnant le sens naturel des paroles de notre Seigneur , comme on n'a plus de règle , on n'a plus aussi de termes précis , ni de croyance certaine.

Conc. p. 729.
Hosp. p. 2.
fol. 145.
Chyt. hist.
Conf. Aug.

Tel fut l'événement de l'accord de Vittemberg. Les articles en sont rapportés de la même sorte par les deux partis de la nouvelle Réforme , & furent signés sur la fin de Mai en 1536. On convint que l'accord n'auroit de lieu qu'étant approuvé par les Eglises. Bucer & les siens doutèrent si peu de l'approbation de leur parti , qu'aussi-tôt après l'accord signé ils firent la Cene avec Luther en signe de paix perpétuelle. Les Luthériens ont toujours loué cet accord. Les Sacramentaires y ont recours comme à un traité authentique qui avoit réuni tous les Protestans. Hospinien prétend que les Suisses , du moins une partie de ce corps , & Calvin même l'ont approuvé. On en trouve en effet l'approbation expresse parmi les lettres de Calvin : de sorte que cet accord doit avoir rang parmi les actes publics de la nouvelle Réforme , puisqu'il contient les sentimens de toute l'Allemagne Protestante , & presque de la Réforme toute entière,

Bucer

An. 1536,
1537, 38.
Calv. ep. p.
324.

Bucer eût bien voulu le faire agréer à ceux de Zurich. Il leur alla tenir dans leur assemblée de grands & vagues discours, & leur présenta ensuite un long écrit. C'est dans de telles longueurs que se cachent les équivoques ; & à expliquer simplement la foi, on n'a besoin que de peu de paroles. Mais il eut beau déployer toutes ses subtilités, il ne put faire digérer aux Suisses sa présence substantielle, ni sa communion des indignes : ils voulurent toujours expliquer leur pensée telle qu'elle étoit, en termes simples, & dire, comme Zuingle, qu'il n'y avoit point de présence physique ou naturelle, ni substantielle, mais une présence *par la foi*, une présence *par le Saint-Esprit* ; se réservant la liberté de parler de ce mystère comme ils trouveroient le plus convenable, & toujours le plus simplement & le plus intelligiblement qu'il se pourroit. C'est ce qu'ils écrivirent à Luther ; & Luther qui, à peine revenu d'une dangereuse maladie, & fatigué peut-être de tant de disputes, ne vouloit alors que du repos, renvoya de son côté l'affaire à Bucer, avec lequel il croyoit être d'accord.

Mais comme il avoit mis dans sa lettre, qu'en convenant de la présence, il falloit abandonner la maniere à la Toute-puissance divine, ceux de Zurich, étonnés qu'on leur parlât de Toute-puissance dans une action où ils n'avoient rien conçu de miraculeux, non plus que leur maître Zuingle, s'en plainquirent à Bucer, qui se tourmenta beaucoup pour les satisfaire : mais plus il leur disoit qu'il y avoit quelque chose d'incompréhensible dans la maniere dont Jésus-Christ se donnoit à

XXVIII.

Ceux de Zurich se moquent des équivoques de Bucer.

Hof. p. 2. f. 150 & seq.

Ibid. 157.

XXIX.

Les Zuingliens ne veulent point entendre parler de miracles, ni de Toute-puissance dans l'Eucharistie.

nous dans la Cene , plus les Suiffes lui répé-
toient au contraire que rien n'étoit plus aisé.
Une figure dans cette parole , *ceci est mon corps* ,
la méditation de la mort de notre Seigneur ,
& l'opération du Saint-Esprit dans les cœurs
n'avoient aucune difficulté ; & ils n'y vou-
loient point d'autres miracles. C'est en effet
comme parleroient les Sacramentaires , s'ils
vouloient parler naturellement. Les Peres à
la vérité , ne parloient pas de cette sorte , eux
qui ne trouvoient point d'exemple trop haut
pour amener les esprits à la croyance de ce
myftere ; & y employoient la Création , l'In-
carnation de notre Seigneur , sa naissance mi-
raculeuse , tous les miracles de l'ancien & du
nouveau Testament , le changement merveil-
leux d'eau en sang , & d'eau en vin ; persuadés
qu'ils étoient que le miracle qu'ils reconnois-
soient dans l'Eucharistie n'étoit pas moins un
ouvrage de Toute-puissance , & ne cédoit rien
aux merveilles les plus incompréhensibles de
la main de Dieu. C'est ainsi qu'il falloit parler
dans la doctrine de la présence réelle ; & Lu-
ther avoit retenu avec cette foi les mêmes
expressions. Par une raison contraire , les
Suiffes trouvoient tout facile , & aimoient
mieux tourner en figure les paroles de notre
Seigneur , que d'appeller sa Toute-puissance
pour les rendre véritables : comme si la ma-
niere la plus simple d'entendre l'Ecriture
sainte étoit toujours celle où la raison a le
moins de peine , ou que les miracles coûtassent
quelque chose au Fils de Dieu , quand
il nous veut donner un témoignage de son
amour.

XXX

Doctrine
de Bucer , &

Quoique Bucer ne pût rien gagner sur ceux
de Zurich , durant deux ans qu'il traita conti-

nuellement avec eux après l'accord de Vittemberg, & qu'il prévît bien que Luther ne seroit pas long-temps aussi paisible qu'il l'étoit alors; il n'oublioit rien pour l'entretenir dans cette douce disposition. Pour lui, il persista tellement dans l'accord, que toujours depuis il fut regardé par ceux de la Confession d'Ausbourg comme membre de leurs Eglises, & agir en tout conjointement avec eux.

retour des
villes de sa
croyance à
la présence
réelle.

Pendant qu'il traitoit avec les Suisses, & qu'il tâchoit de leur faire entendre dans la Cene quelque chose de plus haut & de plus impénétrable qu'ils ne pensoient, il leur disoit entre autres choses, qu'encore qu'on ne pût douter que Jesus-Christ ne fût au Ciel, on n'entendoit pas bien où étoit ce Ciel, ni ce que c'étoit, & que *le Ciel étoit même dans la Cene*; ce qui emportoit une idée si nette de la présence réelle, que les Suisses ne purent l'écouter.

Hosp. 162

Les comparaisons dont il se servoit tenoient plutôt à inculquer la réalité qu'à l'affoiblir. Il alléguoit souvent cette action ordinaire de toucher dans la main les uns des autres: exemple très-propre à faire voir que la même main, dont on se sert pour exécuter les traités, peut être un gage de la volonté qu'on a de les accomplir; & qu'un contrat passager, mais réel & substantiel, peut devenir par l'institution & par l'usage des hommes le signe le plus efficace qu'ils puissent donner d'une perpétuelle union.

Ep. ad Ital.
int. Calv. ep.
P. 44.

Depuis qu'il eut commencé à traiter l'accord, il n'aimoit point à dire avec Zuingle, que l'Eucharistie étoit le corps, comme la pierre étoit Christ, & comme l'agneau étoit la Pâque: il disoit plutôt qu'elle l'étoit comme

la colombe est appelée le Saint-Esprit : ce qui montre une présence réelle ; puisque personne ne doute que le Saint-Esprit ne fût présent , & encore d'une façon particulière sous la forme de la colombe.

Epist. ad Ital. int. ep. Calv. p. 44.

Il apportoit aussi l'exemple de Jesus-Christ soufflant sur les Apôtres , & leur donnant en même temps le Saint-Esprit : ce qui démonstroit encore que le corps de Jesus-Christ n'est pas moins communiqué , ni moins présent que le Saint-Esprit le fût aux Apôtres.

Int. ep. Calv. p. 398.

Avec tout cela il ne laissa pas d'approuver la doctrine de Calvin , toute pleine des idées des Sacramentaires , & ne craignit point de souscrire à une Confession de foi , où le même Calvin disoit que la maniere dont on recevoit le corps & le sang de Jesus-Christ dans la Cene consistoit en ce que le Saint-Esprit y unissoit ce qui étoit séparé de lieu. C'étoit , ce semble , clairement marquer que Jesus-Christ étoit absent. Mais Bucer expliquoit tout , & il avoit sur toute sorte de difficultés des dénouemens merveilleux. Ce qu'il y a ici de plus remaquable , c'est que les disciples de Bucer , & , comme nous l'avons dit , les villes entieres qui s'étoient tant éloignées sous sa conduite de la présence réelle , rentroient insensiblement dans cette croyance. Les paroles de Jesus-Christ furent tant considérées & tant répétées , qu'enfin elles firent leur effet ; & on revenoit naturellement au sens littéral.

XXXI.

Melancton commence à douter de la doctrine de Luther. Sa faible Théologie.

Pendant que Bucer & ses disciples , ennemis si déclarés de la doctrine de Luther sur la présence réelle , s'en rapprochoient ; Melancton , le cher disciple du même Luther , l'Auteur de la Confession d'Ausbourg & de l'Apologie où il avoit soutenu la réalité , jusqu'à

paroître incliner vers la Transsubstantiation, commençoit à se laisser ébranler.

Ce fut en 1535 ou environ que ce doute lui vint dans l'esprit ; car auparavant on a pu voir jusqu'à quel point il étoit ferme. Il avoit même composé un livre du sentiment des saints Peres sur la Cene, où il avoit recueilli beaucoup de passages très-exprès pour la présence réelle. Comme la critique en ce temps n'étoit pas encore fort fine, ils'apperçut dans la suite qu'il y en avoit quelques-uns de supposés, & que les copistes ignorans ou peu soigneux, avoient attribué aux Anciens des ouvrages dont ils n'étoient pas les Auteurs. Cela le troubla, encore qu'il eût produit un assez bon nombre de passages incontestables. Mais ce qui l'embarraffa davantage, c'est de trouver dans les Anciens beaucoup d'endroits où ils appelloient l'Eucharistie une figure. Il ramassoit les passages ; & il étoit étonné, disoit-il, *d'y voir une grande diversité* : foible Théologien, qui ne songeoit pas que l'état de la foi ni de cette vie ne permettoit pas que nous jouissions de Jesus-Christ à découvert ; de sorte qu'il se donnoit sous une forme étrangere, joignant nécessairement la vérité avec la figure, & la présence réelle avec un signe extérieur qui nous la couvroit. C'est de là que vient dans les Peres cette diversité apparente qui étonnoit Melancton. La même chose lui eût paru, s'il y eût pris garde de près, sur le mystere de l'Incarnation, & sur la divinité du Fils de Dieu, avant que les disputes des hérétiques eussent obligé les Peres à en parler plus précisément. Et en général toutes les fois qu'il faut accorder ensemble deux vérités qui semblent contraires, comme dans

Hosp. ar.
1535, 137
seq.

Lib. 3, epist.
114. *ad Joan.*
Brent.

Ibid.

le mystere de la Trinité & dans celui de l'Incarnation être égal & être au dessous, & dans le Sacrement de l'Eucharistie être présent & être en figure; il se fait naturellement une espece de langage qui paroît confus; à moins qu'on n'ait, pour ainsi parler, la clef de l'Eglise, & l'entiere compréhension de tout le mystere: outre les autres raisons qui obligoient les saints Peres à envelopper les mysteres en certains endroits, donnant en d'autres des moyens certains de les entendre. Melancton n'en savoit pas tant. Ebloui du nom de réforme & de l'extérieur alors assez spécieux de Luther, il s'étoit d'abord jetté dans son parti. Jeune encore, & grand Humaniste, mais seulement Humaniste, nouvellement appelé par l'Electeur Frideric pour enseigner la langue Grecque dans l'Université de Vittemberg, il n'avoit gueres pu apprendre d'antiquité ecclésiastique avec son maître Luther; & il étoit tourmenté d'une étrange forte des contrariétés qu'il croyoit voir dans les saints Peres.

XXXII.

Dispute du
temps de Ra-
tramne, où
Melancton
se confond.

Lib. iij, ep.
188. ad Vit.
Théod.

Centur. 9.
cap. 4 inclin.
doct. tit. de
Cæn.

Pour achever de l'embarrasser, il fallut encore qu'il allât tomber sur le livre de Bertram ou de Ratramne, qui commençoit alors à paroître: ouvrage ambigu, où l'Auteur constamment ne s'entendoit pas toujours lui-même. Les Zuingliens en font leur fort. Les Luthériens le citent pour eux, & trouvent seulement à dire qu'il ait jetté des semences de Transsubstantiation. Il y a en effet de quoi contenter, ou plutôt de quoi embarrasser les uns & les autres. Jesus-Christ dans l'Eucharistie est si fort un corps humain par sa substance, & il est si dissemblable à un corps humain dans ses qualités, qu'on peut dire que

e'en est un, & que ce n'en est pas un à divers égards : qu'en un sens, & en n'y regardant que la substance, c'est le même corps de Jesus né de Marie ; mais que dans un autre sens, & en n'y regardant que les matieres, c'en est un autre qu'il s'est fait lui-même par sa parole, qu'il cache sous des ombres & sous des figures, dont la vérité ne vient pas jusqu'aux sens, mais se découvre seulement à la foi.

C'est ce qui fit au temps de Ratramne une dispute parmi les Fideles. Les uns ayant égard à la substance, disoient que le corps de Jesus-Christ étoit le même dans les entrailles de la sainte Vierge & dans l'Eucharistie : les autres ayant égard aux qualités, ou plutôt à la maniere d'être, vouloient que c'en fût un autre. Ainsi voit-on que saint Paul, parlant du corps ressuscité, en fait comme un autre corps fort différent de celui que nous avons en cette vie mortelle, quoiqu'au fond ce soit le même : mais à cause des qualités différentes dont ce corps est revêtu, saint Paul en fait comme deux corps, dont il appelle l'un, *corps animal*, & l'autre, *corps spirituel*. Dans ce même sens, & à plus forte raison, on pouvoit dire que le corps qu'on recevoit dans l'Eucharistie n'étoit pas celui qui étoit sorti des entrailles benites de la Vierge. Mais quoiqu'on le pût dire ainsi en un certain sens, d'autres craignoient en le disant de détruire la vérité du corps. C'est ainsi que les Docteurs Catholiques, d'accord dans le fond, dispuoient des manieres ; les uns suivant les expressions de Paschase Radbert, qui vouloit que l'Eucharistie contint le même corps sorti de la Vierge ; les autres s'attachant à celles de Ratramne, qui vouloient que ce ne fût pas le même. A cela se joignit un autre

*1. Cor. xv, 37
& seq.*

*Ibid. 42, 43,
44, 46.*

embarras ; c'est que la forte persuasion de la présence réelle, qui étoit dans toute l'Eglise, & en Orient comme en Occident, avoit porté beaucoup de Docteurs à ne pouvoir plus souffrir dans l'Eucharistie le terme de figure, qu'ils croyoient contraire à la vérité du corps ; & les autres qui considéroient que Jesus-Christ ne se donne pas dans l'Eucharistie en sa propre forme, mais sous une forme étrangère, & d'une manière si pleine de mystérieuses significations, vouloient bien que le corps du Sauveur se trouvât réellement dans l'Eucharistie, mais sous des figures, sous des voiles, & dans des mystères : ce qui leur paroissoit d'autant plus nécessaire, qu'il étoit constant d'ailleurs que c'étoit un privilège réservé au siècle futur, de posséder Jesus-Christ en sa vérité manifeste, sans qu'il fût couvert d'aucune figure. Tout cela étoit vrai dans le fond : mais avant qu'on l'eût bien expliqué, il y avoit de quoi disputer long-temps. Ratramne, qui suivoit le dernier parti, n'avoit pas assez pénétré toute cette matière ; & sans différer au fond d'avec les autres Catholiques, il se jettoit quelquefois dans des expressions obscures, & qu'il étoit assez mal-aisé de bien concilier ensemble : c'est ce qui fait que tous ses lecteurs, & les Protestans aussi bien que les Catholiques, l'ont pris en tant de divers sens.

*Mel. lib. iij,
ep. 188.*

Melancton trouvoit que cet Auteur donnoit plutôt à deviner qu'il n'expliquoit clairement sa pensée ; & il se perdoit avec lui dans une matière que ni lui ni son maître Luther n'avoient jamais bien entendue.

XXVIII.
M. Melancton
souhaite une

Par ces lectures & ces réflexions il tomba dans une déplorable incertitude : mais quelle qu'ait été son opinion, dont nous parlerons

Dans la fuite, il commençoit à s'éloigner de son Maître, & il fouhaitoit avec une ardeur extrême qu'on fit une assemblée où la matiere se traitât de nouveau, *sans passion, sans sophisterie, & sans tyrannie.*

Ce dernier mot regardoit visiblement Luther : car dans toutes les assemblées qui s'étoient tenues jusqu'alors dans le parti, dès que Luther y étoit & qu'il avoit parlé, Melancton nous apprend lui-même que les autres n'avoient qu'à se taire, & tout étoit fait. Mais pendant que dégoûté d'un tel procédé, il demandoit de nouvelles délibérations, & qu'il s'éloignoit de Luther, il ne laissoit pas de se réjouir de ce que Bucser s'en rapprochoit avec les siens. Nous venons de le voir lui-même approuver l'accord où la présence réelle est plus que jamais attachée aux symboles extérieurs; puisqu'on y convient qu'elle se trouve dans la communion des indignes, *quoiqu'il n'y ait ni foi ni pénitence.* Qu'on jette ici un moment les yeux sur les termes de l'accord de Vittemberg, non seulement souscrit, mais encore procuré par Melancton, pour bien voir combien positivement il y convient d'une chose sur laquelle il étoit entré dans un doute si violent.

C'est que Luther avançoit toujours, & qu'il étoit si ferme sur cette matiere, qu'il n'y avoit pas moyen de le contredire. L'année d'après l'accord, c'est-à-dire en 1537, pendant que Bucser continuoit à négocier avec les Suisses, les Luthériens se trouverent à Smalcalde lieu ordinaire de leurs assemblées, & où se sont traitées toutes leurs ligués. Cette assemblée fut tenue à l'occasion du Concile convoqué par Paul III. Il falloit bien que Luther ne

nouvelle décision La tyrannie de Luther.

Lib. ij, ep. 40. iij, ep. 188, 189.

Lib. iij, ep. 114. ad Brent.

XXXIV.

Luther fait une nouvelle déclaration de sa foi dans les articles de Smalcalde.

fût pas tout à fait content de la Confession d'Ausbourg & de l'Apologie, ni de la maniere dont sa doctrine y avoit été expliquée, puisqu'il dressé lui-même de nouveaux articles, *Afin, dit-il, qu'on sache quels sont les points dont il ne se veut jamais départir; & c'est pour cela qu'il procura cette assemblée.* Là Bucer s'expliqua si formellement sur la présence réelle, *qu'il satisfit, dit Melancton, & le dit avec grande joie, même ceux des nôtres qui avoient été les plus difficiles.* Il satisfit par conséquent Luther: & voilà encore Melancton ravi qu'on s'attachât aux sentimens de Luther, lorsque lui-même il s'en détachoit, c'est-à-dire qu'il étoit ravi de voir l'Allemagne Protestante toute réunie. Bucer avoit donné les mains: la ville de Strasbourg s'étoit déclarée avec son Docteur pour la Confession d'Ausbourg: la politique étoit contente, c'est ce qui pressoit; & pour la doctrine, on verroit après.

*Art. Smalc.
Præf. in lib.
Conc.*

*Ap. Hosp.
an. 1537,
155.
Mel. iv, ep.
296.*

XXXV.
Nouvel-
le maniere
d'expliquer
les paroles de
l'institution.
Conc. p. 330.

Il faut pourtant avouer que Luther y alloit de meilleure foi. Il vouloit parler nettement sur la matiere de l'Eucharistie: & voici comme il coucha l'article VI du Sacrement de l'Autel: *sur le Sacrement de l'Autel, dit-il, nous croyons que le pain & le vin sont le vrai corps & le vrai sang de notre Seigneur; & qu'ils ne sont pas seulement donnés & reçus par les Chrétiens qui sont pieux, mais encore par ceux qui sont impies.* Ces derniers mots sont les mêmes que nous avons vus dans l'accord de Vittemberg; sinon, qu'au lieu du terme d'*indignes*, il se sert de celui d'*impies*, qui est plus fort, & qui éloigne encore davantage l'idée de la foi.

Il faut aussi remarquer que Luther ne dit rien dans cet article contre la présence hors de

l'usage, ni contre l'union durable; mais seulement *que le pain étoit le vrai corps*, sans déterminer quand il l'étoit, ni combien de temps.

Au reste, cette expression, *que le pain étoit le vrai corps*, jusques-là n'avoit été insérée par Luther dans aucun acte public. Les termes ordinaires dont il se servoit, c'est que le corps & le sang étoient donnés *sous le pain & sous le vin*: c'est ainsi qu'il s'explique dans son petit Catéchisme. Dans le grand il ajoute un mot, & dit: *que le corps nous est donné dans le pain & sous le pain*. Je n'ai pas pu démêler encore dans quel temps ont été faits ces deux Catéchismes; mais il est certain que les Luthériens les reconnoissent comme des actes authentiques de leur Religion. Aux deux particules, *en & sous*, la Confession d'Ausbourg ajoute *avec*; & c'est la phrase ordinaire des vrais Luthériens, *que le corps & le sang sont reçus dans, sous & avec le pain & le vin*, mais on n'avoit dit encore dans aucun acte public de tout le parti, que le pain & le vin fussent le vrai corps & le vrai sang de notre Seigneur. Luther tranche ici le mot; & il fallut que Melancton, avec toute la répugnance qu'il avoit à unir le pain avec le corps, passât même jusqu'à souscrire que le pain étoit le vrai corps.

Les Luthériens nous assurent dans leur livre de la Concorde, que Luther fut porté à cette expression par les subtilités des Sacramentaires, qui trouvoient moyen d'accommoder à leur présence morale ce que Luther disoit de plus fort & de plus précis pour la présence réelle & substantielle; par où, en passant, on voit encore une fois qu'il ne faut pas s'étonner

XXXVI.

Si le pain peut être le corps.

Conc. p. 380.

Conc. p. 553.

XXXVII.

Luther ne peut éviter les équivoques des Sacramentaires qui éluent tout.

Conc. p. 730.

si les défenseurs du sens figuré trouvent moyen de tirer à eux les saints Peres ; puisque Luther même, vivant & parlant, lui qui connoissoit leurs subtilités, & qui entreprenoit de les combattre, avoit peine à trouver des termes qu'ils ne fissent venir à leurs sens avec leurs interprétations. Fatigué de leurs subtilités, il voulut chercher quelques expressions qu'ils ne pussent plus détourner, & il dressa l'article de Smalcalde en la forme que nous avons vue.

S. iv. ij, n.
3. 311.

En effet, comme nous l'avons déjà remarqué, si le vrai corps de Jesus-Christ selon l'opinion des Sacramentaires, n'est reçu que par le moyen de la foi vive, on ne peut pas dire avec Luther, que *les impies le reçoivent*; & tant qu'on soutiendra que le pain n'est le corps de Jesus-Christ qu'en figure, assurément on ne dira pas avec l'article de Smalcalde, que *le pain est le vrai corps de Jesus-Christ*: ainsi Luther par cette expression excluoit le sens figuré, & toutes les interprétations des Sacramentaires. Mais il ne s'aperçut pas qu'il n'excluoit pas moins sa propre doctrine; puisque nous avons fait voir que le pain ne peut être le vrai corps, qu'il ne le devienne par ce changement véritable & substantiel que Luther ne veut point admettre.

Ainsi quand Luther & les Luthériens, après avoir tourné en tant de diverses façons l'article de la présence réelle, tâchent enfin de l'expliquer si précisément, que les équivoques des Sacramentaires demeurent tout à fait bannies; on les voit insensiblement tomber dans des expressions qui n'ont aucun sens selon leurs principes, & ne peuvent se soutenir que dans la doctrine Catholique.

Luther s'explique à Smalcalde très-durement contre le Pape, dont, comme nous avons vu, on n'avoit fait nulle mention dans les articles de foi de la Confession d'Ausbourg, ni dans l'Apologie; & il met parmi les articles dont il ne se veut jamais relâcher: *que le Pape n'est pas de droit divin, que la puissance qu'il a usurpée est pleine d'arrogance & de blasphème, que tout ce qu'il a fait & fait encore en vertu de cette puissance est diabolique: que l'Eglise peut & doit subsister sans avoir un Chef: que quand le Pape auroit avoué qu'il n'est pas de droit divin, mais qu'on l'a établi seulement pour entretenir plus commodément l'unité des Chrétiens contre les Sectaires, il n'arriveroit jamais rien de bon d'un telle autorité; & que le meilleur moyen de gouverner & de conserver l'Eglise, c'est que tous les Evêques, quoiqu'inégaux dans les dons, demeurent pareils dans leur ministère sous un seul Chef, qui est Jesus-Christ; qu'enfin le Pape est le vrai Antechrist.*

Je rapporte exprès tout au long ces décisions de Luther, parce que Melancton y apporta une restriction qui ne peut être assez considérée.

A la fin des articles on voit deux listes de souscriptions, où paroissent les noms de tous les Ministres & Docteurs de la Confession d'Ausbourg. Melancton signa avec tous les autres; mais parce qu'il ne vouloit pas convenir de ce que Luther avoit dit du Pape, il fit sa souscription en ces termes: *Moi Philippe Melancton, j'approuve les articles précédens comme pieux & chrétiens. Pour le Pape, mon sentiment est que s'il vouloit recevoir l'Evangile, pour la paix & la commune tranquillité de ceux qui sont déjà sous lui, ou qui y seront à l'avenir*

XXXVIII.

Emportement de Luther contre le Pape dans les articles de Smalcalde.

Art. iv. p. 312.

XXXIX.

Melancton veut qu'on reconnoisse l'autorité du Pape.

Conc. p. 336.

Conc. p. 338.

nous lui pouvons accorder la supériorité sur les Evêques, qu'il a déjà de droit humain.

*Mel. liv. x.
p. 76.*

C'étoit l'aversion de Luther que cette supériorité du Pape, en quelque maniere qu'on l'établît. Depuis que le Pape l'avoit condamné, il étoit devenu irréconciliable avec cette puissance, & il avoit fait signer à Melancton même un acte par lequel toute la nouvelle Réforme disoit en corps: *Jamais nous n'approuverons que le Pape ait le pouvoir sur les autres Evêques.* Melancton s'en dédit à Smalcalde. Ce fut la premiere & la seule fois qu'il dédit son maître par acte public: & parce que sa complaisance, ou sa soumission, ou quelque autre semblable motif, quel qu'il soit, lui firent passer, malgré tous ses doutes, le point bien plus difficile de l'Eucharistie; il faut croire que de puissantes raisons l'engagerent à résister sur celui-ci. Ces raisons sont d'autant plus dignes d'être examinées, que nous verrons dans cet examen l'état véritable de la nouvelle Réforme; les dispositions particulières de Melancton; la cause de tous les troubles dont il ne cessa d'être agité jusqu'à la fin de sa vie; comment on s'engage dans un mauvais parti avec de bonnes intentions générales, & comment on y demeure au milieu des plus violentes agitations que puisse jamais sentir un homme vivant. La chose mérite bien d'être entendue; & ce sera Melancton lui-même qui nous la découvrira dans ses écrits.



L I V R E V.

Réflexions générales sur les agitations de Melancton, & sur l'état de la Réforme.

S O M M A I R E.

Les agitations, les regrets, les incertitudes de Melancton. La cause de ses erreurs, & ses espérances déçues. Le triste succès de la Réforme, & les malheureux motifs qui y attirent les peuples, avoués par les Auteurs du parti. Melancton confesse en vain la perpétuité de l'Eglise, l'autorité de ses jugemens & celle de ses Prélats. La justice imputative l'entraîne, encore qu'il reconnoisse qu'il n'en trouve rien dans les Peres, ni même dans saint Augustin dont il s'étoit autrefois appuyé.

LES commencemens de Luther, durant lesquels Melancton se donna tout à fait à lui, étoient spécieux. Crier contre des abus qui n'étoient que trop véritables avec beaucoup de force & de liberté; remplir ses discours de pensées pieuses, restes d'une bonne institution; & encore avec cela mener une vie, sinon parfaite, du moins sans reproche devant les hommes, sont choses assez attirantes. Il ne faut pas croire que les hérésies aient toujours

I
Comment
Melancton
fut attiré à
Luther.

pour auteurs des impies ou des libertins, qui de propos délibéré fassent servir la Religion à leurs passions. Saint Grégoire de Nazianze ne nous représente pas les Hérésiarques comme des hommes sans religion, mais comme des hommes qui prennent la Religion de travers.

Orat. 26. Ce sont, dit-il, de grands esprits : car les âmes Ed. 1630. p. foibles sont également inutiles pour le bien & pour 444. le mal. Mais ces grands esprits, poursuit-il, sont en même tems des esprits ardens & impétueux, qui prennent la religion avec une ardeur démesurée, c'est-à-dire qui ont un faux zele, & qui mêlant à la religion un chagrin superbe, une hardiesse imdomtée, & leur propre esprit, poussent tout à l'extrémité: il y faut même trouver une régularité apparente, sans quoi où seroit la séduction tant prédite dans l'Ecriture? Luther avoit goûté la dévotion. Dans sa première jeunesse, effrayé d'un coup de tonnerre dont il avoit pensé périr, il s'étoit fait Religieux d'assez bonne foi. On a vu ce qui se passa dans l'affaire des Indulgences. S'il avançoit des dogmes extraordinaires, il se soumettoit au Pape. Condamné par le Pape, il réclama le concile que toute la Chrétienté réclamoit aussi depuis plusieurs siècles, comme le seul remède des maux de l'Eglise. La réformation des mœurs corrompues étoit désirée de tout l'Univers; & quoique la saine doctrine subsistât toujours également dans l'Eglise, elle n'y étoit pas également bien expliquée par tous les Prédicateurs. Plusieurs ne prêchoient que les Indulgences, les pèlerinages, l'aumône donnée aux Religieux, & faisoient le fond de la piété de ces pratiques, qui n'en étoient que les accessoires. Ils ne parloient pas autant qu'il falloit de la grace de

de Jesus-Christ ; & Luther qui lui donnoit tout d'une maniere nouvelle par le dogme de la justice imputée, parut à Melancton , jeune encore, & plus versé dans les belles-lettres que dans les-matieres de Théologie, le seul Prédicateur de l'Evangile.

Il est juste de tout donner à Jesus-Christ. L'Eglise lui donnoit tout dans la justification du pécheur, aussi bien & mieux que Luther ; mais d'une autre sorte. On a vu que Luther lui donnoit tout, en ôtant absolument tout à l'homme ; & que l'Eglise au contraire lui donnoit tout, en regardant comme un effet de sa grace tout ce que l'homme avoit de bien, & même le bon usage de son libre-arbitre dans tout ce qui regarde la vie chrétienne. La nouveauté de la doctrine & des pensées de Luther fut un charme pour les beaux esprits : Melancton en étoit le chef en Allemagne. Il joignoit à l'érudition, à la politesse & à l'élégance du style une singuliere modération. On le regardoit comme seul capable de succéder dans la littérature à la réputation d'Erasme ; & Erasme lui-même l'eût élevé par son suffrage aux premiers honneurs parmi les gens de lettres, s'il ne l'eût vu engagé dans un parti contre l'Eglise ; mais la nouveauté l'entraîna comme les autres. Dès les premières années qu'il s'étoit attaché à Luther, il écrivit à un de ses amis : *Je n'ai pas encore traité comme il faut la matiere de la Justification, & je vois qu'aucun des Anciens ne l'a encore traitée de cette sorte.* Ces paroles nous font sentir un homme tout épris du charme de la nouvelle doctrine : il n'a encore qu'effleuré une si grande matiere ; & déjà il en fait plus que tous les Anciens. On le voit ravi d'un Sermon

II.

Melancton
épris de la
nouveauté
& de la trom-
peuse appa-
rence de la
justice im-
putative.

Lib. iv. ep.
126. col. 574.

Ibid. 607.
575.

qu'avoit fait Luther sur le jour du Sabbat : il y avoit prêché le repos où Dieu faisoit tout , où l'homme ne faisoit rien. Un jeune Professeur de la langue Grecque entendoit débiter de si nouvelles pensées au plus véhément & au plus vif Orateur de son siècle , avec tous les ornemens de sa langue naturelle , & un applaudissement inouï : c'étoit de quoi être transporté. Luther lui paroît le plus grand de tous les hommes , un homme envoyé de Dieu , un Prophet . Le succès inespéré de la nouvelle Réforme le confirme dans ses pensées. Melancton étoit simple & crédule : les bons esprits le sont souvent : le voilà pris. Tous les gens de belles-lettres suivent son exemple , & Luther devient leur idole. On l'attaque , & peut-être avec trop d'aigreur. L'ardeur de Melancton s'échauffe , la confiance de Luther l'engage de plus en plus ; & il se laisse entraîner à la tentation de réformer avec son maître , aux dépens de l'unité & de la paix , & les Evêques , & les Papes , & les Princes , & les Rois , & les Empereurs.

Il est vrai , Luther s'emportoit à des excès inouïs : c'étoit un sujet de douleur à son disciple modéré. Il trembloit lorsqu'il pensoit à la colere implacable *de cet Achille* , & il ne craignoit rien moins de la *vieillesse d'un homme dont les passions étoient si violentes , que les emportemens d'un Hercule , d'un Philoctete , & d'un Marius* : c'est-à-dire qu'il prévoyoit , ce qui arriva en effet , quelque chose de furieux. C'est ce qu'il écrit confidemment , & en grec , à son ordinaire , à son ami Camerarius ; mais un bon mot d'Erasme (Que ne peut un bon mot sur un bel esprit ?) le soutenoit. Erasme disoit que tout le monde opiniâtre & endurci

III.
Comment
Melancton
excusoit les
emportemens de Luther.

Lib. iv. ep.
240, 325.

Lib. xviii.
ep. 25, xix, 3.

comme il étoit, avoit besoin d'un maître aussi rude que Luther : c'étoit à dire , comme il l'expliquoit , que Luther lui paroïssoit nécessaire au monde , comme les tyrans que Dieu envoie pour le corriger , comme un Nabuchodonosor , comme un Holoferne , en un mot comme un fléau de Dieu. Il n'y avoit pas là de quoi se glorifier : mais Melancton l'avoit pris du beau côté , & vouloit croire au commencement que pour réveiller le monde , il ne falloit rien moins que les violences & le tonnerre de Luther.

Mais enfin l'arrogance de ce maître impérieux se déclara. Tout le monde se soulevoit contre lui , & même ceux qui vouloient avec lui réformer l'Eglise. Mille sectes impiess'élevoient sous ses étendards ; & sous le nom de réformation , les armes , les séditions , les guerres civiles ravageoient la Chrétienté. Pour comble de douleur la querelle Sacramentaire partagea la réforme naissante en deux partis presque égaux : cependant Luther poussoit tout à bout , & ses discours ne faisoient qu'aigrir les esprits au lieu de les calmer. Il parut tant de foiblesse dans sa conduite , & ses excès furent si étranges , que Melancton ne les pouvoit plus ni excuser , ni supporter. Depuis ce temps ses agitations furent immenses. A chaque moment on lui voyoit souhaiter la mort. Ses larmes ne tarirent point durant trente ans ; & l'*Elbe* , disoit-il lui-même , avec tous ses flots , ne lui auroit pu fournir assez d'eau pour pleurer les malheurs de la Réforme divisée.

Les succès inespérés de Luther dont il avoit été ébloui d'abord , & qu'il prenoit avec tous les autres pour une marque du doigt de Dieu ,

IV.

Le commencement des agitations de Melancton.

Lib. iv. ep.

100 , 119 ,
842.

Lib. ij. ep.

202.

V.

Melancton

reconnoit

enfin que les

grands suc-
cès de Lu-
ther avoient
un mauvais
principe.

n'eurent plus pour lui qu'un foible agrément, lorsque le temps lui eut découvert les véritables causes de ces grands progrès, & leurs effets déplorables. Il ne fut pas longtemps sans s'appercevoir que la licence & l'indépendance faisoient la plus grande partie de la Réformation. Si l'on voyoit les villes de l'Empire accourir en foule à ce nouvel Evangile, ce n'étoit pas qu'elles se souciaient de la doctrine. Nos Réformés souffriront avec peine ce discours; mais c'est Melancton qui l'écrit, & qui l'écrit à Luther: *Nos gens ne blâment de ce que je rends la juridiction aux Evêques. Le peuple accoutumé à la liberté, après avoir une fois secoué ce joug, ne le veut plus recevoir, & les villes de l'Empire sont celles qui haïssent le plus cette domination. Elles ne se mettent point en peine de la doctrine & de la Religion, mais seulement de l'empire & de la liberté.* Il répète encore cette plainte au même Luther: *nos associés, dit-il, disputent non pour l'Evangile, mais pour leur domination.* Ce n'étoit donc pas la doctrine, c'étoit l'indépendance que cherchoient les Villes; & si elles haïssent leurs Evêques, ce n'étoit pas tant parce qu'ils étoient leurs Pasteurs, que parce qu'ils étoient leurs Souverains.

Lib. j. ep. 17.

Ibid. 20.

VI.
Il prévoit les désordres qui arrivent pour avoir méprisé l'autorité des Evêques.

104.

Il faut tout dire: Melancton n'étoit pas beaucoup en peine de rétablir la puissance temporelle des Evêques: ce qu'il vouloit rétablir, c'étoit la police ecclésiastique, la juridiction spirituelle, & en un mot l'*administration Episcopale*; parce qu'il voyoit que sans elle tout alloit tomber en confusion. *Plût à Dieu, plût à Dieu que je pusse, non point confirmer la domination des Evêques, mais en rétablir l'administration; car je vois quelle Eglise nous allons.*

avoir, si nous renversons la police ecclésiastique. Je vois que la TYRANNIE SERA PLUS INSUPPORTABLE QUE JAMAIS. C'est ce qui arrive toujours quand on secoue le joug de l'autorité légitime. Ceux qui soulevent les peuples sous prétexte de liberté, se font eux-mêmes tyrans; & si on n'a pas encore assez vu que Luther étoit de ce nombre, la suite le fera paroître d'une manière à ne laisser aucun doute. Melancton continue; & après avoir blâmé ceux qui n'aimoient Luther qu'à cause que par son moyen ils se sont défait des Evêques, il conclut qu'ils se sont donné une liberté qui ne feroit aucun bien à la postérité. Car quel sera, poursuit-il, l'état de l'Eglise, si nous changeons toutes les coutumes anciennes, & qu'il n'y ait plus de Prélats ou de conducteurs certains?

Il prévoit que dans ce désordre chacun se rendra le maître. Si les Puissances ecclésiastiques, à qui l'autorité des Apôtres est venue par succession, ne sont point reconnues, les nouveaux Ministres qui ont pris leur place, comment subsisteront-ils? Il ne faut qu'entendre parler Capiton, collègue de Bucer dans le ministère de l'Eglise de Strasbourg: L'autorité des Ministres est, dit-il, entièrement abolie: tout se perd, tout va en ruine. Il n'y a parmi nous aucune Eglise, pas même une seule, où il y ait de la discipline..... Le peuple nous dit hardiment: Vous voulez vous faire les tyrans de l'Eglise qui est libre: vous voulez établir une nouvelle Papauté. Et un peu après: Dieu me fait connoître ce que c'est qu'être Pasteur, & le tort que nous avons fait à l'Eglise par le jugement précipité, & la véhémence inconsidérée qui nous a fait rejeter le Pape. Car le peuple accoutumé & comme nourri à la licence, a rejeté tout à fait la

VII.

L'autorité & la discipline ecclésiastique entièrement méprisées dans les nouvelles Eglises.

Ep. ad Fa-
rel. int. ep.
Calv. p. 5.

frein, comme si en détruisant la puissance des Papistes, nous avions détruit en même temps toute la force des Sacremens & du Ministère. Ils nous crient: je sais assez l'Évangile: qu'ai-je besoin de votre secours pour trouver Jesus-Christ? Allez prêcher ceux qui veulent vous entendre. Quelle Babylone est plus confuse que cette Eglise qui se vançoit d'être sortie de l'Eglise Romaine comme d'une Babylone? Voilà quelle étoit l'Eglise de Strasbourg, elle que les nouveaux Réformés proposoient sans cesse à Erasme, lorsqu'il se plaignoit de leurs désordres, comme la plus réglée & la plus modeste de toutes leurs Eglises; voilà quelle elle étoit environ l'an 1537, c'est-à-dire dans sa force & dans sa fleur.

*Int. ep. Calv.
P. 509, 510.*

Bucer, le collègue de Capiton, n'en avoit pas meilleure opinion en 1549, & il avoue qu'on n'y avoit rien tant recherché *que le plaisir de vivre à sa fantaisie.*

*Int. ep.
Calv. p. 43.*

Un autre Ministre se plaint à Calvin qu'il n'y a nul ordre dans leurs Eglises, & il en rend cette raison: *qu'une grande partie des leurs croit s'être tirée de la puissance de l'Antechrist, en se jouant à sa fantaisie des biens d'Eglise, & en ne reconnoissant aucune discipline.* Ce ne sont pas là des discours où l'on reprenne les désordres avec exagération. C'est ce que les nouveaux Pasteurs s'écrivent confidemment les uns aux autres; & on y voit les tristes effets de la Réforme.

VIII.
Autre fruit de la Réforme. La servitude de l'Eglise, où le Magistrat se fit Pape.

Un des fruits qu'elle produisit fut la servitude où tomba l'Eglise. Il ne faut pas s'étonner si la nouvelle Réforme plaisoit aux Princes & aux Magistrats qui s'y rendoient maîtres de tout, & même de la doctrine. Le premier effet du nouvel Évangile dans une ville voisi-

ne de Geneve, c'est Montbéliard, fut une assemblée qu'on y tint des principaux habitans, pour apprendre *ce que le Prince ordonnoit de la Cene*. Calvin s'éleve inutilement contre cet abus: il y espere peu de remede; & tout ce qu'il peut faire est de s'en plaindre comme du plus grand désordre qu'on pût introduire dans l'Eglise. Mycon, successeur d'Æcolampade dans le ministère de Bâle, fait la même plainte aussi vainement. *Les laïques*, dit-il, *s'attribuent tout*; & *le Magistrat s'est fait Pape*.

Calv. ep. p. 50, 51, 52.

Int. ep. Calv. page 52.

C'étoit un malheur inévitable dans la nouvelle Réforme: elle s'étoit établie en se soulevant contre les Evêques sur les ordres du Magistrat. Le Magistrat suspendit la Messe à Strasbourg, l'abolit en d'autres endroits, & donna la forme au Service divin. Les nouveaux Pasteurs étoient institués par son autorité: il étoit juste après cela qu'il eût toute la puissance dans l'Eglise. Ainsi ce qu'on gagna dans la Réforme, en rejetant le Pape ecclésiastique successeur de saint Pierre, fut de se donner un Pape laïque, & de mettre entre les mains des Magistrats l'autorité des Apôtres.

Luther tout fier qu'il étoit de son nouvel Apostolat, ne se put défendre d'un tel abus. Seize ans s'étoient écoulés depuis l'établissement de sa Réforme dans la Saxe, sans qu'on eût seulement songé à visiter les Eglises, ni à voir si les Pasteurs qu'on y avoit établis faisoient leur devoir, & si les peuples savoient du moins leur Catéchisme. On leur avoit fort bien appris, dit Luther, *à manger de la chair les Vendredis & les Samedis; à ne se confesser plus, à croire qu'on étoit justifié par la seule foi, & que les bonnes œuvres ne méritoient rien*: mais pour prêcher sérieusement la pé-

IX.

Luther prend la mission du Prince pour faire la visite ecclésiastique. *Visit. Sax. cap. de doctr. cap. de libert. Christ. &c.*

nitence, Luther fait bien connoître que c'étoit à quoi on pensoit le moins. Les Réformateurs avoient bien d'autres affaires. Pour enfin s'opposer à ce désordre en 1538, on s'avisa du remede de la Visite si connu dans les Canons.

Ibid. Præf. Mais personne, dit Luther, n'étoit encore parmi nous appellés à ce Ministre; & saint Pierre défend de rien faire dans l'Eglise, sans être assuré par une députation certaine que ce qu'on fait est l'œuvre de Dieu: c'est-à-dire en un mot, qu'il faut pour cela une mission, une vocation, une autorité légitime. Remarquez que les nouveaux Evangélistes avoient bien reçu d'en haut une mission extraordinaire pour soulever les peuples contre leurs Evêques, prêcher malgré eux, & s'attribuer l'administration des Sacremens contre leur défense: mais pour faire la véritable fonction Episcopale, qui est de visiter & de corriger, personne n'en avoit reçu la vocation ni l'ordre de Dieu; tant cette céleste mission étoit imparfaite; tant ceux qui la vantoient, s'en défioient dans le

Ibid. fond. Le remede qu'on trouva à ce défaut, fut d'avoir recours au Prince, comme à la puissance indubitablement ordonnée de Dieu dans

Ibid. ce pays. C'est ainsi que parle Luther. Mais cette Puissance établie de Dieu, l'a-t-elle été pour cette fonction? Non, Luther l'avoue: & il pose pour fondement que la visite est une fonction apostolique. Pourquoi donc ce recours au Prince? C'est, dit Luther, qu'encore que par sa puissance séculière il ne soit point chagré de cet office, il ne laissera pas par charité de nommer des Visiteurs; & Luther exhorte les autres Princes à suivre cet exemple; c'est-à-dire qu'il fait exercer la fonction des Evêques par l'autorité des Princes; & on appelle cette

entreprise.

entreprise une charité dans le langage de la Réforme.

Ce récit fait voir que les Sacramentaires n'étoient pas les seuls qui, destitués de l'autorité légitime, avoient rempli leurs Eglises de confusion. Il est vrai que Capiton, après s'être plaint dans la lettre qu'on vient de voir, que la discipline étoit *inconnue* dans les Eglises de la secte, ajoute qu'il n'y avoit de discipline que dans les Eglises Luthériennes. Mais Melancton, qui les connoissoit, raconte en parlant de ces Eglises en 1532, & à peu près dans le même temps que Capiton écrivit sa lettre : que la discipline y étoit ruinée ; qu'on y doutoit des plus grandes choses : cependant qu'on n'y vouloit point entendre, non plus que parmi les autres, à expliquer nettement les dogmes ; & que ces maux étoient incurables : si bien qu'il ne reste aucun avantage aux Luthériens, si ce n'est que leur discipline telle quelle, étoit encore si fort au-dessus de celle des Sacramentaires, qu'elle leur faisoit envie.

Il est bon d'apprendre encore de Melancton comment les Grands du parti traitoient la Théologie & la discipline ecclésiastique. On parloit assez foiblement de la confession des péchés parmi les Luthériens ; & néanmoins le peu qu'on y en disoit, & ce petit reste de la discipline chrétienne qu'on y avoit voulu retenir, frappa tellement un homme d'importance, qu'au rapport de Melancton il avança dans un grand festin (car c'est là, dit-il, seulement qu'ils traitent la Théologie), qu'il s'y falloit opposer, que tous ensemble ils devoient prendre garde à ne se laisser pas ravir LA LIBERTÉ QU'ILS AVOIENT RECOUVRÉE ; autrement qu'on les replongeroit dans une nouvelle servi-

Var. Tome I.

T

L. iv. ep. 135.

XI.
Melancton déplore la licence du parti, où le peuple décidoit à rable des points de la Religion.
L. iv. ep. 71.

tude, & que déjà on renouvelloit peu à peu les anciennes traditions. Voilà ce que c'est que d'exciter l'esprit de révolte parmi les peuples, & de leur inspirer sans discernement la haine des traditions. On voit dans un seul festin l'image de ce qu'on faisoit dans les autres. Cet esprit régnoit dans tout le peuple : & Melancton dit lui-même à son ami Camerarius, en parlant de ces nouvelles Eglises : *Vous voyez les emportemens de la multitude, & ses aveugles desirs* : on n'y pouvoit établir la regle.

Ibid. 769.

XII.

La justice imputative diminueoit la nécessité des bonnes œuvres. Décision des Luthériens & de Melancton.

Ainsi la Réformation véritable, c'est-à-dire celle des mœurs, reculoit au lieu d'avancer pour deux raisons ; l'une, que l'autorité étoit détruite ; l'autre, que la nouvelle doctrine portoit au relâchement.

Je n'entreprends pas de prouver que la nouvelle Justification avoit ce mauvais effet ; c'est une matiere rebattue, & qui n'est point de mon sujet. Mais je dirai seulement ces faits constans, qu'après l'établissement de la justice imputée, la doctrine des bonnes œuvres baissa tellement, que des principaux disciples de Luthert, dirent que c'étoit un blasphème d'enseigner qu'elles fussent nécessaires. D'autres passerent jusqu'à dire qu'elles étoient contraires au salut : tous décidèrent d'un commun accord qu'elles n'y étoient pas nécessaires. On peut bien dire dans la nouvelle Réforme que les bonnes œuvres sont nécessaires comme des choses que Dieu exige de l'homme : mais on ne peut pas dire qu'elles sont nécessaires au salut. Et pourquoi donc Dieu les exige-t-il ? N'est-ce pas afin qu'on soit sauvé ? Jésus-Christ n'a-t-il pas dit lui-même : *Si vous voulez entrer dans la vie, gardez les commandemens* ? C'est donc précisément pour avoir la vie & le salut

Matt. xix.
37.

éternel que les bonnes œuvres sont nécessaires selon l'Évangile ; & c'est ce que prêche toute l'Écriture : mais la nouvelle Réforme a trouvé cette subtile distinction , qu'on peut sans difficulté les avouer nécessaires , pourvu que ce ne soit pas pour le salut.

Il s'agissoit des adultes : car pour les petits enfans , tout le monde en étoit d'accord. Qui eût cru que la Réformation dût enfanter un tel prodige , & que cette proposition , *les bonnes œuvres sont nécessaires au salut* , pût jamais être condamnée ? Elle le fut par Melancton & par tous les Luthériens , en plusieurs de leurs assemblées , & en particulier dans celle de Vormes en 1557 , dont nous verrons les actes en son temps.

Je ne prétends pas ici reprocher à nos Réformés leurs mauvaises mœurs ; les nôtres , à les regarder dans la plupart des hommes , ne paroissent pas meilleures : mais c'est qu'il ne faut pas leur laisser croire que leur Réforme ait eu les fruits véritables qu'un si beau nom faisoit attendre , ni que leur nouvelle Justification ait produit aucun bon effet.

Erasme disoit souvent que de tant de gens qu'il voyoit entrer dans la nouvelle Réforme (& il avoit une étroite familiarité avec la plupart & les principaux) , il n'en avoit vu aucun qu'elle n'eût rendu plus mauvais , loin de le rendre meilleur. Quelle race Évangélique est ceci , disoit-il , jamais on ne vit rien de plus licentieux , ni de plus séditieux tout ensemble , rien enfin de moins Évangélique que ces Évangéliques prétendus : ils retranchent les veilles & les offices de la nuit & du jour ; c'étoit , disent-ils , des superstitions Phari-

XIII.
Nulle réformation des mœurs dans les Eglises Protestantes : témoignage d'Erasme.

*Ep. p. 818,
822. lib. xix.
Ep. 3. xxxj.
47. p. 2053.
&c. L. vj, 4.
xviiij, 6, 24.
49. xix, 3, 4.
113. xxj, 3.
xxxj, 47, 59.
&c.*

quelque chose de meilleur, & ne pas devenir Epicuriens à force de s'éloigner du Judaïsme. Tout est outré dans cette Réforme: on arrache ce qu'il faudroit seulement épurer; on met le feu à la maison pour en consumer les ordures. Les mœurs sont négligées; le luxe, les débauches, les adulteres se multiplient plus que jamais; il n'y a ni regle ni discipline. Le peuple indocile, après avoir secoué le joug des Supérieurs, n'en veut plus croire personne; & dans une licence si désordonnée, Luther aura bientôt à regretter cette tyrannie, comme il l'appelle, des Evêques. Quand il écrivoit de cette sorte à ses amis Protestans, des fruits malheureux de leur Réforme, ils en convenoient avec lui de bonne foi. *J'aime mieux*, leur disoit-il, *avoir affaire aux Papistes que vous décriez tant*. Il leur reproche la malice d'un Capiton, les médisances malignes d'un Farel, qu'Écolampade, à la table duquel il vivoit, ne pouvoit ni souffrir, ni réprimer, l'arrogance & les violences de Zuingle, & enfin celles de Luther, qui tantôt sembloit parler comme les Apôtres, & tantôt s'abandonnoit à de si étranges excès & à de si plates bouffonneries, qu'on voyoit bien que cet air apostolique qu'il affectoit quelquefois, ne pouvoit venir de son fond. Les autres qu'il avoit connus ne valoient pas mieux. Je trouve, disoit-il, plus de piété dans un seul bon Evêque Catholique, que dans tous ces nouveaux Evangélistes. Ce qu'il en disoit n'étoit pas pour flatter les Catholiques, dont il accusoit les dérèglemens par des discours assez libres. Mais outre qu'il trouvoit mauvais qu'on fît sonner si haut la Réformation sans valoir mieux que les autres, il falloit mettre grande différence entre ceux

Lib. xix, 2.
xxx, 62.

Lib. xix, 3.

Lib. xxxj,
ep. 59. col.
2118.

qui négligeoient les bonnes œuvres par foiblesse, & ceux qui en diminueoient la nécessité & la dignité par maxime.

Mais voici un témoignage pour les Protestans qui les ferrera de plus près : ce sera celui de Bucer. En 1542, & plus de vingt ans après la Réformation, ce Ministre écrit à Calvin,

que *parmi eux* LES PLUS EVANGÉLIQUES ne favoient pas seulement ce que c'étoit que la véritable pénitence; tant on y avoit abusé du nom de la Réforme & de l'Évangile. Nous venons d'apprendre la même chose de la bouche de Luther. Cinq ans après cette lettre de Bucer, & parmi les victoires de Charles V, Bucer écrit encore au même Calvin: Dieu a puni l'injure que nous avons faite à son nom par notre si

longue & très-pernicieuse hypocrisie. C'étoit assez bien nommer la licence couverte du titre de Réformation. En 1549, il marque en termes plus forts le peu d'effet de la Réformation prétendue, lorsqu'il écrit encore à Calvin: Nos

gens ont passé de l'hypocrisie, si avant enracinée dans la Papauté, à une profession telle quelle de

Jésus-Christ; & il n'y a qu'un très-petit nombre qui soit tout à fait sorti de cette hypocrisie. A cette fois il cherche querelle, & veut rendre l'Église Romaine coupable de l'hypocrisie qu'il reconnoissoit dans son parti: car si par l'hypocrisie Romaine, il entend, selon le style de la Réforme, les vigiles, les abstinences, les pèlerinages; les dévotions qu'on faisoit à l'honneur des Saints, & les autres pratiques semblables, on ne pouvoit pas en être plus revenu qu'étoient les nouveaux Réformés; puisque tous ils avoient passé aux extrémités opposées: mais comme le fond de la piété ne

consistoit pas dans ces choses extérieures; il

XIV.

Témoignage de Bucer.

*Int. epist. Calv. p. 54.**Visit. Sax. cap. de doct.**c. de lib.**Chr. &c.**Sup. n. 9.**Int. epist.**Calv. p. 100.**Ibid. 509,**510.*

consistoit encore moins à les abolir. Que si c'étoit l'opinion des mérites, que Bucer appelloit ici notre hypocrisie, la Réformation étoit encore que trop corrigée de ce mal, elle qui étoit ordinairement jusqu'au mérite qui étoit un don de la grace, bien que la force de la vérité le lui fît quelquefois reconnoître. Quoiqu'il en soit, la Réformation avoit si peu prévalu sur l'hypocrisie, que très-peu, selon Bucer, étoient sortis d'un si grand mal. *C'est pourquoi, poursuit-il, nos gens ont été plus soigneux de paroître disciples de Jesus-Christ, que de l'être en effet; & quand il a nui à leurs intérêts de le paroître, ils se sont encore défaits de cette apparence. Ce qui leur plaisoit, c'étoit de sortir de la tyrannie & des superstitions du Pape, ET DE VIVRE A LEUR FANTAISIE.* Un peu après : *Nos gens, dit-il, n'ont jamais voulu sincèrement recevoir les loix de Jesus-Christ; aussi n'ont-ils pas eu le courage de les opposer aux autres avec une constance chrétienne..... Tant qu'ils ont cru avoir quelque appui dans le bras de la chair, ils ont fait ordinairement des réponses assez vigoureuses; mais ils s'en sont très-peu souvenus, lorsque ce bras de la chair a été rompu, & qu'ils n'ont plus eu de secours humain.*

Sans doute jusqu'alors la Réformation véritable, c'est-à-dire celle des mœurs, avoit de foibles fondemens dans la Réforme prétendue; & l'œuvre de Dieu tant vantée & tant désirée ne s'y faisoit pas.

XV.
Tyrannie insupportable de Luther; ce que Calvin en écrit à Melancton.

Ce que Melancton avoit le plus espéré dans la Réforme de Luther, c'étoit la liberté chrétienne, & l'affranchissement de tout le joug humain: mais il se trouva bien déçu dans ses espérances. Il a vu près de cinquante ans durant l'Eglise Luthérienne toujours sous la ty-

rannie, ou dans la confusion. Elle porta longtemps la peine d'avoir méprisé l'autorité légitime, Il n'y eut jamais de maître plus rigoureux que Luther, ni de tyrannie plus insupportable que celle qu'il exerçoit dans les matieres de doctrine. Son arrogance étoit si connue, qu'elle faisoit dire à Muncer, qu'il y avoit deux Pâpes, l'un celui de Rome, & l'autre Luther, & ce dernier le plus dur. S'il n'y eût eu que Muncer, un Fanatique & un Chef de Fanatiques, Melancton eût pu s'en consoler : mais Zuingle, mais Calvin, mais tous les Suisses, & tous les Sacramentaires, gens que Melancton ne méprisoit pas, disoient hautement, sans qu'il les pût contredire, que Luther étoit un nouveau Pape. Personne n'ignore ce qu'écrivit Calvin à son confident Bulinger : *qu'on ne pouvoit plus souffrir les emportemens de Luther, à qui son amour propre ne permettoit pas de connoître ses défauts, ni d'endurer qu'on le contredît.* Il s'agissoit de doctrine, & c'étoit principalement sur la doctrine que Luther se vouloit donner cette autorité absolue. La chose alla si avant, que Calvin s'en plaignit à Melancton même : *avec quel emportement, dit-il, foudroie votre Périclès ? C'étoit ainsi qu'on nommoit Luther, quand on vouloit donner un beau nom à son éloquence trop violente. Nous lui devons beaucoup, je l'avoue, & je souffrirai aisément qu'il ait une très-grande autorité, pourvu qu'il sache se commander à lui-même ; quoiqu'enfin il seroit temps d'aviser combien nous voulons déférer aux hommes dans l'Eglise. Tout est perdu lorsque quelqu'un peut seul plus que tous les autres, sur-tout quand il ne craint pas d'user de tout son pouvoir. . . . Et certainement nous laissons un*

Ep. p. 526.

*Calv. ep. ad
Mel. p. 72.*

étrange exemple à la postérité, pendant que nous aimons mieux abandonner notre liberté, que d'irriter un seul homme par la moindre offense. Son esprit est violent, dit-on, & ses mouvemens sont impétueux; comme si cette violence ne s'emportoit pas davantage, pendant que tout le monde ne songe qu'à lui complaire en tout. Osons une fois pousser du moins un gémissement libre.

Combien est-on captif quand on ne peut pas même gémir en liberté! On est quelquefois de mauvaise humeur, je l'avoue; quoiqu'un des premiers & des moindres effets de la vertu soit de se vaincre soi-même sur cette inégalité: mais que peut-on espérer quand un homme, & encore un homme qui n'a pas plus d'autorité, ni peut-être plus de savoir que les autres, ne veut rien entendre, & qu'il faut que tout passe à son mot?

XVI.
Melancton
tyrannisé
par Luther,
songe à la
fuite.

Melancton n'eut rien à répondre à ces justes plaintes, & lui-même n'en pensoit pas moins que les autres. Ceux qui vivoient avec Luther ne savoient jamais comment ce rigoureux maître prendroit leurs sentimens sur la doctrine. Il les menaçoit de nouveaux formulaires de foi, principalement au sujet des Sacramentaires, dont on accusoit Melancton de nourrir l'orgueil par sa douceur. On se servoit de ce prétexte pour aigrir Luther contre lui, ainsi que son ami Camerarius l'écrivit dans sa vie. Melancton ne savoit point d'autre remède à ces maux que celui de la fuite; & son gendre Peucer nous apprend qu'il y étoit résolu. Il écrit lui-même que Luther s'emporta si violemment contre lui, sur une lettre reçue de Bucer, qu'il ne songeoit qu'à se retirer éternellement de sa présence. Il vivoit dans une telle contrainte avec Luther, & avec les

Cam. in vit. Phil. Mel. Peuc. ep. ad vit. Theod. Hosp. p. 2, f. 293. & seq.

Mel. lib. iv. ep. 315.

L. iv, 255.

Chefs du parti, & on l'accabloit tellement de travail & d'inquiétude, qu'il écrivit; n'en pouvant plus, à son ami Camerarius: *Je suis, dit-il, en servitude comme dans l'antre d'un Cyclope; car je ne puis vous déguiser mes sentimens; & je pense souvent à m'enfuir.* Luther n'étoit pas le seul qui le violentoit. Chacun est maître à certains momens parmi ceux qui se sont soustraits à l'autorité légitime; & le plus modéré est toujours le plus captif.

Quand un homme s'est engagé dans un parti pour dire son sentiment avec liberté, & que cet appas trompeur l'a fait renoncer au gouvernement établi; s'il trouve après que le joug s'appesantisse, & que non-seulement le maître qu'il aura choisi, mais encore ses compagnons le tiennent plus sujet qu'auparavant; que n'a-t-il point à souffrir? & faut-il nous étonner des lamentations continuelles de Melancton? Non, Melancton n'a jamais dit tout ce qu'il pensoit sur la doctrine, pas même quand il écrivoit à Ausbourg sa Confession de foi & celle de tout le parti. Nous avons vu qu'il *accommodoit ses dogmes à l'occasion*: il étoit prêt à dire beaucoup de choses plus douces, c'est-à-dire, plus approchantes des dogmes reçus par les Catholiques, si ses compagnons l'avoient permis. Contraint de tous côtés, & plus encore de celui de Luther que de tout autre, il n'ose jamais parler, & se réserve à de meilleurs temps, s'il en vient, dit-il, qui soient propres aux desseins que j'ai dans l'esprit. C'est ce qu'il écrit en 1537 dans l'assemblée de Smalcalde, où on dressa les articles dont nous venons de parler. On le voit cinq ans après, & en 1542, soupirer encore après une assemblée libre du parti; où l'on explique

XVII.

Il passe sa vie sans oser jamais s'expliquer tout à fait sur la doctrine.

S. liv. iij.

n 59.

Lib. iv. ep.

204.

L. j. ep. 110.

col. 147.

Ep. Mel. inter Calv. ep. p. 218, 236. la doctrine d'une manière ferme & précise. Encore après & vers les dernières années de sa vie, il écrit à Calvin & à Bulinger, qu'on devoit écrire contre lui sur le sujet de l'Eucharistie & de l'adoration du pain : c'étoit des Luthériens qui devoient faire ce livre : *s'ils le publient, disoit-il, je parlerai franchement.* Mais ce meilleur temps, ce temps de parler franchement, & de déclarer sans crainte ce qu'il appelloit la vérité, n'est jamais venu pour lui ; & il ne se trompoit pas quand il disoit que de quelque sorte que tournassent les affaires, jamais on n'auroit la liberté de parler franchement sur les dogmes. Lorsque Calvin & les autres l'excitent à dire ce qu'il pense, il répond comme un homme qui a de grands ménagemens, & qui se réserve toujours à expliquer de certaines choses, que néanmoins on n'a jamais vues : de sorte qu'un des maîtres principaux de la nouvelle Réforme, & celui qu'on peut dire avoir donné la forme au Luthéranisme, est mort sans s'être expliqué pleinement sur les controverses les plus importantes de son temps.

XVIII. C'est que durant la vie de Luther il falloit se faire. On ne fut pas plus libre après sa mort. D'autres tyrans prirent la place. C'étoit Illyric & les autres qui menoient le peuple. Le malheureux Melancton se regarde au milieu des Luthériens ses collègues, comme au milieu de ses ennemis, ou pour me servir de ses mots, comme au milieu de guêpes furieuses, & n'espere trouver de sincérité que dans le ciel. Je voudrois qu'il me fût permis d'employer le terme de *Démagogue*, dont il se sert : c'étoit dans Athenes & dans les Etats populaires de la Grece certains Orateurs, qui se rendoient

Lib. iv. ep. 136.

Ep Mel. inter Calv. ep. p. 139.

Calv. resp. XII.

Mel. ep. ad Calv. inter Calv. epist. p. 144.

tout-puissans sur la populace, en la flattant. Les Eglises Luthériennes étoient menées par de semblables discoureurs : *gens ignorans*, selon Melancton, *qui ne connoissoient ni piété, ni discipline. Voilà, dit-il, ceux qui dominent ; & je suis comme Daniel parmi les lions.* C'est la peinture qu'il nous fait des Eglises Luthériennes. On tomba de là dans une *Anarchie*, c'est-à-dire, comme il dit lui-même, *dans un état qui enferme tous les maux ensemble* : il veut mourir, & ne voit plus d'espérance, qu'en celui qui avoit promis de soutenir son Eglise, même dans sa vieillesse, & jusqu'à la fin des siècles. Heureux, s'il avoit pu voir qu'il ne cesse donc jamais de la soutenir !

C'est à quoi on se devoit arrêter : & puisqu'il en falloit enfin revenir aux promesses faites à l'Eglise, Melancton n'avoit qu'à considérer qu'elles devoient avoir toujours été autant inébranlables dans les siècles passés, qu'il vouloit croire qu'elles le seroient dans les siècles qui ont suivi la Réformation. L'Eglise Luthérienne n'avoit point d'assurance particulière de son éternelle durée ; & la Réformation faite par Luther ne devoit pas demeurer plus ferme que la première institution faite par Jesus-Christ & par ses Apôtres. Comment Melancton ne voyoit-il pas que la Réforme, dont il vouloit qu'on changeât tous les jours la foi, n'étoit qu'un ouvrage humain ? Nous avons vu qu'il a changé & rechangé beaucoup d'articles importans de la Confession d'Ausbourg, après même qu'elle a été présentée à l'Empereur. Il a aussi ôté en divers temps beaucoup de choses importantes de l'Apologie, encore qu'elle fût souscrite de tout le parti avec autant de soumission que la

Lib. iv. ep. 836, 842, 845.

Ibid. & l. j. ep. 107, iv. 76, 876, &c.

XIX.
Melancton ne fait où il en est, & cherche toute sa vie sa Religion.

V. S. lib. iij. n. 5, & seq. 23, 24, 27.

Confession d'Ausbourg. En 1532, après la Confession d'Ausbourg & l'Apologie, il écrit

Lib. iv. ep. encore que des points très-importans restent indécis, & qu'il falloit chercher sans bruit les moyens d'expliquer les dogmes. Que je souhaite, dit-il, que cela se fasse & se fasse bien ! comme un homme qui sentoit en sa conscience que rien jusqu'alors ne s'étoit fait comme il faut.

Lib. iv. ep. En 1533. Qui est-ce qui songe, dit-il, à guérir les consciences agitées de doutes, & à découvrir

Lib. iv. ep. la vérité ? En 1535. Combien, dit-il, méritons-nous d'être blâmés, nous qui ne prenons aucun soin de guérir les consciences agitées de doutes, ni d'expliquer les dogmes purement & simplement, sans sophisterie ? Ces choses me tourmentent terri-

Lib. iij. ep. blement. Il souhaite dans la même année, qu'une assemblée pieuse juge le procès de l'Eucharistie sans sophisterie & sans tyrannie. Il juge donc la chose indécise ; & cinq ou six manières d'expliquer cet article, que nous trouvons dans la Confession d'Ausbourg & dans l'Apologie ;

Lib. iv. ep. ne l'ont pas contenté. En 1536, accusé de trouver encore beaucoup de doutes dans la doctrine dont il faisoit profession, il répond d'abord qu'elle est inébranlable ; car il falloit bien parler ainsi, ou abandonner la cause.

Mais il fait connoître aussi-tôt après, qu'en effet il y restoit beaucoup de défauts : il ne faut pas oublier qu'il s'agissoit de doctrine. Melancton rejette ces défauts sur les vices & sur l'opiniâtreté des Ecclésiastiques ; par lesquels il est arrivé, dit-il, qu'on laisse parmi nous aller les choses comme elles pouvoient ; pour ne rien dire de pis ; qu'on y est tombé en beaucoup de fautes, & qu'on y fit au commencement beaucoup de choses sans raison. Il reconnoît le désordre ; & la vaine excuse qu'il cherche, pour rejeter

sur l'Eglise Catholique les défauts de sa Religion, ne les couvre point. Il n'étoit pas plus avancé en 1537, & durant que tous les Docteurs du parti assemblés avec Luther à Smalcalde, y expliquoient de nouveau les points de doctrine, ou plutôt qu'ils y sousscrivoient aux décisions de Luther. *J'étois d'avis*, dit-il, *qu'en rejetant quelques paradoxes, on expliquât plus simplement la doctrine; & encore qu'il ait sousscrit, comme on a vu, à ces décisions; il en fut si peu satisfait, qu'en 1542 nous l'avons vu souhaiter encore une autre assemblée, où les dogmes fussent expliqués d'une manière ferme & précise.* Trois ans après, & en 1645, il reconnoît encore que la vérité avoit été découverte fort imparfaitement aux Prédicateurs du nouvel Evangile. *Je prie Dieu*, dit-il, *qu'il fasse fructifier cette telle quelle petiteffe de doctrine qu'il nous a montrée.* Il déclare que pour lui il a fait tout ce qu'il a pu. *La volonté*, dit-il, *ne m'a pas manqué; mais le temps, les Conducteurs & les Docteurs.* Mais quoi! son maître Luther, cet homme qu'il avoit cru suscité de Dieu pour dissiper les ténèbres du monde, lui manquoit-il? Sans doute il se fondoit peu sur la doctrine d'un tel maître, quand il se plaint si amèrement d'avoir manqué de Docteur. En effet, après la mort de Luther, Melancton, qui en tant d'endroits lui donne tant de louanges, écrivant confidemment à son ami Camerarius, se contente de dire assez froidement, *qu'il a du moins bien expliqué quelque partie de la doctrine céleste.* Un peu après il confesse que lui & les autres sont tombés dans beaucoup d'erreurs, qu'on ne pouvoit éviter en sortant de tant de ténèbres; & se contente de dire que plusieurs choses ont été bien expliquées;

Lib. iv. ep.

98.

Lib. j. ep.

110.

Lib. iv. ep.

662.

Ibid. 699.

Ibid. ep.

737.

ce qui s'accorde parfaitement avec le desir qu'il avoit qu'on expliquât mieux les autres. On voit dans tous les passages que nous avons rapportés, qu'il s'agit de dogmes de foi ; puisqu'on y parle par-tout de décisions, & de décrets nouveaux sur la doctrine. Qu'on s'étonne maintenant de ceux qu'on appelle Chercheurs en Angleterre. Voilà Melancton lui-même qui cherche encore beaucoup d'articles de sa Religion quarante ans après la prédication de Luther, & l'établissement de sa Réforme.

XX.

Quels dogmes Melancton trouvoit mal expliqués.

Si l'on demande quels étoient les dogmes que Melancton prétendoit mal expliqués, il est certain que c'étoit les plus importans. Celui de l'Eucharistie étoit du nombre. En 1553, après tous les changemens de la Confession d'Ausbourg, après les explications de l'Apologie, après les articles de Smalcalde qu'il avoit signés, il demande encore *une nouvelle formule pour la Cene*. On ne fait pas bien ce qu'il vouloit mettre dans cette formule ; & il paroît seulement que ni celles de son parti, ni celles du parti contraire ne lui plaisoient ; puisque selon lui les unes & les autres ne faisoient *qu'obscurcir la matiere*.

Lib. ij. ep. 447.

Ibid.

Un autre article dont il souhaitoit la décision étoit celui du libre arbitre, dont les conséquences influent si avant dans les matieres de la Justification & de la Grace. En 1548 il écrit à Thomas Crammer, cet Archevêque de Cantorberi qui jeta le Roi son maître dans l'abyme par ses complaisances : *Dès le commencement, dit-il, les discours qu'on a faits parmi nous sur le libre arbitre, selon les opinions des Stoïciens, ont été trop durs, & il faut songer à faire quelque formule sur ce point.*

Lib. iij. ibid. ep. 42.

Celle de la Confession d'Ausbourg, quoiqu'il l'eût lui-même dressée, ne le contentoit plus: il commençoit à vouloir que le libre arbitre agit non-seulement dans les devoirs de la vie civile, mais encore dans les opérations de la Grace & par son secours. Ce n'étoit pas là les idées qu'il avoit reçues de Luther, ni ce que Melancton lui-même avoit expliqué à Ausbourg. Cette doctrine lui suscita des contradicteurs parmi les Protestans. Il se préparoit à une vigoureuse défense, quand il écrivit à un ami : *s'ils publient leurs disputes Stoïciennes (touchant la nécessité fatale, & contre le franc arbitre), je répondrai très-gravement & très-doctement.* Ainsi parmi ses malheurs il ressent le plaisir de faire un beau livre, & persiste dans sa croyance, que la suite nous découvrira davantage.

Lib. ij. ep^l
200.

On pourroit marquer d'autres points dont Melancton desiroit la décision long-temps après la Confession d'Ausbourg. Mais ce qu'il y a de plus étrange, c'est que pendant qu'il sentoit en sa conscience, & qu'il avouoit à ses amis, lui qui l'avoit faite, la nécessité de la réformer en tant de chefs importants, lui-même dans les assemblées qui se faisoient en public, il ne cessoit de déclarer avec tous les autres qu'il s'en tenoit précisément à cette Confession, telle qu'elle fut présentée dans la Diète d'Ausbourg; & à l'Apologie, comme à la pure explication de la parole de Dieu. La politique le vouloit ainsi; & c'eût été trop décrier la Réformation, que d'avouer qu'elle eût erré dans son fondement.

XXI.

Melancton déclare qu'il s'en tient à la Confession d'Ausbourg, dans le tems qu'il songe à la réformer.

Quel repos pouvoit avoir Melancton durant ces incertitudes? Le pis étoit qu'elles venoient du fond même, & pour ainsi dire de

Lib. j, 56;
70, 76.

la constitution de son Eglise, en laquelle il n'y avoit point d'autorité légitime, ni de puissance réglée. L'autorité usurpée n'a rien d'uniforme : elle pousse, ou se relâche sans mesure. Ainsi la tyrannie & l'anarchie s'y font sentir tour à tour, & on ne fait à qui s'adresser pour donner une forme certaine aux affaires.

XXII.
Ces incertitudes venoient de la constitution des Eglises Protestantes.

Un défaut si essentiel, & en même temps si inévitable dans la constitution de la nouvelle Réforme, causoit des troubles extrêmes au malheureux Melancton. S'il naissoit quelques questions, il n'y avoit aucun moyen de les terminer. Les traditions les plus constantes étoient méprisées. L'Ecriture se laissoit tor- dre & violenter à qui le vouloit. Tous les partis croyoient l'entendre : tous publioient qu'elle étoit claire. Personne ne vouloit céder à son compagnon. Melancton crioit en vain qu'on s'assemblât pour terminer la querelle de l'Eucharistie, qui déchiroit la Réforme nais- sante. Les conférences qu'on appelloit amia- bles n'en avoient que le nom, & ne faisoient qu'aigrir les esprits & embarrasser les affaires. Il falloit une assemblée juridique, un Concile qui eût pouvoir de déterminer, & auquel les peuples se fouroissent. Mais où le prendre dans la nouvelle Réforme? La mémoire des Evêques méprisés y étoit encore trop récente : les particuliers qu'on voyoit occuper leurs places n'avoient pas pu se donner un caractere plus inviolable. Aussi vouloient-ils de part & d'autre, Luthériens & Zuingliens, qu'on jugeât de leur mission par le fond. Celui qui disoit la vérité avoit, selon eux, la mission légitime. C'étoit la difficulté de savoir qui la disoit cette vérité dont tout le monde se fait honneur; & tous ceux qui faisoient dépendre
leur

leur mission de cet examen la rendoient douteuse. Les Evêques Catholiques avoient un titre certain, & il n'y avoit qu'eux dont la vocation fût incontestable. On disoit qu'ils en abusoient; mais on ne nioit point qu'ils ne l'eussent. Ainsi Melancton vouloit toujours qu'on les reconnût; toujours il soutenoit qu'on avoit tort de ne rien accorder à l'Ordre sacré. Si on ne rétablissoit leur autorité, il prévoyoit avec une vive & inconcevable douleur, que la discorde seroit éternelle, & qu'elle seroit suivie de l'ignorance, de la barbarie, & de toute sorte de maux.

Il est bien aisé de dire, comme font nos Réformés; qu'on a une vocation extraordinaire; que l'Eglise n'est pas attachée comme les Royaumes à une succession établie; & que les matieres de Religion ne se doivent pas juger en la même forme que les affaires sont jugées dans les tribunaux. Le vrai tribunal; dit-on; c'est la conscience; où chacun doit juger des choses par le fond, & entendre la vérité par lui-même: ces choses, encore une fois, sont aisées à dire. Melancton les disoit comme les autres; mais il sentoit bien dans sa conscience qu'il falloit quelque autre principe pour former l'Eglise. Car aussi pourquoi seroit-elle moins ordonnée que les Empires? Pourquoi n'auroit-elle pas une succession légitime dans ses Magistrats? Falloit-il laisser une porte ouverte à quiconque se voudroit dire envoyé de Dieu; ou obliger les Fideles à en venir toujours à l'examen du fond, malgré l'incapacité de la plupart des hommes? Ces discours sont bons pour la dispute; mais quand il faut finir une affaire, mettre la paix dans l'Eglise, & donner sans prévention un véri-

Lib. iv. ep.
196.

XXIII;
L'autorité
de l'Eglise
absolument
nécessaire.
dans les ma-
tieres de la
foi.

Lib. j. ep.
69.

table repos à sa conscience, il faut avoir d'autres voies. Quoi qu'on fasse, il faut revenir à l'autorité qui n'est jamais assurée, non plus que légitime, quand elle ne vient pas de plus haut, & qu'elle s'est établie par elle-même. C'est pourquoi Melancton vouloit reconnoître les Evêques que la succession avoit établis, & ne voyoit que ce remede aux maux de l'Eglise.

XXIV.
Sentiment
de Melancton
sur la nécessité
de reconnoître
le Pape & les
Evêques.
*Resp. ad
Bell.*

La maniere dont il s'en explique dans une de ses lettres est admirable. *Nos gens demeurent d'accord que la police ecclésiastique, où on reconnoît des Evêques supérieurs de plusieurs Eglises, & l'Evêque de Rome supérieur à tous les Evêques, est permise. Il a aussi été permis aux Rois de donner des revenus aux Eglises; ainsi il n'y a point de contestation sur la supériorité du Pape, & sur l'autorité des Evêques: & tant le Pape que les Evêques peuvent aisément conserver cette autorité: car il faut à l'Eglise des Conducteurs pour maintenir l'ordre, pour avoir l'œil sur ceux qui sont appellés au ministère ecclésiastique, & sur la doctrine des Prêtres, & pour exercer les jugemens ecclésiastiques; de sorte que s'il n'y avoit point de tels Evêques, IL EN FAUDROIT FAIRE. LA MONARCHIE DU PAPE serviroit aussi beaucoup à conserver entre plusieurs nations le consentement dans la doctrine: ainsi on s'accorderoit facilement sur la SUPÉRIORITÉ DU PAPE, si on étoit d'accord sur tout le reste; & les Rois pourroient eux-mêmes facilement modérer les entreprises des Papes sur le temporel de leurs Royaumes. Voilà ce que pensoit Melancton sur l'autorité du Pape & des Evêques. Tout le parti en étoit d'accord quand il écrivit cette lettre: Nos gens, dit-il, demeurent d'accord: bien éloigné de regarder l'autorité des*

Evêques, avec la supériorité & la monarchie du Pape, comme une marque de l'empire antichrétien, il regardoit tout cela comme une chose desirable, & qu'il faudroit établir si elle ne l'étoit pas. Il est vrai qu'il y mettoit la condition que les Puissances ecclésiastiques n'oppriment point la saine doctrine : mais s'il est permis de dire qu'ils l'oppriment, & sous ce prétexte de leur refuser l'obéissance qui leur est due, on retombe dans l'inconvénient qu'on veut éviter, & l'autorité ecclésiastique devient le jouet de tous ceux qui voudront la contredire.

C'est aussi pour cette raison que Melancton cherchoit toujours un remède à un si grand mal. Ce n'étoit certainement pas son dessein, que la désunion fût éternelle. Luther se soumettoit au Concile, quand Melancton s'étoit attaché à sa doctrine. Tout le parti en pressoit la convocation ; & Melancton y espéroit la fin du schisme, sans quoi j'ose présumer que jamais il ne s'y seroit engagé. Mais après le premier pas, on va plus loin qu'on n'avoit voulu. A la demande du Concile, les Protestans ajouterent qu'ils le demandoient *libre, pieux & Chrétien*. La demande est juste. Melancton y entre : mais de si belles paroles cachent un grand artifice. Sous le nom de Concile libre, on expliqua un Concile d'où le Pape fût exclus avec tous ceux qui faisoient profession de lui être soumis. C'étoient les intéressés, disoit-on : le Pape étoit le coupable, les Evêques étoient ses esclaves : ils ne pouvoient pas être Juges. Qui donc tiendroit le Concile ? Les Luthériens ? de simples particuliers, ou des Prêtres soulevés contre leurs Evêques ? Quel exemple à la postérité !

XXV.
Melancton, dans l'assemblée de Smalcalde, est d'avis qu'on reconnoisse le Concile convoqué par le Pape, & pourquoi.

& puis n'étoient-ils pas auffi les intéreffés ? N'étoient-ils pas regardés comme les coupables par les Catholiques, qui faisoient fans contestation le plus grand parti, pour ne pas dire ici le meilleur de la Chrétienté ? Quoi donc ! Pour avoir des Juges indifférens, falloit-il appeller les Mahométans & les Infidèles, ou que Dieu envoyât des Anges ? Et n'y avoit-il qu'à accuser tous les Magistrats de l'Eglise, pour leur ôter leur pouvoir, & rendre le jugement impossible ? Melancton, avoir trop de sens pour ne pas voir que c'étoit une illusion. Que fera-t-il ? Apprenons-le de lui-même. En 1537, quand les Luthériens furent assemblés à Smalcalde, pour voir ce que l'on feroit sur le Concile que Paul III avoit convoqué à Mantoue ; on disoit qu'il ne falloit point donner au Pape l'autorité de former l'assemblée où on lui devoit faire son procès, ni reconnoître le Concile qu'il assembleroit. Mais Melancton ne put pas être de cet avis: *Mon avis fut, dit-il, de ne refuser pas absolument le Concile ; parce qu'encore que le Pape n'y puisse pas être Juge, toutefois il a LE DROIT DE LE CONVOQUER, & il faut que le Concile ordonne qu'on procede au jugement.* Voilà donc d'abord de son avis le Concile reconnu ; & ce qu'il y a-ici de plus remarquable, c'est que tout le monde demeuroit d'accord qu'il avoit raison dans le fond. *De plus fins que moi, poursuit-il, disoient que mes raisons étoient subtiles & VÉRITABLES, mais inu-iles ; que la tyrannie du Pape étoit telle que si une fois nous consentions à nous trouver au Concile, on en tendroit que par-là nous accorderions au Pape le pouvoir de juger. J'ai bien vu qu'il y avoit quelque inconyéniént dans mon opinion ; mais enfin*

1537.

Lib. iv. ep.
196.

elle étoit la plus honnête. L'autre l'emporta après de grandes disputes ; & je crois qu'il y a ici quelque fatalité.

C'est ce qu'on dit lorsqu'on ne fait plus où l'on en est. Melancton cherche une fin au schisme ; & faute d'avoir compris la vérité toute entière, ce qu'il dit ne se soutient pas. D'un côté il sentoit le bien que fait à l'Eglise une autorité reconnue : il voit même qu'il y falloit parmi tant de dissensions qu'on y voyoit naître, une autorité principale pour y maintenir l'unité, & il ne pouvoit reconnoître cette autorité que dans le Pape. D'autre côté, il ne vouloit pas qu'il fût Juge dans le procès que lui faisoient les Luthériens. Ainfi il lui accorde l'autorité de convoquer l'assemblée, & après il veut qu'il en soit exclus : bisarre opinion, je le confesse. Mais qu'on ne croie pas pour cela que Melancton fût un homme peu entendu dans ces affaires : il n'avoit pas cette réputation dans son parti, dont il faisoit tout l'honneur, je le puis dire : & personne n'y avoit plus de sens ; ni plus d'érudition. S'il propose des choses contradictoires, c'est que l'état de la nouvelle Réforme ne permettoit rien de droit ni de suivi. Il avoit raison de dire qu'il appartenoit au Pape de convoquer le Concile : car quel autre le convoqueroit, sur-tout dans l'état présent de la Chrétienté ? Y avoit-il une autre puissance que celle du Pape que tout le monde reconnoît ? Et la lui vouloir ôter d'abord avant l'assemblée où l'on vouloit, disoit-on, lui faire son procès, n'étoit-ce pas un trop inique préjugé ; sur-tout ne s'agissant pas d'un crime personnel du Pape, mais de la doctrine qu'il avoit reçue de ses prédécesseurs depuis tant

XXVI.

Quand on a renversé certains principes, tout ce qu'on fait est insoutenable & contradictoire.

de siècles, & qui lui étoit commune avec tous les Evêques de l'Eglise? Ces raisons étoient si solides, que les autres Luthériens contraires à Melancton, *avouoient*, nous dit-il lui-même, comme on vient de voir, *qu'elles étoient véritables*. Mais ceux qui reconnoissoient cette vérité ne laissoient pas en même temps de soutenir avec raison, que si on donnoit au Pape le pouvoir de former l'assemblée, on ne pouvoit plus l'en exclure. Les Evêques, qui de tout temps le reconnoissoient comme Chef de leur ordre, & se verroient assemblés en corps de Concile par son autorité, souffriroient-ils que l'on commençât leur assemblée par dépouiller un Président naturel pour une cause commune? Et donneroient-ils un exemple inouï dans tous les siècles passés? Ces choses ne s'accordoient pas; & dans ce conflit des Luthériens, il paroissoit clairement qu'après avoir renversé certains principes, tout ce qu'on fait est insoutenable & contradictoire.

XXVII.

Raisons de la restriction qui mit Melancton à sa souscription dans les articles de Smalcalde. *Ibid. ep. 196. Sup. n. 22.*

Si on persistoit à refuser le Concile que le Pape avoit convoqué, Melancton n'espéroit plus de remède au schisme; & ce fut à cette occasion qu'il dit les paroles que nous avons rapportées: *que la discorde seroit éternelle*, faute d'avoir reconnu l'autorité de l'Ordre sacré. Affligé d'un si grand mal, il suit sa pointe; & quoique l'opinion qu'il avoit ouverte pour le Pape, ou plutôt pour l'unité de l'Eglise dans l'assemblée de Smalcalde, y eût été rejetée, il fit sa souscription en la forme que nous avons vue, en réservant l'autorité du Pape.

On voit maintenant les causes profondes qui l'y obligèrent, & pourquoi il vouloit accorder au Pape la supériorité sur les Evêques.

La paix que la raison & l'expérience des dissentions de la secte lui faisoient voir impossible sans ce moyen, le porta à rechercher malgré Luther un secours si nécessaire. Sa conscience à ce coup l'emporta sur sa complaisance; & il ajouta seulement qu'il donnoit au Pape une supériorité *de droit humain*: malheureux de ne pas voir qu'une Primauté, que l'expérience lui montrait si nécessaire à l'Eglise, méritoit bien d'être instituée par Jesus-Christ, & que d'ailleurs, une chose qu'on trouve établie dans tous les siècles ne pouvoit venir que de lui!

Les sentimens qu'il avoit pour l'autorité de l'Eglise étoient surprenans: car encore qu'à l'exemple des autres Protestans il ne voulût pas avouer l'infailibilité de l'Eglise dans la dispute, de peur, disoit-il, de donner aux hommes une trop grande prérogative, son fond le portoit plus loin: il répétoit souvent que Jesus-Christ avoit promis à son Eglise de la soutenir éternellement; qu'il avoit promis que son *œuvre*, c'est-à-dire son Eglise, *ne seroit jamais dissipée ni abolie*; & qu'ainsi, se fonder sur la *oi fde* de l'Eglise, c'étoit se fonder non point sur les hommes, mais sur la promesse de Jesus-Christ même. C'est ce qui lui faisoit dire, *que plutôt la terre s'ouvre sous mes pieds, qu'il m'arrive de m'éloigner du sentiment de l'Eglise dans laquelle Jesus-Christ regne*. Et ailleurs une infinité de fois: *que l'Eglise juge, je me soumets au jugement de l'Eglise*. Il est vrai que la foi qu'il avoit à la promesse vacilloit souvent; & une fois, après avoir dit selon le fond de son cœur: *Je me soumets à l'Eglise Catholique*, il y ajoute, *c'est-à-dire, aux gens de bien & aux gens doctes*. J'avoue que ce c'est de

XXVIII.
Paroles de Melancton sur l'autorité de l'Eglise.

L. j. ep. 107.
iv, 76, 733.
845, 876.
&c.

L. iij. ep. 44.
L. j. ep. 67.
105. lib. ij.
ep. 159. &c.

Lib. j. 109.

dire détruisoit tout ; & on voit bien quelle soumission est celle où ; sous le nom *des gens de bien & des gens doctes*, on ne connoît dans le fond que qui l'on veut : c'est pourquoi il en vouloit toujours venir à un caractère marqué, & à une autorité reconnue, qui étoit celle des Evêques.

XXIX.

Melancton ne se peut défendre de l'opinion de la justice imputative, quelque grâce que Dieu lui fasse pour en revenir. Deux vérités qu'il reconnoît.

Lib. iij. ep.

114.

Mel. de

Eccl. Cath.

ap. Lut. T.

I. 444.

L. iij. ep.

126. col. 574.

Sup. n. 2.

Si on demande maintenant pourquoi un homme si desirieux de la paix ne la chercha pas dans l'Eglise, & demeura éloigné de l'Ordre sacré qu'il vouloit tant établir, il est aisé de l'entendre ; c'est à cause principalement qu'il ne put jamais revenir de sa justice imputée. Dieu lui avoit pourtant fait de grandes graces, puisqu'il avoit connu deux vérités capables de le ramener : l'une, qu'il ne falloit pas suivre une doctrine qu'on ne trouvoit pas dans l'antiquité. *Déliberez*, disoit-il à Brentius, *avec l'ancienne Eglise*. Et encore : *les opinions inconnues à l'ancienne Eglise ne sont pas recevables*. L'autre vérité, c'est que sa doctrine de la justice imputée ne se trouvoit point dans les Peres. Dès qu'il a commencé à la vouloir expliquer, nous lui avons oui dire, qu'il ne trouvoit rien de semblable dans leurs écrits. On ne laissa pas de trouver beau de dire dans la Confession d'Ausbourg & dans l'Apologie, qu'on n'y avançoit rien qui ne fût conforme à leur doctrine. On citoit sur-tout saint Augustin ; & il eût été trop honteux à des Réformateurs d'avouer qu'un si grand Docteur, le défenseur de la Grace chrétienne, n'en eût pas connu le fondement. Mais ce que Melancton écrit confidemment à un ami, nous fait bien voir que ce n'étoit que pour la forme & par maniere d'acquit, qu'on nommoit saint Augustin dans le parti : car il répète trois ou

quatre.

quatre fois avec une espece de chagrin , que ce qui empêche cet ami de bien entendre cette matiere , c'est qu'il est encore attaché à *L. j. ep. 94*

l'imagination de S. Augustin , & qu'il faut entièrement détourner les yeux de l'imagination de ce Pere. Mais encore quelle est cette imagination dont il faut détourner les yeux ? C'est , dit-il , *l'imagination d'être tenus pour justes par l'accomplissement de la Loi , que le Saint-Esprit fait en nous.* Cet accomplissement , selon Melancton , ne sert de rien pour rendre l'homme agréable à Dieu ; & c'est à S. Augustin une fausse imagination d'avoir pensé le contraire : voilà comme il traite un si grand homme. Et néanmoins il le cite à cause , dit-il , de *l'opinion publique qu'on a de lui* ; mais au fond , continue-t-il , *il n'explique pas assez la justice de la foi* ; comme s'il disoit : en cette matiere il faut bien citer un Pere que tout le monde regarde comme le plus digne interprete de cet article ; quoiqu'à vrai dire il ne soit pas pour nous. Il ne trouvoit rien de plus favorable dans les autres Peres. *Quelles épaisses ténèbres*, disoit-il , *trouve-t-on sur cette matiere* *Lib. iv. ep. 228.*

dans la doctrine commune des Peres & de nos adversaires ! Que devoient ces belles paroles , qu'il falloit délibérer avec l'ancienne Eglise ? Que ne pratiquoit-il ce qu'il conseilloit aux autres ? Et puisqu'il ne connoissoit de piété ; comme en effet il n'y en a point , que celle qui est fondée sur la véritable doctrine de la Justification , comment crut-il que tant de Saints l'eussent ignorée ? Comment s'imagina-t-il voir si clairement dans l'Ecriture ce qu'on ne voyoit point dans les Peres , pas même dans saint Augustin , le Docteur & le Défenseur de la Grace justifiante contre les

Pélagiens, dont aussi toute l'Eglise avoit toujours en ce point constamment suivi la doctrine ?

XXX.

Melandon ne peut ni se contenter lui-même sur la justice imputative, ni se résoudre à la quitter.

Liv. iv. ep. 110. *Omnino valde multum laboris suffi-
neo, &c.*

L. j. ep. 94.

Mais ce qu'il y a ici de plus remarquable, c'est que lui-même, tout épris, qu'il étoit de la spécieuse idée de sa justice imputative, il ne pouvoit venir à bout de l'expliquer à son gré. Non content d'en avoir établi le dogme très-amplement dans la Confession d'Ausbourg, il s'applique tout entier à l'expliquer dans l'Apologie; & pendant qu'il la composoit, il écrivoit à son ami Camerarius: *Je souffre vraiment un très-grand & un très-pénible travail dans l'Apologie, à l'endroit de la Justification, que je desire expliquer utilement.* Mais du moins après ce grand travail, aura-t-il tout dit? Ecoutons ce qu'il en écrit à un autre ami: c'est celui que nous avons vu qu'il reprenoit comme encore trop attaché aux imaginations de saint Augustin: *J'ai, dit-il, tâché d'expliquer cette doctrine dans l'Apologie; mais dans ces sortes de discours les calomnies des adversaires ne permettent pas de s'expliquer comme je fais maintenant avec vous; quoiqu'au fond je dise la même chose.* Et un peu après: *J'espère que vous recevrez quelque sorte de secours par mon Apologie, quoique j'y parle de si grandes choses avec précaution.* A peine toute cette lettre a-t-elle une page: l'Apologie sur cette matière en a plus de cent; & néanmoins cette lettre, selon lui, s'explique mieux que l'Apologie. C'est qu'il n'osoit dire aussi clairement dans l'Apologie, qu'il faisoit dans cette lettre, qu'il FAUT ENTIÈREMENT ÉLOIGNER SES YEUX de l'accomplissement de la Loi, même de celui que LE SAINT-ESPRIT FAIT EN NOUS. Voilà ce qu'il appelloit rejeter l'imagination de saint

Augustin. Il se voyoit toujours pressé de cette demande des Catholiques : Si nous sommes agréables à Dieu indépendamment de toute bonne œuvre & de tout accomplissement de la Loi, même de celui que le S. Esprit fait en nous, comment & à quoi les bonnes œuvres sont-elles nécessaires ? Melancton se tourmentoit en vain à parer ce coup, & à éluder cette terrible conséquence: *Les bonnes œuvres, selon vous, ne sont donc pas nécessaires ?* Voilà ce qu'il appelloit *les calomnies des adversaires*, qui l'empêchoient dans l'Apologie de dire nettement tout ce qu'il vouloit. C'est la cause de *ce grand travail* qu'il avoit à soutenir, & des *précautions* avec lesquelles il parloit. A un ami on disoit tout le fond de la doctrine, mais en public, il y falloit prendre garde : encore, ajoutoit-on à cet ami, qu'au fond cette doctrine ne s'entendoit bien *que dans les combats de la conscience*. C'étoit à dire que lorsqu'on n'en pouvoit plus, & qu'on ne savoit comment s'assurer d'avoir une volonté suffisante d'accomplir la Loi, le remede pour conserver malgré tout cela l'assurance indubitable de plaire à Dieu, qu'on prêchoit dans le nouvel Evangile, étoit d'éloigner ses yeux de la Loi & de son accomplissement, pour croire qu'indépendamment de tout cela, Dieu nous réputoit pour justes. Voilà le repos dont Melancton étoit flatté, & dont il ne vouloit pas se défaire.

Il y avoit à la vérité cet inconvénient, de se tenir assuré de la rémission de ses péchés sans l'être de sa conversion ; comme si ces deux choses étoient séparables & indépendantes l'une de l'autre. C'est ce qui causoit à Melancton *ce grand travail*, & il ne pouvoit venir

à bout de se satisfaire ; de sorte qu'après la Confession d'Ausbourg & tant de recherches laborieuses de l'Apologie , il en vient encore dans la Confession qu'on appelle Saxonique , à une autre explication de la grace justifiante , où il dit des choses nouvelles que nous verrons dans la suite. C'est ainsi qu'on est agité quand on est épris d'une idée qui n'a qu'une trompeuse apparence. On voudroit bien s'expliquer ; on ne peut : on voudroit bien trouver dans les Peres ce qu'on cherche ; on ne l'y trouve nulle part. On ne peut néanmoins se défaire d'une idée flatteuse dont on s'est laissé agréablement prévenir. Tremblons , humilions-nous ; avouons qu'il y a dans l'homme une source profonde d'orgueil & d'égarement , & que les foibleffes de l'esprit humain aussi-bien que les jugemens de Dieu sont impénétrables.

XXXI.

Déchirement de Melancton ; il prévoit les suites horribles du renversement de l'autorité de l'Eglise.

Melancton crut voir la vérité d'un côté , & l'autorité légitime de l'autre. Son cœur étoit déchiré , & il ne cessoit de se tourmenter à réunir ces deux choses. Il ne pouvoit ni renoncer aux charmes de sa justice imputative , ni faire recevoir par le College Episcopal une doctrine inconnue à ceux qui jusqu'alors avoient gouverné l'Eglise. Ainsi l'autorité qu'il aimoit comme légitime lui devenoit odieuse , parce qu'elle s'opposoit à ce qu'il prenoit pour la vérité. En même temps qu'on lui entend dire qu'il n'a jamais contesté l'autorité aux Evêques , il accuse leur tyrannie , à cause principalement qu'ils s'opposoient à sa doctrine , & croit affoiblir sa cause en travaillant à les rétablir. Incertain de sa conduite , il se tourmente lui-même & ne prévoit que malheurs. *Que sera-ce , dit-il , que le Concile , s'il se tient ; si*

Lib. iv. ep.
228.

Lib. iv. ep.
140.

ce n'est une tyrannie ou des Papistes , OU DES AUTRES , & des combats de Théologiens plus cruels & plus opiniâtres que ceux des Centaures ? Il connoissoit Luther , & ne craignoit pas moins la tyrannie de son parti , que celle qu'il attribuoit au parti contraire. Les fureurs des Théologiens le font trembler. Il voit que l'autorité étant une fois ébranlée, tous les dogmes, & même les plus importans, viendroient en question l'un après l'autre, sans qu'on fût comment finir. Les disputes & les discordes de la Cene lui faisoient voir ce qui devoit arriver des autres articles : *Bon Dieu , dit-il , quelles tragédies verra la postérité , si on vient un jour à remuer ces questions , si le Verbe , si le Saint-Esprit est une Personne !* On commença de son temps à remuer ces matieres : mais il jugea bien que ce n'étoit encore qu'un foible commencement ; car il voyoit les esprits s'enhardir insensiblement contre les doctrines établies , & contre l'autorité des décisions ecclésiastiques. Que seroit-ce s'il avoit vu les autres suites pernicieuses des doutes que la Réforme avoit excités ? tout l'ordre de la discipline renversé publiquement par les uns, & l'indépendance établie , c'est-à-dire sous un nom spécieux & qui flatte la liberté, l'anarchie avec tous ses maux : la puissance spirituelle mise par les autres entre les mains des Princes ; la doctrine Chrétienne combattue en tous ses points ; des Chrétiens nier l'ouvrage de la création & celui de la rédemption du genre humain , anéantir l'enfer , abolir l'immortalité de l'ame , dépouiller le Christianisme de tous ses mysteres , & le changer en une secte de Philosophie toute accommodée aux sens ; de là naître l'indifférence des Religions , &

Ibid.

ce qui suit naturellement, le fond même de la Religion attaqué ; l'écriture directement combattue ; la voie ouverte au Déisme, c'est-à-dire à un Athéisme déguisé ; & les livres où seroient écrites ces doctrines prodigieuses sortir du sein de la Réforme, & des lieux où elle domine. Qu'auroit dit Melancton, s'il avoit prévu tous ces maux ? & quelles auroient été ses lamentations ? Il en avoit assez vu pour en être troublé toute sa vie. Les disputes de son temps & de son parti suffisoient pour lui faire dire qu'à moins d'un miracle visible toute la Religion alloit être dissipée.

XXXII.
Causes des
erreurs de
Melancton.
Il allegue les
promesses
faites à l'E-
glise, & ne
s'y fie pas
assez.
L. j. ep. 107.
L. iv. 76. &c.
V. 5. n. 28.

Quelle ressource trouvoit-il alors dans ces divines promesses, où, comme il l'assure-lui-même, Jesus-Christ s'étoit engagé à soutenir son Eglise jusques dans *son extrême vieillesse*, & à ne la laisser jamais périr ? S'il avoit bien pénétré cette bienheureuse promesse, il ne se seroit pas contenté de reconnoître, comme il a fait, que la doctrine de l'Evangile subsisteroit éternellement malgré les erreurs & les disputes : mais il auroit encore reconnu qu'elle devoit subsister par les moyens établis dans l'Evangile, c'est-à-dire par la succession toujours inviolable du Ministère ecclésiastique. Il auroit vu que c'est aux Apôtres & aux successeurs des Apôtres que s'adresse cette promesse : *Allez, enseignez, baptisez ; & voilà je suis avec vous jusqu'à la fin du monde*. S'il avoit bien compris cette parole, jamais il n'auroit imaginé que la vérité pût être séparée du corps où se trouvoit la succession & l'autorité légitime ; & Dieu même lui auroit appris que, comme la profession de la vérité ne peut jamais être empêchée par l'erreur, la force du Ministère apostolique ne peut rece-

Mat. xxviii,
20,

voir d'interruption par aucun relâchement de la discipline. C'est la foi des Chrétiens : c'est ainsi qu'il faut croire à la promesse avec Abraham, *en espérance contre l'espérance* ; & croire enfin que l'Eglise conservera sa succession & produira des enfans , même lorsqu'elle paroîtra la plus stérile , & que sa force semblera la plus épuisée par un long âge. La foi de Melancton ne fut pas à cette épreuve. Il crut bien en général à la promesse par laquelle la profession de la vérité devoit subsister : mais il ne crut pas assez aux moyens établis de Dieu pour la maintenir. Que lui servit d'avoir conservé tant de bons sentimens ? L'ennemi de notre salut , dit le Pape saint Grégoire , ne les éteint pas toujours entièrement ; & comme Dieu laisse dans ses enfans des restes de cupidité qui les humilient , Satan son imitateur à contre sens laisse aussi , qui le croiroit ? dans ses esclaves , des restes de piété , fausse sans doute & trompeuse ; mais néanmoins apparente , par où il achevé de les séduire. Pour comble de malheur ils se croient saints , & ne songent pas que la piété qui n'a pas toutes ses suites , n'est qu'hypocrisie. Je ne sais quoi disoit au cœur à Melancton que la paix & l'unité , sans laquelle il n'y a point de foi ni d'Eglise , n'avoit point d'autre soutien sur la terre que l'autorité des anciens Pasteurs. Il ne suivit pas jusqu'au bout cette divine lumière : tout son fond fut changé ; tout lui réussit contre ses espérances. Il aspirait à l'unité : il la perdit pour jamais , sans pouvoir même en trouver l'ombre dans le parti où il l'avoit été chercher. La Réformation procurée ou soutenue par les armes lui faisoit horreur : il se vit contraint de trouver des excuses à un emportement

Rom. iv. 18.

Past. p. 3.
adm. 31. ed.
Bened. tom.
ij. part. Reg.
p. 3. c. 30.
pag. 87.

*L. iij. ep. 16.
Lib. iv. ep.
110, 111.*

*V. S. liv. iv.
n. 2. & seq.
Ibid. n. 24.*

qu'il détestoit. Souvenons-nous de ce qu'il écrivit au Landgrave de Hesse, qu'il voyoit prêt à prendre les armes: *Que V. A. pense*, dit-il, *qu'il vaut mieux souffrir toutes sortes d'extrémités que de prendre les armes pour les affaires de l'Évangile.* Mais il fallut bien se dédire de cette belle maxime, quand le parti se fut ligué pour faire la guerre, & que Luther lui-même se fut déclaré. Le malheureux Melancton ne put même conserver sa sincérité naturelle: il fallut avec Bucer tendre des pièges aux Catholiques dans des équivoques affectées; les charger de calomnies dans la Confession d'Ausbourg; approuver en public cette Confession, qu'il souhaitoit au fond de son cœur de voir réformer en tant de chefs; parler toujours au gré d'autrui; passer sa vie dans une éternelle dissimulation; & cela dans la Religion, dont le premier acte est de croire, comme le second est de confesser. Quelle contrainte! que le corruption! Mais le zèle du parti l'emporta: on s'étourdit les uns les autres: il faut non-seulement se soutenir, mais encore s'accroître: le beau nom de Réformation rend tout permis, & le premier engagement rend tout nécessaire.

XXXIII.
Les Princes
& les Doc-
teurs du par-
ti lui sont
également
insupporta-
bles.

Cependant on sent dans le cœur de secrets reproches, & l'état où l'on se trouve déplaît. Melancton témoigne souvent qu'il se passe en lui des choses étranges, & ne peut bien expliquer ses peines secrètes. Dans le récit qu'il fait à son intime ami Camerarius des décrets de l'assemblée de Spire, & des résolutions que prirent les Protestans, tous les termes dont il se sert pour exprimer ses douleurs sont extrêmes. *Ce sont des agitations incroyables, & les douleurs de l'enfer; il en est presqu'à la mort.*

L. iv. ep. 85.

Ce qu'il ressent est horrible ; sa consternation est étonnante. Durant ses accablemens il reconnoît sensiblement combien certaines gens ont tort. Quand il n'ose nommer, c'est quelque chef du parti qu'il faut entendre, & principalement Luther : ce n'étoit pas assurément par crainte de Rome qu'il écrivoit avec tant de précautions, & qu'il gardoit tant de mesures : & d'ailleurs il est bien constant que rien ne le troubloit tant que ce qui se passoit dans le parti même, où tout se faisoit par des intérêts politiques, par de sourdes machinations, & par des conseils violens : en un mot on n'y traitoit que des ligues que tous les gens de bien, disoit-il, devoient empêcher. Toutes les affaires de la Réforme rouloient sur ces ligues des Princes avec les Villes, que l'Empereur vouloit rompre, & que les Princes Protestans vouloient maintenir ; & voici ce que Melancton en écrivoit à Camerarius : Vous voyez, mon cher ami, que dans tous ces accommodemens on ne pense à rien moins qu'à la Religion. La crainte fait proposer pour un temps & avec dissimulation des accords tels quels, & il ne faut pas s'étonner si des traités de cette nature réussissent mal : car se peut-il faire que Dieu benisse de tels conseils ? Loin qu'il use d'exagération en parlant ainsi, on reconnoît même dans ses lettres, qu'il voyoit dans le parti quelque chose de pis que ce qu'il en écrivoit. Je vois, dit-il, qu'il se machine quelque chose secrètement, & je voudrois pouvoir étouffer toutes mes pensées. Il avoit un tel dégoût des Princes de son parti & de leurs assemblées, où on le menoit toujours pour trouver dans son éloquence & dans sa facilité des excuses aux conseils qu'il n'approuvoit pas, qu'à la fin il s'écrioit :

St. lib. viij.

Lib. iv. 47.

137.

Ibid. 70.

Ibid. 85.

Heureux ceux qui ne se mêlent point des affaires publiques ! & il ne trouva un peu de repos qu'après que trop convaincu des mauvaises intentions des Princes, il avoit cessé de se mettre en peine de leurs desseins : mais on le replongeoit malgré qu'il en eût dans leurs intrigues ; & nous verrons bientôt comme il fut contraint d'autoriser par écrit leurs actions les plus scandaleuses. On a vu l'opinion qu'il avoit des Docteurs du parti, & combien il en étoit mal satisfait : mais voici quelque chose de plus fort. *Leurs mœurs sont telles, dit-il, que pour en parler très-moderément, beaucoup de gens émus de la confusion qu'on voit parmi eux, trouvent tout autre état dans un âge d'or, en comparaison de celui où ils nous mettent.* Il trouvoit ces plaies incurables, & dès son commencement la Réforme avoit besoin d'une autre Réforme.

Lib. iv. ep. 228.*Ibid.* 742.*Ibid. ep.* 759.

XXXIV,

Les prodiges, les prophéties, les horoscopes dont Melancton étoit troublé.

L. ij. ep. 89. 269.*L. j. ep.* 120. *ij.*, 69.

Outre ces agitations, il ne cessoit de s'entretenir avec Camerarius, avec Osiandre & les autres Chefs du parti, avec Luther même, des prodiges qui arrivoient, & des funestes menaces du ciel irrité. On ne fait souvent ce que c'est : mais c'est toujours quelque chose de terrible. Je ne fais quoi qu'il promet à son ami Camerarius de lui dire en particulier, inspire de la frayeur en le lisant. D'autres prodiges arrivés vers le temps de la Diète d'Ausbourg, lui paroissent favorables au nouvel Evangile. A Rome, le débordement extraordinaire du Tibre, & l'enfantement d'une mule, dont le petit avoit un pied de grue : dans le territoire d'Ausbourg la naissance d'un veau à deux têtes, lui furent un signe d'un changement indubitable dans l'état de l'Univers, & en particulier de la ruine prochaine de Rome par

le schisme : c'est ce qu'il écrit très-sérieusement à Luther même, en lui donnant avis que ce jour-là on présenteroit à l'Empereur la Confession d'Ausbourg. Voilà de quoi se repaïssoient dans une action si célèbre les auteurs de cette Confession, & les chefs de la Réforme : tout est plein de songes & de visions dans les lettres de Melancton : & on croit lire Tite-Live lorsqu'on voit tous les prodiges qu'il y raconte. Quoi plus ? ô foiblesse extrême d'un esprit d'ailleurs admirable, & hors de ses préventions si pénétrant ! les menaces des Astrologues lui font peur. On le voit sans cesse effrayé par les tristes conjonctions des astres : *un horrible aspect de Mars* le fait trembler pour sa fille, dont lui-même il avoit fait l'horoscope. Il n'est pas moins effrayé de la flamme horrible d'une comette extrêmement septentrionale. Durant les conférences qu'on faisoit à Ausbourg sur la Religion, il se console de ce qu'on va si lentement, parce que les Astrologues prédisent que les astres seront plus propices aux disputes ecclésiastiques vers l'automne. Dieu étoit au-dessus de tous ces présages, il est vrai, & Melancton le répète souvent, aussi bien que les faiseurs d'almanachs : mais enfin les astres régissoient jusqu'aux affaires de l'Eglise. On voit que ses amis, c'est-à-dire les chefs du parti, entrent avec lui dans ces réflexions : pour lui, sa malheureuse nativité ne lui promettoit que des combats infinis sur la doctrine, de grands travaux & peu de fruit. Il s'étonne, né sur les côtes approchantes du Rhin, qu'on lui ait prédit un naufrage sur la mer Baltique ; & appelé en Angleterre & en Danemarck, il se garde bien d'aller sur cette mer. A tant de prodiges &

L. ij. ep. 37.

445.

Liv. iv. ep.

119, 135,

137, 195,

198, 759,

844, &c.

Ibid. 119.

Ibid. 146.

Ibid. 93.

Lib. ij. ep.

448.

Ibid. 93.

tant de menaces des constellations ennemies, pour comble d'illusion, il se joignoit encore des prophéties. C'étoit une des foiblesses du parti, de croire que tout le succès en avoit été prédit ; & voici une des prédictions des plus mémorables qu'on y vante. En l'an 1516, à ce qu'on dit, & un an devant les mouvemens de Luther, je ne fais quel Cordelier s'étoit avisé en commentant Daniel, de dire que *la puissance du Pape alloit baisser, & ne se releveroit jamais.* Cette prédiction étoit aussi vraie que ce qu'ajoutoit ce nouveau Prophete, qu'en 1600 le Turc seroit maître de l'Italie & de l'Allemagne. Néanmoins Melancton rapporte sérieusement la vision de ce fanatique, & se vante de l'avoir en original entre ses mains, comme le Frere Cordelier l'avoit écrit. Qui n'eût tremblé à ce récit ? Le Pape est déjà ébranlé par Luther, & on croit le voir à bas. Melancton prend tout cela pour des prophéties ; tant on est foible quand on est prévenu. Après le Pape renversé, il croit voir suivre de près le Turc victorieux ; & les tremblemens de terre qui arrivoient, le confirment dans cette pensée. Qui le croiroit capable de toutes ces impressions, si toutes ses lettres n'en étoient remplies ? Il lui faut faire cet honneur, ce n'étoit pas ses périls qui lui causoient tant de troubles & tant de tourmens : au milieu de ses plus violentes agitations, on lui entend dire avec confiance, *nos périls me troublent moins que nos fautes.* Il donne un bel objet à ses douleurs ; les maux publics, & particulièrement les maux de l'Eglise : mais c'est aussi qu'il ressent en sa conscience, comme il l'explique souvent, la part qu'avoient à ces maux ceux qui s'étoient vantés.

*Mel. lib. j.
ep. 65.*

Ibid.

Ibid. iv. ep. 70.

d'en être les Réformateurs. Mais c'est assez parler en particulier des troubles dont Melancton étoit agité : on a vu assez clairement les raisons de la conduite qu'il tint dans l'assemblée de Smalcalde, & les motifs de la restriction qu'il y mit à l'article plein de fureur que Luther y proposa contre le Pape.

L I V R E V I.

Depuis 1537 jusqu'à 1546.

S O M M A I R E.

Le Landgrave travaille à entretenir l'union entre les Luthériens & les Zuingliens. Nouveau remede qu'on trouve à l'incontinence de ce Prince, en lui permettant d'épouser une seconde femme durant la vie de la premiere. Instruction mémorable qu'il donne à Bucer pour faire entrer Luther & Melancton dans ce sentiment. Avis doctrinal de Luther, de Bucer, & de Melancton en faveur de la polygamie. Le nouveau mariage est fait ensuite de cette consultation. Le parti en a honte, & n'ose ni le nier, ni l'avouer. Le Landgrave porte Luther à supprimer l'élévation du saint Sacrement, en faveur des Suisses que cette cérémonie rebutoit de la ligue de Smalcalde. Luther à cette occasion s'échauffe de nouveau contre les Sa-

cramentaires. Dessen de Melancton pour détruire le fondement du sacrifice de l'Autel. On reconnoît dans le parti que le sacrifice est inséparable de la présence réelle & du sentiment de Luther. On en avoue autant de l'adoration. Présence momentanée, & dans la seule réception, comment établie. Le sentiment de Luther méprisé par Melancton & par les Théologiens de Leipsick & de Vittemberg. Theses emportées de Luther contre les Théologiens de Louvain. Il reconnoît le Sacrement adorable; il déteste les Zuingliens, & il meurt.

I.
L'incontinence scandaleuse du Landgrave, & quel remède on y trouva dans la Réforme.

1539.

L'A C C O R D de Vittemberg ne subsistait guère : c'étoit une erreur de s'imaginer qu'une paix plâtrée comme celle-là pût être de longue durée, & qu'une si grande opposition dans la doctrine, avec une si grande altération dans les esprits, pût être surmontée par des équivoques. Il échappoit toujours à Luther quelque mot fâcheux contre Zuingle. Ceux de Zurich ne manquoient pas de défendre leur Docteur : mais Philippe Landgrave de Hesse qui avoit toujours dans l'esprit des desseins de guerre, tenoit uni autant qu'il pouvoit le parti Protestant, & empêcha durant quelques années qu'on n'en vînt à une rupture ouverte. Ce Prince étoit le soutien de la ligue de Smalcalde; & par le besoin qu'on avoit de lui dans le parti, on lui accorda une chose dont il n'y avoit point d'exemple parmi

les Chrétiens : ce fut d'avoir deux femmes à la fois ; & la Réforme ne trouva que ce seul remède à son incontinence.

Les Historiens qui ont écrit que ce Prince étoit à cela près fort tempérant, n'ont pas su tout le secret du parti : on y couvroit le plus qu'on pouvoit l'intempérance d'un Prince que la Réforme vantoit au-dessus de tous les autres. Nous voyons dans les lettres de Melancton qu'en 1539, du temps que la ligue de Smalcalde se rendit si redoutable, ce Prince avoit une maladie que l'on cachoit avec soin : c'étoit de ces maladies qu'on ne nomme pas. Il en guérit ; & pour ce qui touche son intempérance, les Chefs de la Réforme ordonnèrent ce nouveau remède dont nous venons de parler. On cacha le plus qu'on put cette honte du nouvel Evangile. M. de Thou, tout pénétrant qu'il étoit dans les affaires étrangères, n'en a pu découvrir autre chose, sinon que ce Prince, par le conseil de ses Pasteurs, avoit une concubine avec sa femme. C'en est assez pour couvrir de honte ces faux Pasteurs qui autorisoient le concubinage : mais on ne savoit pas encore alors que ces Pasteurs étoient Luther lui-même avec tous les Chefs du parti, & qu'on permit au Landgrave d'avoir une concubine à titre de femme légitime, encore qu'il en eût une autre dont le mariage subsistoit dans toute sa force. Maintenant tout ce mystère d'iniquité est découvert par les pièces que l'Electeur Palatin Charles-Louis (c'est le dernier mort) a fait imprimer, & dont le Prince Ernest de Hesse, un des descendans de Philippe, a manifesté une partie depuis qu'il s'est fait Catholique.

Thuan. lib.

iv, ad. an.

1557.

Mel. lib. iv,

ep. 214.

Le livre que le Prince Palatin fit imprimer

II. Apour titre: *Considérations consciencieuses sur le mariage, avec un éclaircissement des questions agitées jusqu'à présent touchant l'adultère, la séparation & la polygamie.* Le livre parut en Allemand en 1679, sous le nom emprunté de *Daphnæus Aquarius*, sous lequel étoit caché celui de *Laurentius Bæger*, c'est-à-dire Laurent Larcher, un des Conseillers de ce Prince.

Actes importants sur cette affaire, tirés d'un livre imprimé par l'ordre de l'Electeur Charles - Louis, Comte Palatin.

Le dessein de ce livre est en apparence de justifier Luther contre Bellarmin, qui l'accusoit d'avoir autorisé la polygamie: mais en effet il fait voir que Luther la favorisoit; & afin qu'on ne pût pas dire qu'il auroit peut-être avancé cette doctrine dans les commencemens de la Réforme, il produit ce qui s'est fait long-temps après dans le nouveau mariage du Landgrave.

Là il rapporte trois pieces, dont la première est une instruction du Landgrave même donnée à Bucer: car ce fut lui qui fut chargé de toute la négociation avec Luther; & on voit par là que le Landgrave l'employoit à bien d'autres accommodemens qu'à celui des Sacramentaires. Voici un fidele extrait de cette instruction; & comme la piece est remarquable, on la pourroit ici toute entiere traduite d'Allemand en Latin de mot à mot, & de bonne main.

V. la fin de ce Livre vj.

III. Bucer envoyé à Luther & aux autres Chefs du parti, pour obtenir la permission d'épouser une seconde femme. Inf-

Le Landgrave expose d'abord, que depuis sa dernière maladie il avoit beaucoup réfléchi sur son état, & principalement sur ce que quelques semaines après son mariage il avoit commencé à se plonger dans l'adultère: que ses Pasteurs l'avoient exhorté souvent à s'approcher de la sainte table; mais qu'il croyoit y trouver son jugement, parce qu'il NE VEUT PAS quitter une telle vie. Il rejette la cause de ses désordres sur sa femme, &

& il raconte les raisons pour lesquelles il ne l'a jamais aimée : mais comme il a peine à s'expliquer lui-même de ces choses , il en a dit-il , découvre tout le secret à Bucer.

Il parle ensuite de sa complexion , & des effets de la bonne chere qu'on faisoit dans les assemblées de l'Empire où il étoit obligé de se trouver. Y mener une femme de la qualité de la sienne , c'étoit un trop grand embarras. Quand ses Prédicateurs lui remontroient qu'il devoit punir les adulteres & les autres crimes semblables : *Comment, disoit il, punir les crimes où je suis plongé moi-même ? Lorsque je m'expose à la guerre pour la cause de l'Evangile, je pense que j'irois au Diable. si j'y étois tué par quelque coup d'épée ou de mousquet. Je vois qu'avec la femme que j'ai, ni JE NE PUIS, NI JE NE VEUX changer de vie, dont je PRENDS DIEU A TÉMOIN; de sorte que je ne trouve aucun moyen d'en sortir que par les remedes que Dieu a permis à l'ancien peuple, c'étoit à dire la polygamie.*

Là il rapporte les raisons qui lui persuadent qu'elle n'est pas défendue sous l'Evangile ; & ce qu'il y a de plus mémorable , c'est qu'il dit savoir que Luther & Melançon ont conseillé au Roi d'Angleterte de ne point rompre son mariage avec la Reine sa femme , mais avec elle d'en épouser encore une autre. C'est là encore un secret que nous ignorions. Mais un Prince si bien instruit , dit qu'il le fait , & il ajoute , qu'on lui doit d'autant plutôt accorder ce remede , qu'il ne le demande que pour le salut de son ame. Je ne veux pas , poursuit-il , demeurer plus long-temps dans les lacets du Demon , JE NE PUIS, NI NE VEUX m'en tirer que par cette voie : c'est pourquoi je demande à Luther , à Melançon & à Bucer même , qu'ils me

Var. Tome I.

Y

truction de ce Prince à son Envoyé. *Instr. n. 1, 2.*

Ibid. n. 3.

Ibid. n. 4.

Ibid. n. 6.

IV.

Suite de l'instruction. Le Landgrave promet à Luther les biens des Monasteres, si on favorise son dessein. *N. 6 & seq. Ibid. n. 10.*

Ibid. n. 11.

N. 12.

donnent un témoignage que je la puis embrasser. Que s'ils craignent que ce témoignage ne tourne à scandale en ce temps, & ne nuise aux affaires de l'Evangile, s'il étoit imprimé, je souhaite tout au moins qu'ils me donnent une déclaration par écrit, que si je me marie secrètement, Dieu n'y seroit point offensé, & qu'ils cherchent les moyens de rendre avec le temps ce mariage public; en sorte que la femme que j'épouserai ne passe pas pour une personne malhonnête; autrement, dans la suite du temps, l'Eglise en seroit scandalisée.

N. 13.

Après il les assure qu'il ne faut pas craindre que ce second mariage l'oblige à maltraiter sa première femme, ou même de se retirer de sa compagnie; puisqu'au contraire il veut en cette occasion porter sa croix, & laisser ses Etats à leurs communs enfans. Qu'ils m'accordent donc, continue ce Prince, au nom de Dieu, ce que je leur demande, afin que je puisse plus véritablement vivre & mourir pour la cause de l'Evangile, & en entreprendre plus volontiers la défense; & je ferai de mon côté tout ce qu'ils m'ordonneront selon la raison, soit qu'ils me demandent LES BIENS DES MONASTERES, ou d'autres choses semblables.

V.

Continuation. Le Landgrave se propose d'avoir recours à l'Empereur, & même au Pape, si on le refuse.

Ibid. n. 14.

Ibid. n. 15.

On voit comme il insinue adroitement les raisons dont il savoit, lui qui les connoissoit si intimement, qu'ils pouvoient être touchés; & comme il prévoyoit que ce qu'ils craindroient le plus, seroit le scandale: il ajoute que les Ecclesiastiques haïssent déjà tellement les Protestans, qu'ils ne les haïroient ni plus ni moins pour cet article nouveau, qui permettroit la polygamie. Que si contre sa pensée il trouvoit Melançon & Luther inexorables, il lui rouloit dans l'esprit plusieurs desseins, entr'autres celui de s'adresser à l'Empereur pour cette dispense, quelque argent qu'il lui en pût coûter. C'étoit là

un endroit délicat : car il n'y avoit point d'apparence, poursuit-il, que l'Empereur accorde cette permission sans la dispense du Pape, dont je ne me soucie guere, dit-il; mais pour celle de l'Empereur, je ne la dois pas mépriser, quoique je n'en ferois que fort peu de cas, si je ne croyois d'ailleurs que Dieu a plutôt permis que défendu, ce que je souhaite : & si la tentative que je fais de ce côté-ci, c'est-à-dire de celui de Luther, ne me réussit pas, une crainte humaine me porte à demander le consentement de l'Empereur, dans la certitude que j'ai d'en obtenir tout ce que je voudrai en donnant une grosse somme d'argent à quelqu'un de ses Ministres. Mais quoique pour rien au monde je ne voulusse me retirer de l'Evangile, ou me laisser entraîner dans quelque affaire qui fût contraire à ses intérêts, je crains pourtant que les Impériaux ne m'engagent à quelque chose qui ne seroit pas utile à cette cause & à ce parti. Je demande donc, conclut-il, qu'ils me donnent le secours que j'attends, de peur que je ne l'aille chercher EN QUELQUE AUTRE LIEU moins agréable; puisque j'aime mieux mille fois devoir mon repos à leur permission, qu'à toutes les autres permissions humaines. Enfin je souhaite d'avoir par écrit le sentiment de Luther, de Melancton & de Bucer, afin que je puisse me corriger, & approcher du Sacrement en bonne conscience. Donné à Melsingue le Dimanche après la sainte Catherine 1539. PHILIPPE LANDGRAVE DE HESSE.

L'instruction étoit aussi pressante que délicate. On voit les ressorts que le Landgrave fait jouer : il n'oublie rien; & quelque mépris qu'il témoignât pour le Pape, c'en étoit trop pour les nouveaux Docteurs de l'avoir seulement nommé en cette occasion. Un Prince

si habile n'avoit pas lâché cette parole sans dessein ; & d'ailleurs c'étoit assez de montrer la liaison qu'il sembloit vouloir prendre avec l'Empereur, pour faire trembler tout le parti.

Ces raisons valoient beaucoup mieux que celles que le Landgrave avoit tâché de tirer de l'écriture. A de pressantes raisons on avoit

V. la fin de ce livre vj.

joint un habile Négociateur. Ainsi Bucer tira de Luther une consultation en forme, dont l'original fut écrit en Allemand de la main &

Consult. de Luther. n. 21, 22.

du style de Melancton. On permet au Landgrave, *selon l'Évangile*, (car tout se fait sous ce nom dans la Réforme) d'épouser une autre

Ibid. n. 20.

femme avec la sienne. Il est vrai qu'on déplore l'état où il est, *de ne pouvoir s'abstenir de ses adulteres tant qu'il n'aura qu'une femme*, & on

N. 21.

lui représente cet état comme très-mauvais devant Dieu, & comme contraire à la sûreté de sa conscience. Mais en même temps & dans la

Jac. iij. 10.

période suivante on le lui permet, & on lui déclare qu'il peut épouser une seconde femme, *s'il y est entierement résolu, pourvu seulement qu'il tienne le cas secret*. Ainsi une même bouche prononce le bien & le mal. Ainsi le crime

devient permis en le cachant. Je rougis d'écrire ces choses, & les Docteurs qui les écrivirent en avoient honte. C'est ce qu'on voit

dans tout leur discours tortueux & embarrassé. Mais enfin il fallut trancher le mot, &

permettre au Landgrave en termes formels cette bigamie si désirée. Il fut dit pour la première fois depuis la naissance du Christianisme,

Ibid. n. 6.

par des gens qui se prétendoient Docteurs dans l'Église, que Jésus-Christ n'avoit pas défendu de tels mariages : cette parole de la

Gen. ij, 24. Matt. xix, 4, 5, 6.

Genèse ; *Ils seront deux dans une chair*, fut éludée, quoique Jésus-Christ l'eût réduite à

son premier sens, & à son institution primitive, qui ne souffre que deux personnes dans le lien conjugal. L'avis en Allemand est signé par Luther, Bucer & Melancton. Deux autres Docteurs, dont Melander, Ministre du Landgrave, étoit l'un, le signèrent aussi en Latin à Vittemberg, au mois de Décembre 1539. Cette permission fut accordée *par forme de dispense*, & réduite au cas de nécessité; car on eut honte de faire passer cette pratique en loi générale. On trouva des nécessités contre l'Evangile; & après avoir tant blâmé les dépenses de Rome, on osa en donner une de cette importance. Tout ce que la Réforme avoit de plus renommé en Allemagne, consentit à cette iniquité: Dieu les livroit visiblement au sens réprouvé; & ceux qui crioient contre les abus pour rendre l'Eglise odieuse, en commettent de plus étranges & en plus grand nombre dès les premiers temps de leur Réforme, qu'ils n'en ont pu ramasser ou inventer dans la suite de tant de siècles, où ils reprochent à l'Eglise sa corruption.

Le Landgrave avoit bien prévu qu'il feroit trembler ses Docteurs, en leur parlant seulement de la pensée qu'il avoit de traiter de cette affaire avec l'Empereur. On lui répond que ce Prince n'a *ni foi, ni religion*, que c'est un trompeur qui n'a rien des mœurs Germaniques, avec qui il est dangereux de prendre des liaisons. Ecrire ainsi à un Prince de l'Empire, qu'est-ce autre chose que de mettre toute l'Allemagne en feu? Mais qu'y a-t-il de plus bas que ce qu'on voit à la tête de cet avis? Notre pauvre Eglise, disent-ils, petite, misérable & abandonnée, a besoin de Princes régens vertueux. Voilà, si on fait l'entendre, la raison des nou-

*Liv. des
confid. con-
scient. 5. n. 2.*

*Consult. n.
4, 10, 21.*

VII.
Ce que ré-
pondent les
Consultans
sur le sujet
de l'Empe-
reur.
Ib. n. 23, 24.

Ibid. n. 3.

veaux Docteurs. Ces Princes *vertueux*, dont on avoit besoin dans la Réforme, étoient des Princes qui vouloient qu'on fit servir l'Évangile à leurs passions. L'Église, pour son repos temporel, peut avoir besoin du secours des Princes : mais établir des dogmes pernicieux & inouis pour leur complaire, & leur sacrifier par ce moyen l'Évangile qu'on se vante de venir rétablir, c'est le vrai mystère d'iniquité, & l'abomination de la désolation dans le Sanctuaire.

VIII.

Le secret du second mariage qui devoit passer pour concubinage : ce scandale méprisé par les Consultans.

Ib. n. 10. 18.

Ibid. n. 21.

Ibid.

IX.

Le second mariage se fait en secret; le contrat qui en fut passé en 1540.

Inst. copulat. V à la fin de ce livre vj.

Une si infâme consultation eût deshonoré tout le parti, & les Docteurs qui la souscrivirent n'auroient pas pu se sauver des clameurs publiques, qui les auroient rangés, comme ils l'avouent, *parmi les Mahométans*, ou *parmi les Anabaptistes*, qui font un jeu du mariage. Aussi le prévirent-ils dans leur avis, & défendirent sur toutes choses au Landgrave de découvrir ce nouveau mariage. Il ne devoit y avoir qu'un très-petit nombre de témoins, qui devoient encore être obligés au secret, *sous le sceau de la Confession*, c'est ainsi que parloit la consultation. La nouvelle épouse devoit passer pour *concubine*. On aimoit mieux ce scandale dans la maison de ce Prince, que celui qu'auroit causé dans toute la Chrétienté l'approbation d'un mariage si contraire à l'Évangile & à la doctrine commune de tous les Chrétiens.

La consultation fut suivie d'un mariage dans les formes entre Philippe Landgrave de Hesse, & Marguerite de Saal, du consentement de Christine de Saxe sa femme. Le Prince en fut quitte pour déclarer en se mariant qu'il ne prenoit cette seconde femme par aucune *légereté ni curiosité*, mais par *d'inévitables nécessités*.

sités de corps & de conscience ; que Son Altesse avoit expliquées à beaucoup de doctes, prudens, chrétiens & dévots Prédicateurs, qui lui avoient conseillé de mettre sa conscience en repos par ce moyen. L'instrument de ce mariage, daté du 4 Mars 1540, est avec la consultation dans le livre qui fut publié par l'ordre de l'Electeur Palatin. Le Prince Ernest a encore fourni les mêmes pieces : ainsi elles sont publiques en deux manieres. Il y a dix ou douze ans qu'on en a produit des extraits dans un livre qui a couru toute la France, sans avoir été contredit ; & on vient de nous les donner en forme si authentique, qu'il n'y a pas moyen d'en douter. Pour ne rien laisser à desirer, j'y ai joint l'instruction du Landgrave : & l'histoire maintenant est complete.

Les crimes échappent toujours par quelque endroit. Quelque précaution qu'on eût prise pour cacher ce mariage scandaleux, on ne laissa pas d'en soupçonner quelque chose ; & il est certain qu'on l'a reproché au Landgrave aussi bien qu'à Luther dans des écrits publics : mais ils s'en tirerent par des équivoques. Un Auteur Allemand a publié une lettre du Landgrave à Henri le jeune, Duc de Brunswic, où il lui parle en ces termes : *Vous me reprochez un bruit qui court, que j'ai pris une seconde femme, la premiere étant encore en vie. Mais je vous déclare que si vous, ou qui que ce soit, dites que j'ai contracté un mariage NON CHRÉTIEN, ou que j'ai fait quelque chose indigne d'un Prince Chrétien, on me l'impose par pure calomnie : car, quoiqu'envers Dieu, je me tiennne pour un malheureux pécheur, je vis pourtant en ma foi & en ma conscience devant lui d'une telle maniere que mes Confesseurs ne me tiennent pas pour un homme non*

Lettres de Gastineau. Varill. hist. de l'Hérés. liv. xij.

X.
Réponse du Landgrave & de Luther à ceux qui leur reprochent ce mariage. Hortlederus de caus. bell. Germ. an. 1542.

chrétien. Je ne donne scandale à personne, & je vis avec la Princesse ma femme dans une parfaite intelligence. Tout cela étoit véritable selon sa pensée; car il ne prétendoit pas que le mariage qu'on lui reprochoit fût *non chrétien*. La Landgrave sa femme en étoit contente, & la consultation avoit fermé la bouche aux Confesseurs de ce Prince. Luther ne répond pas avec moins d'adresse. On reproche, dit-il, au Landgrave que c'est un polygame. Je n'ai pas beaucoup à parler sur ce sujet-là. Le Landgrave est assez fort, & a des gens assez savans pour le défendre. Quant à moi, je connois une seule Princesse & Landgrave de Hesse, qui est & qui doit être nommée la femme & la mere en Hesse; & il n'y en a point d'autre qui puisse donner à ce Prince de jeunes Landgraves, que la Princesse qui est fille de Georges Duc de Saxe. En effet on avoit donné bon ordre que ni la nouvelle épouse ni ses enfans ne pussent porter le titre de Landgraves. Se défendre de cette sorte, c'est aider à sa conviction, & reconnoître la honteuse corruption qu'introduisoient dans la doctrine ceux qui ne parloient dans tous leurs écrits que du rétablissement du pur Evangile.

X F.

Sermon
scandaleux
de Luther
sur le ma-
riage.

Après tout, Luther ne faisoit que suivre les principes qu'il avoit posés ailleurs. J'ai toujours craint de parler de ces *inévitables nécessités* qu'il reconnoissoit dans l'union des deux sexes, & du sermon scandaleux qu'il avoit fait à Wittemberg sur le mariage; mais puisque la suite de cette Histoire m'a une fois fait rompre une barrière que la pudeur m'avoit imposée, je ne puis plus dissimuler ce qui se trouve bien imprimé dans les Œuvres de Luther. Il est donc vrai que dans un Sermon qu'il

T. V. Serm.
de matrim.
f. 123.

qu'il fit à Wittemberg pour la Réformation du mariage, il ne rougit pas de prononcer ces infames & scandaleuses paroles : *Si elles sont opiniâtres, il parle des femmes, il est à propos que leurs maris leur disent : Si vous ne voulez pas, une autre le voudra : Si la maîtresse ne veut pas venir, que la servante approche.* Si on entendoit un tel discours dans une farce & sur le théâtre, on en auroit honte. Le Chef des Réformateurs le prêcha sérieusement dans l'Eglise; & comme il tournoit en dogmes tous les excès, il ajoute: *Il faut pourtant auparavant que le mari amène sa femme devant l'Eglise, & qu'il l'admoneste deux ou trois fois : après répudiez-là, & prenez Ester au lieu de Vasti.* C'étoit une nouvelle cause de divorce ajoutée à celle de l'adultère. Voilà comme Luther a traité le chapitre de la réformation du mariage. Il ne lui faut pas demander dans quel Evangile il a trouvé cet article : c'est assez qu'il soit renfermé dans les nécessités, qu'il a voulu croire au-dessus de toutes les loix & de toutes les précautions. Faut-il s'étonner après cela de ce qu'il permit au Landgrave? Il est vrai que dans ce Sermon il oblige à répudier la première femme avant que d'en prendre une autre; & dans la consultation il permet au Landgrave d'en avoir deux. Mais aussi le Sermon fut prononcé en 1522, & la consultation est écrite en 1539. Il étoit juste que Luther apprît quelque chose en dix-sept ou dix-huit ans de Réformation.

Depuis ce temps le Landgrave eut un pouvoir presque absolu sur l'esprit de ce Patriarche de la Réforme; & après en avoir senti le foible dans une matière si essentielle, il ne le crut pas capable de lui résister. Ce Prince étoit

XII.
Le Landgrave oblige Luther à supprimer dans la Messe l'é-

élévation du
Saint Sacre-
ment: com-
ment on se
servit de cet-
te occasion
pour l'é-
chauffer de
nouveau
contre les
Sacramen-
taires.

1542.

1543.

*Gasp. Peuc.
nar. hist. de
Phil. Mel.
soceri sui
sentent. de
Cœn. Am-
bergæ. Dom.
1596, p. 24.*

*Peuc. ibid.
Sultzeri ep.
ad Calv. in-
ter. Calv. ep.
p. 52.*

Peuc. ibid.

peu versé dans les controverses : mais en ré-
compense il savoit en habile politique conci-
lier les esprits, ménager les intérêts différens,
& entretenir les ligues. Sa plus grande passion
étoit de faire entrer les Suisses dans celle de
Smalcalde. Mais il les voyoit offensés de beau-
coup de choses qui se pratiquoient parmi les
Luthériens, & en particulier de l'élévation
du Saint Sacrement que l'on continuoit de
faire au son de la cloche, le peuple frappant
sa poitrine; & poussant des gémissemens &
des soupirs. Luther avoit conservé vingt-cinq
ans ces mouvemens d'une piété dont il savoit
bien que Jesus-Christ étoit l'objet: mais il n'y
avoit rien de fixe dans la Réforme. Le Land-
grave ne cessa d'attaquer Luther sur ce point,
& il le persécuta tellement, qu'après avoir
laissé abolir cette coutume dans quelques Egli-
ses de son parti, à la fin il l'ôta lui-même
dans celle de Vittemberg qu'il conduisoit. Ces
changemens arriverent en 1542 & 1543. On
en triompha parmi les Sacramentaires: ils
cruent à ce coup que Luther se laissoit fléchir:
on disoit même parmi les Luthériens, qu'il
s'étoit enfin relâché de cette admirable-vi-
gueur avec laquelle il avoit jusqu'alors sou-
tenu l'ancienne doctrine de la présence réelle,
& qu'il commençoit à s'entendre avec les
Sacramentaires. Il fut piqué de ces bruits,
car il souffroit avec impatience les moindres
choses qui bleissoient son autorité. Peucer,
gendre de Melancton, dont nous avons pris
ce récit, remarque qu'il dissimula quelque
temps: car *son grand cœur*, dit-il, *ne se
laissoit pas facilement émouvoir*. Nous allons
voir néanmoins comment on lui faisoit pren-
dre feu. Un Médecin nommé Vildus, cé-

lebre dans sa profession, & d'un grand crédit parmi la noblesse de Misnie où ces bruits se répandoient le plus contre Luther, le vint voir à Vittemberg, & fut bien reçu dans sa maison. Il arriva, poursuit Peucer, que dans un festin où étoit aussi Melancton, *ce Médecin échauffé du vin* (car on buvoit comme ailleurs à la table des Réformateurs, & ce n'étoit pas de pareils abus qu'ils avoient entrepris de corriger), *ce Médecin*, dis-je, *se mit à parler avec peu de précaution sur l'élévation ôtée depuis peu; & il dit tout franchement à Luther, que la commune opinion étoit qu'il n'avoit fait ce changement que pour plaire aux Suisses, & qu'il étoit enfin entré dans leurs sentimens.* Ce grand cœur ne fut pas à l'épreuve de ce discours fait dans le vin : son émotion fut visible ; & Melancton prévint ce qui arriva.

Luther fut animé par ce moyen contre les Suisses, & sa colere devint implacable à l'occasion de deux livres que ceux de Zurich firent imprimer dans la même année. L'un fut une version de la Bible faite par Leon de Juda, ce fameux Juif qui embrassa le parti des Zuingliens : l'autre fut les Œuvres de Zuingle soigneusement ramassées avec de grands éloges de cet Auteur. Quoiqu'il n'y eût rien dans ces livres contre la personne de Luther, aussi-tôt après leur publication il s'emporta à des excès inouis, & ses transports n'avoient jamais paru si violens. Les Zuingliens publièrent, & les Luthériens l'ont presque avoué, que Luther ne put souffrir qu'un autre que lui se mêlat de tourner la Bible. Il en avoit fait une version très-élégante en sa langue ; & il crut qu'il y alloit de son honneur que la Réforme n'en eût point d'au-

XIII.

L'ancienne
jalousie de
Luther contre
Zuingle
& ses disciples
se réveille.

1547.

Hosp. part.

2. 183.

Calix. judi-
cium, n. 72,

121, 122.

tre, du moins où l'Allemand étoit entendu.

Hosp. ibid.
f. 184.

Les Œuvres de Zuingle réveillèrent sa jalousie ; & il crut qu'on lui vouloit toujours opposer cet homme pour lui disputer la gloire du premier des Réformateurs. Quoi qu'il en soit, Melancton & les Luthériens demeurent d'accord, qu'après cinq ou six ans de treve Luther recommença le premier la guerre avec plus de fureur que jamais. Quelque pouvoir que le Landgrave eût sur l'esprit de Luther, il n'en pouvoit pas retenir long-temps les emportemens. Les Suisses produisirent des lettres de la propre main de Luther, où il défend au Libraire qui lui avoit fait présent de la version de Léon, de lui rien envoyer jamais de la part de ceux de Zurich ; *que c'étoit des hommes damnés qui entraînoient les autres en enfer ; que les Eglises ne pouvoient plus communiquer avec eux, ni consentir à leurs blasphêmes, & qu'il avoit résolu de les combattre par ses écrits & par ses prières jusqu'au dernier soupir.*

Ibid.

Ibid. f. 183.

XIV.

Luther ne veut plus qu'on prie pour les Sacramentaires, & les croit damnés sans ressource.

1544.

Hosp. ibid.
p. 186, 187.
Calix. jud.
n. 73. p. 123
& seq. *Luth.*
parv. conf.

Il tint parole. L'année suivante il publia une explication sur la Genèse, où il mit Zuingle & Œcolampade avec Arius, avec Muncer & les Anabaptistes, avec les Idolâtres qui se faisoient *une idole de leurs pensées, & les adoroient au mépris de la parole de Dieu.* Mais ce qu'il publia ensuite fut bien plus terrible : ce fut la petite confession de foi, où il les traita *d'insensés, de blasphémateurs, de gens de néant, de damnés pour qui il n'étoit plus permis de prier* : car il poussa la chose jusques là, & protesta qu'il ne vouloit plus avoir avec eux aucun commerce, *ni par lettres, ni par paroles, ni par œuvres*, s'ils ne confessoient *que le pain de l'Eucharistie étoit le vrai corps naturel de notre Seigneur, que les impies, & même le traître*

Judas, ne recevoient pas moins par la bouche ; que *saint Pierre* & les autres vrais *Fideles*.

Par là il crut mettre fin aux scandaleuses interprétations des Sacramentaires, qui tournoient tout à leur sens, & il déclara qu'il tenoit pour fanatiques ceux qui refuseroient de souscrire à cette dernière confession de foi. Au reste, il le prenoit d'un ton si haut, & menaçoit tellement le monde de ses anathèmes, que les Zuingliens ne l'appelloient plus que *le nouveau Pape*, & *le nouvel Antechrist*.

Ainsi la défense ne fut pas moins violente que l'attaque. Ceux de Zurich scandalisés de cette expression étrange, *le pain est le vrai corps naturel de Jesus-Christ*, le furent encore davantage des injures atroces de Luther : de sorte qu'ils firent un livre qui avoit pour titre : *Contre les vaines & scandaleuses calomnies de Luther*, où ils soutenoient qu'il falloit être aussi insensé que lui pour endurer ses emportemens ; qu'il deshonoroit sa vieillesse, & se rendoit méprisable par ses violences ; & qu'il devoit être honteux de remplir ses livres de tant d'injures & de tant de Diabes.

Il est vrai que Luther avoit pris soin de mettre le Diable dedans & dehors, dessus & dessous, à droite & à gauche, devant & derrière les Zuingliens, en inventant de nouvelles phrases pour les pénétrer de Démons, & répétant ce mot odieux jusqu'à faire horreur.

C'étoit sa coutume : en 1542, comme le Turc menaçoit plus que jamais l'Allemagne, il avoit publié une priere contre lui, où il mêla le Diable d'une étrange sorte : *Vous savez*, disoit-il, *ô Seigneur*, que le Diable, le Pape & le Turc, n'ont ni droit ni raison de

XV.
Anathèmes
de Luther.
Conc. p. 734.
Luther. T.
II. f. 325.

Hosp. 193.

XVI.
Les Zuingliens reprochent Luther d'avoir toujours le Diable à la bouche, & le traitent d'insensé.

XVII.
Scandaleuse priere de Luther, qui dit qu'il n'a jamais offensé le Diable.
Sleid. l. xiv.

nous tourmenter ; car nous ne les avons jamais offensés : mais parce que nous confessons que vous , ô Pere , & votre Fils Jesus-Christ , & le Saint-Esprit , êtes un seul Dieu éternel , c'est là notre péché , c'est tout notre crime , c'est pour cela qu'ils nous haïssent & nous persécutent ; & nous n'aurions plus rien à craindre d'eux , si nous renoncions à cette foi. Quel aveuglement de mettre ensemble le Diable , le Pape & le Turc , comme les trois ennemis de la foi de la Trinité ! Quelle calomnie d'affurer que le Pape les persécute pour cette foi ! Et quelle folie de s'excuser envers l'ennemi du genre humain , comme un homme qui ne lui a jamais donné aucun mécontentement !

XVIII.

Nouvelle
Confession
de foi de Bu-
cer. Il con-
firme que les
indignes re-
çoivent réel-
lement le
corps de no-
tre Seigneur.
Invention de
la foi solide.
S. liv. iv.
n. 23.

Un peu après que Luther se fut échauffé de nouveau de la maniere que nous avons vué contre les Sacramentaires , Bucer dressa une nouvelle confession de foi ; ces Messieurs ne s'en lassoient pas : il sembla qu'il la voulût opposer à la petite confession que Luther venoit de publier. Celle de Bucer rouloit à peu près sur les expressions de l'accord de Vittemberg dont il avoit été le médiateur ; mais il n'auroit pas fait une nouvelle confession de foi , s'il n'avoit voulu changer quelque chose ; c'est qu'il ne vouloit plus dire aussi nettement & aussi généralement qu'il avoit fait , qu'on pouvoit prendre *sans foi* le corps du Sauveur , & le prendre très-réellement en vertu de l'institution de notre Seigneur , que nos mauvaises dispositions ne pouvoient priver de son efficace. Bucer corrige ici cette doctrine , & il semble mettre pour condition de la présence de Jesus-Christ dans la Cene , non - seulement qu'on la célèbre selon l'institution de Jesus-Christ , mais

encore qu'on ait une foi solide aux paroles par lesquelles il se donne lui-même. Ce Docteur qui n'osoit donner une foi vive à ceux qui communioient indignement, inventa en leur faveur cette foi solide, que je laisse à examiner aux Protestans; & par une telle foi il vouloit que les indignes reçussent & le Sacrement, & le Seigneur même.

Conf. Buc.
ibid. art. 22.

Ibid. art. 23.

Il paroît embarrassé sur ce qu'il doit dire de la communion des impies. Car Luther, qu'il ne vouloit pas contredire ouvertement, avoit décidé dans sa petite confession, Qu'ils recevoient Jesus-Christ aussi véritablement que les Saints. Mais Bucer, qui ne craignoit rien tant que de parler nettement, dit que ceux d'entre les impies qui ont la foi pour un temps reçoivent Jesus-Christ dans une énigme, comme ils reçoivent l'Évangile. Quels prodiges d'expressions! Et pour ceux qui n'ont aucune foi, il semble qu'il devoit dire, qu'ils ne reçoivent point du tout Jesus-Christ. Mais cela seroit trop clair: il se contente de dire, qu'ils ne voient & ne touchent dans le Sacrement que ce qui est sensible. Et que veut-il donc qu'on y voie & qu'on y touche, si ce n'est ce qui est capable de frapper les sens? Le reste, c'est-à-dire le corps du Sauveur peut être cru; mais personne ne se vante ni de le voir, ni de le toucher en lui-même; & les Fideles n'ont de ce côté-là aucun avantage sur les impies. Ainsi, à son ordinaire, Bucer ne fait que brouiller; & par ses subtilités il prépare la voie, comme nous verrons, à celles de Calvin & des Calvinistes.

XIX.
Embrouille-
mens du mê-
me Auteur
sur la com-
munion des
impies.

Melancton durant ces temps prenoit un soin particulier de diminuer, pour ainsi parler, la présence réelle, en tâchant de la ré-

XX.
Melancton
travaille à
rendre la pré-

férence réelle momentanée, & la mettement dans l'usage. duire au temps précis de l'usage. C'est ici un dogme principal du Luthéranisme ; & il importe de bien entendre comment il s'est établi dans la Secte.

XXI. L'aversion de la nouvelle Réforme étoit la Messe, quoique la Messe au fond ne fût autre chose que les prières publiques de l'Eglise consacrées par la célébration de l'Eucharistie, où Jesus-Christ présent honoroit son Pere, & sanctifioit ses Fideles. Mais deux choses y choquoient les nouveaux Docteurs, parce qu'ils ne les avoient jamais bien entendues : l'une étoit l'oblation, & l'autre étoit l'adoration qu'on rendoit à Jesus-Christ présent dans ses Mysteres.

XXII. L'oblation n'étoit autre chose que la consécration du pain & du vin pour en faire le corps & le sang de Jesus-Christ, & le rendre par ce moyen vraiment présent. Il ne se pouvoit que cette action ne fût par elle-même agréable à Dieu ; & la seule présence de Jesus-Christ montré à son Pere, en honorant sa majesté suprême, étoit capable de nous attirer ses graces. Les nouveaux Docteurs voulurent croire qu'on attribuoit à cette présence & à l'action de la Messe une vertu pour sauver les hommes, indépendamment de la foi : nous avons vu leur erreur : & sur une si fausse pré-supposition la Messe devint l'objet de leur aversion. Les paroles les plus saintes du Canon furent décriées. Luther y trouvoit du venin par-tout, & jusques dans cette priere que nous y faisons un peu devant la communion : *O Seigneur Jesus-Christ, Fils de Dieu vivant, qui avez donné la vie au monde par votre mort, délivrez-moi de tous mes péchés par votre corps & par votre sang.* Luther, qui le pourroit

croire ! condamna ces dernières paroles, & voulut imaginer qu'on attribuoit notre délivrance au corps & au sang indépendamment de la foi, sans songer que cette prière, adressée à *Jésus-Christ Fils de Dieu vivant, qui avoit vivifié le monde par sa mort*, étoit elle-même dans toute sa suite un acte de foi très-vif. N'importe; Luther disoit que les Moines attribuoient *leur salut au corps & au sang de Jésus-Christ, sans dire un mot de la foi*. Si le Prêtre, en communiant, disoit avec le Psalmiste: *Je prendrai le pain céleste, & j'invoquerai le nom du Seigneur*; Luther le trouvoit mauvais, & disoit que *mal à propos & à contre-temps on détournoit les esprits de la foi aux œuvres*. Combien aveugle est la haine ! combien a-t-on le cœur rempli de venin, quand on empoisonne des choses si saintes !

Il ne faut pas s'étonner après cela qu'on se soit emporté contre les paroles du Canon, où l'on disoit que *les Fidéles offroient ce sacrifice de louanges pour la rédemption de leurs âmes*. Les Ministres les plus passionnés sont à présent obligés de reconnoître que l'intention de l'Eglise est ici d'offrir pour la rédemption; non pas pour la mériter de nouveau, comme si la croix ne l'avoit pas méritée, mais en action de grâces d'un si grand bienfait, & dans le dessein de nous l'appliquer. Mais Luther ni les Luthériens ne voulurent jamais entrer dans un sens si naturel : ils ne vouloient voir qu'horreur & abomination dans la Messe : ainsi tout ce qu'elle avoit de plus saint étoit détourné à de mauvais sens; & Luther concluoit de là qu'il falloit avoir autant d'horreur du Canon que du Diable même.

Dans la haine que la Réforme avoit conçue

De atomis.
Miss. priv.
seu Canonis.
T. ij. 393.
 394.
Pf. cxv.

XXIII.
 En quel sens on offre dans la Messe pour la rédemption d'un genre humain. Les Ministres contrains d'approuver ce sens.
Blond.
Præf. in lib.
Albert. de Euchar.

XXIV. Toute la Messe est renfermée dans la seule présence réelle: qu'on ne peut admettre cette présence sans la reconnoître permanente & hors de la réception.

Judic. Ca-
lix. n. 47. p.
70. n. 51. p.
78.
S. l. ij. n. 1.

contre la Messe, on n'y desiroit rien tant que d'en saper le fondement, qui après tout n'étoit autre que la présence réelle. Car c'étoit sur cette présence que les Catholiques appuyoient toute la valeur & la vertu de la Messe: c'étoit là le seul fondement de l'oblation & de tout le reste du culte; & Jesus-Christ présent en faisoit le fonds. Calixte Luthérien demeure d'accord qu'une des raisons, pour ne pas dire la principale, qui fit nier la présence réelle à une si grande partie de la Réforme, c'est qu'on n'avoit point de meilleur moyen de ruiner la Messe & tout le culte du Papisme. Luther eût entré lui-même dans ce sentiment s'il eût pu; & nous avons vu ce qu'il a dit sur l'inclination qu'il avoit de s'éloigner du Papisme par cet endroit-là, comme par les autres. Cependant en retenant, comme il s'y voyoit forcé, le sens littéral & la présence réelle, il étoit clair que la Messe subsistoit en son entier: car dès-là qu'on retenoit ce sens littéral, les Catholiques concluoient que non-seulement l'Eucharistie étoit le vrai corps, puisque Jesus-Christ avoit dit, *ceci est mon corps*; mais encore que c'étoit le corps dès que Jesus-Christ l'avoit dit, par conséquent avant la manducation & dès la consécration; puisqu'enfin on n'y disoit pas, *ceci fera*, mais *ceci est*: doctrine où nous allons voir toute la Messe renfermée.

XXV. La présence réelle permanente & hors de l'usage retenue par Luther, après même qu'il eut sup-

Cette conséquence que tiroient les Catholiques de la présence réelle à la présence permanente & hors de l'usage, étoit si claire, que Luther l'avoit reconnue: c'étoit sur ce fondement qu'il avoit toujours retenu l'élevation de l'hostie jusqu'en 1543; & après même qu'il l'eût abolie, il écrit encore dans

sa petite confession en 1544, qu'on la pouvoit conserver avec piété comme un témoignage de la présence réelle & corporelle dans le pain; puisque par cette action le Prêtre disoit: Voyez, Chrétiens, ceci est le corps de Jesus-Christ qui a été livré pour vous. D'où il paroît que pour avoir changé la cérémonie de l'élévation, il n'en changea pas pour cela le fond de son sentiment sur la présence réelle, & qu'il continuoit à le reconnoître incontinent après la consécration.

Avec cette foi il est impossible de nier le sacrifice de l'Autel: car que veut-on que fasse Jesus-Christ avant que l'on mange son corps & son sang, si ce n'est de se rendre présent pour nous devant son Pere? C'étoit donc pour empêcher une conséquence si naturelle, que Melancton cherchoit des moyens de réduire cette présence à la seule manducation; & ce fut principalement à la conférence de Ratisbonne qu'il étala cette partie de sa doctrine. Charles V avoit ordonné cette conférence en 1541, entre les Catholiques & les Protestans, pour aviser aux moyens de concilier les deux Religions. Ce fut là que Melancton, en reconnoissant à son ordinaire avec les Catholiques la présence réelle & substantielle, s'appliqua beaucoup à faire voir que l'Eucharistie, comme les autres Sacremens, n'étoit Sacrement que dans l'usage légitime, c'est-à-dire, comme il l'entendoit, dans la réception actuelle.

La comparaison qu'il tiroit des autres Sacremens étoit bien foible: car dans les signes de cette nature où tout dépend de la volonté de l'instituteur, ce n'est pas à nous à lui faire des loix générales, ni à lui dire qu'il ne peut

primé l'élévation.
Luth. parv
conf. 1541.
Hosp. 13.

XXVI.
Melancton ne trouve point d'autre moyen pour détruire la Messe qu'en niant la présence permanente.

Hosp. 154,
179, 180.

XXVII.
Vaines raisons de Melancton.

faire des Sacremens que d'une sorte : il a pu dans l'institution de ces Sacremens s'être proposé divers dessein, qu'il faut entendre par les paroles dont il s'est servi à chaque institution particuliere. Or Jesus-Christ ayant dit précisément, *ceci est*, l'effet devoit être aussi prompt que les paroles sont puissantes & véritables, & il n'y avoit pas à raisonner davantage.

XXVIII.
Autres raisons aussi frivoles.

Hosp. ibid.
Met. lib. ij
ep. 25, 40.
lib. iij, 188,
189, &c.

Exod. xv,
23. Joan. ij.

Mais Melancton répondoit (& c'étoit la grande raison qu'il ne cessoit de répéter) que la promesse de Dieu ne s'adressant pas au pain, mais à l'homme, le corps de notre Seigneur ne devoit être dans le pain què lorsque l'homme le recevoit. Par un semblable raisonnement on pourroit aussi bien conclure que l'amertume de l'eau de Mara ne fut corrigée, ou que l'eau de Cana ne fut faite vin que dans le temps qu'on en but; puisque ces miracles ne se faisoient que pour les hommes qui en burent. Comme donc ces changemens se firent dans l'eau, mais non pas pour l'eau, rien n'empêche qu'on ne reconnoisse de même un changement dans le pain qui ne soit pas pour le pain; rien n'empêche que le pain céleste, aussi bien que le terrestre, ne soit fait & préparé avant qu'on le mange; & je ne fais comment Melancton s'appuyoit si fort sur un argument si pitoyable.

XXIX.

Ces raisons de Melancton détruisoient toute la doctrine de Luther.

Mais ce qu'il y a ici de plus considérable, c'est que par ce raisonnement il n'attaquoit pas moins son maître Luther, qu'il attaquoit les Catholiques; car en voulant qu'il ne se fit rien du tout dans le pain, il monroit qu'il ne s'y fait rien en aucun moment, & que le corps de notre Seigneur n'y est, ni dans l'usage ni hors de l'usage: mais que l'homme à

qui s'adresse toute la promesse le reçoit à la présence du pain, comme on reçoit dans le Bapême à la présence de l'eau le Saint-Esprit & la grace. Melancton voyoit bien cette conséquence, comme il paroîtra dans la suite : mais soit qu'il eût l'adresse de la couvrir alors, ou que Luther n'y prit pas garde de si près, la haine qu'il avoit conçue contre la Messe, lui faisoit passer tout ce qu'on avançoit pour la détruire.

Melancton se servoit encore d'une autre raison plus foible que les précédentes. Il disoit que Jesus-Christ ne vouloit pas être lié, & que l'attacher au pain hors de l'usage, c'étoit lui ôter son franc-arbitre. Comment peut-on penser une telle chose, & dire que le libre-arbitre de Jesus-Christ soit détruit par un attachement qui vient de son choix? Sa parole le lie sans doute, parce qu'il est fidele & véritable; mais ce lien n'est pas moins volontaire qu'inviolable.

Voilà ce qu'opposoit la raison humaine au mystere de Jesus-Christ; de vaines subtilités, de pures chicanes; aussi n'étoit-ce pas là le fond de l'affaire. La vraie raison de Melancton, c'est qu'il ne pouvoit empêcher que Jesus-Christ posé sur la sainte table, avant la manducation, & par la seule consécration du pain & du vin, ne fût une chose par elle-même agréable à Dieu, qui attestoit sa grandeur suprême, intercédait pour les hommes, & avoit toutes les conditions d'une oblation véritable. De cette sorte la Messe subsistoit, & on ne la pouvoit renverser qu'en renversant la présence hors de la manducation. Aussi quand on vint dire à Luther que Melancton avoit hautement nié cette présence dans la conférence

XXX.

Derniere
raison de
Melancton
plus foible
que toutes
les autres.
*Mel. ep. sup.
cit. Hof.
part. 2, 184,
&c. Joan.
Sturm. An-
tip. 4. part. 4.*

XXXI.

La vraie
raison de
Melancton,
c'est qu'il ne
pouvoit sé-
parer la Mes-
se de la pré-
sence réelle,
si on la re-
connoissoit
permanen-
te : parole
de Luther.

Hosp. p. 180. de Ratisbonne, Hospinien nous rapporte qu'il s'écria : *Courage, mon cher Melancton, à cette fois la Messe est à bas. Tu en as ruiné le mystère, auquel jusqu'à présent je n'avois donné qu'une veine atteinte.* Ainsi, de l'aveu des Protestans, le sacrifice de l'Eucharistie demeurera toujours inébranlable, tant qu'on admettra dans ces mots, *ceci est mon corps*, une efficace présente; & pour détruire la Messe il faut suspendre l'effet des paroles de Jesus-Christ, leur ôter ce sens naturel, & changer *ceci est*, en *ceci sera*.

XXXII.

Diffimulation de Melancton. Lettres mémorables de Luther pour la présence permanente.

T. IV. Jen. p. 585, 586. & ap. Cælest.

Just. Apol. 2. Edit. Bened. Apol. 1. n. 65 & 67.

Quoique Luther laissât dire à Melancton tout ce qu'il vouloit contre la Messe, il ne se déportoit pas en tout de ses anciens sentimens, & il ne réduisoit pas à la seule réception de l'Eucharistie l'usage où Jesus-Christ y étoit présent: on voit même que Melancton biaisoit avec lui sur ce sujet; & il y a deux lettres de Luther en 1543, où il loue une parole de Melancton, qui avoit dit, *que la présence étoit dans l'action de la Cene; mais non pas dans un point précis ni mathématique.* Pour Luther, il en déterminoit le temps depuis le *Pater noster*, qui se disoit dans la Messe Luthérienne incontinent après la consécration, *jusqu'à ce que tout le monde eût communié, & qu'on eût consumé les restes.* Mais pourquoi en demeurer là? Si on eût porté à l'instant la communion aux absens, comme saint Justin nous raconte qu'on le faisoit de son temps, quelle raison eût-on eue de dire que Jesus-Christ eût aussi-tôt retiré sa sainte présence? Mais pourquoi ne la continueroit-il pas quelques jours après, lorsque le Saint Sacrement seroit réservé pour l'usage des malades? Ce n'est que par une pure fantaisie qu'on voudroit retirer en ce cas la présence

de Jesus-Christ; & Luther ni les Luthériens n'avoient plus de regle, lorsqu'ils mettoient un usage, quelque court qu'il fût, hors de la réception actuelle: mais ce qu'il y a de pis pour eux, c'est que la Messe & l'oblation subsistoient toujours; & n'y eût-il qu'un seul moment de présence devant la communion, cette présence de Jesus-Christ ne pouvoit être frustrée de tous les avantages qui l'accompagnoient. C'est pourquoi Melancton tenoit toujours, quoi qu'il pût dire à Luther, à ne mettre la présence que dans le temps précis de la réception, il ne voyoit que ce seul moyen de ruiner l'oblation & la Messe.

Il n'y en avoit non plus aucun autre de ruiner l'élévation & l'adoration. On a vu qu'en ôtant l'élévation, Luther bien éloigné de la condamner, en avoit approuvé le fond. Je répète encore ses paroles: *On peut*, dit-il, *conserver l'élévation comme un témoignage de la présence réelle & corporelle; puisque la faire, c'est dire au peuple: Voyez, Chrétiens, ceci est le corps de Jesus-Christ qui a été livré pour nous.* Voilà ce qu'écrivit Luther après avoir ôté l'élévation. Mais pourquoi donc, dira-t-on, l'a-t-il ôtée? La raison en est digne de lui; & c'est lui-même qui nous enseigne que s'il avoit attaqué l'élévation, c'étoit seulement en dépit de la Papauté; & s'il l'avoit retenue si long-temps, c'étoit en dépit de Carlostad. En un mot, concluoit-il, *il la falloit retenir lorsqu'on la rejetoit comme impie, & il la falloit rejeter lorsqu'on la commandoit comme nécessaire.* Mais au fond il reconnoissoit, ce qui en effet est indubitable, qu'il n'y pouvoit avoir nul inconvenient à montrer au peuple ce divin corps dès qu'il commençoit à être présent.

XXXIII.

L'élévation
irrepréhen-
sible, selon
le sentiment
de Luther.

S. n. 24.

Parv. Conf.

Ibid.

XXIV.

L'adoration
nécessaire :
aveu formel
de Luther
avec beau-
coup de va-
riations.

Hosp. 14.

1545.

Adart. Lov.

Thes. 16.

T. II. 501.

Ep. ad Buc.

p. 108.

XXV.

LesThéolo-
giens de Vit-
temberg &
de Leipfick
reconnoif-
sent avec
Melancton
qu'on ne
peut éviter
le sacrifice,
la transsub-
stantiation &
l'adoration,
qu'en chan-
geant la doc-
trine de Lu-
ther.

Pour ce qui est de l'adoration, après l'avoir tantôt tenue pour indifférente, & tantôt établie comme nécessaire, il s'en tint à la fin à ce dernier parti; & dans les theses qu'il publia contre les Docteurs de Louvain en 1545, c'est-à-dire un an avant sa mort, il appella l'Eucharistie le *Sacrement adorable*. Le parti Sacramentaire, qui s'étoit tant réjoui lorsqu'il avoit ôté l'élévation, fut consterné; & Calvin écrivit que par cette décision *il avoit élevé l'idole dans le temple de Dieu*.

Melancton connut alors plus que jamais, qu'on ne pouvoit venir à bout de détruire ni l'adoration, ni la Messe, sans réduire toute la présence réelle au moment précis de la manducation. Il vit même qu'il falloit aller plus avant, & que tous les points de la doctrine Catholique sur l'Eucharistie revenoient l'un après l'autre, si on ne trouvoit le moyen de détacher le corps & le sang du pain & du vin. Il pouffoit donc jusques là le principe que nous avons vu, qu'il ne se faisoit rien pour le pain ni pour le vin, mais tout pour l'homme: de sorte que c'étoit dans l'homme seul que se trouvoit en effet le corps & le sang. De quelle sorte; cela se faisoit selon Melancton, il ne l'a jamais expliqué: mais pour le fond de cette doctrine, il ne tessoit de l'insinuer dans un grand secret, & le plus adroitement qu'il pouvoit. Car tant que Luther vécut, il n'y avoit aucune espérance de le fléchir sur ce point, ni de pouvoir dire ce qu'on en pensoit avec liberté: mais Melancton mit si avant cette doctrine dans l'esprit des Théologiens de Vittemberg & de Leipfick, qu'après la mort de Luther, & après la sienne, ils s'en expliquèrent nettement dans une assemblée qu'ils tinrent à Dresde,

Dresde, par ordre de l'Electeur en 1561. Là ils ne craignirent pas de rejeter la propre doctrine de Luther, & la présence réelle qu'il admettoit dans le pain; & ne voyant point d'autre moyen de se défendre de la Transsubstantiation, de l'adoration & du sacrifice, ils se réduisoient à la présence réelle que Melancton leur avoit apprise, non plus dans le pain & dans le vin, mais dans le Fidele qui les recevoit. Ils déclarerent donc que le vrai corps substantiel étoit vraiment & substantiellement donné dans la Cene, sans toutefois qu'il fût nécessaire de dire que le pain fût le corps essentiel, ou le propre corps de Jesus-Christ, ni qu'il se prît corporellement & charnellement par la bouche corporelle; que l'ubiquité leur faisoit horreur; qu'il y avoit sujet de s'étonner de ce qu'on s'attachoit si fort à dire que le corps fût présent dans le pain, puisqu'il valoit bien mieux considérer ce qui se fait dans l'homme, pour lequel, & non pour le pain, Jesus-Christ se rendoit présent. Ils s'expliquoient ensuite sur l'adoration, & soutenoient qu'on ne la pouvoit nier en admettant la présence réelle dans le pain, quand même on auroit expliqué que le corps n'y est présent que dans l'usage; que les Moines auroient toujours la même raison de prier le Pere éternel de les exaucer par son Fils, qu'ils lui rendoient présent dans cette action; que la Cene étant établie pour se souvenir de Jesus-Christ, comme on ne pouvoit le prendre, ni s'en souvenir sans y croire & sans l'invoquer, il n'y avoit pas moyen d'empêcher qu'on ne s'adressât à lui dans la Cene comme étant présent, & comme se mettant lui-même entre les mains du Sacrificateur, après les paroles de la consécration. Par la même raison ils soutenoient qu'en admettant cette présence réelle du corps dans

*Vit. & Lips.
Theod. Orthod. Conf.
Heidel. an.
1575.
Hosp. an.
1561, 291.*

le pain , on ne pouvoit rejeter le sacrifice ; & ils le prouvoient par cet exemple : *C'étoit , disoient-ils , une coutume ancienne de tous les supplians , de prendre entre leurs mains les enfans de ceux dont ils imploroient le secours , & de les présenter à leurs peres , comme pour les fléchir par leur entremise.* Ils disoient de la même sorte , qu'ayant Jesus-Christ présent dans le pain & dans le vin de la Cene , rien ne nous pouvoit empêcher, de le présenter à son Pere pour nous le rendre propice ; & enfin ils concluoiert qu'*il seroit plus aisé aux Moines d'établir leur Transsubstantiation , qu'il ne seroit aisé de la combattre à ceux qui en la rejetant de parole , ne laissoient pas d'assurer que le pain étoit le corps essentiel , c'est-à-dire le propre corps de Jesus-Christ.*

XXXVI.

Doctrine
de Luther
changée in-
continent
après sa mort
par les Théolo-
giens de
Vitteberg.
Art. vj.
Conc. p. 330.
S. liv. iv.
Parva Conf.
S. n. 14.

C'est Luther qui avoit dit à Smalcalde , & qui avoit fait soufcire à tout le parti , que le pain étoit le vrai corps de notre Seigneur, également reçu par les Saints & par les impies : c'est lui-même qui avoit dit dans sa dernière Confession de foi approuvée dans tout le parti , que *le pain de l'Eucharistie est le vrai corps naturel de notre Seigneur.* Melancton & toute la Saxe avoient reçu cette doctrine avec tous les autres ; car il falloit bien obéir à Luther : mais ils en revinrent après sa mort , & reconnurent avec nous que ces mots , *le pain est le vrai corps* , emportent nécessairement le changement du pain au corps ; puisque le pain ne pouvant être le corps en nature , il ne le peut devenir que par changement : ainsi ils rejeterent ouvertement la doctrine de leur Maître. Mais ils passèrent encore plus avant dans la déclaration qu'on vient de voir , & ils confessent qu'en admettant , comme on avoit

fait jusqu'alors parmi les Luthériens, la présence réelle dans le pain, on ne peut plus empêcher ni le sacrifice que les Catholiques offrent à Dieu, ni l'adoration qu'ils rendent à Jesus-Christ dans l'Eucharistie.

Leurs preuves sont convaincantes. Si Jesus-Christ est cru dans le pain; si la foi s'attache à lui dans cet état; cette foi peut-elle être sans adoration? Mais cette foi elle-même n'emporte-t-elle pas nécessairement une adoration souveraine, puisqu'elle entraîne l'invocation de Jesus-Christ comme Fils de Dieu, & comme présent? La preuve du sacrifice n'est pas moins concluante: car, comme disent ces Théologiens, si par les paroles Sacramentales on rend Jesus-Christ présent dans le pain, cette présence de Jesus-Christ n'est-elle pas par elle-même agréable au Pere; & peut-on sanctifier ses prieres par une offrande plus sainte, que par celle de Jesus-Christ présent? Que disent les Catholiques davantage, & qu'est-ce que leur sacrifice, sinon Jesus-Christ présent dans le Sacrement de l'Eucharistie, & représentant lui-même à son Pere la victime par laquelle il a été appaisé? Il n'y a donc point de moyen d'éviter le sacrifice, non plus que l'adoration & la Transsubstantiation, sans nier cette présence réelle de Jesus-Christ dans le pain.

C'est ainsi que l'Eglise de Vittemberg, la mere de la Réforme, & celle d'où selon Calvin étoit sortie de nos jours la lumiere de l'Evangile, comme autrefois elle étoit sortie de Jerusalem, ne peut plus soutenir les sentimens de Luther qui l'a fondée. Tout se dément dans la doctrine de ce fondateur de la Réforme: il établit invinciblement le sens

XXXVII.

Qu'on ne peut répondre aux raisonnemens de ces Théologiens.

XXXVIII.

Les Théologiens de Vittemberg reviennent au sentiment de Luther, & pourquoi? Les seuls Ca-

tholiques
ont une doc-
trine suivie.
Epist. Calv.
I. 592.

littéral & la présence réelle : il en rejette les suites nécessaires soutenues par les Catholiques. Si l'on admet avec lui la présence réelle dans le pain, on s'engage à la Messe toute entière, & à la doctrine Catholique sans réserve. Cela paroît trop fâcheux à la nouvelle Réforme, qui ne fait plus à quoi elle est bonne, s'il faut approuver ces choses & le culte de l'Eglise Romaine tout entier. Mais d'autre part, qu'y a-t-il de plus chimérique qu'une présence réelle séparée du pain & du vin ? N'est-ce pas en montrant le pain & le vin, que Jesus-Christ a dit, *ceci est mon corps* ? A-t-il dit que nous dussions recevoir son corps & son sang détachés des choses où il lui a plu de les renfermer ? & si nous avons à en recevoir la propre substance, ne faut-il pas que ce soit de la manière qu'il l'a déclaré en instituant ce mystère ? Dans ces embarras inévitables le desir d'ôter la Messe l'emporta ; mais le moyen que prit Melancton avec les Saxons pour la détruire, étoit si mauvais qu'il ne put subsister. Ceux de Vittemberg & de Leipsick en revinrent eux-mêmes bientôt après ; & l'opinion de Luther, qui mettoit le corps dans le pain, demeura ferme.

XXXIX.
Luther plus
furieux que
jamais sur la
fin de ses
jours ; se sem-
portemens
contre les
Docteurs de
Louvain.

Pendant que ce chef des Réformateurs tiroit à sa fin, il devenoit tous les jours plus furieux. Ses theses contre les Docteurs de Louvain en font une preuve ; & je ne crois pas que ses disciples puissent voir sans honte, jusques dans les dernières années de sa vie, le prodigieux égarement de son esprit. Tantôt il fait le bouffon, mais de la manière du monde la plus plate : il remplit toutes ses theses de ces misérables équivoques, *vacultas*, au lieu de *facultas* ; *cacolyta Ecclesia*, au lieu de *ca-*

tholica ; parce qu'il trouve dans ces deux mots, *vaccultas* & *cacolyca*, une froide allusion avec les vaches, les méchans & les loups. Pour se moquer de la coutume d'appeller les Docteurs *nos maîtres*, il appelle toujours ceux de Louvain, *nostrolli Magistrolli, bruta Magistrollia* ; croyant les rendre fort odieux ou fort méprisables par ces ridicules diminutifs qu'il invente. Quand il veut parler plus sérieusement, il appelle ces Docteurs, *de vraies bêtes, des pourceaux, des Epicuriens, des Païens, & des Athées, qui ne connoissent d'autre pénitence que celle de Judas & de Saül, qui prennent non de l'Écriture, mais de la doctrine des hommes, tout ce qu'ils vomissent* ; & il ajoute ce que je n'ose traduire, *quidquid ructant, vomunt, & cacant*. C'est ainsi qu'il oublioit toute pudeur, & ne se soucioit pas de s'immoler lui-même à la risée publique, pourvu qu'il poussât tout à l'extrémité contre ses adversaires.

Il ne traitoit pas mieux les Zuingliens ; & outre ce qu'il avoit dit du *Sacrement adorable*, qui détruisoit leur doctrine de fond en comble, il déclaroit sérieusement *qu'il les tenoit hérétiques & éloignés de l'Église de Dieu*. Il écrivit en même tems la fameuse lettre, où sur ce que les Zuingliens l'avoient appelé malheureux, *Ils m'ont fait plaisir*, dit-il : *moi donc, le plus malheureux de tous les hommes, je m'estime heureux d'une seule chose, & ne veux que cette béatitude du Psalmiste : Heureux l'homme qui n'a point été dans le conseil des Sacramentaires, & qui n'a jamais marché dans les voies des Zuingliens, ni ne s'est assis dans la chaire de ceux de Zurich*. Melancton & ses amis étoient honteux de tous les excès de leur chef. On en murmuroit sourdement dans le parti ; mais personne

XL.

Ses derniers sentimens sur les Zuingliens.

Cont. art. Lov. Thef. 28.

Hosp. 199.

n'osoit parler. Si les Sacramentaires se plaignoient à Melancton & aux autres qui leur étoient plus affectionnés, des emportemens de Luther, ils répondoient *qu'il adouciſſoit les expressions de ses livres par ses discours familiers, & les consoloient sur ce que leur Maître, lorsqu'il étoit échauffé, disoit plus qu'il ne vouloit dire; ce qui étoit, disoient-ils, un grand inconvénient; mais où ils ne voyoient point de remede.*

Epist. Crucig. ad Vit. Theod. Hosp. 194, 199, &c.

XLI.
La mort
de Luther.
1546.

La lettre qu'on vient de voir est du 25 Janvier 1546. Le 18 Février suivant Luther mourut. Les Zuingliens; qui ne purent lui refuser des louanges sans ruiner la Réformation dont il avoit été l'auteur, pour se consoler de l'inimitié implacable qu'il avoit témoignée contre eux jusqu'à la mort; débitèrent quelques entretiens qu'il avoit eus avec ses amis, où ils prétendent qu'il s'étoit beaucoup adouci. Il n'y a aucune apparence dans ces récits: mais au fond ils importent peu pour le dessein de cet ouvrage. Ce n'est pas les entretiens particuliers que j'écris, mais seulement les actes & les ouvrages publics; & si Luther avoit donné ces nouvelles marques de son inconstance, ce seroit en tout cas aux Luthériens à nous fournir des moyens de le défendre.

XLII.
Pièce nouvelle
pro-
duite par M.
Burnet sur
le sentiment
de Luther.

*T. II. liv. j.
an. 1549. p.
259.*

Pour ne rien omettre de ce que je fais sur ce fait, je veux bien remarquer encore que je trouve dans l'Histoire de la Réforme d'Angleterre de M. Burnet, un écrit de Luther à Bucer, qu'on nous y donne avec ce titre: *Papier concernant la réconciliation avec les Zuingliens.*

Cette pièce de M. Burnet, pourvu qu'on la voie, non pas dans l'extrait que cet adroit Historien en a fait dans son Histoire, mais comme elle se trouve dans son Recueil de pièces, fera voir les extravagances qui passent

dans l'esprit des novateurs. Luther commence par cette remarque, *qu'il ne faut point dire qu'on ne s'entende pas les uns les autres.* C'est ce que Bucer prétendoit toujours, qu'on ne dispu-
 toit que des mots, & qu'on ne s'entendoit pas : mais Luther ne pouvoit souffrir cette illusion. En second lieu il propose *une nouvelle pensée pour concilier les deux opinions.* Il faut, dit-il, que les défenseurs du sens figuré *accordent que Jesus-Christ est vraiment présent : & nous, poursuit-il, nous accorderons que le seul pain est mangé, Panem solum manducari.* Il ne dit pas, nous accorderons *qu'il y a véritablement du pain & du vin dans le Sacrement*, ainsi que M. Burnet l'a traduit ; car ce n'eût pas été *là une nouvelle opinion*, comme Luther le promet ici. On sait assez que la consubstantiation qui reconnoît le pain & le vin dans le Sacrement, avoit été reçue dans le Luthéranisme dès son origine. Mais ce qu'il propose de nouveau, c'est qu'encore que le corps & le sang soient véritablement présens, néanmoins *il n'y a que le pain seul qui soit mangé* : raffinement si absurde que M. Burnet n'en a pu couvrir l'absurdité qu'en le retranchant. Au reste on n'a que faire de se mettre en peine à trouver du sens dans ce nouveau projet d'accord. Après l'avoir proposé comme *utile*, Luther tourne tout court, & *considérant les ouvertures que l'on donneroit par là à de nouvelles questions qui tendroient à établir l'Epicurisme ; non, dit-il, il vaut mieux laisser ces deux opinions comme elles sont*, que d'en venir à ces nouvelles explications, qui ne feroient aussi bien qu'irriter le monde, loin qu'on pût les faire passer. Enfin pour assoupir cette dissension, *qu'il voudroit, dit-il, avoir rachetée de son corps & de son sang, il*

Colle. des
 pieces, 2.
 part. l. j. n.
 34.

déclare de son côté qu'il veut croire que ses adversaires *sont de bonne foi*. Il demande qu'on en croie autant de lui, & conclut à se supporter mutuellement, sans déclarer ce que c'est que ce support : de sorte qu'il ne paroît entendre autre chose, sinon que de part & d'autre on s'abstienne d'écrire & de se dire des injures, comme on en étoit déjà convenu, mais très-inutilement, dès le colloque de Marpourg. Voilà tout ce que Bucer put obtenir pour les Zuingliens, pendant même que Luther étoit en meilleure humeur, & apparemment durant ces années où il y eut une espece de suspension d'armes. Quoi qu'il en soit, il revint bientôt à son naturel; & dans la crainte qu'il eut que les Sacramentaires ne tâchassent par leurs équivoques de le tirer à leurs sentimens après sa mort, il fit contr'eux sur la fin de sa vie les déclarations que nous avons vues, laissant ses disciples aussi animés contr'eux, qu'il l'avoit été lui-même.



P I E C E S

Concernant le second mariage du Landgrave, dont il est parlé en ce Livre VI.

I N S T R U C T I O.

Quid Doct̃or. Martinus Bucer apud Doct̃orem Martinum Lutherum, & Philippum Melanct̃onem sollicitare debeat, & si id ipsis rectum videbitur, postmodum apud Electorem Saxonix.

I. PRIMO *ipsis gratiam & fausta meo nomine denuntiet, & si corpore animoque adhuc benè valerent, quod id libenter intelligerem. Deinde incipiendo quòd ab eo tempore quo me noster Dominus Deus infirmitate visitavit, varia apud me considerassem, & præsertim quòd in me repererim quòd ego ab aliquo tempore, quo uxorem duxi, in adulterio & fornicatione jacuerim. Quia verò ipsi & mei prædicantes sæpè me adhortati sunt ut ad Sacramentum accederem: ego autem apud me talem præfatam vitam apprehendi, nullã bonã conscientia aliquot annis ad Sacramentum accedere potui. Nam quia talem vitam DESERERE NOLO, quã bonã conscientia possẽ ad mensam Domini accedere? Et sciebam per hoc non aliter quàm ad iudicium Domini, & non ad Christianam confessionem perventurum. Ulteriùs legi in Paulo pluribus quàm uno locis, quomodo nullus fornicator nec adulter regnum Dei possidebit. Quia verò apud*

me deprehendi quòd apud meam uxorem præsentem à fornicatione ac luxuriâ atque adulterio abstinere non possim : nisi ab hâc vitâ desistam , & ad emendationem me convertam , nihil certius habeo expectandum quàm exheredationem à regno Dei , & æternam damnationem. Causæ autem , quare à fornicatione , adulterio , & his similibus abstinere non possim apud hanc meam præsentem uxorem , sunt istæ.

II. Primò quòd initio , quo eam duxi , nec animo nec desiderio eam complexus fuerim. Quali ipsa quoque complexione , amabilitate , & odore sit , & quomodo interdum se superfluo potu gerat , hoc sciunt ipsius aulæ Præfecti , & Virgines , aliique plures : cùmque ad ea describenda difficultatem habeam , Bucero tamen omnia declaravi.

III. Secundò , quia validâ complexione , ut medici sciunt , sum , & sæpè contingit ut in Fœderum & Imperii commitiis diu verser , ubi lautè vivitur & corpus curatur ; quomodò me ibi gerere queam absque uxore , cùm non semper magnam gynæceum mecum ducere possim , facile est conjicere & considerare.

IV. Si porro diceretur quare meam uxorem duxerim ; verè imprudens homo tunc temporis fui , & ab aliquibus meorum consiliariorum , quorum potior pars defuncta est , ad id persuasus sum. Matrimonium meum ultra tres septimanas non servavi , & sic constanter perrexi.

V. Ulteriùs me Concionatores constanter urgent , ut scelera puniam , fornicationem & alia ; quod etiam libenter facerem : quomodo autem scelera , quibus ipsemet immersus sum , puniam ; ubi omnes dicerent , Magister , priùs te ipsum puni ? Jam si deberem in rebus evangelicæ confederationis bellare , tunc id semper malâ conscientia facerem & cogitarem : Si tu in hâc vitâ gladio , vel sclopeto , vel alio modo occubueris ,

ad Dæmonem perges. Sæpè Deum intereà invocavi & rogavi ; sed semper idem remansi.

VI. Nunc verò diligenter consideravi Scripturas antiqui & novi Testamenti & quantum mihi gratiæ Deus dedit, studiosè perlegi, & ibi nullum aliud consilium nec medium invenire potui ; cùm videam quòd ab hoc agendi modo penès modernam uxorem meam NEC POSSIM, NEC VELIM abstinere (quod coram Deo testor) quàm talia media adhibendo ; quæ à Deo permissa nec prohibita sunt. Quod pii patres, ut Abraham, Jacob, David, Lamech, Salomon, & alii, plures quàm unam uxorem habuerint, & in eundem Christum crediderint, in quem nos credimus, quemadmodum S. Paulus ad Cor. X. ait : Et prætereà Deus in veteri Testamento tales sanctos valdè laudavit : Christus quoque eosdem in novo Testamento valdè laudat ; insuper lex Moysis permittit, si quis duas uxores habeat, quomodo se in hoc gerere debeat.

VII. Et si objiceretur, Abrahamo & antiquis concessum fuisse propter Christum promissum ; invenitur tamen clarè quòd lex Moysis permittat, & in eo neminem specificet ac dicat, utrum duæ uxores habendæ ; & sic neminem excludit. Etsi Christus solum promissus sit stemmati Judæ, & nihilominus Samuelis pater, Rex Achab & alii, plures uxores habuerunt, qui tamèn non sunt de stemmate Judæ. Idcirco hoc, quòd istis id solum permissum fuerit propter Messiam, stare non potest.

VIII. Cùm igitur nec Deus in antiquo, nec Christus in novo Testamento, nec Prophætæ, nec Apostoli prohibeant, ne vir duas uxores habere possit ; nullus quoque Prophæta, vel Apostolus proptereà Reges, principes, vel alias personas punierit aut vituperarit, quòd duas uxores in

matrimonio simul habuerint, neque pro crimine aut peccato, vel quòd Dei regnum non consequentur, judicavit; cùm tamen Paulus multos indicet qui regnum Dei non consequentur, & de his qui duas uxores habent nullam omninò mentionem faciat, Apostoli quoque, cùm gentibus indicarent quomodò se gerere, & à quibus abstinere deberent, ubi illos primò ad fidem receperant, uti in Actis Apostolorum est, de hoc etiam nihil prohibuerunt, quòd non duas uxores in matrimonio habere possent; cùm tamen multi Gentiles fuerint qui plures quàm unam uxores habuerunt, Judæis quoque non prohibitum fuit, quia lex illud permittebat, & est omninò apud aliquos in usu. Quando igitur Paulus clarè nobis dicit oportere Episcopum esse unius uxoris virum, similiter & Ministrum; absque necessitate fecisset, si quis tantum unam uxorem deberet habere, quòd id ita præcepisset, & plures uxores habere prohibuisset.

IX. Et post hæc, ad hunc diem usque in orientalibus regionibus aliqui Christiani sunt, qui duas uxores in matrimonio habent. Item Valentinianus Imperator, quem tamen Historici, Ambrosius & alii docti laudant, ipsemet duas uxores habuit, legem quoque edi curavit, quòd alii duas uxores habere possent.

X. Item, licèt quod sequitur non multùm currem, .Papa ipsemet Comiti cuidam qui sanctum Sepulchrum invisit, & intellexerat uxorem suam mortuam esse, & idèò aliam vel adhuc unam acceperat, concessit ut is utramque retinere posset. Item scio Lutherum & Philippum Regi Angliæ suasse ut primam uxorem non dimitteret, sed aliam præter ipsam duceret, quemadmodum præter propter consilium sonat. Quando verò in contrarium opponeretur, quòd ille nullum masculum hæredem ex primâ habuerit, judicamus nos plus hęc concedi oportere causæ quam Paulus

dat, unumquemque habere propter fornicationem. Nam utique plus situm est in bonâ conscientiâ, salute animæ, christianâ vitâ, abstractione ab ignominia & inordinatâ luxuriâ, quàm in eo ut quis heredes vel nullos habeat. Nam omninò plus anima quàm res temporales curandæ sunt.

XI. Itaque hæc omnia me permoverunt, ut mihi proposuerim, quia id cum Deo fieri potest, sicut non dubito, abstinere à fornicatione, & omni impudicitia; & viâ, quam Deus permittit, uti. Nam diutiùs in vinculis Diaboli constrictus perseverare non intendo; & aliàs absque hac viâ me præservare NEC POSSUM, NEC VOLO. Quare hæc est mea ad Lutherum, Philippum & ipsum Bucerum petitio, ut mihi testimonium dare velint, si hoc facerem, illud illicitum non esse.

XII. Casu quo autem id ipsi hoc tempore, propter scandalum, & quòd Evangelicæ rei fortassis præjudicare aut nocere posset, publicè typis mandare non vellent; petitionem tamen meam esse, ut mihi scripto testimonium dent: si id occultò facerem, me per id non contra Deum egisse, & quòd ipsi etiam id pro matrimonio habere, & cum tempore viam inquirere velint, quomodò res hæc publicanda in mundum, & quâ ratione persona quam ducturus sum, non pro inhonestâ, sed etiam pro honestâ habenda sit. Considerare enim possent, quòd aliàs personæ quam ducturus sum graviter accideret, si illa pro tali habenda esset, quæ non christianè vel inhonestè ageret. Postquam etiam nihil occultum, remanet, si constanter ita permanerem, & communis Ecclesia nesciret quomodò huic personæ cohabitarem, utique hæc quoque tractu temporis scandalum causaret.

XIII. Item non metuant quòd propterea, etsi aliam uxorem acciperem, meam modernam uxorem malè tractare, nec cum eâ dormire, vel mino-

rem amicitiam ei exhibere velim, quàm anted feci; sed me velle in hoc casu crucem portare, & eidem omne bonum præstare, neque ab eadem abstinere. Volo etiã filios quos ex primâ uxore suscepi, Principes regionis relinquere, & reliquis aliis honestis rebus prospicere: esse proinde adhuc semel petitionem meam, ut per Deum in hoc mihi consulant, & me juvent in iis rebus quæ non sunt contra Deum, ut hilari animo vivere & mori, atque Evangelicas causas omnes ed liberius & magis christianè suscipere possim. Nam quidquid me jusserint quod christianum & rectum sit, SIVE MONASTERIORUM BONA, seu alia concernat, ibi me promptum reperient.

XIV. Vellem quoque & desidero non plures quàm tantum unam uxorem ad istam modernam uxorem meam. Item ad mundum vel mundanum fructum hâc in re non nimis attendendum est; sed magis Deus respiciendus, & quod hic præcipit, prohibet, & liberum relinquit. Nam Imperator & mundus me & quemcumque permittent, ut publicè meretrices retineamus; sed plures quàm unam uxorem non facile concesserint. Quod Deus permittit, hoc ipsi prohibent; quod Deus prohibet, hoc dissimulant: & videtur mihi sicut matrimonium Sacerdotum. Nam Sacerdotibus nullas uxores concedunt, & meretrices retinere ipsis permittunt. Item Ecclesiastici nobis adeò infensi sunt, ut propter hunc articulum quo plures Christianis uxores permitteremus, nec plus nec minus nobis facturi sint.

XV. Item Philippo & Luthero postmodum indicabit, si apud illos, præter omnem tamen opinionem meam, de illis nullam opem inveniam; tum me varias cogitationes habere in animo: quòd velim apud Cæsarem pro hâc re instarc per mediatores, etsi multis mihi pecuniis constaret, quod Cæsar absque Pontificis


dispensatione non faceret ; quamvis etiam Pontificum dispensationem omninò nihili faciam : verùm Cæsaris permissio mihi omninò non esset contemnenda ; Cæsaris permissionem omninò non curarem , nisi scirem quòd propositi mei rationem coram Deo haberem , & certius esset Deum id permisisse quàm prohibuisse.

XVI. Verùm nihilominus ex humano metu , si apud hanc partem nullum solatium invenire possem , Cæsareum consensum obtinere uti insinuatum est , non esset contemnendum. Nam apud me judicabam si aliquibus Cæsariis Consiliariis egregias pecuniæ summas donarem , me omnia ab ipsis impetraturum : sed prætercà timebam , quamvis propter nullam rem in terrâ ab Evangelio deficere , vel cum divinâ ope me permittere velim induci ad aliquid quod evangelicæ causæ contrarium esse posset ; ne Cæsareani tamen me in aliis sæcularibus negotiis ita uterentur & obligarent , ut isti causæ & parti non foret utile : esse idcirco adhuc petitionem meam , ut me aliàs juvent , ne cogar rem in iis locis quærere , ubi id non libenter facio , & quòd millies libentius ipsorum permissioni , quàm cum Deo & bonâ conscientiâ facere possunt , considerare velim , quàm Cæsareæ vel ALIIS HUMANIS permissionibus : quibus tamen non ulterius considerem , nisi antecedenter in divinâ Scripturâ fundatæ essent , uti superius declaratum.

XVII. Denique iteratò est mea petitio ut Lutherus , Philippus & Bucerus mihi hæc in re scriptâ opinionem suam velint aperire , ut postea vitam meam emendare , bonâ conscientiâ ad Sacramentum accedere , & omnia negotia nostræ Religionis eò liberius & confidentius agere possim.

Datum Melsingæ , Dominicâ post Catharinæ , anno 1539.

PHILIPPUS LANDGRAVIUS HASSIÆ.


CONSULTATIO
LUTHERI,
ET ALIORUM,
SUPER POLYGAMIA.

Serenissimo Principi Domino PHILIPPO LANDGRAVIO HASSIÆ, Comiti in Catzenlenbogen, Diets, Ziegenhain & Nidda, nostro clementi Domino, gratiâ Dei, per Dominum nostrum Jesum Christum.

SERENISSIME PRINCEPS ET DOMINE,

I. POSTQUAM Vestra Celsitudo per Dominum Bucerum diuturnas conscientiæ suæ molestias, nonnullas simulque considerationes indicari curavit, addito scripto, seu instructione quam illi Vestra Celsitudo tradidit; licet ita properanter expedire responsum difficile sit, nolimus tamen Dominum Bucerum, reditum utique maturantem, sine scripto dimittere.

II. Imprimis sumus ex animo recreati, & Deo gratias agimus quòd vestram Celsitudinem difficili morbo liberaverit, petimusque, ut Deus Celsitudinem Vestram in corpore & animo confortare & conservare dignetur.

CONSULTATION
 DE LUTHER,
 ET DES AUTRES
 DOCTEURS PROTESTANS,
 SUR LA POLYGAMIE.

Au Sérénissime Prince & Seigneur PHILIPPE LANDGRAVE DE HESSE ; Comte de Catzenlenbogen , de Diets , de Ziegenhain , & de Nidda , notre clément Seigneur , nous souhaitons ayant toutes choses la grace de Dieu par Jesus-Christ.

SÉRÉNISSIME PRINCE ET SEIGNEUR ,

I. **N**OUS avons appris de Bucer , & lu dans l'instruction que Votre Altesse lui a donnée , les peines d'esprit & les inquiétudes de conscience où elle est présentement ; & quoiqu'il nous ait paru très-difficile de répondre si-tôt aux doutes qu'elle propose , nous n'avons pas néanmoins voulu laisser partir sans réponse le même Bucer , qui étoit pressé de retourner vers Votre Altesse.

II. Nous avons reçu une extrême joie , & nous avons loué Dieu de ce qu'il a guéri V. A. d'une dangereuse maladie ; & nous le prions qu'il la veuil'e long-tems conserver dans l'usage parfait de la santé qu'il vient de lui rendre.

III. Nam, prout *Celsitudo Vestra videt*, paupercula & misera Ecclesia est, exigua, & derelicta, indigens probis Dominis regentibus, sicut non dubitamus Deum aliquos conservaturum, quantumvis tentationes diversæ occurrant.

IV. Circa quæstionem quam nobis *Bucerus* proposuit, hæc nobis occurrunt consideratione digna. *Celsitudo Vestra* per se ipsam satis perspicit, quantum differant universalem legem condere, vel in certo casu gravibus de causis, ex concessione divinâ, dispensatione uti; nam contra Deum locum non habet dispensatio.

V. Nunc suadere non possumus ut introducatur publicè, & velut lege sanciatur permissio plures quàm unam uxores ducendi. Si aliquid hæc de re prælo committeretur, facilè intelligit *Vestra Celsitudo*, id præcepti instar intellectum & acceptatum iri: unde multa scandala & difficultates orirentur. Consideret quæsumus *Celsitudo Vestra* quàm sinistrè acciperetur, si quis convinceretur hanc legem in Germaniam introduxisse, quæ æternarum litium & inquietudinum (quod timendum) futura esset seminarium.

VI. Quod opponi potest, quod coram Deo æquum est id omnino permittendum, hoc certâ ratione & conditione est accipiendum. Si res est mandata & necessaria, verum est quod objicitur; si nec mandata, nec necessaria sit, alias circumstantias oportet expendere, ut ad propo-

III. Elle n'ignore pas combien notre Eglise pauvre, misérable, petite & abandonnée, a besoin de Princes régens vertueux, qui la protègent; nous ne doutons point que Dieu ne lui en laisse toujours quelques-uns, quoiqu'il menace de tems en tems de l'en priver, & qu'il la mette à l'épreuve par de différentes tentations.

IV. Voici donc ce qu'il y a d'important dans la question que Bucer nous a proposée. Votre Altesse comprend assez d'elle-même la différence qu'il y a d'établir une loi universelle, & d'user de dispense en un cas particulier pour de pressantes raisons & avec la permission de Dieu: car il est d'ailleurs évident que les dispenses n'ont point de lieu contre la première des loix, qui est la divine.

V. Nous ne pouvons pas conseiller maintenant que l'on introduise en public, & que l'on établisse, comme par une loi, dans le nouveau Testament, celle de l'ancien, qui permettoit d'avoir plus d'une femme. Votre Altesse fait que si l'on faisoit imprimer quelque chose sur cette matière, on le prendroit pour un précepte; d'où il arriveroit une infinité de troubles & de scandales. Nous prions Votre Altesse de considérer les dangers où seroit exposé un homme convaincu d'avoir introduit en Allemagne une semblable loi, qui diviserait les familles, & les engageroit en des procès éternels.

VI. Quant à l'objection que l'on fait, que ce qui est juste devant Dieu doit être absolument permis, on y doit répondre en cette manière. Si ce qui est équitable aux yeux de Dieu est d'ailleurs commandé & nécessaire, l'objection est véritable: s'il n'est ni commandé

fitam quæstionem propiùs accedamus : Deus matrimonium instituit ut tantùm duarum & non plurium personarum esset societas , si natura non esset corrupta ; hoc intendit illa sententia : Erunt duo in carne unâ , idque primitus fuit observatum.

VII. Sed Lamech pluralitatem uxorum in matrimonium invexit, quod de illo Scriptura memorat tanquam introducendum contra primam regulam.

VIII. Apud infideles tamen fuit consuetudine receptum ; postea Abraham quoque & posterij eius plures duxerunt uxores. Certum est hoc postmodum lege Moysis permissum fuisse, teste Scripturâ, Deuter. 2, l. 1. ut homo haberet duas uxores : nam Deus fragili naturæ aliquid indulgit. Cùm verò principio & creationi consentaneum sit unicâ uxore contentum vivere, hujusmodi lex est laudabilis, & ab Ecclesiâ acceptanda, nec lex huic contraria statuenda ; nam Christus repetit hanc sententiam : Erunt duo in carne unâ, Matth. 19. & in memoriam revocat quale matrimonium ante humanam fragilitatem esse debuisset.

IX. Certis tamen casibus locus est dispensationi. Si quis apud exterarum nationum captivus, ad curam corporis & sanitatem, inibi alteram uxorem superinduceret ; vel si quis haberet leprosam : his casibus alteram ducere cum consilio sui Pastoris, non intentione novam legem indu-

ni nécessaire , il faut encore avant que de le permettre avoir égard à d'autres circonstances : & pour venir à la question dont il s'agit , Dieu a institué le mariage pour être une société de deux personnes , & non pas de plus , supposé que la nature ne fût pas corrompue ; & c'est là le sens du passage de la Genèse : *Ils seront deux en une seule chair* ; & c'est ce qu'on observa au commencement.

VII. Lamech fut le premier qui épousa plusieurs femmes ; & l'Ecriture témoigne que cet usage fut introduit contre la première règle.

VIII. Il passa néanmoins en coutume dans les nations infidèles , & l'on trouve même depuis , qu'Abraham & sa postérité eurent plusieurs femmes. Il est encore constant par le Deuteronomie , que la loi de Moïse le permit ensuite , & que Dieu eut en ce point de la condescendance pour la foiblesse de la nature. Puisqu'il est donc conforme à la création des hommes , & au premier établissement de leur société , que chacun d'eux se contente d'une seule femme , il s'ensuit que la loi qui l'ordonne est louable ; qu'elle doit être reçue dans l'Eglise ; & que l'on n'y doit point introduire une loi contraire ; parce que Jésus-Christ a répété dans le chapitre 19 de saint Matthieu le passage de la Genèse : *Ils seront deux en une seule chair* : & y rappelle dans la mémoire des hommes quel avoit dû être le mariage avant qu'il eût dégénéré de sa pureté.

IX. Ce qui n'empêche pourtant pas qu'il n'y ait lieu de dispense en de certaines occasions. Par exemple , si un homme marié , détenu captif en pays éloigné , y prenoit une seconde femme pour recouvrer sa santé , ou que la sienne devint lépreuse , nous ne voyons

vendi, sed suæ necessitati consulendi, hunc nescimus quâ ratione damnare liceret.

X. Cùm igitur aliud sit inducere legem, aliud uti dispensatione, obsecramus Vestram Celsitudinem sequentia velit considerare.

Primò ante omnia cavendum, ne hæc res inducatur in orbem ad modum legis, quam sequendi libera omnium sit potestas. Deinde considerare dignetur Vestra Celsitudo scandalum nimium, quòd Evangelii hostes exclamaturi sint, nos similes esse Anabaptistis, qui simul plures duxerunt uxores: Item Evangelicos eam sectari libertatem plures simul ducendi, quæ in Turciâ in usu est.

XI. Item, Principum facta latius spargi quàm privatorum consideret.

XII. Item consideret privatas personas, hujusmodi Principum facta audientes, facile eadem sibi permissa persuadere, prout apparet talia facile irrepere.

XIII. Item considerandum Celsitudinem Vestram abundare nobilitate efferi spiritûs, in quâ multi, uti in aliis quoque terris, sint, qui propter amplos proventus, quibus ratione cathedralium beneficiorum perfruuntur, valdè Evangelio adversantur. Non ignoramus ipsi magnorum nobilium valdè insulsa dicta; & qualem se nobilitas & subdita ditio erga Celsitudi-

pas qu'en ces cas on pût condamner le Fidele qui épouferoit une autre femme par le confeil de son Pafteur ; pourvu que ce ne fût pas à deffein d'introduire une loi nouvelle, mais feulement pour fatisfaire à fon befoin.

X. Puisque ce font deux chofes toutes différentes d'introduire une loi nouvelle & d'ufer de difpenfe à l'égard de la même loi, nous fupplions V. A. de faire réflexion fur ce qui fuit.

Premièrement, il faut prendre garde avant toutes chofes que la pluralité des femmes ne s'introduife point dans le monde en forme de loi, que tout le monde puiſſe fuivre quand il voudra. Il faut, en fecond lieu, que V. A. ait égard à l'effroyable ſcandale, qui ne manquera pas d'arriver, fi elle donne occaſion aux ennemis de l'Evangile de s'écrier que nous reſſemblons aux Anabaptiſtes qui font un jeu du mariage, & aux Turcs qui prennent autant de femmes qu'ils en peuvent nourrir.

XI. En troiſieme lieu, que les actions des Princes font plus en vue que celles des particuliers.

XII. En quatrieme lieu, que les inférieurs ne font pas plutôt informés que les ſupérieurs font quelque chofe, qu'ils s'imaginent avoir la liberté d'en faire autant ; & que c'eſt par là que la licence devient générale.

XIII. En cinquieme lieu, que les Etats de V. A. font remplis d'une nobleſſe farouche, fort oppoſée pour la plus grande partie à l'Evangile ; à cauſe de l'eſpérance qu'on y a, comme dans les autres pays, de parvenir aux bénéfices des Eglifes cathédrales dont le revenu eſt très-grand. Nous favons les impertinens diſcours que les plus illuſtres de votre

nem Vestram sit præbitura, si publica introductio fiat, haud difficile est arbitrari.

XIV. Item Celstudo Vestra, quæ Dei singularis est gratia, apud Reges & potentes etiam exteros magno est in honore & respectu: apud quos merito est, quod timeat ne hæc res pariat nominis diminutionem. Cùm igitur hîc multa scandala confluant, rogamus Celstudinem Vestram, ut hanc rem maturo judicio expendere velit.

XV. Illud quoque est verum quod Celstudinem Vestram omni modo rogamus & hortamur ut fornicationem & adulterium fugiat. Habuimus quoque, ut quod res est loquamur, longo tempore non parvum mœrorem, quòd intellexerimus Vestram Celstudinem ejusmodi impuritate oneratam, quam divina ultio, morbi, aliaque pericula sequi possent.

*XVI. Etiam rogamus Celstudinem Vestram ne talia extra matrimonium, levia peccata velit æstimare, sicut mundus hæc ventis tradere & parvipendere solet. Verùm Deus impudicitiam sæpè severissimè punivit: nam pœna diluvii tribuitur Regentum adulteriis. Item adulterium Davidis est severum vindictæ divinæ exemplum: & Paulus sæpiùs ait: Deus non irridetur. Adulteri non introibunt in regnum Dei; nam fidei obedientia comes esse debet, ut non contrâ conscientiam agamus, 2. Tim. 3. Si cor nostrum non reprehenderit nos, possumus læti Deum invocare; & Rom. 8. Si carnalia desideria spiritu mortificaverimus, vivemus; si autem
noblesse*

noblesse ont tenus ; & il est aisé de juger quelle seroit la disposition de votre noblesse & de vos autres sujers , si V. A. introduisoit une semblable nouveauté.

XIV. En sixieme lieu , que V. A. par une grace particuliere de Dieu , est en grande réputation dans l'Empire & dans les pays étrangers ; & qu'il est à craindre que l'on ne diminue beaucoup de l'estime & du respect que l'on a pour Elle , si Elle exécute le projet d'un double mariage. La multitude des scandales qui sont ici à craindre , nous oblige à conjurer V. A. d'examiner la chose avec toute la maturité de jugement que Dieu lui a donnée.

XV. Ce n'est pas aussi avec moins d'ardeur que nous conjurons V. A. d'éviter en toute maniere la fornication & l'adultere ; & pour avouer sincérement la vérité , nous avons eu long-temps un regret sensible de voir V. A. abandonnée à de telles impuretés , qui pouvoient être suivies des effets de la vengeance divine , de maladies , & de beaucoup d'autres inconveniens.

XVI. Nous prions encore V. A. de ne pas croire que l'usage des femmes hors le mariage soit un péché léger & méprisable , comme le monde se le figure ; puisque Dieu a souvent châtié l'impudicité par les peines les plus séveres ; que celle du déluge est attribuée aux adulteres des Grands : que l'adultere de David a donné lieu à un exemple terrible de la vengeance divine : que S. Paul répète souvent , que l'on ne se moque point impunément de Dieu , & qu'il n'y aura point d'entrée pour les adulteres au Royaume de Dieu. Car il est dit au second chapitre de l'Epître premiere à Timothée , que l'obéissance doit être com-

secundum carnem ambulemus , hoc est si contra conscientiam agamus , morimur.

XVII. Hæc referimus, ut consideret Deum ob talia vitia non ridere, prout aliqui audaces faciunt, & ethnicas cogitationes animo fovent. Libenter quoque intelleximus Vestram Celsitudinem ob ejusmodi vitia angere & conqueri. Incumbunt Celsitudini Vestræ negotia totum mundum concernentia. Accedit Celsitudinis Vestræ complexio subtilis, & minimè robusta, ac pauci somni; unde meritò corpori parcendum esset, quemadmodum multi alii facere coguntur.

XVIII. Legitur de laudatissimo Principe Scanderbergo, qui multa præclara facinora patravit contra duos Turcarum Imperatores, Amurathem & Mahumetem, & Græciam, dum viveret, feliciter tuitus est ac conservavit. Hic suos milites sæpiùs ad castimoniam hortari auditus est, & dicere, nullam rem fortibus viris æquè animos demere ac venerem. Item quòd si Vestra Celsitudo insuper alteram uxorem haberet, & nollet pravis affectibus & consuetu-

pagne de la foi, si l'on veut éviter d'agir contre la conscience; au troisieme chapitre de la premiere de S. Jean, que si notre cœur ne nous reproche rien, nous pouvons avec joie invoquer le nom de Dieu: & au chapitre 8 de l'Épître aux Romains, que nous vivrons, si nous mortifions par l'esprit les desirs de la chair: mais que nous mourrons au contraire, en marchant selon la chair, c'est-à-dire, en agissant contre notre propre conscience.

XVII. Nous avons rapporté ces passages, afin que V. A. considere mieux que Dieu ne traite point en riant le vice de l'impureté, comme le supposent ceux qui, par une extrême audace, ont des sentimens païens sur ces matieres. C'est avec plaisir que nous avons appris le trouble & les remords de conscience où V. A. est maintenant pour cette sorte de défauts, & que nous avons entendu le repentir qu'Elle en témoigne. V. A. a présentement à négocier des affaires de la plus grande importance qui soient dans le monde: Elle est d'une complexion fort délicate & fort vive: Elle dort peu; & ces raisons, qui ont obligé tant d'autres personnes prudentes à ménager leur corps, sont plus que suffisantes pour disposer V. A. à les imiter.

XVIII. On lit de l'incomparable Scanderberg, qui défit en tant de rencontres les deux plus puissans Empereurs des Turcs, Amurat II. & Mahomet II, & qui tant qu'il vécut préserva la Grece de leur tyrannie, qu'il exhortoit souvent ses soldats à la chasteté, & leur disoit qu'il n'y avoit rien de si nuisible à leur profession que le plaisir de l'amour. Que si V. A. après avoir épousé une seconde femme, ne vouloit pas quitter sa vie licencieuse, le-re-

dinibus repugnare , adhuc non esset Vestrae Celsitudini consultum ac prospicuum. Oportet unumquemque in externis istis suorum membrorum esse dominum, uti Paulus scribit: Curate ut membra vestra sint arma justitiæ. Quare Vestra Celsitudo in consideratione aliarum causarum, nempe scandali, curarum, laborum, ac sollicitudinum, & corporis infirmitatis, velit hanc rem æquâ lance perpendere, & simul in memoriam revocare, quòd Deus ei ex modernâ conjuge pulchram sobolem utriusque sexûs dederit, ita ut contentus hâc esse possit. Quot alii in suo matrimonio debent patientiam exercere ad vitandum scandalum? Nobis non sedet animo Celsitudinem Vestram ad tam difficilem novitatem impellere, aut inducere; nam ditio Vestrae Celsitudinis, aliique nos impeterent, quòd nobis eo minùs ferendum esset, quòd ex præcepto divino nobis incumbat matrimonium, omniaque humana ad divinam institutionem dirigere, atque in eâ quoad possibile, conservare, omneque scandalum removere.

XIX. Is jam est mos sæculi, ut culpa omnis in prædicatores conferatur, si quid difficultatis incidat, & humanum cor in summæ & inferioris conditionis hominibus instabile; unde diversa pertimescenda.

XX. Si autem Vestra Celsitudo ab impudicâ

mede dont Elle propose de se servir lui seroit inutile. Il faut que chacun soit le maître de son corps dans les actions extérieures, & qu'il fasse, suivant l'expression de S. Paul, que ses membres soient des armes de justice. Qu'il plaise donc à V. A. d'examiner sérieusement les considérations du scandale, des travaux, du soin, du chagrin, & des maladies qui lui ont été représentées. Qu'Elle se souvienne que Dieu lui a donné de la Princesse sa femme un grand nombre d'enfans des deux sexes, si beaux & si bien nés, qu'Elle a tout sujet d'en être satisfaite. Combien y en a-t-il d'autres qui doivent exercer la patience dans le mariage, par le seul motif d'éviter le scandale? Nous n'avons garde d'exciter V. A. à introduire dans sa maison une nouveauté si difficile. Nous attirerions sur nous, en le faisant, les reproches & la persécution, non-seulement des peuples de la Hesse, mais encore de tous les autres; ce qui nous seroit d'autant moins supportable que Dieu nous commande, dans le ministère que nous exerçons, de régler, autant qu'il nous sera possible, le mariage & les autres états de la vie humaine selon l'institution divine; de les conserver en cet état lorsque nous les y trouvons, & d'éviter toute sorte de scandale.

XIX. C'est maintenant la coutume du siècle de rejeter sur les Prédicateurs de l'Evangile toute la faute des actions où ils ont eu tant soit peu de part, lorsque l'on y trouve à redire. Le cœur de l'homme est également inconstant dans les conditions les plus relevées & dans les plus basses; & on a tout à craindre de ce côté-là.

XX. Quant à ce que V. A. dit qu'il ne lui

vitã non abſtineat , quod dicit ſibi impoſſibile , optaremus Celſitudinem Veſtram in meliori ſtatu eſſe coram Deo , & ſecurã conſcientiã vivere ad propriã animã ſalutem , & ditionum ac ſubditorum emolumentum.

XXI. Quòd ſi denique Veſtra Celſitudo omninò concluſerit adhuc unam conjugem ducere , judicamus id ſecretò faciendum , ut ſuperiùs de diſpenſatione dictum ; nempe ut tantum veſtræ Celſitudini , illi perſonæ ac paucis perſonis fidelibus conſtet Celſitudinis Veſtræ animus & conſcientia ſub ſigillo confeſſionis. Hinc non ſequuntur alicujus momenti contradiccionis aut ſcandala. Nihil enim eſt inuſitati Principes concubinas alere ; & quamvis non omnibus è plebe conſtaret rei ratio , tamen prudentiores intelligerent , & magis placeret hæc moderata vivendi ratio , quàm adulterium & alii belluini & impudici actus ; nec curandi aliorum ſermones , ſi rectè cum conſcientiã agatur. Sic & in tantum hoc approbamus : nam quod circa matrimonium in lege Moysiſ fuit permiſſum , Evangelium non revocat , aut vetat quod externum regimen non immutat ; ſed adfert æternam vitam , & orditur veram obedientiam erga Deum , & conatur corruptam naturam reparare.

XXII. Habet itaque Celſitudo Veſtra non tantum omnium noſtrùm teſtimonium in caſu ne-

est pas possible de s'abstenir de la vie impudique qu'Elle mene tant qu'Elle n'aura qu'une femme, nous souhaiterions qu'Elle fût en meilleur état devant Dieu; qu'Elle vécût en sûreté de conscience; qu'Elle travaillât pour le salut de son ame, & qu'Elle donnât à ses Sujets un meilleur exemple.

XXI. Mais enfin si V. A. est entièrement résolue d'épouser une seconde femme, nous jugeons qu'Elle doit le faire secrètement, comme nous avons dit à l'occasion de la dispense qu'Elle demandoit pour le même sujet; c'est-à-dire, qu'il n'y ait que la personne qu'Elle épousera, & peu d'autres personnes fidelles qui le sachent, en les obligeant au secret sous le sceau de la Confession. Il n'y a point ici à craindre de contradiction, ni de scandale considérable; car il n'est point extraordinaire aux Princes de nourrir des concubines; & quand le menu peuple s'en scandalisera, les plus éclairés se douteront de la vérité; & les personnes prudentes aimeront toujours mieux cette vie modérée que l'adultere & les autres actions brutales. L'on ne doit pas se soucier beaucoup de ce qui s'en dira, pourvu que la conscience aille bien. C'est ainsi que nous l'approuvons, & dans les seules circonstances que nous venons de marquer: car l'Evangile n'a ni révoqué, ni défendu ce qui avoit été permis dans la loi de Moïse, à l'égard du mariage. Jesus-Christ n'en a point changé la police extérieure; mais il a ajouté seulement la justice & la vie éternelle pour récompense. Il enseigne la vraie maniere d'obéir à Dieu, & il tâche de réparer la corruption de la nature.

XXII. Votre Altesse a donc dans cet écrit, non-seulement l'approbation de nous

cessitatis, sed etiam antecedentes nostras considerationes, quae rogamus, ut Vestra Celsitudo, tanquam laudatus, sapiens, & Christianus Princeps velit ponderare. Oramus quoque Deum, ut velit Celsitudinem Vestram ducere ac regere ad suam laudam, & Vestrae Celsitudinis animam salutem.

XXIII. Quod attinet ad consilium hanc rem apud Caesarem tractandi; existimamus illum adulterium inter minora peccata numerare; nam magnoperè verendum, illum Papisticam, Cardinalitiam, Italicam, Hispanicam, Sarracenicam imbutum fide, non curaturum Vestrae Celsitudinis postulatum, & in proprium emolumentum vanis verbis sustentaturum, sicut intelligimus perfidum ac fallacem virum esse, morisque Germanici oblitum.

XXIV. Videt Celsitudo Vestra ipsa quòd nullis necessitatibus christianis sincerè consulit. Turcam finit imperturbatum, excitat tantum rebelliones in Germaniam, ut Burgundicam potentiam efferat. Quare optandum ut nulli christiani Principes illius infidis machinationibus se misceant. Deus conservet Vestram Celsitudinem. Nos ad serviendum Vestrae Celsitudini sumus promptissimi. Datum Vittembergæ, die mercurii post festum Sancti Nicolai 1539.

*Vestrae Celsitudinis parati ac subjecti
servi,*

MARTINUS LUTHER. PHILIPPUS MELANCTON. MARTINUS BUCERUS. ANTONIUS CORVINUS. ADAM. JOANNES LENINGUS. JUSTUS WINTFERTE. DIONISIUS MELANTHER.

tous en cas de nécessité sur ce qu'elle desire, mais encore les réflexions que nous y avons faites : nous la prions de les peser en Prince vertueux, sage & chrétien ; & nous prions Dieu qu'il conduise tout pour sa gloire, & pour le salut de Votre Altesse.

XXIII. Pour ce qui est de la vue qu'a V. A. de communiquer à l'Empereur l'affaire dont il s'agit, avant que de la conclure, il nous semble que ce Prince met l'adultere au nombre des moindres péchés ; & il y a beaucoup à craindre que sa foi étant à la mode de celle du Pape, des Cardinaux, des Italiens, des Espagnols & des Sarrasins, il ne traite de ridicule la proposition de V. A. ou qu'il n'en prétende tirer avantage en amusant V. A. par de vaines paroles. Nous savons qu'il est trompeur & perfide, & qu'il ne tient rien des mœurs Allemandes.

XXIV. Votre Altesse voit qu'il n'apporte aucun soulagement sincere aux maux extrêmes de la Chrétienté, qu'il laisse le Turc en repos, & qu'il ne travaille qu'à diviser l'Empire, afin d'agrandir sur ses ruines la Maison d'Autriche. Il est donc à souhaiter qu'aucun Prince Chrétien ne se joigne à ses pernicioeux desseins. Dieu conserve V. A. Nous sommes très-prompts à lui rendre service. Fait à Wittemberg, le Mercredi après la fête de S. Nicolas, l'an 1539.

Les très-humbles & très-obéissans serviteurs
de Votre Atesse,

MARTIN LUTHER. PHILIPPE MELAN-
TON. MARTIN BUCER. ANTOINE CORVIN.
ADAM. JEAN LENINGUE. JUSTE WINFERTE.
DENIS MELANTHER.

Var. Tome I,

D d

Ego Georgius Nuspicher, acceptâ à Cæsare potestate, Notarius publicus & Scriba, testor, hoc meo chirographo publicè, quòd hanc copiam ex vero & inviolato originali propriâ manu à Philippo Melandone exarato, ad instantiam & petitionem mei clementissimi Domini & Principis Hassiæ, ipse scripserim, & quinque foliis numero, exceptâ inscriptione, complexus sim; etiam omnia propriè & diligenter auscultarim & contulerim, & in omnibus cum originali & subscriptione nominum concordet. De qua re iterùm testor propriâ manu.
GEORGIUS NUSPICHER, Notarius.

INSTRUMENTUM COPULATIONIS

PHILIPPI LANDGRAVII,

ET MARGARETÆ DE SAAL.

IN NOMINE DOMINI. Amen.

NOTUM sit omnibus & singulis, qui hoc publicum instrumentum vident, audiunt, legunt, quòd anno post Christum natum 1540, die mercurii mensis Martii, post meridiem, circa secundam circiter, indictionis anno 13 potentissimi & invictissimi Romanorum Imperatoris, Caroli-Quinti, clementissimi nostri Domini, anno regiminis 21, coram me infrascripto Notario & teste, Rotemburgi in

JE George Nuspicher, Notaire impérial, rends témoignage par l'acte présent, écrit & signé de ma propre main, que j'ai transcrit la présente copie sur l'original véritable & fidèlement conservé jusqu'à présent de la propre main de Philippe Melancton à la requête du Sérénissime Prince de Hesse; que j'en ai examiné avec une extrême exactitude chaque ligne & chaque mot; que je les ai confrontés avec le même original; que je les ai trouvés conformes, non-seulement pour les choses, mais encore pour les signatures, & j'en ai délivré la présente copie en cinq feuilles de bon papier. De quoi je rends encore témoignage.
 GEORGE NUSPICHER, Notaire.

CONTRAT DE MARIAGE

DE PHILIPPE LANDGRAVE DE HESSE,

Avec MARGUERITE DE SAAI.

AU NOM DE DIEU. *Ainsi soit-il.*

QUE tous ceux, tant en général qu'en particulier, qui verront, entendront, ou liront cette convention publique, sachent qu'en l'année 1540, le mercredi; quattième jour de mois de Mars, à deux heures ou environ après midi, la treizieme année de l'Indiction, & la vingt-unieime du regne du très-puissant & très-victorieux Empereur Charles-Quint, notre très-clément Seigneur, sont comparus

arce comparuerint Serenissimus Princeps & Dominus Philippus Landgravius, Comes in Catzenelbogen, Dietz, Ziengenhain & Nidda, cum aliquibus suæ Celsitudinis Consiliariis ex unâ parte: & honesta ac virtuosa virgo, Margareta de Saal, cum aliquibus ex suâ consanguinitate, ex altera parte; illâ intentione & voluntate, coram me publico Notario ac teste, publicè confessi sunt ut matrimonio copulenter: & postea ante memoratus meus elementissimus Dominus & Princeps Landgravius Philippus per reverendum Dominum Dionysium Melandrum, suæ Celsitudinis Concionatorem, curavit proponi fermè hunc sensum. Cum omnia aperta sint oculis Dei, & homines pauca lateant, & sua Celsitudo velit cum nominatâ virgine Margaretâ matrimonio copulari, etsi prior suæ Celsitudinis conjux adhuc sit in vivis; ut hoc non tribuatur levitati & curiositati, ut evitetur scandalum, & nominatæ virginis & illius honestæ consanguinitatis honor & fama non patiatur; edicit suæ Celsitudo hîc coram Deo, & in suam conscientiam & animam, hoc non fieri ex levitate, aut curiositate, nec ex aliquâ vilipensione juris, & superiorum; sed urgeri aliquibus gravibus necessitatibus conscientiæ & corporis; adeò ut impossibile sit sine aliâ superinductâ legitimâ conjuge corpus suum & animam salvare. Quam multiplicem causam etiam suæ Celsitudo multis prædoctis, piis, prudentibus & Christianis Prædicatoribus antehac indicavit; qui etiam, consideratis inevitabilibus causis, idipsum suaserunt, ad suæ Celsitudinis animæ & conscientiæ consulendum. Quæ causa & necessitas etiam Serenissimam Principem, Christianam, Ducissam Saxonicæ, suæ Celsitudinis

devant moi Notaire & témoin souffigné, dans la ville de Rotembourg, au château de la même ville, le Sérénissime Prince & Seigneur Philippe Landgrave de Hesse, Comte de Catzenbogen, de Dietz, de Ziengenhain & de Nidda, assisté de quelques Conseillers de Son Altesse, d'une part : & honnête & vertueuse fille Marguerite de Saal, assistée de quelques-uns de ses parens, de l'autre part ; dans l'intention & la volonté déclarée publiquement devant moi Notaire & témoin public, de s'unir par mariage : & ensuite mon très-clément Seigneur & Prince Landgrave a fait proposer ceci par le Révérend Denis Mélander, Prédicateur du Son Altesse. Comme l'œil de Dieu pénètre toutes choses, & qu'il en échappe peu à la connoissance des hommes, Son Altesse déclare qu'elle veut épouser la même fille Marguerite de Saal, quoique la Princesse sa femme soit encore vivante : & pour empêcher que l'on n'impute cette action à inconstance ou à curiosité, pour éviter le scandale, & conserver l'honneur à la même fille, & la réputation de sa parenté, Son Altesse jure ici devant Dieu, & sur son ame & sa conscience, qu'elle ne la prend à femme ni par légéreté, ni par curiosité, ni par aucun mépris du droit ou des supérieurs ; mais qu'elle y est obligée par de certaines nécessités importantes & inévitables de corps & de conscience ; en sorte qu'il lui est impossible de sauver sa vie & de vivre selon Dieu, à moins que d'ajouter une seconde femme à la première. Que Son Altesse s'en est expliquée à beaucoup de Prédicateurs doctes, dévots, prudens & chrétiens, & qu'elle les a là-dessus consultés. Que ces grands personnages, après avoir exa-

primam legitimam conjugem, utpotè altâ principali prudentiâ & piâ mente præditam, movit, ut suæ Celsitudinis, tanquam dilectissimi mariti animæ & corpori serviret, & honor Dei promoveretur, ad gratiosè consentiendum. Quemadmodum suæ Celsitudinis hæc super relata syngrapha testatur: & ne cui scandalum detur eo quòd duas conjuges habere moderno tempore sit insolitum; etsi in hoc casu christianum & licitum sit, non vult sua Celsitudo publicè coram pluribus consuetas ceremonias usurpare, & palàm nuptias celebrare cum memorata virgine Margareta de Saal; sed hîc in privato & silentio, in præsentia subscriptorum testium, volunt invicem jungi matrimonio. Finito hoc sermone, nominati Philippus & Margareta sunt matrimonio juncti, & unaquæque persona alteram sibi desponsam agnovit & acceptavit, adjunctâ mutuæ fidelitatis promissione in nomine Domini. Et ante memoratus Princeps ac Dominus, ante hunc actum, me infra scriptum Notarium requisivit, ut desuper unum aut plura instrumenta conficerem, & mihi etiam tanquam personæ publicæ verbo ac fide Principis addixit & promisit, se omnia hæc inviolabiliter semper ac firmiter servaturum, in præsentia reverendorum prædoctorum Dominorum M. Philippi Melanctonis, M. Martini Buceri, Dionysii Melandri; etiam in præsentia strenuorum ac præstantium Eberhardi de Than, Electoralis Consilarii, Hermannii de Malsberg, Hermannii de Hundelshausen, Domini Johannis Fegg Cancellariæ, Rodolphi Schenck, ac honestæ ac virtuosæ dominæ Annæ natæ de Milititz, viduæ defuncti Johannis de Saal, memoratæ sponsæ matris, tanquam ad hunc actum requisitorum testium.

miné les motifs qui leur avoient été représentés, ont conseillé à Son Altesse de mettre son ame & sa conscience en repos par un double mariage. Que la même cause & la même nécessité ont obligé la Sérénissime Princesse Christine, Duchesse de Saxe, première femme légitime de Son Altesse, par la haute prudence & par la dévotion sincère qui la rendent si recommandable, à consentir de bonne grace qu'on lui donne une compagne, afin que l'ame & le corps de son très-cher époux ne courent plus de risque, & que la gloire de Dieu en soit augmentée, comme le billet écrit de la propre main de cette Princesse le témoigne suffisamment. Et de peur que l'on n'en prenne occasion de scandale, sur ce que ce n'est pas la coutume d'avoir deux femmes, quoique cela soit chrétien & permis dans le cas dont il s'agit, Son Altesse ne veut pas célébrer les présentes noces à la mode ordinaire, c'est-à-dire publiquement, devant plusieurs personnes, & avec les cérémonies accoutumées, avec la même Marguerite de Saal; mais l'un & l'autre veulent ici se joindre par mariage en secret & en silence, sans qu'aucun autre en ait connoissance que les témoins ci-dessous signés. Après que Melander a eu achevé de parler, le même Philippe & la même Marguerite se sont acceptés pour époux & pour épouse, & se sont promis une fidélité réciproque au nom de Dieu. Le même Prince a demandé à moi Notaire souffigné, que je lui fisse une ou plusieurs copies collationnées du présent contrat, & a aussi promis, en parole & foi de Prince, à moi personne publique, de l'observer inviolablement, toujours & sans altération, en présence des

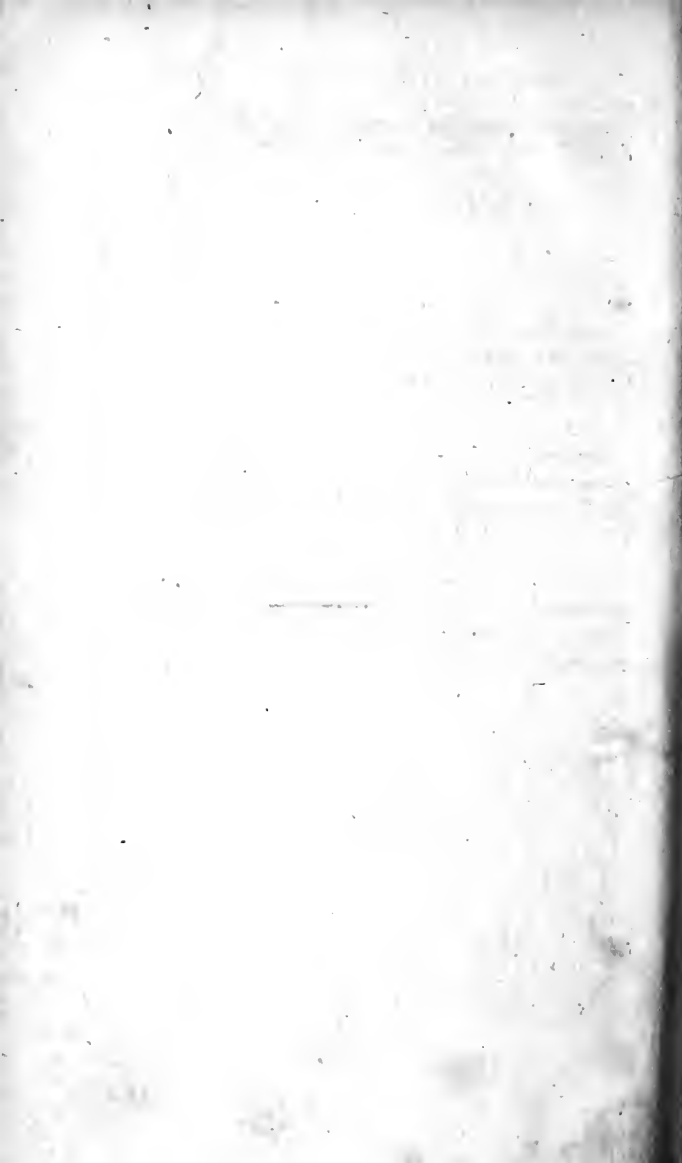
E ego, *Balthasar Rand de Fulda*, potestate *Cæsaris Notarius publicus*, qui huic sermone, instructioni, & matrimoniali sponsioni, & copulationi cum suprâ memoratis testibus interfui, & hæc omnia & singula audiui & vidi, & tanquam *Notarius publicus requisitus* fui, hoc instrumentum publicum mea manu scripsi & subscripsi, & consueto sigillo munivi in fidem & testimonium. **BALTHASAR RAND.**



révérends & très-doctes Maîtres Philippe Melancton, Martin Bucer, Denis Melander ; & aussi en présence des illustres & vaillans Eberhard de Than, Conseiller de Son Altesse Electoralē de Saxe, Herman de Malsberg, Herman de Hundelshausen, le Seigneur Jean Fegg de la Chancellerie, Rodolphe Schenck ; & aussi en présence de très-honnête & très-vertueuse Dame Anne, de la Maison de Milititz, veuve de feu Jean de Saal, & mere de l'épouse, tous en qualité de témoins recherchés pour la validité du présent acte.

Et moi Balthasar Rand de Fulde, Notaire public impérial, qui ai assisté au discours, à l'instruction, au mariage, aux épousailles & à l'union dont il s'agit, avec les mêmes témoins, & qui ai écouté & vu tout ce qui s'y est passé ; j'ai signé le présent contrat à la requête qui m'en a été faite, & j'y ai apposé le sceau ordinaire, pour servir de foi & de témoignage au public. BALTHASAR RAND.







INSTRUCTION (a) 1

Donnée au Docteur Martin Bucer , par Philippe , Landgrave de Hesse , sur les choses qu'il doit demander instamment aux Docteurs Martin Luther , & Philippe Melancton , & ensuite , si ceux-ci le jugent à propos , à l'Electeur de Saxe.

I. **I**L commencera par leur souhaiter de ma part toute sorte de biens & de prospérités , & leur témoignera combien je serai ravi d'apprendre qu'ils sont en bonne santé de corps & d'esprit. Ensuite , il leur dira que depuis la dernière maladie que Dieu m'a envoyée , j'ai beaucoup réfléchi sur mon

(a) Dans les éditions précédentes , on a toujours omis de donner en françois l'Instruction du Landgrave de Hesse , qui pourtant est la plus importante des piéces qui concernent le mariage de ce Prince avec une seconde femme , du vivant de la première. J'ai cru devoir en enrichir cette édition , & suppléer l'omission des précédentes. J'ai beaucoup profité , dans ma version , des longs extraits que le célèbre Auteur fait de cette piéce au commencement du septième livre de l'Histoire des Variations ; de sorte qu'on peut regarder ma version comme étant presque l'ouvrage du savant Prélat. Sa place naturelle étoit à côté du latin ; mais l'impression du volume étoit achevée , lorsque je me suis chargé du soin de cette édition ; ce qui m'a forcé de renvoyer à la fin cette version.

état, & principalement sur ce que peu de tems après mon mariage, je me suis plongé dans l'adultere & la fornication; & que mes Pasteurs m'ayant souvent exhorté à m'approcher de la sainte Table, je n'ai pas cru devoir le faire depuis quelques années, à cause de ma vie déréglée. Comment en effet pourrois-je en conscience m'asseoir à la Table du Seigneur, pendant que je ne veux point quitter ce genre de vie? Je sais qu'en le faisant, bien loin de remplir le devoir de Chrétien, j'encourerois la juste vengeance du Seigneur. D'ailleurs, j'ai lu dans plusieurs endroits de saint Paul, qu'aucun fornicateur & adultere ne possédera le royaume de Dieu. Etant donc pleinement convaincu que, tandis que je n'aurai point d'autre femme que la mienne, je ne pourrai, de ma vie, m'abstenir de la fornication, de la luxure & de l'adultere, & me corriger de ces vices, il s'ensuit évidemment que je n'ai rien autre chose à attendre que le bannissement du royaume de Dieu, & la damnation éternelle. Voici pourquoi je ne puis, avec la femme que j'ai, m'abstenir de la fornication, de l'adultere & d'autres désordres semblables.

II. Premièrement, quand je l'épousai, je n'avois aucun goût, aucune inclination pour elle; les Officiers de la Cour, les Dames qui sont à son service, & plusieurs autres, connoissent son humeur difficile, son caractère peu aimable; savent qu'elle sent mauvais, & que quelquefois elle boit avec excès. J'ai peine à m'expliquer sur ces choses, que j'ai pourtant découvertes à Bucer.

III. Secondement, les Médecins savent que je suis d'une complexion vigoureuse.

Or , étant souvent obligé de me trouver aux assemblées de l'Empire , où l'on fait bonne chere , il est aisé de voir que je ne puis m'y passer d'une femme , & que d'en amener une d'une si grande qualité , ce seroit un trop grand embarras.

IV. Si l'on me demande pourquoi donc j'ai épousé ma femme ? J'avoue qu'alors je fis une grande imprudence , de suivre les avis de quelques - uns de mes Conseillers , qui maintenant sont morts en grande partie. Je n'ai pas gardé plus de trois semaines la foi du mariage ; & depuis j'ai toujours vécu comme je vis.

V. Mes Prédicateurs ne cessent point de me remontrer qu'il est de mon devoir de punir les crimes , tels que la fornication & d'autres. Je voudrois bien le faire ; mais comment oserois-je punir des crimes où je suis plongé moi-même ? On ne manqueroit pas de me dire : *Seigneur , punissez-vous vous-même.* D'ailleurs , si j'étois obligé d'aller à la guerre , pour la cause de l'Evangile , je ne pourrois m'exposer qu'en tremblant , & en craignant d'aller au diable , si j'étois tué d'un coup d'épée ou de mousquet. Les prieres que j'ai faites à Dieu pour en obtenir ma conversion , ne m'ont pas procuré le moindre changement.

VI. Dans ces circonstances , je me suis mis à lire exactement & avec toute l'attention dont Dieu m'a rendu capable , les écritures de l'ancien & du nouveau Testament , où je n'ai point trouvé d'autre conseil , ou moyen convenable à ma situation , que celui dont je vais parler. Je vois qu'avec la femme que

J'ai , NI JE NE PUIS , NI JE NE VEUX changer de vie (J'EN PRENS DIEU A TÉMOIN) , mais je propose d'user des moyens que Dieu a permis , & non défendus. Les pieux Patriarches Abraham , Jacob , David , Lamech , Salomon , qui , selon saint Paul , *Corinth. x.* croyoient , comme nous , en Jesus-Christ , avoient plusieurs femmes ; ce qui n'a pas empêché Dieu de donner de grandes louanges à ces Saints dans l'ancien Testament , ainsi que Jesus-Christ dans le nouveau. D'ailleurs , la Loi de Moÿse permet ces doubles mariages , & prescrit ce que doit faire un homme qui a deux femmes.

VII. Si l'on m'objecte que cette permission avoit été donnée à Abraham & aux Anciens , en vue du Christ promis , je réponds que la Loi de Moÿse donne clairement une permission générale , & que ne spécifiant pas ceux qui peuvent avoir deux femmes , elle n'exclut personne du droit de les avoir. On favoit que le Christ devoit naître de la tribu de Juda ; ce qui n'empêcha pas le pere de Samuel , le Roi Achab & plusieurs autres , qui n'étoient pas de cette tribu , d'avoir plusieurs femmes. Il est donc faux que cette permission ait été donnée uniquement en vue du Messie promis.

VIII. Ni Dieu , dans l'ancien Testament , ni Jesus-Christ dans le nouveau , ni les Prophetes , ni les Apôtres , ne défendent point à un homme d'avoir deux femmes ; & jamais aucun Prophete , ou aucun Apôtre , n'a puni ou blâmé des Rois , des Princes , ou même qui que ce soit , pour avoir eu deux femmes à la fois , & ne les a jugés coupables de crimes

qui excluent du royaume de Dieu. Saint Paul, qui fait un si grand détail des prévaricateurs qui n'obtiendront point le royaume de Dieu, ne dit rien de ceux qui ont deux femmes ; & les Apôtres, quoique très-attentifs, comme on le voit dans les Actes, à instruire les Gentils convertis à la Foi, de la conduite qu'ils devoient tenir, & des choses dont ils devoient s'abstenir, ne leur défendent pas d'avoir deux femmes à la fois, quoique plusieurs d'entre les Gentils en eussent plus d'une. Ils ne le défendent pas non plus aux Juifs, parce que la Loi le leur permettoit, & que quelques-uns étoient dans cet usage. S. Paul dit clairement, qu'un Evêque & un Ministre ne doit avoir qu'une femme. Or il n'étoit pas nécessaire de leur donner un tel précepte, s'il étoit vrai qu'il fût défendu indistinctement à tout le monde d'avoir plusieurs femmes.

IX. J'ajoute que même aujourd'hui quelques Chrétiens d'Orient ont deux femmes à la fois. Bien plus, l'Empereur Valentinien, dont les historiens, Saint Ambroise & d'autres savans hommes font l'éloge, avoit deux femmes, & fit une loi pour permettre aux autres d'en avoir aussi deux.

X. Le Pape lui-même, de l'autorité duquel je fais fort peu de cas, permit à un certain Comte, qui fit un pèlerinage au Saint Sépulchre, & qui s'étoit remarié, parce qu'il croyoit sa femme morte, de les garder toutes deux à la fois. Je fais que Luther & Melancton avoient conseillé au Roi d'Angleterre de ne point rompre son premier mariage, mais d'épouser une seconde femme, *comme on le voit dans leur consultation motivée.*

(a). Si l'on me dit qu'ils ont donné ce conseil, parce que ce Prince n'avoit point d'héritier mâle de sa première femme, il me semble qu'on doit avoir encore plus d'égard à la cause alléguée par Saint Paul, de prendre une femme, pour ne point tomber dans la fornication. Car il est plus essentiel de mettre la conscience en paix, de pourvoir au salut de l'ame & de prescrire une conduite chrétienne, en faisant même abstraction du deshonneur qui en résulte, & de l'intempérance apparente, que de procurer un moyen de se donner des héritiers, puisqu'on doit avoir plus de soin de l'ame que des choses temporelles.

XI. Toutes ces raisons me déterminent à user, pour éviter désormais la fornication & toute impureté, du remède & du moyen dont je ne doute en aucune sorte que Dieu ne permette de se servir. Je ne veux pas demeurer plus long-tems dans les lacets du démon, & je ne puis, ni ne veux m'en tirer que par cette voie. C'est pourquoi je demande à Luther, à Melancton & à Bucer même, de décider si je puis m'en servir licitement.

(a) Je tâche de donner un sens à des paroles qui peut-être n'en ont point, & qu'on peut soupçonner avoir été jettées par le Landgrave dans son Instruction, comme quelque mot-du-guet, qui n'est compris que par ceux qui sont du secret. Ces mots : *Quemadmodum præter, propter consilium sonat*, ou ne signifient rien, ou doivent, ce semble, signifier que Luther ou Melancton avoient conseillé au Roi d'Angleterre de prendre une femme outre sa première : *præter*, & cela pour des causes légitimes, *propter*; ce qui paroît désigner une consultation raisonnée & motivée, comme je le dis dans ma version.

XII. S'ils exigent que leur décision ne tourne à scandale en ce tems , & ne nuise aux affaires de l'Evangile , dans le cas où elle seroit imprimée , je souhaite , au moins , qu'ils me donnent une déclaration par écrit , que si je me mariois secrètement , Dieu n'y seroit point offensé ; qu'eux - mêmes regarderoient ce mariage comme valide , & me permettroient de chercher les moyens de le rendre public avec le tems ; ensorte que la femme que j'épouserai ne passe point pour une femme malhonnête , mais pour une personne honnête. Je les prie de faire attention , que si la femme que je dois épouser étoit sensée agir en cela d'une maniere peu chrétienne & dérégée , ce seroit la perdre d'honneur. D'ailleurs , commé mon commerce avec cette femme ne peut pas toujours demeurer secret , il arriveroit , si je persistois à cacher mon mariage , que dans la suite du tems , l'Eglise qui ne sauroit point pourquoi j'habiterois avec elle , en seroit scandalisée.

XIII. Qu'ils ne craignent pas non plus que mon second mariage me porte à maltraiter ma premiere femme , à me retirer de sa compagnie , & à lui témoigner moins d'amitié que par le passé ; puisqu'au contraire , je veux dans cette occasion porter ma croix , faire à ma premiere femme tout le bien que je puis , & continuer d'habiter avec elle. Je veux aussi laisser mes Etats aux enfans que j'ai eus d'elle , & donner à ceux qui me viendront de la seconde des appanages convenables. Qu'ils me donnent donc , au nom de Dieu , le conseil que je leur demande , & qu'ils viennent à mon secours sur un point qui

n'est pas contre la Loi de Dieu , afin que je puisse vivre & mourir plus gaiement pour la cause de l'Evangile , & en entreprendre plus volontiers la défense. De mon côté , je ferai tout ce qu'ils m'ordonneront , selon la Religion & la raison , soit qu'ils me demandent LES BIENS DES MONASTERES , soit qu'ils desirerent d'autres choses.

XIV. Mon dessein n'est pas de multiplier mes femmes , mais seulement d'en avoir une outre celle que j'ai déjà. Je me propose , dans cette affaire , de n'avoir aucun égard au monde ni à son faste , mais d'avoir Dieu en vue , & de bien examiner ce qu'il ordonne , ce qu'il défend , & ce qu'il laisse à notre liberté. L'Empereur & le monde me permettroient aisément , ainsi qu'à tout autre , d'entretenir publiquement des femmes prostituées ; mais ils auroient peine à permettre d'avoir à la fois plus d'une femme. Ils défendent ce que Dieu permet , & tolèrent ce que Dieu défend : comme on le voit à l'égard des Prêtres , auxquels ils ne permettent pas d'avoir une femme , quoiqu'ils leur permettent de vivre avec des prostituées. Au reste , les Ecclésiastiques nous haïssent déjà tellement , qu'ils ne nous haïront ni plus ni moins pour cet article , qui permettroit aux Chrétiens la polygamie.

XV. Bucer fera observer à Luther & à Melancton , que si , contre ce que j'espère , ils ne me procurent aucun secours , je roule dans mon esprit plusieurs desseins , entre autres de faire solliciter l'Empereur de m'accorder cette permission , quelque argent qu'il dût m'en coûter pour gagner des solliciteurs. L'Empereur ne voudra pas me l'accorder

ans la dispense du Pape , dont je ne me soucie guere. Mais pour celle de l'Empereur , je ne la dois pas mépriser : quoiqu'au reste j'en ferois peu de cas , si je ne croyois d'ailleurs que Dieu a plutôt permis que défendu ce que je souhaite.

XVI. Si la tentative que je fais de ce côté-là , (c'est-à-dire , du côté de Luther) , ne me réussit pas , une crainte humaine me porte à demander le consentement de l'Empereur , qui , comme je l'ai déjà dit , n'est pas à mépriser ; je me flatte d'en obtenir tout ce que je voudrai , en donnant une grosse somme d'argent à quelques - uns de ses Ministres. Mais quoique pour rien du monde je ne voulusse me retirer de l'Eglise , en me laissant entraîner dans quelque démarche qui fût contraire à ses intérêts , je crains pourtant que les Ministres Impériaux ne saisissent cette circonstance pour m'engager à quelque chose qui ne seroit pas utile à cette cause & à ce parti. Je demande donc qu'ils me donnent le secours que j'attends , de peur que je ne sois contraint de l'aller chercher en quelque autre lieu moins agréable , puisque j'aime mille fois mieux devoir mon repos à leur permission , qu'à celle de l'Empereur , ou de tout autre homme. Cependant je n'aurois pas confiance dans leur permission même , si ce que je demande n'avoit pas un fondement solide dans la sainte Ecriture , comme je l'ai fait voir plus haut.

XVII. Enfin je souhaite encore une fois d'avoir par écrit le sentiment de Luther , de Melancton & de Bucer , afin que désormais je puisse réformer ma conduite , m'approcher en bonne conscience du Sacre-

ment, & traiter avec plus de liberté & de confiance les affaires de notre religion.

Donné à Melfingue, le Dimanche après la Sainte Catherine, 1539.

Signé, P H I L I P P E, Landgrave de Hesse.

Fin du Tome premier.







3
k
100

